



COMMUNE DE DAVERDISSE

Programme Communal de Développement Rural Agenda 21 Local

Partie annexes

Mars 2016





Ensemble pour des villages vivants

Semois-Ardenne

Semois-Ardenne

Tintigny, le 10 juillet 2014

Commune de Daverdisse Compte rendu global des réunions de consultation villageoise sur la commune de Daverdisse

réf. : N:\DAVERDISSE\04- Info-consultation\201405-06 PV global consultation villageoise.doc

Présences

Villageois : cf. liste de présence en annexe

Commune : Maxime Léonet, Bourgmestre ; Jean-Claude Vincent, Firmin Grofils, Stéphanie Grégoire, Echevins ; Luc Daron, président de CPAS

FRW : Sophie Orban et Pierre-Yves Muri, agents de développement

Excusée : Cécile Kiebooms, directrice générale

Ordre du jour

1. Présentation du contexte
2. Portrait de la commune
3. Consultation villageoise
4. Divers

1. PRÉSENTATION DU CONTEXTE

A. Rétroactes

Le Bourgmestre accueille les participants et leur explique le contexte de la réunion, ainsi que les motivations de la Commune à entamer une nouvelle opération de développement rural.

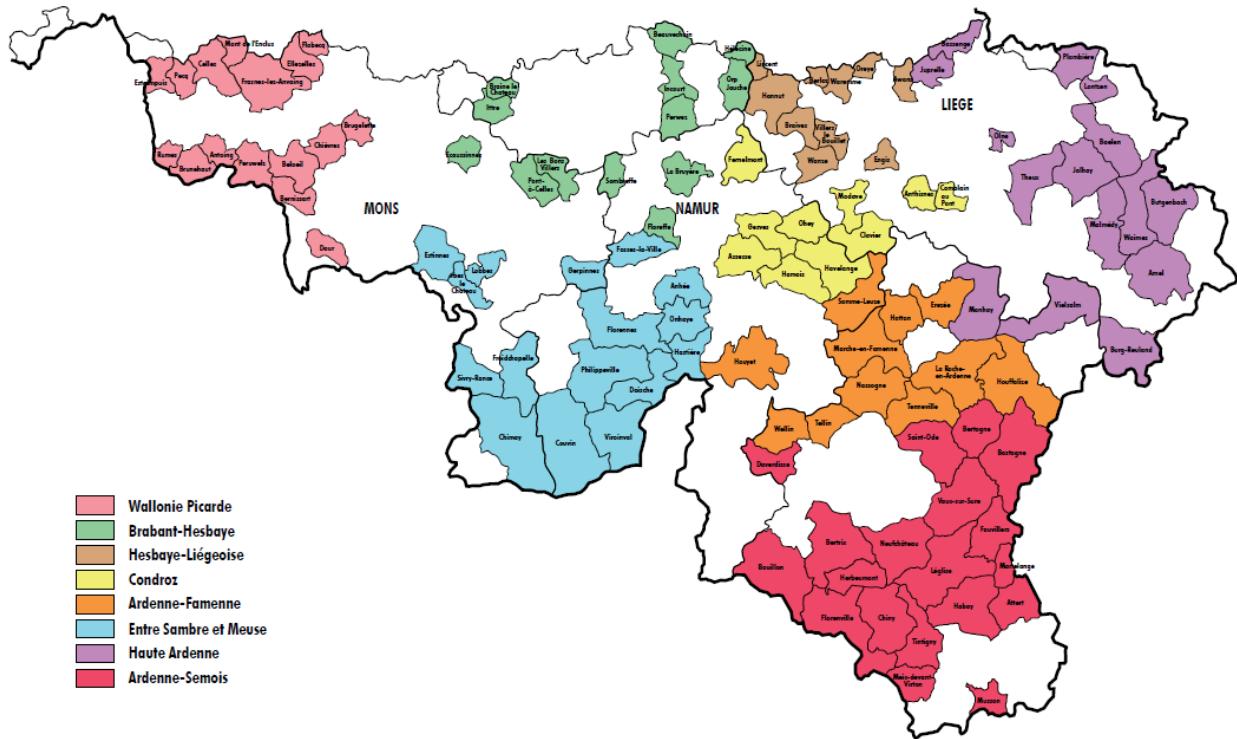
- Décision du Conseil communal de renouveler son PCDR en 2007
- Fin de validité du premier PCDR en 2009
- Désignation de la FRW comme organisme d'accompagnement et du bureau d'études Impact comme auteur de PCDR en 2013

B. Fondation Rurale de Wallonie

Ses missions :

- Informer, conseiller et accompagner les communes menant une Opération de Développement Rural.
- Expérience pilote Agenda 21 local.
- Remplir un rôle d'interface internationale.
- Etre un centre de ressources, d'information et d'expertise.
- Etre facilitateur Bois énergie – DR (secteur public).
- Accompagnement de terrain des PCDN.

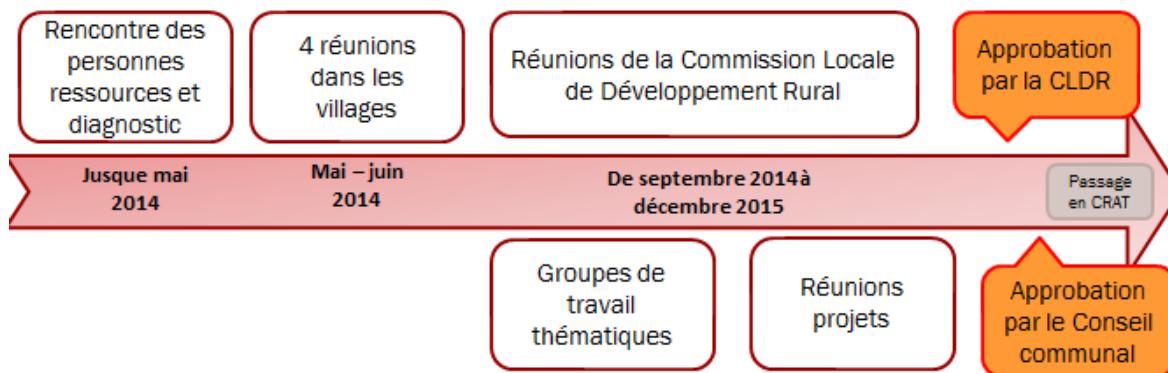
Opérations de développement rural accompagnées par la FRW



C. L'opération de développement rural (ODR)

Les partenaires d'une ODR sont d'une part la Commune (qui est maître d'œuvre), les citoyens et la Commission Locale de Développement Rural (CLDR) et d'autre part, l'organisme d'accompagnement (FRW) et l'auteur de PCDR (Impact).

Les différentes étapes seront programmées de la manière suivante:



D. La Commission Locale de Développement Rural (CLDR)

Les agents de développement font appel aux candidatures pour la CLDR. Cette commission joue un rôle essentiel dans l'ODR ; c'est le seul organe officiellement reconnu par la Région wallonne.

- Elle se compose de 20 à 60 membres (effectifs et suppléants) : sa composition se fait sur base de candidatures et est approuvée par le Conseil communal et le Ministre de la Ruralité.
- Possibilité d'avoir une représentation du Conseil communal de maximum ¼ du nombre de membres.
- La Commission est représentative des villages, des habitants (âges, professions,...) ; c'est commune une photo de la Commune.

- Rôles :
 - o Relais entre la population et le pouvoir communal
 - o Stratégie de développement
 - o Programmation de projets
 - o Proposition du PCDR au Conseil communal
 - o Suivi de la mise en œuvre du PCDR, au cours des 10 années de validité.

E. Qu'est-ce qu'un PCDR ?

Il s'agit d'un programme stratégique communal qui se veut être global (englobant toutes les thématiques ayant une influence locale), transversal (faisant le lien entre toutes les problématiques et thématiques), intégré (prenant en compte les autres politiques) et participatif (impliquant tant les citoyens que les élus communaux).

Il se concrétise par la réalisation d'un document composé de cinq parties distinctes :

- o Un diagnostic socioéconomique
- o Les résultats de la consultation
- o Une stratégie – des objectifs
- o Des projets à mettre en œuvre
- o Une programmation

Une spécificité du PCDR de Daverdisse est l'ajout de la dimension agenda 21 local. Il s'agit de prendre en compte le développement durable (sur les plans économique, social, culturel, économique) dans la réalisation, concrétisation du PCDR. Le but est d'améliorer les conditions, le cadre de vie des populations tout en veillant au bien-être des générations futures.

Ce PCDR/A21L fédérera toutes les politiques communales (plan d'ancrage du logement, plan d'investissement, plan de gestion différenciée, plan stratégique transversal, dynamiques transcommunales,...)

F. Les projets du premier PCDR

Les projets issus du PCDR précédent et réalisés avec des subsides développement rural sont :

- la création d'un chemin d'eau à Daverdisse,
- l'aménagement de deux logements tremplin dans l'ancien presbytère de Gembes,
- l'aménagement global de la traversée du village à Haut-Fays,
- l'aménagement de la maison de village de Daverdisse
- l'aménagement de l'ancienne maison communale de Porcheresse en logement, maison de village et vitrine du savoir-faire local (musée du sabot).

A cela s'ajoutent des projets développés via d'autres sources de subsides ou plus immatériels, tels que l'aménagement de la place de l'église à Haut-Fays, la réalisation d'un bulletin communal, l'inventaire du petit patrimoine, la valorisation de la pompe à eaux,...

Aujourd'hui, les projets « développement rural » peuvent être subsidiés à hauteur de 80% du coût total jusqu'à 500 000€ et à 50% pour les euros suivants ; le reste étant pris en charge par la commune.

G. Questions-réponses

Remarque : un participant fait remarquer qu'il faudrait veiller à expliquer davantage les acronymes. Le diaporama en contient et le simple fait de les citer en long ne suffit pas toujours. Les gens ne connaissent pas forcément leur signification. Par exemple : RGBSR, CGT,...

Cette rencontre se fait-elle dans tous les villages ? Oui, les 4 villages seront consultés.

La prochaine réunion, après les rencontres dans les villages, sera-t-elle déjà une CLDR ? Est-ce la seule et unique fois où tous les villages sont consultés ? Y aura-t-il encore des consultations citoyennes ?

Ce sera la seule fois où chaque village sera consulté individuellement (hors projet plus spécifique). Après les consultations villageoises, les habitants seront invités à participer aux groupes de travail, thématiques ou sur des projets spécifiques, dans lesquels tous les villages seront mélangés. La CLDR sera créée quasiment au même moment et sera composée sur base de candidatures. A l'heure actuelle, il est difficile de dire si la prochaine réunion sera un groupe de travail ou une CLDR. Les deux peuvent se faire en fonction des avancées des travaux.

Notons que les personnes qui ne savent pas se rendre à la consultation de leur village peuvent aller dans un autre village. Les réunions sont les mêmes.

Quelles sont les personnes ressources qui ont été rencontrées ?

Il s'agit notamment des membres du Collège (rencontres individuelles), des directeurs d'école, des membres d'association, l'ingénieur DNF,... Bref, toute une série de personnes ayant une attaché particulière au sein d'un village ou d'une thématique, telle que la mobilité, l'économie, le social ou autre. Une petite vingtaine de personnes ont été interrogées.

La CLDR est-elle déjà mise en place ?

Il y a actuellement une CLDR, mais celle-ci va être complétée et recomposée sur base des candidatures émises lors du processus de consultation.

Qui compose la CLDR ?

Le Collège communal fait appel à candidatures, puis propose au Conseil communal une composition sur base des candidatures reçues. C'est donc le Conseil communal qui valide la liste. La sélection des membres tient compte de la diversité des personnes (villages, âges, sexe,...) ; l'objectif est d'être le plus représentatif possible des réalités communales.

N'aurait-il pas été plus transparent de faire l'appel à candidatures pour la CLDR dans les toutes-boîtes d'invitation aux consultations villageoises ?

Peut-être... La logique mise en avant ici est de privilégier les personnes ayant participé au processus complet, du début à la fin. Toutefois, la composition de la CLDR n'est pas fermée ; il est toujours possible de poser sa candidature spontanément, à n'importe quelle étape d'élaboration ou de suivi du PCDR.

Les comptes rendus de la CLDR, les travaux en cours et rapports d'avancement des dossiers sont-ils publics ? Une page pourrait être mise à jour sur le site internet de la commune. Il s'agit d'une piste à creuser. Le rapport annuel pourrait également être diffusé. Les documents sont consultables à la commune.

On parle de plusieurs plans (ancrage pour le logement, programme stratégique transversal,...). Même s'ils ne sont pas en concurrence, sont-ils compatibles au niveau du calendrier ?

Oui, même si les calendriers sont parfois différents, cela ne pose pas de souci. Il est normal qu'un même projet se retrouve dans plusieurs plans différents car, selon ses caractéristiques, il sera plus aisément subsidié dans l'un ou l'autre. La FRW est là pour aider les communes à choisir la bonne source de subsides en fonction des spécificités de chaque projet.

Quel est le rapport entre le PCDR et le PST ?

Le PST, plan stratégique transversal, est un programme politique sur une législature. Il est évolutif, les projets peuvent être définis par après et il laisse la place à des subsides extérieurs. Si un projet est commun entre le PST et le PCDR, il sera possible de faire appel aux subsides du développement rural. Le PCDR est un programme de développement à 10 ans. Il comprend une stratégie et un ensemble de projets à réaliser pour atteindre les objectifs que la CLDR a fixés. Les projets sont issus de la consultation de la population.

Il est important d'avoir une certaine concordance et cohérence entre ces documents.

2. PORTRAIT DE LA COMMUNE

Les agents de développement projettent un diaporama brossant un portrait global de la commune. En voici le résumé :

La commune de Daverdisse se compose de quatre villages et trois hameaux. Elle possède 142 km de voiries communales et 6,5 km de voiries régionales situées principalement à Haut-Fays, même s'il y a une petite portion sur le village de Daverdisse.

La population de la commune s'élevait à 1.428 habitants en 2012. Après une longue période de diminution du nombre d'habitants, la situation s'est inversée depuis 2002 avec une croissance modérée. Depuis 10 ans, les villages de Haut-Fays et Porcheresse ont vu leur population augmenter contrairement aux villages de Gembes et Daverdisse.

La population y est plus âgée qu'ailleurs avec une proportion de personnes âgées de plus de 60 ans plus importante qu'ailleurs, malgré une population de moins de 20 ans se situant dans des proportions équivalentes à celles de la Région wallonne. Les ménages sont constitués en moyenne de 2,39 personnes.

Au niveau des services, ceux-ci sont principalement proposés par la Commune tels qu'accueil extrascolaire, logopède, espace public numérique, bibliothèque,... A cela s'ajoutent quelques commerces uniquement situés sur Haut-Fays. Au niveau Horeca, on recense une friterie sur Haut-Fays, un restaurant à Porcheresse et à Daverdisse (+ hôtel) et enfin un café à Gembes.

Il y a trois écoles sur la commune comptant, au 15 janvier 2013, 29 élèves à Porcheresse, 27 élèves à Gembes et 88 élèves à Haut-Fays. La survie des écoles de Porcheresse et Gembes est parfois menacée.

Au niveau des transports en commun, seules deux lignes de bus circulent sur la commune (seul le village de Daverdisse n'est pas desservi), mais à des fréquences limitées. A cela s'ajoute un Proxibus, se chargeant des transports scolaires et vers des plus grands pôles au départ des villages. Quant au train, une gare se trouve à Gedinne et une autre à Graide, situées à une dizaine de minutes (ligne Athus-Meuse). La ligne vers Bruxelles et Arlon se situe à une trentaine de minutes.

De même, au niveau de la santé, les hôpitaux se trouvent à minimum trente minutes des villages. Un médecin et deux kinés résident sur la commune. La maison de garde médicale se trouve quant à elle à Bièvre.

Une vingtaine d'associations sont actives sur la commune, ainsi que quelques clubs sportifs (football, je cours pour ma forme, minifoot,...)

Plus de 2/3 de la commune sont couverts par la forêt et 25% par les pâtures, prés et cultures. Plus de 50% du territoire sont repris en zone natura 2000. Elle est traversée par quatre cours d'eau de catégorie 1 : l'Our, (la Wimbe), l'Almache et la Lesse. Les aléas d'inondation sont faibles.

Le village de Haut-Fays se situe sur un plateau, contrairement aux autres villages situés en versant. Au départ, les quatre villages étaient construits autour de l'église. Aujourd'hui, Haut-Fays tend à se développer le long de la voirie régionale. Les autres villages se développent le long des voies d'accès, davantage en étoile. L'habitat est ancien, relativement bien conservé, construit principalement en pierres locales et en ardoises. A noter que le village de Porcheresse a été entièrement reconstruit après la guerre 14-18.

Le prix moyen des habitations sur la commune est plus élevé que dans les communes luxembourgeoises voisines, contrairement aux terrains qui sont moins chers. Toutefois, le prix moyen ne reflète pas les disparités entre villages.

Sur la commune, près de 80% des habitants sont propriétaires. Les maisons sont principalement des quatre façades (70%) et il y a peu d'appartements. Il y a en moyenne 22 transactions par an (50% pour des habitations et 50% pour des terrains).

Quant aux secondes résidences, elles représentent près de 50% des habitations sur le village de Daverdisse, plus d'1/3 à Gembes, près de 20% à Porcheresse et moins de 10% à Haut-Fays. Il y a entre 8 et 10 gîtes par village. Les touristes qui viennent sur le territoire sont principalement belges. Ils peuvent profiter des 19 promenades balisées et des trois parcours VTT. La maison du tourisme se trouve à Redu et un syndicat d'initiative est présent dans le village de Daverdisse. Au total, 25 000 nuitées ont été déclarées en 2012. Une spécificité de la commune est le nombre important de camps scouts, puisqu'environ 1.100 scouts se relaient sur la période estivale.

Tous les villages présentent un patrimoine intéressant et varié (croix, potales, maisons du comité, retable de la passion, pompe à eau, pont des Gades, statue de Sainte-Agathe,...).

A l'heure actuelle, il reste sur le territoire 16 agriculteurs, qui élèvent principalement des bovins (diminution d'1/3 en 10 ans). De même, la superficie agricole utile tend à diminuer.

Comme dit précédemment, la forêt recouvre une grande partie du territoire. Elle est communale à près de 80% et est composée à 70% de feuillus et à 30% de résineux. C'est une ressource financière importante pour la commune.

La commune est l'une des deux seules à avoir plus d'indépendants que de salariés sur son territoire. Le plus gros employeur est l'administration communale, suivie du Moulin de Daverdisse et des entreprises Jacquemart et Colleaux. Le nombre de demandeurs d'emplois et de personnes bénéficiant du revenu d'intégration sociale est inférieur à celui de l'arrondissement ou de la Région. Le niveau de revenus est également plus bas qu'ailleurs, mais tend à rattraper le niveau moyen.

Questions-réponses

Il est dommage que nous n'ayons jamais entendu parler du projet de Parc naturel Semois Lesse.

Le projet en est à son commencement, en réflexion. Une association de projet a été constituée et Corentin Roland a été désigné pour préparer le dossier de création du Parc. L'avantage de cette structure est d'avoir des ressources humaines pour financer de plus gros projets, d'être sur une échelle territoriale plus étendue (zone de police) et de pouvoir disposer de subsides européens. Ainsi, un projet transcommunal pourrait être le prolongement du Pic vert.

Actuellement, il y a 70% de feuillus et 30% de résineux, continue-t-on à respecter ces proportions ?

Oui, les zones replantées vont dans ce sens afin de préserver le cadre de la commune. Dans la plupart des autres communes de la province, on est plutôt dans des proportions de 40% de feuillus et 60% de résineux.

Il y a un bureau de poste à Haut-Fays mais il est souvent plus facile d'aller à Wellin, notamment vu les horaires. Il y a de toute manière obligation de prendre sa voiture.

Il manque une pharmacie sur la commune

Il y a plusieurs vétérinaires actifs sur la commune.

Vu l'extension du bâti, les hameaux tendent de plus à plus à être reliés aux villages.

Le plan de secteur est la référence en la matière. Si les villages s'étalement, cela risque à terme de poser problème au niveau des services. Il est important de respecter une certaine homogénéité dans les nouvelles constructions.

Il y a également un problème de respect des consignes urbanistiques dans les lotissements. *Qui peut faire respecter les permis ?*

Il y a un contrôle lors de l'implantation du bâtiment ; mais pas en ce qui concerne les travaux. C'est à l'urbanisme que revient ce rôle, via un agent constataleur. La Commune donne quant à elle un simple avis.

Serait-il possible de pouvoir disposer d'une *cartographie du réseau Internet* sur le territoire ?

Qu'est le RGBSR ?

Le Règlement Général sur les Bâtisses en Site Rural précise des grandes typologies de l'habitat à respecter selon les régions agro-géographiques. Daverdisse avait réfléchi à son application sur le village ; cependant, vu l'évolution de la législation (SDER, CWATUPE), tout a été suspendu.

3. CONSULTATION VILLAGEOISE

Les participants sont invités à se répartir en deux groupes afin de pouvoir aborder l'ensemble des thèmes de la vie communale. Les agents de développement les animent et notent toutes les idées proposées par les habitants (constat, atout/faiblesse, enjeu, piste).

L'objectif est de récolter un maximum d'idées qui seront approfondies en groupes de travail. Comme soutien à la réflexion, ils disposent d'une liste de mots-clés répartis par pilier du développement durable (social, économique, environnemental).

Après 30 à 45 minutes, les agents de développement changent de groupe.

Notant sur les mêmes documents les résultats des deux groupes, les similitudes dans les points de vue sont immédiatement repérées.

Résultats pour le village de Daverdisse

A. Vivre ensemble à Daverdisse

a) Services à la population

Atouts et faiblesses du territoire	Projets évoqués
<ul style="list-style-type: none">- Il reste quelques marchands ambulants même s'ils ont tendance à diminuer.- Il n'y a plus d'épicerie sur le village de Daverdisse ; or, elle avait aussi un rôle social.- Le village tend à se transformer en cité-dortoir- Il est excentré par rapport à Haut-Fays et aux services.- Si la santé se dégrade, il est difficile de rester chez soi.- Le choix de la maison de garde médicale n'est pas possible (orienté d'office sur Bièvre).	<ul style="list-style-type: none">- Développer une épicerie. Cela peut se faire grâce à un système bar-tabac, une coopérative, la mise à disposition par la commune d'un local ou autres.- Organisation du co-voiturage

b) Enseignement

Atouts et faiblesses du territoire	Projets évoqués
<ul style="list-style-type: none">- Il y a trois écoles, mais plus aucune à Daverdisse; les enfants vont principalement sur Wellin. La suppression de l'école a participé à la diminution de la population- Le Proxibus permet aux parents d'avoir le choix de l'école et évite la dispersion des enfants.- En secondaire, les jeunes vont principalement sur Bure, Beauraing et Carlsbourg- Il n'y a pas de transports possibles pour les écoles secondaires, ce qui n'incite pas à habiter le village de Daverdisse.	

c) Lien/mixité/cohésion sociale

Atouts et faiblesses du territoire	Projets évoqués
<ul style="list-style-type: none"> - Il y a beaucoup d'entraide et de solidarité dans le village. - Daverdisse risque de devenir un village dortoir ; mais les villages sont vivants. - Il y a de la solidarité, l'intégration est assez facile ; mais c'est parfois plus compliqué pour les seconds-résidents. - Les seconds-résidents sont les bienvenus, mais doivent faire un effort d'intégration. - Un souhait est d'avoir plus de résidents mais ce n'est pas facile. - La commune se situe au centre de petits pôles. Cela permet une bonne qualité de vie, qu'il faut maintenir. 	<ul style="list-style-type: none"> - Construire un four à pain au centre du village. - Organiser des apéros ruraux une fois par mois. - Organiser la coupe des sapins de Noël et la lier à une fête. Cela permet d'éviter les coupes isolées ou de faire 30 km pour trouver un sapin.

d) Petite enfance

Atouts et faiblesses du territoire	Projets évoqués
<ul style="list-style-type: none"> - Un car ONE circule sur la commune. - L'accueil extrascolaire fonctionne bien. - Il est difficile de trouver une gardienne, même si les gardes d'enfants se font souvent à proximité du lieu de travail des parents. 	<ul style="list-style-type: none"> - Augmenter le nombre d'accueillantes du Bilboquet.

e) Jeunesse

Atouts et faiblesses du territoire	Projets évoqués
<ul style="list-style-type: none"> - Les relations entre les jeunes et le village sont bonnes. - Il y a peu d'activités pour les adolescents. - La situation rurale est à conserver et est un atout pour le développement des jeunes (jeux en forêt, dans les champs,...). 	

f) Aînés

Atouts et faiblesses du territoire	Projets évoqués
<ul style="list-style-type: none"> - Les services et repas à domicile permettent aux personnes âgées de rester dans le village. - Il y a beaucoup de solidarité (ex. faire les courses). - Il faudrait permettre aux aînés de sortir, d'utiliser la maison de village. - Il faudrait lutter contre l'isolement des aînés. Toutefois, la plupart d'entre eux se sentent très bien comme cela. - Les 3x20 fonctionnent bien à Porcheresse, pourquoi pas à Daverdisse ? 	<ul style="list-style-type: none"> - La commune devrait racheter des maisons pour aménager des lieux de vie adaptés aux aînés et y proposer des services. Pourquoi pas un centre de jour ?

g) Vie associative, sportive et culturelle

Atouts et faiblesses du territoire	Projets évoqués
<ul style="list-style-type: none"> - Il n'y a plus de grand feu à cause du changement de législation. - L'association de village est très active. - Beaucoup de choses existent. - Il faut maintenir « je cours pour ma forme ». - Il y a des activités théâtrales et musicales. - Les activités du centre touristique sont positives. 	<ul style="list-style-type: none"> - Installer une borne informatique dans le village, qui pourrait également servir aux touristes. - Développer les activités culturelles locales à Daverdisse. - Trouver un nouveau lieu pour l'organisation d'un grand feu.

h) Lieu de rencontre

Atouts et faiblesses du territoire	Projets évoqués
<ul style="list-style-type: none"> - La salle est un lieu central, où se déroulent la kermesse, les repas de famille,... - Le coût de location de la salle est trop important. - Il manque un café. 	<ul style="list-style-type: none"> - Aménager un préau devant la maison de village en tenant compte de la luminosité.

i) Information et communication

Atouts et faiblesses du territoire	Projets évoqués
<ul style="list-style-type: none"> - L'information est bonne. Cela fonctionne bien. 	<ul style="list-style-type: none"> - Avoir la possibilité de se faire livrer au village les documents administratifs (carte d'identité, permis, attestation,...).

j) Démocratie locale et citoyenne

Atouts et faiblesses du territoire	Projets évoqués
<ul style="list-style-type: none"> - Il y a une forme de pression sociale dans le village pour maintenir son caractère. 	

k) Mobilité

Atouts et faiblesses du territoire	Projets évoqués
<ul style="list-style-type: none"> - Les ménages ont souvent deux voitures, dont une roule très peu. De plus, le Proxibus parcourt des trajets fixes qui ne correspondent pas toujours aux besoins en déplacement. - Trop peu de gens utilisent le Proxibus. - Le temps perdu en déplacement est regagné grâce au court temps d'attente à la commune, dans les commerces,... Ex. il faut 5 minutes pour aller rechercher les enfants (6km). A Bruxelles, la distance est moins longue, mais prend plus de temps. 	<ul style="list-style-type: none"> - Développer un système de type "cambio", avec une personne ramenant la voiture (via une cotisation par ménage). - Faire renaître les sentiers du village, passant à l'arrière des maisons → voir leur statut de propriété, le service sentiers.be de la RW. Cela contribuerait à la convivialité du village.

B. Habiter à Daverdisse

l) Logement

Atouts et faiblesses du territoire	Projets évoqués
<ul style="list-style-type: none"> - Les jeunes quittent le village pour aller travailler et y reviennent plus tard. - L'autoroute n'est pas trop lointaine. - Daverdisse est un havre de paix, sauf le WE. - Les maisons sont chères à Daverdisse; elles nécessitent bien souvent des transformations. 	<ul style="list-style-type: none"> - Rendre le logement accessible aux jeunes (loyer, prix d'achat)

m) Urbanisme et aménagement du territoire

Atouts et faiblesses du territoire	Projets évoqués
<ul style="list-style-type: none"> - Daverdisse est un village regroupé. 	<ul style="list-style-type: none"> - Instaurer des règlements d'urbanisme pour préserver la qualité architecturale de Daverdisse (matériaux, implantation,...) - Appliquer le RGBSR ou un Règlement d'Urbanisme sur le village - Éviter le reboisement de terres agricoles.

n) Espaces publics

Atouts et faiblesses du territoire	Projets évoqués
<ul style="list-style-type: none"> - Les tilleuls près de l'église manquent d'espace : les racines passent sous l'église et risquent de déstabiliser le mur. - Les marronniers meurent au fur et à mesure, mais l'allée verte est à conserver. - Il n'y a plus de terrain de pétanque à Daverdisse. 	<ul style="list-style-type: none"> - À Daverdisse, créer un espace de détente avec barbecue près de la rivière + installation de toilettes sèches. - Embellir le village de Daverdisse : <ul style="list-style-type: none"> - changer l'éclairage pour être plus en lien avec le caractère du village (lanternes, réverbères) ; - rénover l'allée des Marronniers (nouveaux arbres, escaliers, mains courantes, enlever les bacs à fleurs en bois) ; - déplacer les bulles à verre ou les intégrer ; - refaire les panneaux cassés ; - enlever l'asphalte devant l'église ; - faire un aménagement de convivialité près de l'église ; - installer des bancs à divers endroits du village. - Placer des bancs le long du Pic Vert (+ poubelles). - Veiller à l'entretien des aménagements.

o) Équipements

Atouts et faiblesses du territoire	Projets évoqués
<ul style="list-style-type: none"> - Réseau informatique non satisfaisant : les infrastructures sont installées mais pas toujours activées. - Les habitants subissent souvent des micro-coupures informatiques. - Non-respect des horaires nuit/jour au niveau électrique 	<ul style="list-style-type: none"> - Développer une autoroute informatique. - Poser un réverbère près de la maison de village de Daverdisse. - Refaire la main courante à l'église.

p) Patrimoine

Atouts et faiblesses du territoire	Projets évoqués
<ul style="list-style-type: none"> - Les fontaines ne coulent pas (au départ, il était prévu d'y faire couler le trop plein du réservoir; mais le réseau d'eau a été vendu à la SWDE). 	<ul style="list-style-type: none"> - Entretenir les fontaines ou y mettre des fleurs ; trouver une solution pour le chemin d'eau : bouton poussoir ? - Protéger certaines maisons traditionnelles au centre des villages et susciter une prise de conscience de la valeur de ce patrimoine. - Entretenir et valoriser le patrimoine existant pour en faire quelque chose d'utile. - Protéger le site du village de Daverdisse

q) Nature, biodiversité, paysages

Atuts et faiblesses du territoire	Projets évoqués
<ul style="list-style-type: none"> - Fauchage tardif pratiqué à certains endroits. - La région est verte, propice à la biodiversité. - Les bois ne sont pas correctement entretenus le long de la Lesse et de l'Almache car le site est classé et ne permet pas l'utilisation de n'importe quel type de matériel. 	<ul style="list-style-type: none"> - Favoriser les zones de fauchage tardif (attention à bien choisir les endroits). - Agrandir les zones Natura 2000 vers les zones agricoles (avis mitigé). - Éviter le mitage du paysage par les sapinières en zone agricole (les sapins de Noël, initialement plantés pour 5 ans, filent et ne sont pas coupés dans les temps).

r) Environnement

Atuts et faiblesses du territoire	Projets évoqués
<ul style="list-style-type: none"> - Les eaux sales se déversent dans la Lesse. - Le territoire communal se trouve en zone d'exclusion militaire pour l'éolien; les avions volent trop bas, ce qui induit de la pollution sonore. - Les nombreuses motos qui traversent le village de Daverdisse provoquent nuisances sonores et danger. 	<ul style="list-style-type: none"> - Poser des égouts à Daverdisse (prévoir des couvercles sur les grilles). - Bien gérer les déchets touristiques, surtout à la cabane de chasse à Daverdisse. - Favoriser la récupération de l'eau de pluie.

C. Travailler et consommer à Daverdisse

s) Forêt

Atuts et faiblesses du territoire	Projets évoqués
<ul style="list-style-type: none"> - 80% du territoire sont occupés par la forêt => possibilité d'emploi forestier. - La forêt est à préserver ; il ne faut rien y aménager. - Regiowood : limite les petites parcelles, pour une gestion raisonnée de la forêt. - Certains chemins forestiers sont en mauvais état. - Les ventes forestières sont faites en gros lots ; ce qui les rend principalement accessibles aux gros forestiers ; or, les affouagers assurent la propreté de la forêt. 	<ul style="list-style-type: none"> - Développer l'emploi forestier et viser la 2^{ème} et la 3^{ème} transformations du bois. - Veiller à ne pas saccager les chemins lors de travaux forestiers et être attentif aux remblais de ces chemins. - Valoriser l'espace forestier communal et ne pas le morceler par des voies de communication. - Redynamiser la forêt en regroupant les parcelles (pas de parcelles de 5X200m). - Organiser des ventes de bois en petits lots, pour favoriser les petits forestiers.

t) Agriculture

Atouts et faiblesses du territoire	Projets évoqués
<ul style="list-style-type: none"> - Les surfaces agricoles sont souvent replantées. - À Daverdisse, les fortes pentes des terrains sont difficiles à gérer. - Les aisances communales sont louées à des gros exploitants. 	<ul style="list-style-type: none"> - Favoriser les productions et ventes locales, en mettant des terrains à disposition d'un maraîcher par exemple. - Favoriser le morcellement des locations agricoles communales pour y donner accès à un maximum de producteurs et favoriser ceux qui ont un vrai projet.

u) Économie

Atouts et faiblesses du territoire	Projets évoqués
<ul style="list-style-type: none"> - Il y a peu d'artisans à Daverdisse (Grégory Burtomboy fait de la ferronerie). - Les indépendants et artisans ont encore une bonne maîtrise des techniques et produisent un travail bien fini. 	<ul style="list-style-type: none"> - Ouvrir un petit commerce par village, grâce à la mise à disposition de locaux. - Ouvrir un commerce axé sur les produits locaux. - Organiser des ateliers d'artisanat à Daverdisse. - Aider et mettre en valeur les indépendants et artisans, par exemple en faisant d'abord appel à eux pour les travaux communaux.

v) Tourisme

Atouts et faiblesses du territoire	Projets évoqués
<ul style="list-style-type: none"> - À Daverdisse, la limite est atteinte en hébergements touristiques. Les habitants constatent une perte de qualité de vie. Ils estiment qu'il n'y a pas d'apport pour le village et qu'il y a de nombreuses retombées négatives au niveau des équipements (égouts, eau, électricité), de la pollution sonore et de la propreté. - À Daverdisse, il y a trop de gîtes de grande capacité. Quand les 3 gros gîtes sont remplis, ils dépassent le nombre d'habitants du village. - La sécurité près des gîtes est à revoir à Daverdisse. - L'image véhiculée par le PN risque d'accentuer le tourisme. - Les scouts sonnent souvent aux portes pour demander de la nourriture ou un hébergement. - Le site de la cabane de chasse à Daverdisse est beau ; mais il ne reste que la cheminée de la cabane. - Le cheminement Pic Vert valorise la vallée; mais il est un rien monotone à pied. 	<ul style="list-style-type: none"> - Promouvoir un tourisme de qualité (pas de masse). - À Daverdisse, limiter le nombre et la capacité des gîtes. - À Daverdisse, développer de l'hébergement en forêt (cabanes). - Aménager la zone de l'ancienne cabane de chasse à Daverdisse. - Créer des aires de pique-nique. - Prévoir l'aménagement de parkings suffisants à proximité des gîtes à Daverdisse. - Ouvrir une piste de ski de fond à Daverdisse pour les communes de Libin (localisation idéale), Tellin, Wellin. - Proposer en location des vélos électriques - au centre touristique de Daverdisse. - Améliorer l'accueil des touristes : on ne sait pas toujours que le SI est ouvert.

w) Énergie

Atouts et faiblesses du territoire	Projets évoqués
<ul style="list-style-type: none"> - La forêt n'est pas suffisamment utilisée. 	<ul style="list-style-type: none"> - Promouvoir les éoliennes citoyennes. - Développer la production d'énergie renouvelable (éolienne, solaire, biomasse) ; ce devrait être une activité proactive de la part de la Commune pour que les citoyens s'y inscrivent.

Résultats pour le village de Porcheresse

A. Vivre ensemble à Daverdisse

a) Services à la population

Atouts et faiblesses du territoire	Projets évoqués
<ul style="list-style-type: none"> - Village orienté sur Graide et Bièvre pour les services. - Tous les services se trouvent à Haut-Fays ; il y a peu de contacts entre les villages et ceux-ci s'orientent vers les localités extérieures. Des efforts sont faits (au niveau politique) pour améliorer les choses. 	

b) Enseignement

Atouts et faiblesses du territoire	Projets évoqués
<ul style="list-style-type: none"> - L'école est en danger chaque année, cela impose une mobilisation pour la maintenir et certains habitants mettent une pression sur d'autres pour qu'ils y inscrivent leur enfant. La difficulté est d'avoir une perspective à plus de 3 ans car dépendante des naissances. - L'école est très importante dans la vie du village. 	

c) Lien/mixité/cohéSION sociale

Atouts et faiblesses du territoire	Projets évoqués
<ul style="list-style-type: none"> - Il y a une bonne ambiance générale et le climat est très familial. Peu de familles sont originaires de Porcheresse. Toutefois, la plupart y sont implantées depuis longtemps - « Au sein du village, on reste toujours des étrangers. » - Il y a peu de relations entre les villages même si la situation évolue positivement. - Un GAC a été mis en place avec l'objectif de s'étendre (20 ménages actuellement). Il essaie de lancer une dynamique de village, voire de commune, et va proposer la projection d'un documentaire sur l'alimentation et l'agriculture, suivie d'un échange. 	<ul style="list-style-type: none"> - Chacun possède ses outils pour ses parts d'affouage ; ne peut-on pas envisager une réunification des forces permettant l'achat d'outils plus performants et une entraide plus grande ? - Installer des valves dédiées aux demandes et échanges de services.

d) Petite enfance

Atouts et faiblesses du territoire	Projets évoqués
<ul style="list-style-type: none"> - Le Bilboquet fonctionne bien et les enfants sont surtout gardés à Maissen, Libin,... donc très peu sur la commune. Faire 10km pour amener son enfant en garde est trop long. 	<ul style="list-style-type: none"> - Favoriser l'installation d'une accueillante d'enfants sur le village.

e) Jeunesse

Atouts et faiblesses du territoire	Projets évoqués
<ul style="list-style-type: none"> - Il y a peu d'activités pour les jeunes à proximité. - Il y a un club des jeunes, mais il ne se réunit presque plus (une quinzaine). Ils ont difficile à se responsabiliser, il manque un leader ; un « encadrant » pourrait aider. - Pour redynamiser, il faudrait que les jeunes trouvent par eux-mêmes une activité qui leur plaît. 	

f) Aînés

Atouts et faiblesses du territoire	Projets évoqués
<ul style="list-style-type: none"> - Une entraide (notamment familiale) s'organise. - Le club des 3x20 fonctionne bien. - Dans le village de Daverdisse, seuls les gens qui se connaissent sont impliqués dans les activités. 	<ul style="list-style-type: none"> - Créer des relations intergénérationnelles pour, par exemple, l'accueil de la petite enfance (en fonction des disponibilités).

g) Vie associative, sportive et culturelle

Atouts et faiblesses du territoire	Projets évoqués
<ul style="list-style-type: none"> - Beaucoup de comités sont actifs sur le village. Ils fonctionnent et se coordonnent assez bien. - La vie du village est riche en été (nombreuses festivités) et très (trop) calme en hiver. - Des activités sportives seraient à développer, mais il manque des infrastructures. Le sport se pratique dans les communes voisines ou plus éloignées (Givet, Bertrix et Saint-Hubert pour la natation). - Il y a peu d'activités culturelles. 	<ul style="list-style-type: none"> - Développer un hall sportif. - Réaménager le terrain de tennis de Gembes. - Il faudrait essayer de coordonner les calendriers des activités entre les villages (ex. marché de Noël) ou en regrouper certaines.

h) Lieu de rencontre

Atouts et faiblesses du territoire	Projets évoqués
<ul style="list-style-type: none"> - L'accès à la salle de Porcheresse est difficile, principalement pour des raisons financières. C'est une asbl qui gère la salle (sabot et jeunes). La salle du « Blé qui lève » est plus facile d'accès. - Problème d'isolation phonique et thermique dans la maison de village ; le chauffage par le sol est inapproprié. 	<ul style="list-style-type: none"> - Aménager le centre devant l'église avec mise en valeur de la source (fontaine, lavoir) et inclure un four à pain dans le projet. La sécurité routière doit être intégrée au projet.

i) Information et communication

Atouts et faiblesses du territoire	Projets évoqués
<ul style="list-style-type: none"> - Le bulletin communal est une bonne chose mais il manque de fond. - Le site Internet est peu mis à jour. - Les réseaux de communication sont lents. 	<ul style="list-style-type: none"> - Ajouter les numéros utiles, des infos sur les activités,...

j) Démocratie locale et citoyenne

Atouts et faiblesses du territoire	Projets évoqués
<ul style="list-style-type: none"> - La population souhaite davantage de démarches ascendantes sur le territoire. - La population désire être impliquée dès le début du processus d'un projet afin d'éviter certaines inadéquations entre le souhait et le projet final. Elle suggère également d'inclure des clauses sociales et locales dans les marchés. Une autre possibilité serait d'imposer un budget initial. 	<ul style="list-style-type: none"> - Une démocratie proactive est nécessaire. - Prendre les décisions en rapport avec le développement durable et les évaluer à long terme.

k) Mobilité

Atouts et faiblesses du territoire	Projets évoqués
<ul style="list-style-type: none"> - Chacun a sa voiture. - Dans le cadre du GAC, les participants s'organisent pour les trajets chez les producteurs. - Le Proxibus est limité à certains trajets. 	<ul style="list-style-type: none"> - Organiser un covoiturage local (mise en ligne de propositions de trajets). - Permettre le transport entre personnes privées.

B. Habiter à Daverdisse

i) Logement

Atouts et faiblesses du territoire	Projets évoqués
<ul style="list-style-type: none"> - Il est parfois difficile de trouver des terrains disponibles. - Certains achètent le terrain à côté de chez eux pour ne pas avoir de voisin direct. - Pas besoin de logement de transit. - Les jeunes ont du mal à trouver des logements pour se loger. 	<ul style="list-style-type: none"> - Créer des logements tremplin. - Faciliter l'accès des jeunes au logement, via des lotissements communaux (moins chers pour les jeunes,...). - Convertir des zones en zones à bâtir, sensibiliser certains propriétaires,... pour faciliter l'accès aux terrains.

m) Urbanisme et aménagement du territoire

Atouts et faiblesses du territoire	Projets évoqués
<ul style="list-style-type: none"> - La plupart des nouveaux logements à Porcheresse sont des secondes résidences. - Les 4 nouvelles maisons de la rue de Fontenelle sont toutes différentes; il n'y a pas d'unité architecturale au niveau des formes. - Il est important de maintenir les joints roses des maisons ; ils font partie du patrimoine du village. 	<ul style="list-style-type: none"> - Veiller à maintenir les maisons traditionnelles au centre. - Ne pas permettre la construction de maisons non intégrées. - Favoriser l'unité des matériaux de construction au centre, mais laisser plus de liberté vers l'extérieur du village. - Instaurer un règlement d'urbanisme sur le centre du village. - Veiller à la bonne intégration des nouvelles constructions dans le paysage; s'inspirer du bâti existant et maintenir les caractéristiques locales.

n) Espaces publics

Atouts et faiblesses du territoire	Projets évoqués
	<ul style="list-style-type: none"> - Réaménager le terrain de tennis de Gembes en aire multisport. - Aménager le cœur du village de Porcheresse : faire des plantations, recréer une fontaine (alimentation existante), aménager un espace de convivialité, sécuriser et rétrécir le carrefour.

o) Équipements

Atouts et faiblesses du territoire	Projets évoqués
<ul style="list-style-type: none"> - À Porcheresse, l'onduleur se met en sécurité quand l'électricité est renvoyée sur le réseau (panneaux photovoltaïques). - Pourquoi Porcheresse n'a pas été consulté lors de la vente du réseau d'eau ? - Les égouts ne sont pas entretenus. - Lors de fortes pluies, les eaux descendent dans le village. 	<ul style="list-style-type: none"> - Améliorer les voies de communication numériques. - Renforcer le réseau électrique. - Racheter le réseau d'eau à la SWDE. - Épurer les eaux.

p) Patrimoine

Atouts et faiblesses du territoire	Projets évoqués
<ul style="list-style-type: none"> - Il est important d'entretenir la nouvelle stèle à Porcheresse. 	<ul style="list-style-type: none"> - Créer un parcours de la mémoire avec panneaux didactiques (des démarches ont été entreprises mais n'ont pas abouti car la RW contrôle tout ce qui concerne la guerre 14-18).

q) Sécurité

Atouts et faiblesses du territoire	Projets évoqués
	<ul style="list-style-type: none"> - Ralentir la vitesse dans le village de Porcheresse. - Limiter la vitesse à la rue de Fontenelle.

r) Nature, biodiversité, paysages

Atouts et faiblesses du territoire	Projets évoqués
<ul style="list-style-type: none"> - La commune est inscrite en gestion différenciée et a distribué à la population une circulaire sur la gestion différenciée. - Les haies participent à la biodiversité ; or, elles sont souvent arrachées ou subissent des entretiens par des machines trop invasives. 	<ul style="list-style-type: none"> - Sensibiliser les habitants à la gestion différenciée. - S'inscrire à la journée de l'arbre (distribution de plants). - Replanter les haies et empêcher leur coupe.

s) Environnement

Atouts et faiblesses du territoire	Projets évoqués
<ul style="list-style-type: none"> - Les particuliers continuent à utiliser des pesticides sans limitation, alors que la Commune est en gestion différenciée. - Le bruit des avions militaires volant à basse altitude est dérangeant. - Manque de propreté dans certaines rues de Porcheresse. - Le préposé au parc à containers n'est pas toujours très accueillant et collaboratif. 	<ul style="list-style-type: none"> - Sensibiliser la population aux effets des pesticides.

C. Travailler et consommer à Daverdisse

t) Forêt

Atouts et faiblesses du territoire	Projets évoqués
- Beaucoup de dégâts sont constatés dans les chemins forestiers.	<ul style="list-style-type: none"> - Remettre les chemins forestiers en état. - Faire respecter la réglementation sur la forêt : chasse, gros engins dans les bois,... - Augmenter les droits de chasse. - Diminuer la population de gibier par la pose de clôtures le long des champs,...

u) Agriculture

Atouts et faiblesses du territoire	Projets évoqués
<ul style="list-style-type: none"> - Le nombre d'agriculteurs diminue. Il serait intéressant de pouvoir faire quelque chose pour les aider. - Que vont devenir les terres agricoles et les exploitations agricoles sans repreneur ? - Les agriculteurs sont souvent locataires car ils ne peuvent acheter les terres agricoles face aux gros propriétaires. - L'élevage bovin est prépondérant. - Plus personne ne fait son potager. - Le GAC de Porcheresse regroupe une vingtaine de familles issues de Porcheresse, Gembes et Daverdisse ; il n'y a pas de producteur sur la commune. Dans un rayon de 30 km, le GAC se procure des produits auprès de 2 boucheries, 3 fromagers, 1 maraîcher, 1 brasserie. 	<ul style="list-style-type: none"> - Favoriser l'accès des agriculteurs aux terres agricoles. - Diversifier l'agriculture vers le maraîchage : en faire la promotion; le favoriser sur terrains privés ou communaux; favoriser la production de paniers de légumes (en coopérative). - Créer des potagers collectifs pour favoriser la transmission des connaissances sur les potagers. - Étendre le GAC à l'ensemble de la commune et organiser des ateliers, des visites chez les producteurs,...

v) Économie

Atouts et faiblesses du territoire	Projets évoqués
<ul style="list-style-type: none"> - Un boucher et un boulanger ambulants passent à Porcheresse. - Il n'y a pas de zone d'activité économique sur le territoire. Cela complique parfois les choses et les activités se font au domicile des gens. Est-il possible d'avoir des incitants à l'installation (ex. terrain à prix démocratique, création d'une zone à Haut-Fays, construction d'un atelier rural) ? - Pour un indépendant qui souhaite investir sur le territoire, la Commune offre un bon accueil. Le soutien politique est important. 	<ul style="list-style-type: none"> - Créer un centre multifonctionnel : point de dépôts, ateliers cuisine, four à pain,... en lien avec le GAC . - Promouvoir les artisans locaux : <ul style="list-style-type: none"> - vitrine ou lieu d'exposition; - guide des artisans en activité principale ou secondaire. - Favoriser l'implantation de commerces dans les villages : <ul style="list-style-type: none"> - via une coopérative locale; - avec la création d'une monnaie locale.

w) Tourisme

Atouts et faiblesses du territoire	Projets évoqués
<ul style="list-style-type: none"> - Trop de souts viennent sonner aux portes. - Il existe une carte des promenades. - Les promenades sont bien balisées. 	<ul style="list-style-type: none"> - Créer un vade-mecum pour les scouts. - Instaurer un monsieur camps. - Rééditer le guide des promenades (particularités, faune, flore,...). - Valoriser le cheminement de la ligne du tram.

x) Énergie

Atouts et faiblesses du territoire	Projets évoqués
<ul style="list-style-type: none"> - Les anciennes maisons ne sont pas conçues pour les économies d'énergie. - Le barrage, le bief et le canal de la pompe à eau de Porcheresse existent toujours. 	<ul style="list-style-type: none"> - Installer une micro-centrale hydraulique sur l'Almache. - Restaurer le barrage, le bief et le canal de la pompe à eau et y poser une turbine.

Résultats pour le village de Gembes

A. Vivre ensemble à Daverdisse

a) Services à la population

Atouts et faiblesses du territoire	Projets évoqués
<ul style="list-style-type: none"> - Il n'y a pas de pharmacie sur la commune. Les personnes font généralement leurs courses en rentrant du travail. Les commerces sur la commune ferment mais on s'en accommode. - Il serait intéressant de pouvoir disposer de petits services à Gembes, tels que timbres, petits magasins ou commerce itinérant. 	

b) Enseignement

Atouts et faiblesses du territoire	Projets évoqués
<ul style="list-style-type: none"> - L'école a difficile de se maintenir. Elle fait partie du cœur et de la vie du village ; il faut se battre pour qu'elle reste. 	<ul style="list-style-type: none"> - Pour maintenir l'école, il serait intéressant de renforcer les services existants afin d'attirer des jeunes ménages.

c) Lien/mixité/cohésion sociale

Atouts et faiblesses du territoire	Projets évoqués
<ul style="list-style-type: none"> - Il y a beaucoup de personnes néerlandophones (en général plus âgées) sur le village. La cohabitation se passe très bien. - Le village souffre de la baisse de la population et de la population vieillissante. Moins de dynamisme. 	<ul style="list-style-type: none"> - Organiser un événement qui rassemble les habitants de tous les villages.

d) Jeunesse

Atouts et faiblesses du territoire	Projets évoqués
<ul style="list-style-type: none"> - Les Arsouilles, mouvement de jeunes, n'existent plus. Personne ne souhaite reprendre le flambeau. 	

e) Aînés

Atouts et faiblesses du territoire	Projets évoqués
<ul style="list-style-type: none"> - Il y a beaucoup d'aînés et ce n'est pas toujours simple de se déplacer. Si les personnes ont des ennuis de santé plus importants, elles ont tendance à quitter le village. - La population est âgée. Que faire de toutes ces maisons après le décès ? 	

f) Vie associative, sportive et culturelle

Atouts et faiblesses du territoire	Projets évoqués
<ul style="list-style-type: none"> - La vie associative est assez riche sur la commune. - Au niveau des associations sur le village sont recensés la société de pêche, le comité des fêtes, de village, l'ACRF, les 3x20 ; pour les activités, le barbecue, la fête de l'école, le marché de Noël. - Il manque de coordination entre les différents marchés de Noël. - Sans les enfants et l'école, les premiers contacts avec les autres villageois sont difficiles lorsqu'on arrive de l'extérieur. - Il y a moins d'activités à Gembes, notamment en raison des secondes résidences qui occupent parfois des rues entières (ex : rue de Porcheresse). 	<ul style="list-style-type: none"> - Stimuler la fête des voisins. - Création d'activités diverses.

g) Lieu de rencontre

Atouts et faiblesses du territoire	Projets évoqués
<ul style="list-style-type: none"> - En dehors des associations, il n'y a plus de vie sociale. 	<ul style="list-style-type: none"> - Créer un four à pain collectif à Gembes. - Rénover la salle Saint-Gérard à Gembes : plus grandes fenêtres pour plus de clarté, mise à niveau du sol,...

h) Information et communication

Atouts et faiblesses du territoire	Projets évoqués
<ul style="list-style-type: none"> - Pas d'information reçue sur la création du Parc naturel. 	

i) Gouvernance, citoyenneté

Atouts et faiblesses du territoire	Projets évoqués
	<ul style="list-style-type: none"> - Mettre des critères plus stricts dans les marchés publics pour éviter des travaux au rabais.

B. Habiter à Daverdisse

j) Logement

Atouts et faiblesses du territoire	Projets évoqués
<ul style="list-style-type: none"> - Le prix des maisons et des terrains est très important. - De nombreux aînés habitent dans les villages - un certain nombre de maisons vont changer de propriétaire dans les années à venir. - L'achat de terrains est plus intéressant que des locations à des « gens de passage » ou alors il faudrait que la Commune ait le choix des locataires. A noter que le coût de fonctionnement est important pour la commune. - Il y a peu de terrains disponibles et les terrains sont souvent achetés par des personnes extérieures. 	<ul style="list-style-type: none"> - Mettre des terrains à disposition des jeunes, à prix démocratiques. - Développer des lotissements communaux dans les villages. - Prévoir des aides à l'accès à la propriété - Créer des logements tremplin, avec priorité aux jeunes du village.

k) Urbanisme et aménagement du territoire

Atouts et faiblesses du territoire	Projets évoqués
<ul style="list-style-type: none"> - L'urbanisme émet de fortes exigences pour délivrer les permis. - De nombreuses infractions sont constatées par rapport aux permis d'urbanisme à cause d'un manque de contrôle. 	<ul style="list-style-type: none"> - Prévoir un contrôle des travaux pour lutter contre les infractions urbanistiques : par les services communaux ou un agent constataleur. - Garder le caractère rural du bâti sur Sclassin et la commune.

l) Espaces publics

Atouts et faiblesses du territoire	Projets évoqués
<ul style="list-style-type: none"> - Le bois de chauffage est stocké sur les excédents de voirie (déchets, propreté). - Le cadre de vie est un point positif du territoire et est à conserver. 	<ul style="list-style-type: none"> - Créer des lieux communaux (excédents de voirie) où pouvoir déposer et stocker le bois.

m) Équipements

Atouts et faiblesses du territoire	Projets évoqués
<ul style="list-style-type: none"> - La couverture Internet est insuffisante sur la commune. Cela rend difficile l'installation d'une TPE ou d'indépendants ; une pétition a été envoyée à Belgacom (sans réponse). - Projet de la SWDE : distribuer l'eau de Nisramont. Or, L'eau des ruisseaux est de bonne qualité ; il faut préserver cette richesse. 	<ul style="list-style-type: none"> - Prévoir des chemins d'accès à certaines parcelles agricoles ou forestières enclavées.

n) Sécurité

Atouts et faiblesses du territoire	Projets évoqués
<ul style="list-style-type: none"> - Dans la descente du village de Gembes, il y a des problèmes de vitesse et de transit des camions de Bièvre vers l'autoroute à cause des GPS. - À Gembes, la vitesse est excessive à la rue du Maquis (zone 30 ?). - À Haut-Fays, il y a un problème de visibilité au carrefour central en venant de Sclassin. 	<ul style="list-style-type: none"> - Réduire la vitesse dans Gembes : chicane, réduction de la largeur de voirie, réduction du champ visuel.

o) Nature, biodiversité, paysages

Atouts et faiblesses du territoire	Projets évoqués
<ul style="list-style-type: none"> - Un arbre isolé est considéré comme remarquable après 30 ans; il faut un permis pour l'abattre. - À Gembes, on assiste à une invasion de Bernaches du Canada : ces oies sont menaçantes ; elles se trouvent près des étangs et en fonds de plaine au Mont (vers le Maquis). - Gembes est un beau village qui présente des points de vue intéressants. 	<ul style="list-style-type: none"> - Signaler les points de vue. - Créer un point de vue sur le dessus de Gembes, rue des Ecoles. - Être attentif au maintien des arbres dans les villages. - Éliminer les Bernaches car c'est une espèce invasive, qui tend à remplacer les oies, hérons et canards locaux ; informer la population de ne surtout pas les nourrir.

p) Environnement

Atouts et faiblesses du territoire	Projets évoqués
<ul style="list-style-type: none"> - Les excédents de voiries deviennent des dépôts. - Les déchets accumulés derrière les tas de bois posent problème (tôles, barbelés, bâches,...). 	

C. Travailler et consommer à Daverdisse

q) Forêt

Atouts et faiblesses du territoire	Projets évoqués
<ul style="list-style-type: none"> - Une grosse partie de la forêt se trouve en Natura 2000. - La forêt est certifiée PEFC. - 40% des moyens financiers communaux proviennent de la forêt. - Le gibier fait des dégâts dans les forêts et cela se répercute sur le prix de vente des arbres. La population giboyeuse semble être en baisse mais ce constat fait débat. - Si un lot de bois est vendu, une caution est prélevée et un état des lieux est fait avant et après les travaux. 	<ul style="list-style-type: none"> - Entretenir les sentiers ravagés par les gros exploitants forestiers.

r) Agriculture

Atouts et faiblesses du territoire	Projets évoqués
<ul style="list-style-type: none"> - Les agriculteurs savent-ils faire des produits locaux ? - Un GAC existe déjà à Porcheresse. 	<ul style="list-style-type: none"> - Développer une filière agricole de proximité basée sur le développement de produits locaux. Le but est de consommer local et de faire vivre les producteurs locaux. - Étendre le GAC de Porcheresse (savoir ce que l'on mange - frais, sain, local)

s) Économie

Atouts et faiblesses du territoire	Projets évoqués
<ul style="list-style-type: none"> - Les gens travaillent majoritairement à l'extérieur et font leurs courses en rentrant : l'épicerie de Haut-Fays vivote. - Sur la commune, il ne reste qu'un seul café; il n'y a presque plus de lieu de vie sociale. Avant, il y avait plusieurs commerces, une pompe à essence sur le village. 	<ul style="list-style-type: none"> - Favoriser le commerce ambulant. - Ouvrir un centre multifonction à Gembes (timbres, vente,...) - la difficulté est de permettre au gestionnaire d'en vivre.

t) Tourisme

Atouts et faiblesses du territoire	Projets évoqués
<ul style="list-style-type: none"> - De nombreuses maisons sont à louer à Porcheresse; alors qu'à Gembes, ce sont des gîtes et des secondes résidences. - La commune est marquée par un tourisme diffus, de gîtes et de vacances. Les personnes recherchent la quiétude. Par contre, il y a des milliers de campeurs à Graide, ce qui crée des désagréments dans le village. - En dehors des locations de gîtes, les touristes n'apportent aucun revenu pour la commune. - Les secondes résidences et les gîtes ont vidé le village (rue de Porcheresse). - Beaucoup de scouts passent dans Gembes. - Le café de Haut-Fays a fermé car il n'y avait pas assez de touristes. - Les panneaux touristiques sont devenus illisibles. 	

Résultats pour le village de Haut-fays

A. Vivre ensemble à Daverdisse

a) Services à la population

Atouts et faiblesses du territoire	Projets évoqués
<ul style="list-style-type: none"> - Il reste un petit commerce à Haut-Fays mais généralement peu de services sont disponibles. Il n'y a par exemple pas de pharmacie. - Les services proposés par le CPAS peuvent avoir une image négative pour certaines personnes : « image CPAS ». Serait-ce pour cette raison que le service transport proposé n'a pas été porteur ? 	<ul style="list-style-type: none"> - Réfléchir à la (re)mise en place d'un service de transports portés par des chauffeurs bénévoles.

b) Enseignement

Atouts et faiblesses du territoire	Projets évoqués
<ul style="list-style-type: none"> - Bonne volonté des enseignants et bonnes dessertes en transport grâce au Proxibus. 	

c) Lien/mixité/cohésion sociale

Atouts et faiblesses du territoire	Projets évoqués
<ul style="list-style-type: none"> - Les gens circulent peu d'un village à l'autre. C'est sans doute historique, notamment à cause de la centralisation des services à Haut-Fays. - Les villageois, provenant de l'extérieur, même s'ils sont présents depuis de nombreuses années, se sentent toujours étrangers. - La fête de quartier a des aspects positifs et négatifs. L'échelle du quartier est peut-être à revoir. 	<ul style="list-style-type: none"> - Créer plus d'activités sur les villages, comme par exemple des jeux inter-villages. - Crédit d'un SEL.

d) Petite enfance

Atouts et faiblesses du territoire	Projets évoqués
	<ul style="list-style-type: none"> - Achat par la commune d'un bâtiment (ancien hôtel des Ardennes ?) pour faire du co-accueil et, pourquoi pas, permettre d'engager du personnel supplémentaire (infirmière par exemple).

e) Jeunesse

Atouts et faiblesses du territoire	Projets évoqués
<ul style="list-style-type: none"> - Souhait que les jeunes organisent des activités diversifiées et pas seulement des « beuveries ». - Importance de créer des synergies entre jeunes et aînés. - Le bal en plein air participe à la vie du village. 	<ul style="list-style-type: none"> - Créer une centrale de services (ex : CSA) qui pourrait être portée par des jeunes et moins jeunes.

f) Aînés

Atouts et faiblesses du territoire	Projets évoqués
<ul style="list-style-type: none"> - La population est âgée et souhaite principalement rester dans son milieu de vie. 	<ul style="list-style-type: none"> - Création d'une résidence (ou maison de repos) pour personnes âgées leur permettant d'avoir leur indépendance et de pouvoir continuer à circuler. Par exemple via la création d'appartements dans l'ancien hôtel (sans compter l'intérêt du terrain situé à l'arrière du bâtiment). - Organisation d'un thé dansant et d'un karaoké

g) Vie associative, sportive et culturelle

Atouts et faiblesses du territoire	Projets évoqués
<ul style="list-style-type: none"> - Le kayak existe, c'est une bonne chose mais à conserver dans des proportions modestes (pas comme à Houyet). 	

h) Lieu de rencontre

Atouts et faiblesses du territoire	Projets évoqués
<ul style="list-style-type: none"> - Le prix des salles est excessif. 	<ul style="list-style-type: none"> - Réhabiliter la maison de jeunes, la mettre aux normes ; revoir son affectation ? - Créer une salle polyvalente permettant d'accueillir des activités sportives ou autres. Attention qu'il existe déjà une salle à Wellin. Une étude des besoins serait à réaliser.

i) Information et communication

Atouts et faiblesses du territoire	Projets évoqués
	<ul style="list-style-type: none"> - Etoffer le bulletin communal.

j) Mobilité

Atouts et faiblesses du territoire	Projets évoqués
<ul style="list-style-type: none"> - La population est vieillissante et rencontre des problèmes de mobilité; la demande d'aide en transport va augmenter. - Il est très difficile pour des personnes sans voiture de se déplacer. A part l'école, les autres services sont difficilement accessibles en transport en commun. - Des bénévoles seraient d'accord de véhiculer les gens. - Les grands bus sont pratiquement vides en journée. - Le Proxibus offre une bonne solution pour les déplacements scolaires. 	<ul style="list-style-type: none"> - Favoriser le telbus, le taxi social ou le transport bénévole. - Prendre des petits bus pour les services en journée. - Étendre l'offre du Proxibus (liaison avec la gare de Libramont,...). - Créer une initiative de transports portée par le bénévolat. - Relier les noyaux villageois aux services à Haut-Fays par des voies de mobilité douce; créer un maillage de cheminements (pas nécessairement asphalté).

B. Habiter à Daverdisse

k) Logement

Atouts et faiblesses du territoire	Projets évoqués
<ul style="list-style-type: none"> - L'accès au logement est difficile pour les jeunes. - À Haut-Fays, le terrain se trouvant à l'arrière de l'ancien hôtel des Ardennes est intéressant. - Des maisons sont sous-utilisées dans les villages. - Il n'y a pas de logement tremplin à Haut-Fays, alors que la population y est nombreuse. 	<ul style="list-style-type: none"> - Créer un système d'auto-financement d'une maison (location-achat). - Créer des logements pour aînés avec services adaptés (ou maison de repos) dans l'ancien hôtel des Ardennes. - Créer des logements tremplin à Haut-Fays (plus facile au niveau de la mobilité), agrémentés de règles de bail à respecter (durée, attribution,...). - Avoir une politique publique d'achat de maisons afin de rendre le prix des logements plus accessible.

l) Urbanisme et aménagement du territoire

Atouts et faiblesses du territoire	Projets évoqués
<ul style="list-style-type: none"> - Il est important de conserver le cadre bâti traditionnel et d'y intégrer les nouvelles habitations. - La Commune devrait pouvoir donner son avis sur l'urbanisation de terrains à Haut-Fays (2ha), prévue par la société Ardenne et Lesse. Pourquoi ne pas leur imposer des prescriptions urbanistiques ou des contraintes en termes de mobilité ? Quel est le plan d'urbanisation ? 	<ul style="list-style-type: none"> - Favoriser la préservation du cadre bâti traditionnel et la bonne intégration des nouvelles habitations via l'application d'un règlement communal d'urbanisme ou du RGBSR (qui donne les lignes directrices par région).

m) Espaces publics

Atouts et faiblesses du territoire	Projets évoqués
	<ul style="list-style-type: none"> - Remettre le jeu de quilles sur la place de Haut-Fays, avec une buvette à proximité.

n) Équipements

Atouts et faiblesses du territoire	Projets évoqués
<ul style="list-style-type: none"> - La plaine de jeux se trouve près du terrain de foot ; elle est trop isolée. - À Haut-Fays, le wifi et internet ne passent pas sur le village; or, les coûts sont identiques au milieu urbain. C'est un réel problème pour les indépendants. 	<ul style="list-style-type: none"> - Relocaliser la plaine de jeux au centre du village (et la sécuriser). - Proposer le wifi gratuit à la maison communale ou dans les maisons de village (avec panneau indicatif).

o) Sécurité

Atouts et faiblesses du territoire	Projets évoqués
<ul style="list-style-type: none"> - La traversée de Haut-Fays est dangereuse : pas de piste cyclable; vitesse des véhicules; risque d'être frôlé par les camions,... 	<ul style="list-style-type: none"> - Créer une liaison trottoir vers les Scottons - Aménager la voirie régionale pour limiter la vitesse dans la traversée (aménagement physique, prévention, répression, présence aux passages pour piéton, ...). - Rendre bien visible la sortie d'école : panneau 30; accompagnement de la sortie des enfants.

p) Nature, biodiversité, paysages

Atouts et faiblesses du territoire	Projets évoqués
<ul style="list-style-type: none"> - Les haies participent à la biodiversité 	<ul style="list-style-type: none"> - Prévoir des primes pour les agriculteurs qui entretiennent correctement leurs haies + mesures agri-environnementales.

C. Travailler et consommer à Daverdisse

q) Forêt

Atouts et faiblesses du territoire	Projets évoqués
<ul style="list-style-type: none"> - De nombreuses coupes sont faites dans la forêt : il faut faire un suivi attentif des replantations. - Le DNF suit un plan de gestion de la forêt publique. - Le style d'exploitation de la forêt détruit les chemins et les terrains exploités (grosses machines). 	<ul style="list-style-type: none"> - Il faut veiller à adapter la forêt aux modifications climatiques et diversifier les essences afin de la rendre plus résiliente. - Favoriser l'exploitation forestière par des chevaux de trait.

r) Agriculture

Atouts et faiblesses du territoire	Projets évoqués
<ul style="list-style-type: none"> - Il est difficile de trouver à Haut-Fays des terrains non constructibles pour des activités diverses (maraîchage, compost et stockage des matériaux). - terroirlux.be est une plateforme internet de valorisation des produits locaux. - Il y a pas mal de touristes au magasin en été : promotion des produits du terroir dans les gîtes,... 	<ul style="list-style-type: none"> - Étendre le GAC de Porcheresse.

s) Économie

Atouts et faiblesses du territoire	Projets évoqués
<ul style="list-style-type: none"> - En hiver, le commerce de Haut-Fays propose des livraisons au-delà de 20 euros d'achat. - Il n'y a pas de produit du terroir dans l'épicerie; ceux-ci sont difficiles à trouver. 	<ul style="list-style-type: none"> - Favoriser les commerces ambulants. - Proposer des produits du terroir dans le magasin à Haut-Fays afin de faire connaître les produits et dynamiser le commerce.

t) Tourisme

Atouts et faiblesses du territoire	Projets évoqués
<ul style="list-style-type: none"> - La commune se situe au centre d'une zone fort fréquentée au niveau touristique. - La taxe séjour a été supprimée => le tourisme ne rapporte plus rien à la commune. 	<ul style="list-style-type: none"> - Poser des bancs le long des chemins de promenade. - Promouvoir un tourisme doux de qualité : <ul style="list-style-type: none"> o créer une aire pour motor-homes, avec eau et fosse de vidange ; o promouvoir les rallyes - sports doux (exemple : VTT) ; o organiser des événements VTT ; o structurer et promouvoir l'activité kayak (avec taxe à l'embarcation ?) ; o taxer les rallyes moteurs.

u) Énergie

Atouts et faiblesses du territoire	Projets évoqués
<ul style="list-style-type: none"> - Il existe des primes communales à l'acquisition et à l'isolation de logements. - Le grand éolien n'est pas possible à cause de la zone d'exclusion militaire. - Il est dommage que dans la nouvelle administration communale, le chauffage bois ou pellets n'ait pas été privilégié par rapport au fuel. Il aurait pu être jumelé à un réseau de chaleur. 	<ul style="list-style-type: none"> - Viser l'autonomie énergétique en variant les sources de production (moulin, pompe à chaleur, solaire thermique,...). - Permettre la pose de petites éoliennes.

En fin de réunion, les agents de développement distribuent des feuillets d'inscription aux groupes de travail (pour une invitation personnalisée aux thématiques pointées) et de candidature à la CLDR.

Sophie Orban et Pierre-Yves Muri,
Agents de développement FRW

Participants aux réunions

Le 5 mai à Daverdisse

Civilité	Nom	Prénom	Adresse postale	N°	CP	Localité
Mme	Billy	Marie-France	rue du Champ Feneau	13	6929	Daverdisse
M.	Bodart	Christophe	rue des Routis	29	6929	Daverdisse
M.	Boucher	Charles	rue Ry de Dinnan	14	6929	Daverdisse
M.	Charlotiaux	André	rue des Routis	27 D	6929	Daverdisse
Mme	Charlotiaux-Bauvois	Marie-Josée	rue des Routis	27 D	6929	Daverdisse
Mme	Crick	Sandra	rue de la Hauche	74 B	6929	Daverdisse
M.	Daron	Luc	Allée des Marronniers	77 A	6929	Daverdisse
Mme	Daron-Pirnay	Patricia	Allée des Marronniers	77 A	6929	Daverdisse
M.	de Cartier d'Yves	Jean-Philippe	rue des Barbouillons	8 A	6929	Daverdisse
Mme	de Cartier-Migeal	Geneviève	rue des Barbouillons	8 A	6929	Daverdisse
M.	Delwaide	Henri	rue Paul Dubois	33	6929	Daverdisse
Mme	Gilissen	Jacqueline	rue Paul Dubois	35	6929	Daverdisse
Mme	Grégoire	Stéphanie	Voie de Gribôle	3	6929	Haut-Fays
Mme	Grégoire	Sabine	Allée des Marronniers	80	6929	Daverdisse
M.	Grofils	Firmin	rue de Graide	101	6929	Porcheresse
M.	Jacquemart	Raymond	rue Paul Dubois	44	6929	Daverdisse
Mme	Lambert	Dominique	rue des Routis	29	6929	Daverdisse
M.	Léonet	Maxime	rue de Gedinne	35 B	6929	Haut-Fays
M.	Michotte	Filip	rue de la Hauche	71 F	6929	Daverdisse
Mme	Stalmans	Francine	rue de la Hauche	74	6929	Daverdisse
M.	Vincent	Jean-Claude	rue des Buts	3	6929	Haut-Fays

Le 19 mai à Porcheresse

Civilité	Nom	Prénom	Adresse postale	N°	CP	Localité
M.	Buyck	Pascal	rue du Moulin	1	6929	Porcheresse
M.	Collin	Lucien	rue de Fontenelle	25	6929	Porcheresse
M.	Daron	Luc	Allée des Marronniers	77 A	6929	Daverdisse
Mme	Davreux	Martine	rue de Laloux	12	6929	Porcheresse
M.	Fasbender	Roland	rue de Redu	30 C	6929	Porcheresse
Mme	Grégoire	Stéphanie	Voie de Gribôle	3	6929	Haut-Fays
M.	Grofils	Firmin	rue de Graide	101	6929	Porcheresse
Mme	Herman	Marie-Claire	rue de Redu		6929	Porcheresse
M.	Incoul	Roland	rue de Redu	35	6929	Porcheresse
M.	Jacquet	Johan	Culot de Lahaut	78	6929	Porcheresse
M.	Léonet	Maxime	rue de Gedinne	35 B	6929	Haut-Fays
M.	Merny	Jean-Luc	rue de Graide	90	6929	Porcheresse
Mme	Nicolas	Marie Noëlle	rue du Chenai	46	6929	Porcheresse
Mme	Poels	Nicole	rue de Fontenelle	28 C	6929	Porcheresse
Mme	Vanderschrick	Josiane	Culot de Lahaut	79	6929	Porcheresse
M.	Vanommeslaeghe	Luc	Culot de Lahaut	79	6929	Porcheresse
M.	Verbeek	Pierre	rue de Banet Sart	23	6929	Daverdisse
M.	Vincent	Jean-Claude	rue des Buts	3	6929	Haut-Fays

Le 2 juin à Gembes

Civilité	Nom	Prénom	Adresse postale	N°	CP	Localité
M.	Adam	Jean-Benoît	Le Mont	226	6929	Haut-Fays
Mme	Bony	Bernadette	rue de la Strée	10 A	6929	Gembes
M.	Bosseaux	Michel	Le mont	219	6929	Haut-Fays
Mme	Bricteux	Dominique	Le Mont	225	6929	Haut-Fays
M.	Daron	Luc	Allée des Marronniers	77 A	6929	Daverdisse
M.	Grofils	Firmin	rue de Graide	101	6929	Porcheresse
M.	Léonet	Maxime	rue de Gedinne	35 B	6929	Haut-Fays
M.	Merny	André	rue de la Strée	10 A	6929	Gembes
Mme	Merny	Anne	rue de la Culée	41 A	6929	Gembes
M.	Pauwels	René	Le Mont	225	6929	Haut-Fays
M.	Vanderperre	Francis	Sclassin	215 A	6929	Haut-Fays
M.	Vincent	Jean-Claude	rue des Buts	3	6929	Haut-Fays
M.	Wuidar	Maurice	rue des Ecoles	22 A	6929	Gembes

Le 16 juin à Haut-Fays

Civilité	Nom	Prénom	Adresse postale	N°	CP	Localité
M.	Cariaux	Christian	rue de Burnaifontaine	86	6929	Haut-Fays
Mme	Cornet	Maryse	Ancien chemin de Wellin	102	6929	Haut-Fays
M.	Daron	Luc	Allée des Marronniers	77 A	6929	Daverdisse
Mme	De Vlaminck	Anne	rue Culot de Lahaut	88	6929	Porcheresse
Mme	Deffoin	Marie-Claire	rue des Ochires	71 A	6929	Haut-Fays
M.	Foret	Robert	rue de Wellin	109 A	6929	Haut-Fays
M.	Foret	Simon	rue de Wellin	109 A	6929	Haut-Fays
Mme	Grégoire	Stéphanie	Voie de Gribôle	3	6929	Haut-Fays
M.	Grofils	Firmin	rue de Graide	101	6929	Porcheresse
M.	Léonet	Maxime	rue de Gedinne	35 B	6929	Haut-Fays
M.	Vincent	Jean-Claude	rue des Buts	3	6929	Haut-Fays
Mme	Winand	Cécile	rue de Wellin	109 A	6929	Haut-Fays



Tintigny, le 25 février 2014

Commune de Daverdisse
Compte rendu de la CLDR du 24/02/2014

Présents :

cf. liste ci-après

Commune : Cécile Kiebooms, directrice générale

FRW : Sophie Orban et Pierre-Yves Muri, agents de développement

Excusés :

cf. liste ci-après

Ordre du jour

- Lancement de la nouvelle opération de développement rural
- Rapport annuel 2013
- Divers

Mot d'accueil de la CLDR par le bourgmestre, M. Maxime Léonet.

Préambule : La CLDR se compose d'un quart communal (les élus) et de citoyens. Ceux-ci sont répartis en membres effectifs et suppléants. Il s'agit uniquement d'une règle légale ; dans les faits, les uns et les autres ont le même rôle lors des votes et tous sont invités à chaque réunion. Toutefois, le conseil communal reste maître d'œuvre dans l'ODR

1. Lancement de la nouvelle opération de développement rural

La dernière opération de développement rural (ODR) s'est clôturée à la fin de l'année 2009. Même si la Commune avait pris les devants en décidant en Conseil communal de relancer une opération dès 2007, l'organisme d'accompagnement - la FRW (Fondation Rurale de Wallonie) n'a été désigné par le Ministre qu'en 2013. La Commune a alors désigné l'Auteur de PCDR, à savoir le bureau d'études Impact SPRL dont le siège se situe à Bertrix.

a) Les motivations de la Commune à se lancer dans une nouvelle ODR

Le bourgmestre énonce les motivations qui ont poussé la commune à se lancer dans une nouvelle ODR :

« Une ODR est une réelle opportunité pour les communes rurales. Son objectif est d'assurer aux habitants un mieux vivre en termes de niveau de qualité et de vie. La population se trouve ainsi partenaire à part entière et participe de manière active à l'opération. Les domaines sont divers et le taux de subvention peut atteindre 80%. Ainsi peuvent être envisagés des projets de :

- Promotion, création ou soutien de l'emploi
- Amélioration et création de services et d'équipements à l'usage des habitants
- Rénovation, création et promotion de l'habitat
- Aménagement et création d'espaces publics, de maisons de village et autres lieux d'accueil
- Protection, amélioration et mise en valeur du cadre et du milieu de vie en ce compris le patrimoine bâti et naturel
- Aménagement et création de voieries et de moyens de communication d'intérêt communal.

Depuis plusieurs années déjà, la FRW met à disposition de notre commune son dynamisme, ses connaissances et un climat de confiance s'est instauré.

Le premier PCDR est venu à échéance au 31 décembre 2009. Les attentes de la population n'ont pu être rencontrées dans leur ensemble. De nouvelles idées ont émergé de par l'évolution même de la société. De nouvelles politiques sont réfléchies voire concrétisées par le Collège communal suite aux élections. Des synergies peuvent exister avec le PCDR.

Tous ces éléments ont conduit le Conseil communal à d'une part solliciter le ministre Carlo Di Antonio pour qu'il désigne la FRW comme organisme d'accompagnement dans la mise en place d'un nouveau PCDR, et d'autre part à autoriser l'entame d'une nouvelle ODR à laquelle la population sera invitée à participer pleinement. »

b) Une ODR, c'est...

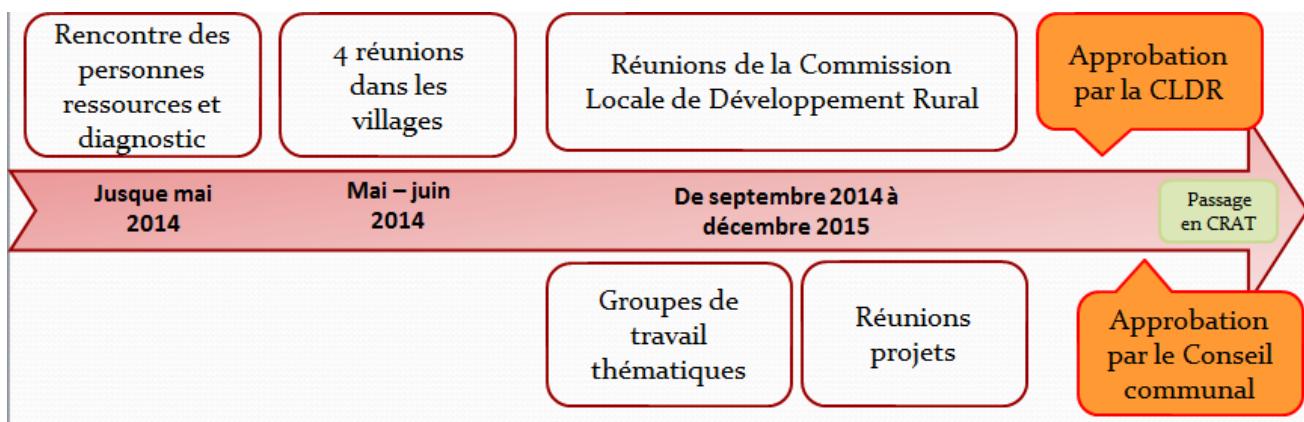
- Des rencontres de personnes ressources permettant de recueillir le maximum d'informations sur la commune, son territoire. Il s'agit de personnes membres d'associations, d'élus, de professionnels, de citoyens et d' « experts » thématiques (environnement, enseignement, emploi, culture,...)
- Un diagnostic socio-économique de la commune. Celui-ci est réalisé par le bureau d'études Impact sprl et consiste en une analyse objective, à un recueil de données par thématiques sur la commune (et la sous-région).
- Une consultation des citoyens par village. Chaque habitant des quatre villages principaux sera consulté à travers des réunions. Il sera demandé à chacun d'exprimer son ressenti, d'identifier les forces et les faiblesses de sa commune.
- Une réflexion thématique. il s'agit d'une confrontation, par thématique (culture, environnement, emploi, social,...), entre des éléments objectifs issus du diagnostic et des avis plus subjectifs ; l'objectif étant de trouver des pistes de solutions – des projets matériels ou immatériels.

Une Commission Locale de Développement Rural. L'opération de développement rural est portée par la Commune qui reste maître d'œuvre du projet (et à qui appartient le pouvoir de décision final) et les citoyens. Ensemble, ils forment la CLDR.

Sa mission sera de définir les objectifs et la stratégie qui guideront le PCDR, de proposer une programmation des réalisations et d'assurer le suivi et la mise en œuvre du programme.

- Des projets. Sur base des éléments exprimés par la population, de l'orientation stratégique prise en CLDR, une série de projets seront inscrits et priorisés avant d'être mis en œuvre une fois le document approuvé par la Région wallonne.
- Le PCDR est accompagné, dans sa mise en œuvre, par la Fondation Rurale de Wallonie. Le bureau d'études Impact sera quant à lui principalement chargé de la réalisation du diagnostic socio-économique de la commune, d'un apport technique, de la rédaction de la stratégie et des fiches-projets.

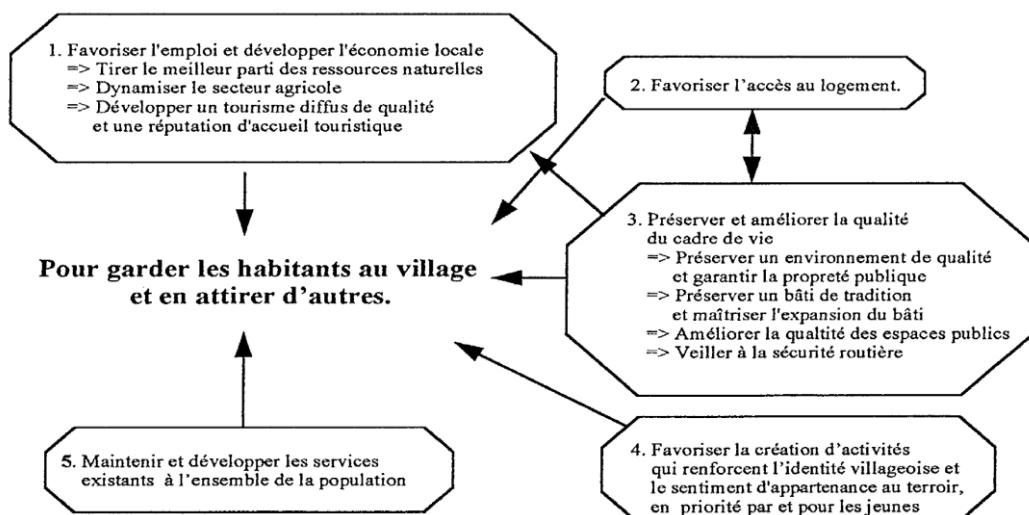
c) Calendrier



2. Rapport annuel

a) PCDR de 1999

Lors du précédent PCDR, la stratégie suivante avait été élaborée. Pour rappel, la Commune connaissait à cette époque une chute continue de son nombre d'habitants, d'où la définition du défi central dans le sens du maintien des habitants au village.

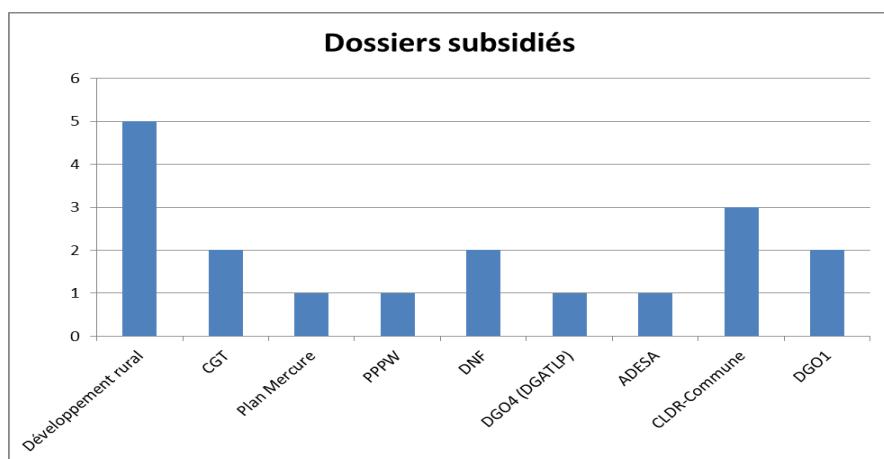


b) Projets élaborés en DR

- Création d'un chemin d'eau à Daverdisse
- La création de deux logements locatifs dans l'ancien presbytère de Gembes
- L'aménagement global de la traversée de Haut-Fays (phase 1)
- La rénovation du cercle Saint Pierre en maison de village à Daverdisse
- La rénovation de l'ancienne maison communale de Porcheresse en vitrine du savoir-faire local, maison de village et logement

c) Projets du PCDR élaborés en dehors du DR

- Centre d'accueil, d'information et d'animation touristiques à Daverdisse
- Aménagement de la place de l'Eglise à Haut-Fays
- Valorisation du petit patrimoine local : inventaire réalisé
- Réflexion sur la valorisation de la vallée de l'Almache
- Réflexion sur l'application éventuelle du RGBSR sur Daverdisse
- Participation à l'inventaire des points de vue remarquables sur la commune
- Edition d'un bulletin communal trimestriel
- Jumelage avec une commune étrangère (Kabondo)
- Exploitation de l'ancienne ligne vicinale Daverdisse-Gembes-Porcheresse
- Valorisation du site de la pompe à eau
- Inventaire des arbres et haies remarquables

d) Les pouvoirs subsidiaires**e) Les projets en cours**

- Aménagement global de la traversée de Haut-Fays – phase 2
- Lotissement à Haut-Fays
- Sensibilisation au parc naturel
- Projet global d'aménagements de sécurité dans les différents villages de la commune
- Aménagement du cercle Saint Gérard à Gembes. Un auteur de projet a déjà travaillé sur le dossier qui a failli être conventionné lors de la dernière programmation. Afin de maintenir le bâtiment en état, la Commune y a entrepris quelques travaux avant sa rénovation définitive (fosse septique, carrelage, toiture,...)

f) Les initiatives communales

- Travaux de sécurisation
 - o Ralentisseurs à Porcheresse : Ils sont testés durant un an afin de voir s'il n'y a pas de problème lors des déneigements
 - o Réflexion sur la chicane à Haut-Fays
- Achat d'un terrain à bâtir à côté du presbytère à Gembes
- Valorisation du site du lavoir aux Scottons
- Extension de la buvette du foot (dossier introduit chez Infrasport)
- La traversée de Haut-Fays : la Commune adressera un nouveau courrier au Ministre pour s'assurer du maintien des subsides de la phase 2 et envisager la mise en œuvre de la suite des travaux.
- Des places PMR sont aménagées près de la commune (les panneaux restent à placer)
- Création d'ossuaires dans les cimetières (reprise de concessions à Daverdisse), chapelles,...
- Des murs sont refaits par les ouvriers (plaine de jeux, accès au cimetière de Daverdisse)
- Réalisation d'un bilan CO2 dans le cadre de POLEC (convention des maires provinciale) et d'un plan de suivi des consommations des véhicules et du chauffage des bâtiments
- Installation de deux aérothermes dans les églises de Porcheresse et Daverdisse
- Etablissement de conventions de ramonage, entretien de chauffage,...
- Instauration d'une prime d'aménagement des logements pour les aînés et diminution de la taxe poubelle
- Instauration d'un pack avec tout l'équipement pour les enfants entrant en 1^{ère} primaire
- Gratuité du premier permis de conduire (document papier)
- Le reboisement des forêts communales est en cours
- Création d'un règlement commun pour les asbl et installation de comités de gestion pour les maisons de village, le foot,...
- Le plan d'investissement communal comprend la toiture de l'église de Porcheresse, l'accès au cimetière de Daverdisse et l'égouttage de Gembes
- Le projet de hangar communal a été revu et adapté
- Aménagement d'un local de rangement au centre touristique
- Refonte du bulletin communal
- Règlement d'affouage : 12 stères sur pied pour 25€
- La Commune est en gestion différenciée
- Création d'un verger didactique
- Travail en cours sur une mare avec Natagora
- La Commune s'associe à la mise en place du parc naturel Lesse et Semois (en plus du massif forestier)
- Des travaux de voirie seront entrepris (Le Mont et Gembes)
- Poursuite de la collaboration avec la maison de la culture Famenne-Ardenne
- Engagement d'une employée communale (mi-temps sur le logement, mi-temps administratif)
- Commémorations de la guerre 14-18 : préparation
- Quatre logements en cours sur le lotissement de Haut-Fays ; en tout, 7 logements inscrits dans le plan d'ancrage.
- Création d'un vade-mecum concernant l'événementiel en lien avec la zone de police
- Réalisation en cours d'un plan stratégique transversal
- Lancement d'un nouveau PCDR-Agenda 21L

g) Les projets en attente du PCDR

- Aménagement d'un pôle attractif à l'ancienne gare vicinale de Gembes
- Aménagement du centre de Porcheresse
- Aménagement de la bûcherie et du préau en local pour les enfants
- Aménagement de sites et aires de repos en dehors des villages
- Création d'un centre multifonctionnel
- Mise en place d'un réseau de compétences afin de parrainer les initiatives économiques
- Mise en valeur de la Grotte ND de Lourdes à Daverdisse
- Création de lotissements communaux
- Espaces de convivialité et de détente à Haut-Fays, Gembes et Porcheresse
- Points d'eau à Haut-Fays et Gembes
- Eclairage plus typique à Daverdisse et aménagement du centre du village

3. Divers

- Le nouveau PCDR s'inscrit dans la logique du développement durable
- La subvention DR est de 80% pour les premiers 500.000 euros et 50% au-delà, à l'exception des aménagements d'espaces publics, subsidiés à 60% jusqu'à 500 000€ et 50% pour les € suivants.
- Le PCDR regroupe l'ensemble des projets, qu'ils soient ou non finançables en DR. L'objectif est, par la suite, d'aller chercher largement les subsides.
- La CLDR a pour mission d'être un relais auprès des citoyens de la commune et d'inciter un maximum de personnes à s'exprimer dans le cadre de la nouvelle ODR.

Sophie Orban et Pierre-Yves Muri,
Agents de développement FRW

Participants à la réunion du 24/02/2014

Quart communal						
	Nom	Prénom	Adresse	Village	Mail	24/02
Effectifs	Léonet	Maxime	rue de Gedinne, 35 B	Haut-Fays	maxime@leonet.be	P
	Grofils	Firmin	Rue de Graide 101	Porcheresse	f.grofils@skynet.be	P
	Merny	Jean-Luc	rue de Graide 90	Porcheresse	-	
Suppléants	Grégoire	Stéphanie	voie de Cribôle 3	Haut-Fays	stephanie.gregoire75@gmail.com	P
	Vincent	Jean-Claude	rue des Buts 3	Haut-Fays	jean.claude.vincent@ing.be	P
	Cariaux	Christian	rue de Burnaifontaine 86	Haut-Fays	chris.cariaux@hotmail.fr	P
Population						
Effectifs	De Cartier d'Yves	Jean-Philippe	Rue des Barbouillons 8	Daverdisse	-	
	Stalmans	Francine	Rue de la Hauche 74	Daverdisse	crick.stalmans@gmail.com	P
	Lambert	Dominique	Rue des Routis 29	Daverdisse	lambertdominique@belgacom.net	P
	Collignon	Jean-Pierre	Croix d'Or 3	Gembes	-	
	Lamotte	Jean-Claude	Rue des écoles	Gembes	-	
	Cavrenne	Martine	Rue de Gedinne 48	Haut-Fays	-	
	Cornet	Maryse	Ancien Chemin de Wellin 102	Haut-Fays	Marysecornet@hotmail.com	P
	Eppe	Franz	Rue du Moulin 139	Porcheresse	-	
	Collin	Lucien	Rue de Fontenelle 25	Porcheresse	collin.davreux@skynet.be	P
	Baijot	Pol	rue de Gedinne, 55	Haut-Fays	pol.baijot@skynet.be	P
Suppléants	De Cartier - Migeal	Geneviève	Rue des Barbouillons 8	Daverdisse	-	
	Bodart	Christophe	Rue des Routis 29	Daverdisse	christophe.bodart@skynet.be	P
	Nannan	Michel	Grand'Place 30	Haut-Fays	-	
	Bosseaux	Jocelyne	rue de Porcheresse 85	Gembes		
	Deridder	Luc	Rue de Vonêche 179	Haut-Fays	-	
	Jeanbaptiste	Daniel	Ancien Chemin de Wellin 97	Haut-Fays	-	
	Berger	Jean-Jacques	Scottons 198c	Scottons	Décédé	
	Fays	André	Ancien Chemin de Wellin 96	Haut-Fays	-	
	Lemaire	Jean	Rue de la Hauche 71E	Daverdisse	Déménagé	
	Royez	Robert	Rue du Chenai 46	Porcheresse	Décédé	

Administration communale et développement durable

Action du PCDR de Daverdisse - 5 mai 2014

Groupe 1 : Vincent Freddy, Béatrice, Jacquemin Marie-Françoise, Claise Julie, Moinil Lora, Kiebooms Cécile

Groupe 2 : Léonet Maxime, Grofils Firmin, Vincent Jean-Claude (collège)

Groupe 3 : Colleaux Eric, Petitjean Eric, Duterme Eric, Noël Martin (ouvriers forestiers)

Groupe 4 : Arnould Alexandre, Jacques Etienne, Mergny Bernard, Colleaux Sébastien (ouvriers voiries)

Groupe 5 : Evrard Tatiana, Mignon Céline, Jacques Marie-Paule, Servais Annick (CPAS)

Thématisques	Exemples d'action	Quels sont les efforts déjà réalisés ?	Quelles actions peuvent être mises en œuvre ?
Mobilité	<ul style="list-style-type: none"> - Définir un plan de déplacements favorisant les transports en commun, le covoiturage et la mobilité douce (regrouper les trajets, vélo,...) - Entretenir régulièrement les véhicules communaux - Veiller à limiter les déplacements inutiles (e-mails, téléphone, ...) 	<p>Venir au travail à pieds dans la mesure du possible Favoriser le covoiturage (formations,...) Privilégier l'échange de courriels et autres plutôt que de recourir à l'usage des véhicules Entretenir le parc automobile et faire le relevé mensuel des kilomètres Promouvoir l'usage du proxibus et les transports en commun pour certains déplacements scolaires Initier les enfants à la sécurité routière</p> <p>Proxibus Installation d'un ralentisseur (essai) Covoiturage pour réunions communales et AG Campagne avec analyseur de circulation Gratuité du premier permis de conduire Bus pour CEB Suppression des excursions de l'extra-scolaire ... seul véhicule pour le service forestier Co-voiturage pour se rendre au travail Regroupement des visites à domicile Visites à domicile réalisées sur le chemin du travail (aller-retour) Un service logopédie dessert une école par jour Vu la longueur du trajet, rester sur place le jour du conseil Covoiturage pour les formations et utilisation des transports en commun quand c'est possible</p>	Organiser une journée « école sans voiture »
Chauffage	<ul style="list-style-type: none"> - Isoler les bâtiments communaux - Diminuer les températures lorsque les locaux ne sont pas utilisés - Opération gros pull dans les écoles 	<p>Opération « gros pull » à Porcheresse Placer des ferme-portes automatiques Installation de panneaux thermiques (Daverdisse, Porcheresse ?)</p> <p>Relevé des consommations, réglage des chaudières ; couper le chauffage pendant les vacances Remplacement des chaudières de deux églises (aérotherme) Réparations diverses au niveau du chauffage du foot Ramonage Entretien des chaudières</p> <p>Mise en place de primes pour l'isolation</p> <p>Veiller à fermer les radiateurs et les fenêtres lorsqu'on quitte les locaux</p>	Diminuer les chauffages lorsqu'on quitte les locaux Fermer les portes des locaux Bilan chauffage, énergétique des bâtiments communaux Isoler les greniers
Energie	<ul style="list-style-type: none"> - Disposer d'un conseiller en énergie - Utiliser parcimonieusement l'énergie (fermeture des fenêtres, fermeture automatique des portes, minuteries, extinction du matériel informatique, choix de matériel peu énergivore, réduire les « modes veille », utiliser au maximum la lumière naturelle,...) - Choisir un fournisseur d'énergie verte 	<p>Installation de panneaux photovoltaïques (maisons de village de Daverdisse et Porcheresse) Mise en veille des photocopies et imprimantes Extinction des lampes à midi Conseiller logement/énergie</p> <p>Engagement d'un conseiller logement Convention des maires (bilan CO2) Fermeture des portes aux écoles Installation de panneaux solaires Relevé des consommations Contrat d'achat de mazout avec un fournisseur local Projet du foot avec installation d'une nouvelle chaudière</p>	Fermer les portes

		<p>« Relamping Ores »</p> <p>Pose de fermetures automatiques des portes dans les écoles Engagement d'une nouvelle personne pour le poste d'éco-conseiller</p> <p>Veiller à fermer l'éclairage La formation en guidance énergétique permet de guider les usagers vers des économies d'énergie</p>	
Déchets	<ul style="list-style-type: none"> - Réaliser un compost pour alimenter les bacs à fleurs - Aménager des espaces dédiés au tri des déchets - Utiliser des produits d'entretien écologiques, formation à leur utilisation, réduire les quantités utilisées - Favoriser le matériel de nettoyage réutilisable - Economiser le papier (recto-verso, brouillon, réduction des formats pour l'impression). - Favoriser le réemploi (trombones, fardes,...) - Utiliser des gobelets réutilisables lors de manifestations 	<p>Impressions recto-verso et revalorisation du papier brouillon Ne pas imprimer tous les mails Tri des déchets</p> <p>Forte diminution des photocopies (dossiers du conseil virtuels,...) Toutes-boîtes recto-verso Animations ALVE dans les écoles Réemploi des dossiers du collège Tri des déchets Economie de papier dans le bulletin communal Vade-mecum de la zone de police sur la gestion des déchets Règles de la zone de secours pour les grands feux Opération propreté</p> <p>Ramassage des poubelles des étudiants le long des voiries Ramassage des poubelles publiques, des écoles, de l'administration,...</p> <p>Tri des cartons et papiers Impressions recto-verso Réutilisations des feuilles usagées pour brouillons Récupération de matériel lors de l'archivage comme des classeurs</p>	<p>Retirer les containers des salles de village</p> <p>Gobelets réutilisables</p>
Alimentation	<ul style="list-style-type: none"> - Lutter contre le gaspillage - Valoriser les produits locaux et de saison pour les soupes et les collations - Consommer des produits du commerce équitable - Sensibiliser à l'usage de boîtes à tartines 	<p>Sensibiliser à l'usage des boîtes à tartines Opération « collation saine » le mercredi dans les écoles Soupe « maison » dans les écoles de Haut-Fays, Gembes et à l'administration</p> <p>Congélation des soupes et réutilisation par le personnel communal Journée du fruit dans les écoles Soutien au GAC Du gibier dans l'assiette toute l'année, c'est 100% naturel</p> <p>Mettre les soupes au congélateur quand il y en a de trop Utilisation de thermos pour le café Utilisation de boîtes à tartines Soutenir l'économie locale en achetant à l'épicerie du village</p>	<p>Suppression du papier cellophane dans les boîtes à tartines Promouvoir une alimentation saine</p>
Eau	<ul style="list-style-type: none"> - Utiliser de l'eau du robinet ou poser des fontaines à eau - Utiliser parcimonieusement l'eau (robinet économique ou à pousoir, réducteur dans les chasses d'eau, chasse aux fuites d'eau) - Utiliser l'eau de pluie - Réaliser des campagnes de sensibilisation 	<p>Campagne de sensibilisation Equiper les salles communales de citernes d'eau de pluie</p> <p>Citerne d'eau de pluie à Porcheresse Vérification des consommations et réclamation à la SWDE (cimetière et église de Porcheresse) Travaux entrepris au château d'eau et augmentation de la pression</p> <p>L'eau n'est pas propre, non potable Dispositif de remplissage des citernes à eaux à Gembes (pompe à eau)</p> <p>Utilisation de l'eau du robinet La formation URE comprend aussi la bonne gestion de l'eau</p>	<p>Placer une fontaine à eau dans les locaux de l'administration Placer des économiseurs d'eau Revoir le chemin d'eau à Daverdisse</p>
Nature	<ul style="list-style-type: none"> - Distribuer des graines d'origine locale (potagers, talus,...) - Mettre en place la gestion différenciée des espaces verts - Adhérer au plan Maya - Lancer un Plan communal pour le développement de la Nature (PCDN) 	<p>Gestion différenciée des espaces verts Opération propreté</p> <p>Gestion différenciée Association de projet Lesse-Semois Contrat-rivière Life papillon Grande forêt de Saint-Hubert Agenda 21</p>	<p>Adhérer au plan maya Espace vert à l'école de Porcheresse (compost, jardin,...)</p>

		Opération propreté Plantation de ce que fournit la commune Aménagement de talus et parterres fleuris Tondre souvent Journée pour la distribution d'arbres fruitiers (plus maintenant)	Douglas, épicéas, hêtres, mélèzes
			Création d'un potager social ? Cela nécessite une étude faisabilité et d'intérêt
Marchés publics	- Mettre en place des clauses sociales dans les marchés publics (intégration des publics défavorisés, handicapés) - Mettre en place des clauses environnementales dans les marchés publics		Essayer d'introduire des clauses environnementales (rapport qualité/prix)
	Rampe à Daverdisse Politique des trois feux verts		
	Donner le marché à une EFT (exemple : traiteur pour la fête des aînés) Commande de fournitures écologiques lorsque c'est possible ou passer par la centrale de marchés		
Achats	- Développer une politique d'achat vert (éco-responsable) - Favoriser l'achat de produits locaux - Disposer d'un matériel informatique peu énergivore et peu consommateur d'encre (cartouches recyclables)	Utilisation de cartouches recyclables Consulter les fournisseurs locaux dans les marchés publics Généraliser les procédures négociées pour donner une chance aux locaux Modernisation du parc informatique (coopération avec la province du Hainaut)	
	Favoriser les synergies lors d'achats		
Autres :			Former le personnel à l'utilisation rationnelle des produits d'entretien/ privilégier les produits avec doseur
	Hangar communal pour permettre de se réorganiser Reboisement Local vélo au centre touristique Verger didactique + arboretum au bois des Fouches PST Grouper les achats (brochures,...) Autorisation pour utiliser nos déchets sur la commune		
	Plantation, laine de mouton sur douglas, marquage des parts d'affouage, clôtures de protection, élagage des épicéas et douglas, entretien du matériel (machines), façonnage de bois, nettoyage du local, élagage en hauteur des douglas, chênes et hêtres et débroussaillage		
			Pouvoir commander un nombre limité de folders Décider de ne plus recevoir les magazines plastifiés Privilégier les mails plutôt que les courriers postaux



Tintigny, le 10 octobre 2014

Commune de Daverdisse

Compte rendu de la CLDR du 9 octobre 2014

Présents et excusés :

CLDR : cf. liste ci-après

Commune : Cécile Kiebooms, directrice générale

Bureau d'étude Impact : Stéphane Mottiaux

FRW : Sophie Orban et Pierre-Yves Muri, agents de développement

Ordre du jour

- Mise en place de la commission locale de développement rural (CLDR)
 - Approbation du règlement d'ordre intérieur (ROI)
 - Evaluation de la première opération de développement rural (ODR)
 - Suites des travaux
 - Divers
-

Mot d'accueil de la CLDR par le bourgmestre, M. Maxime Léonet.

1. Mise en place de la CLDR

La Commission Locale de Développement Rural (CLDR) est un organe consultatif composé de citoyens représentatifs de l'ensemble de la commune. Les membres de cette commission ont été désignés par le Conseil communal, qui restera tout au long du processus l'organe décisionnel.

Les agents de développement proposent à chacun (les animateurs y compris) de se présenter de manière originale en ajoutant à ses nom et prénom, un endroit, un objet ou un moment sur la commune de Daverdisse :

- Adam Jean-Benoît : « le vieux chêne dans la futaie du Beau Rousseau »
- Balfroid Ludovic : « le trou de l'ermite, car c'est un endroit porteur de légende »
- Bodart Christophe : « le 1^{er} week-end de juillet, date de la balade houblonneuse qui parvient à réunir les villages de Daverdisse, Porcheresse et Gembes »
- Bosseaux Michel : « l'heure de la retraite »

- Burtomboy Denis : « n'importe où dans les bois ou le long de l'eau »
- Cariaux Christian : « l'orée de la forêt pour son caractère bucolique »
- Charlotaux André : « le Pic vert à Daverdisse »
- Collin Lucien : « un lieu : Porcheresse ; un objet : un lance pierre pour atteindre certains objectifs ; un moment : la commémoration de la guerre 14-18 »
- Cornet Maryse : « le 1^{er} septembre 1981, jour d'arrivée à Haut-Fays »
- Crick Sandra : « à la litière d'une futaie, à regarder un chêne avec le bruit de la Lesse »
- De Cartier d'Yves Jean-Philippe : « la vue sur le village de Daverdisse avec l'église et la vallée de la Lesse en fond (paysage au printemps)»
- Fasbender Roland : « les commémorations de 14-18 ; ce fut une belle réussite humaine »
- Grégoire Stéphanie : « le Pic vert »
- Grofils Firmin : « la vallée de la Lesse »
- Incoul Roland : « le cœur de village de Porcheresse »
- Jeanbaptiste Daniel : « Haut-Fays et sa tranquillité en fin de journée »
- Lambert Dominique : « mon jardin »
- Léonet Maxime : « le hêtre Napoléon car, même s'il n'est plus là, il se situe sur mon passage pour aller courir dans le bois ; il est près des limites vers Gedinne et Beauraing »
- Léonet Nicolas : « Haut-Fays, le village où j'ai grandi »
- Merny André : « la vallée de l'Almache pour l'avoir gérée pendant longtemps »
- Merny Jean-Luc : « le point de vue sur Gembes entre Sclessin et le monument du Maquis »
- Mottiaux Stéphane : « la fête du sabot à Porcheresse car j'y suis déjà allé à plusieurs reprises et y ai passé de très bons moments »
- Muri Pierre-Yves : « la pompe à eau car la gestion de l'eau est un domaine que j'apprécie et que ce patrimoine témoigne du savoir-faire de nos ancêtres ».
- Orban Sophie : « le pont des Gades car c'est un bel endroit et le seul site classé de la commune ; il permet de faire le lien entre les quartiers »
- Pauwels René : « l'été 1991 où j'ai passé un mois en vacances dans la commune. Depuis, j'y suis régulièrement revenu et j'y habite désormais »
- Stalmans Francine : « un soir au fond des bois »
- Vanommeslaeghe Luc : « chez moi à Porcheresse, car je m'y sens très bien »
- Vincent Jean-Claude : « la forêt car c'est un bel endroit ; nous vivons dans une commune boisée »
- Wuidar Maurice : « le Ry de Bissu, endroit où j'ai fait sa carrière même si je regrette sa mauvaise gestion actuelle, ou la futaie du bois de Gembes »

2. Approbation du règlement d'ordre intérieur

Résumé

Au sein de la CLDR, il est de coutume que la présidence soit assurée par le Bourgmestre de la commune, à savoir Maxime Léonet.

La Fondation Rurale de Wallonie se chargera du secrétariat : rédaction des invitations et des comptes rendus des réunions. Les envois courriels des documents seront privilégiés. A noter que la CLDR est tenue de se réunir au minimum quatre fois par an.

Les missions de cette Commission sont de coproduire et proposer au conseil communal, pour approbation, un avant-projet de Programme Communal de Développement Rural

(PCDR). Une fois ce document accepté par la Région wallonne, la CLDR sera chargée d'accompagner la mise en œuvre des projets et de faire des propositions de conventions (projets financables en développement rural) au Conseil communal.

La CLDR n'est pas figée. Il est évidemment possible de démissionner ; de même, une personne qui fait l'objet de trois absences successives injustifiées, pourra être réputée démissionnaire. Par ailleurs, des nouveaux membres pourraient être accueillis. Toute nouvelle candidature est à remettre au président qui en informera la CLDR.

Les décisions seront prises de préférence au consensus et lorsque cela n'est pas possible, la majorité simple des membres présents est requise avec respect du quorum (nombre minimum de personnes à atteindre pour pouvoir prendre une décision).

Règlement d'ordre intérieur

» Modifications proposées

- Obligations légales
 - Décret du 11 avril 2014 (Remarque: le PCDR/A21L suit le décret de 1991)
 - CLDR approuvée le 30 septembre 2014
 - Ajout de la dimension Agenda 21 local
 - Rapport annuel pour début mars
 - Représentant de la DGO3 est invité
 - Siège : administration communale, Grand Place, 1 – Haut-Fays



Règlement d'ordre intérieur

» Modifications proposées

- Autres modifications
 - Nouvelle candidature à remettre au président qui en informe la CLDR. Elle pourra être proposée au conseil communal suivant pour approbation
 - Comportement contraire → si 3 avertissements en séance par le président → possibilité d'exclusion par le CC si accord des 2/3 des membres de la CLDR
 - Remarques sur PV à envoyer au secrétaire dans les 15 jours de la réception du document et proposées à la CLDR suivante
 - Quorum : 1/3 ou 1/4 des membres?
R: Certains termes ont été modifiés sans changer fondamentalement le sens du texte (intérêt personnel)

» Y a-t-il d'autres souhaits de modification ?



Les modifications proposées ci-dessus sont acceptées et le quorum de présence requis pour prendre les décisions est fixé par vote, à 1/3 des membres (soit 12 personnes). Cette décision, tout comme le règlement d'ordre intérieur (ROI) pourront être revus à la majorité simple des membres.

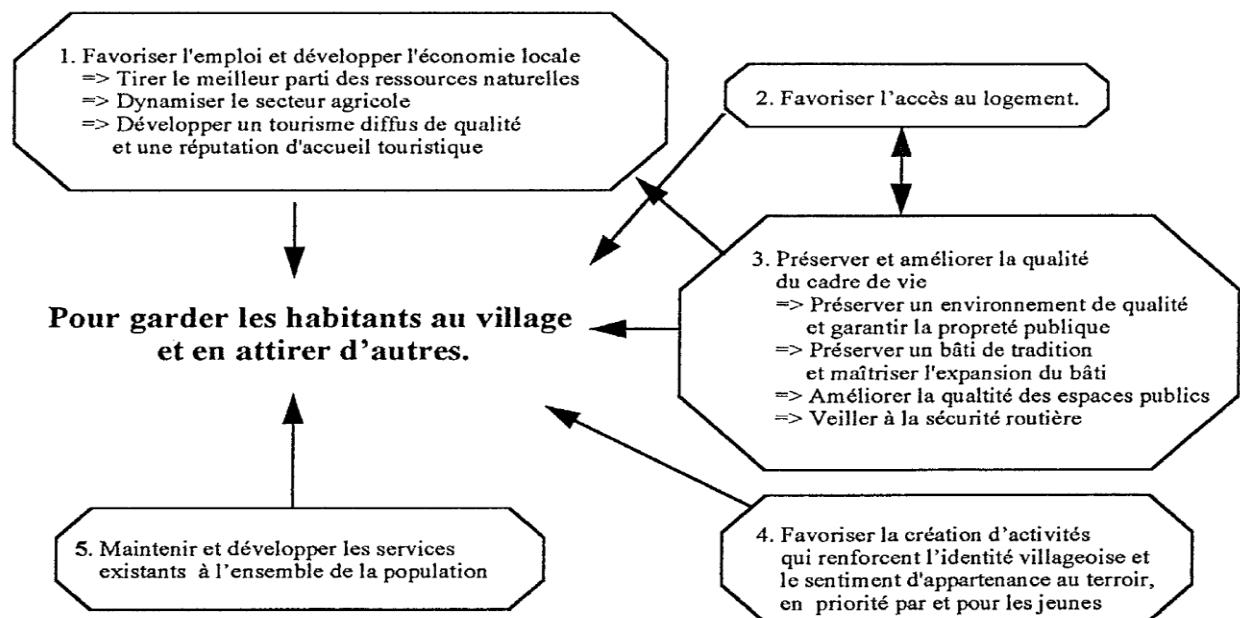
⇒ **Sur base de ces modifications, le règlement d'ordre intérieur est approuvé par la CLDR.** Il sera soumis au Conseil communal avant son envoi à l'Administration (DGO3) et au Ministre de la ruralité.

3. Evaluation de la première opération de développement rural (ODR)

a) Evaluation par le bureau d'étude Impact

La décision de mener une première ODR a été prise par le conseil communal en 1997. Le PCDR a été approuvé par la Région wallonne en 1999 pour une période de 10 ans (c'est-à-dire pour une période durant laquelle il a été possible de faire financer des projets en développement rural).

Le PCDR comprenait un défi et cinq objectifs :



Plusieurs projets étaient associés à ces objectifs, certains réalisés (gras), partiellement réalisés (italique), d'autres toujours en attente (normal).

1. Favoriser l'emploi et développer l'économie locale.

- **Centre d'accueil, d'information et d'animation touristiques à Daverdisse (CGT / 445.722 €).**
- **Exploiter l'ancienne ligne vicinale Daverdisse-Gembes-Porcheresse (Direction des voiries – Déplacements doux / 574.339 €).**
- Les eaux de Porcheresse.
- Aménagement de sites et aires de repos en dehors des villages.
- Création d'un centre multifonctionnel.
- Création d'un atelier rural « télétravail ».
- Mise en place d'un réseau de compétences afin de parrainer les initiatives communales.
- Grotte Notre-Dame de Lourdes à Daverdisse.

2. Favoriser l'accès au logement.

- **Création de deux logements locatifs dans l'ancien presbytère de Gembes (Convention DR 2000 / 227.335 €).**
- **Création d'un logement locatif dans l'ancienne maison communale de Porcheresse (Convention DR 2008 / 623.814 €).**
- Lotissement à Haut-Fays.
- Mise en place d'une politique de développement de logements communaux dans toutes les sections – suite.
- Création de lotissements communaux.

3. Préserver et améliorer la qualité du cadre de vie.

- **Création d'un chemin d'eau à travers Daverdisse (Convention DR 2000 / 119.006 €).**
- **Aménagement global de la traversée d'Haut-Fays – phase 1 (convention DR 2002 / 918.055 €).**
- **Valorisation du site de la pompe à eau de Porcheresse (CGT / 5.642 €).**

- **Valorisation du petit patrimoine local (inventaire réalisé) (action).**
 - **Réflexion sur la valorisation de la vallée de l'Almache (action).**
 - **Inventaire des arbres et haies remarquables (action).**
 - **Sensibilisation au parc naturel sur la commune de Daverdisse (action).**
 - Aménagement global de la traversée de Haut-Fays – phase 2.
 - *Aménagement de la place de l'église à Haut-Fays (Plan Mercure / 43.205 €).*
 - *Projet global d'aménagements de sécurité dans les différents villages de la commune (diverses sources de financement).*
 - Aménagement du centre de Porcheresse.
 - Aménagement de centres de village (Daverdisse).
 - Espaces de convivialité et de détente (Haut-Fays, Gembes et Porcheresse).
 - Points d'eau (Haut-Fays et Gembes).
 - Eclairage (Daverdisse et les autres sections).
 - Aménagement de sécurité (Porcheresse et les autres sections).
- 4. Favoriser la création d'activités qui renforcent l'identité villageoise et le sentiment d'appartenance au terroir, en priorité par et pour les jeunes.**
- **Revalorisation globale de l'ancienne maison communale de Porcheresse (Convention DR 2008 / 623.814 €).**
 - **Aménagement de la maison de village de Daverdisse (Convention DR 2009 / 384.585 €).**
 - **Jumelage avec une commune étrangère (Commune / 15.730 €).**
 - Aménagement d'un pôle attractif à l'ancienne gare vicinale de Gembes.
 - Aménager le cercle Saint-Gérard à Gembes en maison de village.
 - Aménagement de la bûcherie et du préau en local pour les enfants.
 - Aménagement de points d'eau à Haut-Fays.
- 5. Maintenir et développer les services existants à l'ensemble de la population.**
- **Edition d'un bulletin communal.**

Il faut noter qu'à côté de ces projets inscrits au PCDR, la Commune a également réalisé de nombreuses choses en lien avec les objectifs précités.

Les projets réalisés ont pu l'être via des financements en développement rural (quatre conventions pour cinq projets), mais aussi via d'autres organismes subsidiaires (commissariat général au tourisme, plan Mercure,...) ou encore grâce au travail des membres de la CLDR.

D'un point de vue chiffré, quantitatif, il est possible d'évaluer la rencontre de certains objectifs :

- En 2000 : 1.360 habitants / En 2013 : 1.426 habitants.
⇒ Peut-on dire que le défi de maintenir la population est atteint ?
- En 2004 : 117 emplois salariés / En 2013 : 130 emplois salariés. En 2002 : 139 emplois indépendants / En 2012 : 143 emplois indépendants. En 2002 : 24 exploitations agricoles / En 2013 : 16 exploitations agricoles.
⇒ Peut-on dire que l'objectif de favoriser l'emploi et développer l'économie locale est atteint ?
- Le nombre de permis d'urbanisme est relativement stable mais se trouve à un niveau assez bas.
⇒ Peut-on dire que l'objectif de favoriser l'accès au logement est atteint ?

b) Evaluation par la CLDR

Les agents de développement proposent à la CLDR de se positionner sur l'atteinte ou non des objectifs et sur leur poursuite éventuelle. Les membres sont invités à coller des gommettes dans les tableaux en regard des différents objectifs. Les commentaires sont notés sur des post-it apposés à proximité de ces tableaux.

1. Favoriser l'emploi et développer l'économie locale.

Objectif atteint		Objectif à poursuivre	
Oui	Non	Oui	Non
1	25	25	1

Avis

- Développer la création de petits magasins dans les villages et les centrales d'achat en commun.
- Favoriser les autoroutes de la communication (Internet).

2. Favoriser l'accès au logement.

Objectif atteint		Objectif à poursuivre	
Oui	Non	Oui	Non
9	17	17	7

Avis

- Favoriser l'accès au logement pour les jeunes via par exemple l'achat de terrain par la commune.

3. Préserver et améliorer la qualité du cadre de vie.

Objectif atteint		Objectif à poursuivre	
Oui	Non	Oui	Non
16	9	25	0

Avis

- Aucun

4. Favoriser la création d'activités qui renforcent l'identité villageoise et le sentiment d'appartenance au terroir, en priorité par et pour les jeunes.

Objectif atteint		Objectif à poursuivre	
Oui	Non	Oui	Non
3	21	22	3

Avis

- Les maisons de village sont le point de départ nécessaire

5. Maintenir et développer les services existants à l'ensemble de la population.

Objectif atteint		Objectif à poursuivre	
Oui	Non	Oui	Non
9	17	25	1

Avis

- Un service nouveau et réussi : le Proxibus
- Développer l'aide aux personnes démunies
- La fibre optique est à développer.

Les cinq projets financés par le développement rural sont également soumis à évaluation.

1. Chemin d'eau à Daverdisse

Projet est-il satisfaisant ?	
Oui	Non
6	14

Avis

- Le projet n'est pas satisfaisant pour plusieurs raisons : inutile (3), dépense excessive, absence d'eau (7), manque d'entretien
- Le projet serait à renseigner et l'eau pourrait peut-être couler à circuit fermé.

2. Création de deux logements locatifs à Gembes

Projet est-il satisfaisant ?	
Oui	Non
9	13

Avis

- Trop de problèmes avec le bâtiment après réalisation (2)
- Beaucoup d'investissements pour seulement deux familles (2)
- Concept peu confortable pour les locataires

3. Traversée de Haut-Fays et aménagement des abords

Projet est-il satisfaisant ?	
Oui	Non
5	20

Avis

- La réalisation n'est pas très belle
- L'aménagement est dangereux et pose des problèmes en termes de sécurité (problème de visibilité notamment) (10)
- La place et les abords sont satisfaisants mais pas le reste
- Le projet a été réalisé pour les « anciens » échevins
- Manque de parkings
- Coût excessif du projet
- Attention au maintien du caractère rural des villages

4. Revalorisation globale de l'ancienne maison communale de Porcheresse

Projet est-il satisfaisant ?	
Oui	Non
16	4

Avis

- L'acoustique est à revoir de même que l'isolation thermique (5)
- Location chère ne permettant pas un accès optimal à la population

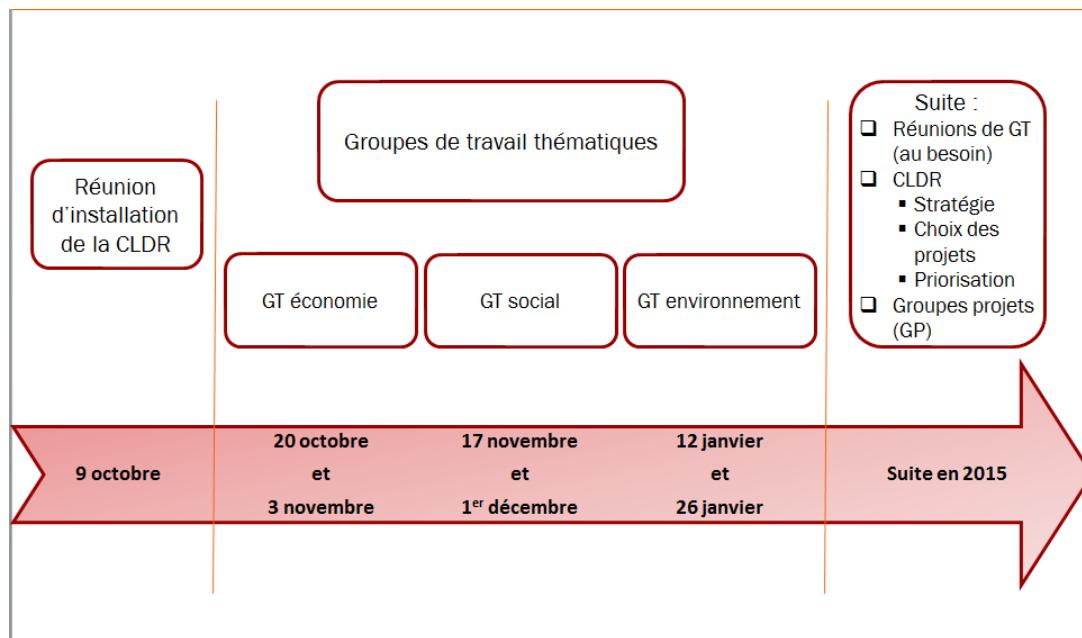
5. Maison de village de Daverdisse

Projet est-il satisfaisant ?	
Oui	Non
21	4

Avis

- La maison de village est un peu trop petite
- Trop de bâtiments publics sur le village
- Possibilité de faire mieux avec un même budget

4. Suites des travaux



Les membres de la CLDR sont invités à se joindre aux groupes de travail.

Sophie Orban et Pierre-Yves Muri,
Agents de développement FRW

Participants à la CLDR du 09/10/2014

Effectifs

M.	Léonet	Maxime	rue de Gedinne	35 B	6929	Haut-Fays	P
M.	Grofils	Firmin	Rue de Graide	101	6929	Porcheresse	P
M.	Merny	Jean-Luc	rue de Graide	90	6929	Porcheresse	P
M.	Adam	Jean-Benoît	Le Mont	226	6929	Haut-Fays	P
M.	Baijot	Pol	rue de Gedinne	55	6929	Haut-Fays	Exc
M.	Bosseaux	Michel	Le mont	219	6929	Haut-Fays	P
M.	Burtomboy	Denis	rue Paul Dubois	37	6929	Daverdisse	P
M.	Collin	Lucien	rue de Fontenelle	25	6929	Porcheresse	P
Mme	Cornet	Maryse	Ancien chemin de Wellin	102	6929	Haut-Fays	P
M.	de Cartier d'Yves	Jean-Philippe	rue des Barbouillons	8 A	6929	Daverdisse	P
M.	Incoul	Roland	rue de Redu	35	6929	Porcheresse	P
M.	Jacquet	Johan	Culot de Lahaut	78	6929	Porcheresse	Exc
Mme	Lambert	Dominique	rue des Routis	29	6929	Daverdisse	P
M.	Léonet	Nicolas	rue de Vonèche	164	6929	Haut-Fays	P
M.	Merny	André	rue de la Strée	10 A	6929	Gembes	P
M.	Vanommeslaeghe	Luc	Culot de Lahaut	79	6929	Porcheresse	P
M.	Verbeek	Pierre	rue de Banet Sart	23	6929	Daverdisse	Exc
M.	Wuidar	Maurice	rue des Ecoles	22 A	6929	Gembes	P

Suppléants

Mme	Grégoire	Stéphanie	voie de Cribôle	3	6929	Haut-Fays	P
M.	Vincent	Jean-Claude	rue des Buts	3	6929	Haut-Fays	P
M.	Cariaux	Christian	rue de Burnaifontaine	86	6929	Haut-Fays	P
M.	Balfroid	Ludovic	Rue des Routis	27 C	6929	Daverdisse	P
M.	Bodart	Christophe	rue des Routis	29	6929	Daverdisse	P
M.	Charlotiaux	André	rue des Routis	27 D	6929	Daverdisse	P
Mme	Crick	Sandra	rue de la Hauche	74 B	6929	Daverdisse	P
Mme	Daron-Pirnay	Patricia	Allée des Marronniers	77 A	6929	Daverdisse	Exc
Mme	de Cartier-Migeal	Geneviève	rue des Barbouillons	8 A	6929	Daverdisse	Exc
Mme	Deffoin	Marie-Claire	rue des Ochires	71 A	6929	Haut-Fays	Exc
M.	Fasbender	Roland	rue de Redu	30 C	6929	Porcheresse	P
M.	Foret	Simon	rue de Wellin	109 A	6929	Haut-Fays	
M.	Jeanbaptiste	Dany	Ancien Chemin de Wellin	97	6929	Haut-Fays	P
M.	Pauwels	René	Le Mont	225	6929	Haut-Fays	P
Mme	Poncin	Patricia	rue de la Strée	8	6929	Gembes	
Mme	Stalmans	Francine	rue de la Hauche	74	6929	Daverdisse	P
M.	Vanderperre	Francis	Sclassin	215 A	6929	Haut-Fays	Exc
Mme	Vanderschrick	Josiane	Culot de Lahaut	79	6929	Porcheresse	Exc



Commune de Daverdisse

Compte rendu du groupe de travail économie-tourisme « pilier économique », du 20 octobre 2014

Réf : N:\DAVERDISSE\05- GT\Economie\20141020 PV économie-tourisme.doc

❖ Présents et excusés

Participants : cf. liste ci-après

Bureau d'étude Impact : Stéphane Mottiaux

FRW : Sophie Orban et Pierre-Yves Muri, agents de développement

❖ Ordre du jour

- Présentation des enjeux de la commune sur les thèmes de l'économie et du tourisme
- Travail en sous-groupe sur les enjeux et les perspectives en lien avec ces secteurs

❖ ❖

Mot d'accueil par le bourgmestre, M. Maxime Léonet.

Cette réunion s'inscrit dans un cycle de 3 X 2 réunions, au cours desquelles seront successivement abordés les thèmes économiques, sociaux et environnementaux. Le pilier économique sera traité à Gembloux, le social à Porcheresse, l'environnemental à Daverdisse. Ces réunions s'adressent à l'ensemble de la population.

Contexte de la réunion

Les thèmes soumis à la réflexion sont aujourd'hui l'économie, la formation, le commerce, les équipements, le tourisme.

L'objectif des groupes de travail thématiques est de brasser l'information objective issue du diagnostic territorial réalisé par le bureau d'études Impact avec les éléments issus des consultations afin de confirmer ou non les enjeux proposés, de les développer et d'y adjoindre une série de pistes de solutions.

La composition de la CLDR a été approuvée par le Conseil communal du 30/09/2014.

La CLDR sera chargée d'établir une stratégie de développement et de prioriser les projets, sur base de toute la matière ressortant des groupes de travail.

Méthode de travail

L'auteur de PCDR projette deux tableaux AFOM synthétiques, qui résultent de l'analyse du territoire, des consultations villageoises et des rencontres avec les personnes ressources. Ils reprennent les atouts et faiblesses du territoire, ainsi que les opportunités et les menaces dans les domaines du tourisme et de l'économie.

Ensuite, il propose une série d'enjeux.

Les participants sont répartis en groupes de 7-8 personnes, chargés d'analyser une première thématique. Les agents de développement les invitent à valider, moduler ou infirmer les éléments repris dans les grilles AFOM et à s'exprimer sur les enjeux. Ensuite, les participants évoquent des pistes de solutions. Tout est noté sur de grands tableaux à feuilles.

Après 30 minutes, chaque groupe aborde l'autre thématique du jour. De cette manière, les participants ont la possibilité de proposer leurs idées pour chaque thème.

A la fin de la séance, les agents de développement procèdent à une synthèse des éléments ressortis dans chaque groupe.

Economie

Grille AFOM validée par les participants

Atouts	Faiblesses	Opportunités	Menaces
Légère augmentation de l'emploi salarié et de l'emploi indépendant	Structure économique faiblement développée et peu d'emplois	Potentiel de valorisation des ressources forestières et énergétiques	
	Aucun parc d'activités économiques	Participation à des bassins économiques supracommunaux (Idelux)	
	Faible niveau de services (commune excentrée avec un faible niveau de population), notamment pour l'accueil de la petite enfance et les aînés	Un bancontact sera à disposition à Haut-Fays en 2015	
Quelques commerces de proximité sur Haut-Fays	Plus aucun commerce de proximité sur les autres villages		- Augmentation de la dépendance vis-à-vis des pôles voisins - Risque de fermeture de l'épicerie de Haut-Fays
	Mauvaise qualité des réseaux (ADSL, GSM,...)		

Précisions de l'auteur :

- On dénombre 130 à 140 emplois salariés sur la commune.
- Des parcs d'activités économiques supracommunaux se trouvent sur les communes de Wellin, Libin et Tellin.

Enjeux retenus par les participants

- ⇒ Développer l'emploi local.
- ⇒ Renforcer les synergies avec les entités et pôles voisins.
- ⇒ Maintenir une activité commerciale sur le territoire.
- ⇒ Améliorer la qualité des réseaux de communication.

Réactions des participants

Plusieurs aspects positifs ont été évoqués :

- La forte proportion d'emplois indépendants sur la commune (certains à titre secondaire)
- La proximité avec les pôles voisins
- Le potentiel de valorisation des ressources forestières et énergétiques
- L'attractivité du cadre de vie

Ont été pointés de façon négative l'accueil de la petite enfance (même s'il y a peu de demandes) et les services pour personnes âgées.

Le nombre d'habitants est également considéré comme un frein au développement de l'emploi et des commerces.

Pistes de solutions proposées

- Création d'un guide reprenant les entreprises présentes sur le territoire.
- Afin de promouvoir les services et commerces existants, une feuille récapitulative pourrait être distribuée dans les gîtes. Les activités touristiques pourraient également y figurer.
- Création d'un centre multifonctionnel, notamment pour les personnes âgées. Il pourrait prendre la forme d'une maison multiservices ou d'un atelier rural.
Cela nécessite d'être incarné par un particulier qui serait intéressé par le projet ou par une coopérative qui pourrait porter ce projet. Un plan financier serait à créer si le projet devait évoluer et être approfondi. Ce centre pourrait servir notamment de lieu de dépôt (épicerie locale) et être en lien avec un service ambulant (utilisation du proxibus).
- Une vitrine des produits du terroir pourrait être mise en place.
Par exemple, le restaurant à Porcheresse pourrait le faire, mais il faut que le restaurateur le souhaite.
- Quels que soient les projets proposés, il faut veiller à les inscrire dans ce qui existe et ne pas créer de nouvelles concurrences.
- Extension du GAC de Porcheresse. L'atout du GAC est sa dimension sociale.
- Création d'un marché des produits du terroir (mais il n'y a pas de produit sur la commune).
- Il serait intéressant de privilégier les ressources locales dans les marchés publics.
- En matière de télécommunication,
 - prévoir un achat groupé de clés Internet
 - mettre sous pression les opérateurs.
 - Des bornes Wifi pourraient être installées.
- Les synergies transcommunales sont à développer (mais l'ADL n'est peut-être pas le bon opérateur).
- Un service d'échange local (SEL) ne serait pas opportun car il pourrait créer de la concurrence ; de plus, la question de l'échelle se pose.
 - Un relevé des besoins pourrait toutefois être réalisé.
 - Au niveau de ce type de structure (repair café également), il est plutôt intéressant de s'inscrire dans ce qui se fait ailleurs.
- Des chèques commerces pourraient être créés, mais à une échelle transcommunale car le nombre de commerces est trop restreint sur la commune. Le problème réside par contre dans le fait que ce sont surtout les commerces voisins qui en profiteraient.

Tourisme

Grille AFOM validée par les participants

Atouts	Faiblesses	Opportunités	Menaces
- Existence de structures de promotion touristique (SI et Maison du Tourisme) - Proximité de pôles touristiques - Haut potentiel d'attractivité touristique	Tourisme de passage	Concrétisation du parc naturel (un + au niveau économique)	
- Nombreuses infrastructures d'hébergement - Relative stabilité au niveau des arrivées et nuitées	- Retombées limitées pour la commune - Mauvaise intégration des gîtes de grande capacité - Afflux des mouvements de jeunesse (scouts)		Opposition entre résidence principale et résidence secondaire (Daverdisse, Gembes, Porcheresse)
- Nombreux sites touristiques - Réseau de promenades balisées et pré-RAVeL	- Faiblesse du secteur Horeca par rapport au nombre de gîtes - Attention à l'entretien des circuits balisés.		

Précisions de l'auteur

- Daverdisse bénéficie du pôle d'attraction de la vallée de la Lesse.
- Les infrastructures d'hébergement sont diversifiées : hôtel, chambres d'hôtes et gîtes de groupe,...
- La faiblesse du secteur Horeca limite la croissance touristique.

Enjeux retenus par les participants

- ⇒ Multiplier les retombées directes et indirectes du tourisme.
- ⇒ S'inscrire dans une dynamique touristique supra-communale et transfrontalière.
- ⇒ Développer les infrastructures et les activités touristiques pour attirer les touristes de passage.
- ⇒ Faire coexister la résidence principale et la résidence secondaire.

Réactions des participants

- Le souhait est de ne pas avoir du tourisme de masse, mais plutôt un tourisme diffus. De même, il importe de se baser sur les ressources locales pour développer des choses.
- Le tourisme de passage devrait être davantage capté.

- Les gîtes se situent dans les « villages de la vallée ». Haut-Fays n'est pas considéré comme un village touristique, malgré la présence de la plupart des services.
- Les gîtes ont un apport bénéfique car les travaux, les adaptations aux normes nécessitent régulièrement l'intervention de corps de métiers, ce qui fait vivre l'économie locale.
- La cohabitation entre résidents principaux et secondaires est globalement positive. De plus, cela permet une rénovation du bâti qui ne se ferait sans doute pas de la même manière sans eux.

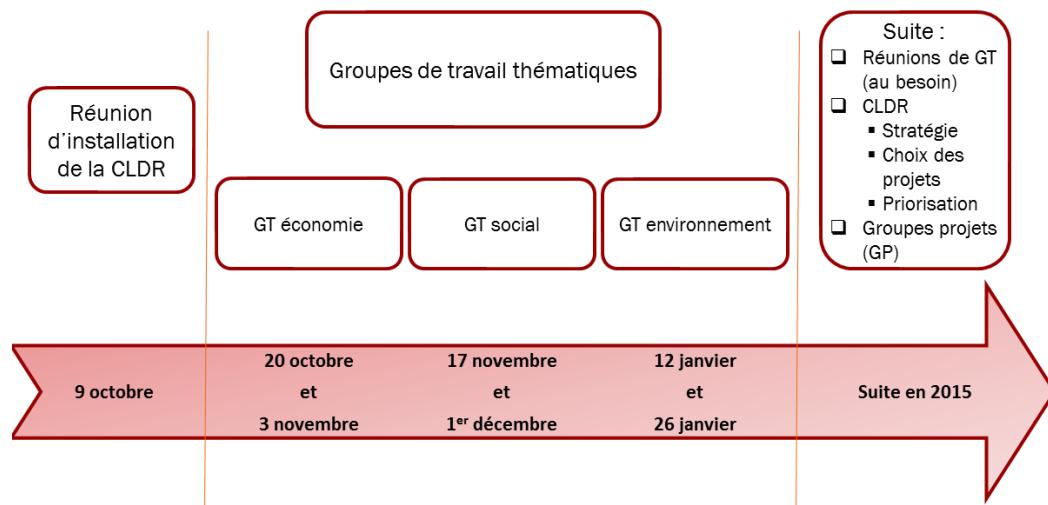
- Il existe plusieurs types de retombées du tourisme pour la commune :
 - o Économiques, via les taxes ou grâce aux recettes pour les comités d'organisation.
 - o Commerciales, via un tourisme qui consomme. Cela peut avoir un intérêt pour le développement des commerces locaux ou des structures Horeca.
 - o Retombées en termes d'image
 - o Utilisation des infrastructures par les villageois eux-mêmes (promenades, bancs,...).
- Les camps scouts sont un plus pour le commerce : ils s'approvisionnent souvent à l'épicerie.
- Les participants constatent qu'il est difficile pour les jeunes de s'installer sur Porcheresse, Daverdisse et Gembes. Pourtant, il est important de garder les jeunes au village.
- L'organisation du rallye ne fait pas l'unanimité. Il y a certes des retombées intéressantes pour les comités locaux mais s'agit-il du type d'activité souhaité par les habitants ?

Pistes de solutions proposées

- De manière générale, on constate un manque de coordination et d'information sur les activités organisées par les différents villages et comités.
 - o Les toutes-boîtes pourraient être utilisés davantage, de même que TV Lux et le syndicat d'initiative.
 - o Des panneaux d'information plus grands pourraient être disposés.
 - o Des réunions de coordination ponctuelles pourraient être organisées.
 - o Possibilité de créer des points relais reprenant les informations touristiques.
 - o Mettre à disposition les informations touristiques dans les gîtes (se fait déjà par certains propriétaires).
- Il serait intéressant de communiquer sur les activités des villages à l'extérieur de la commune, comme à Wanlin ou ailleurs. De même, des liens sont à faire avec des organes touristiques externes, tels que la maison du tourisme.
- Organiser une séance d'information pour les propriétaires de gîtes, en vue de créer un réseau (ex. : sur les nouvelles normes de sécurité).
- Responsabiliser les propriétaires de biens à vendre, pour permettre à des jeunes de s'installer au village (plutôt que des seconds résidents).
- Informer, sensibiliser et responsabiliser les propriétaires de gîtes de grande capacité sur le respect des habitants et instaurer une caution/garantie anti-bruit.
- Adapter la règlementation sur la cueillette des champignons (par exemple, via la création d'une carte d'autorisation d'accès – gratuite ou payante – qui serait distribuée dans les gîtes et pour les habitants).
- Concernant les mouvements de jeunesse, il apparaît que les communes voisines vivent des situations encore plus compliquées (demandes en porte-à-porte, pression, ...).
 - o un règlement communal pourrait baliser cette activité ;
 - o les missions de la personne relais au sein de l'administration pourraient être étendues.
 - o Il est important de responsabiliser les participants aux camps et de les sensibiliser à la conservation de la propreté des lieux.

- Les seconds résidents sont présents souvent depuis plusieurs générations ; ils s'impliquent dans la vie du village.
 - o Organiser un accueil spécifique des seconds résidents.
 - o Il est souhaitable de les inciter à se domicilier.
- Veiller à la signalétique sur le territoire
 - o Les commerces, pôles touristiques et directions pourraient être signalés le long du Ravel.
 - o Pose de panneaux didactiques sur lesquels se trouveraient les cartes des villages.
- Renforcement des activités douces (activités pédestres, équestres et cyclistes)
- Développer le vélo-route Givet-Bouillon en y intégrant
 - o des liens vers les snacks,
 - o le développement des activités de pêche,
 - o la location de vélos électriques,
- Un parrainage des chemins et arbres remarquables pourrait être envisagé.
- Création d'un carnet de promenades reprenant des anecdotes.
- Veiller à l'entretien des sentiers de promenade après le débardage.
- Des bancs et des tables de pique-nique supplémentaires seraient à installer sur les promenades.
- Créer un circuit de la mémoire à Porcheresse (en cours avec la Fondation Merci).
- Créer un circuit des points de vue ; au bois des Fouches.
- Mettre en valeur le point de vue des Grands Nids.
- Extension des activités du centre touristique de Daverdisse à l'ensemble de la commune.
- Pour aider au développement des activités et du tourisme, une cabane pourrait être construite dans les bois, ouverte à tous.
- Entretenir et valoriser le site de la Grotte Notre-Dame de Lourdes à Daverdisse.
- Entretenir la pompe à eau de Porcheresse, ainsi que le canal.
- Valoriser le retable de la Passion à Daverdisse (porte vitrée).
- Aménagement du site du lavoir des Scottons.
- Développer un plan d'eau « adventure » (projet privé) et des activités du type accrobranche, draisine,...
- Création de toilettes publiques et forestières.
- Création de bars-tabacs dans les bâtiments libres ou au centre touristique à Daverdisse pour soutenir le développement des commerces locaux ou des structures Horeca.
- Mise à disposition d'un local pour abriter l'exposition permanente de commémoration de la guerre 14-18.
- Continuer à améliorer la qualité du cadre de vie pour attirer les touristes et garder le caractère des villages.
- Pour répondre aux difficultés de logement des jeunes dans les villages et les inciter à acheter à Haut-Fays (où il y a le plus de disponibilités et facilités),
 - o il pourrait y avoir un incitant communal pour les jeunes qui achètent à Haut-Fays ou sur la commune.
 - o Achat de bâtiments par la Commune pour en faire des logements tremplin (à Haut-Fays).

En guise de **conclusion**, les agents de développement rappellent le calendrier des réunions suivantes :



Sophie Orban et Pierre-Yves Muri,
Agents de développement FRW

Participants à la réunion du 20/10/2014

Civilité	Nom	Prénom	Adresse postale	N°	CP	Localité	CLDR
M.	Bodart	Christophe	rue des Routis	29	6929	Daverdisse	X
M.	Bosseaux	Michel	chemin de la Rochette	219	6929	Haut-Fays	X
M.	Collin	Lucien	rue de Fontenelle	25	6929	Porcheresse	X
M.	de Cartier d'Yves	Jean-Philippe	rue des Barbouillons	8 A	6929	Daverdisse	X
Mme	de Cartier-Migeal	Geneviève	rue des Barbouillons	8 A	6929	Daverdisse	X
Mme	De Vlaminck	Anne	rue Culot de Lahaut	88	6929	Porcheresse	
M.	Fasbender	Roland	rue de Redu	30 C	6929	Porcheresse	X
Mme	Grégoire	Stéphanie	Voie de Gribôle	3	6929	Haut-Fays	X
M.	Grofils	Firmin	rue de Graide	101	6929	Porcheresse	X
M.	Incoul	Roland	rue de Redu	35	6929	Porcheresse	X
M.	Jacquet	Johan	Culot de Lahaut	78	6929	Porcheresse	X
M.	Jeanbaptiste	Dany	Ancien Chemin de Wellin	97	6929	Haut-Fays	X
Mme	Kiebooms	Cécile	Chemin St-Pierre	14	6920	Wellin	
Mme	Lambert	Dominique	rue des Routis	29	6929	Daverdisse	X
M.	Léonet	Nicolas	rue de Vonèche	164	6929	Haut-Fays	X
M.	Léonet	Maxime	rue de Gedinne	35 B	6929	Haut-Fays	X
M.	Lepage	Jean-Pol	rue de Porcheresse	64	6929	Gembes	
M.	Loiseau	Paul	chemin du Lavoir	29	6929	Haut-Fays	
M.	Merny	André	rue de la Strée	10 A	6929	Gembes	X
M.	Pauwels	René	Le Mont	225	6929	Haut-Fays	X
Mme	Pays	Isabelle	chemin du Chênelisse	21	6929	Gembes	
M.	Vanderperre	Francis	Sclassin	215 A	6929	Haut-Fays	X
M.	Vincent	Jean-Claude	rue des Buts	3	6929	Haut-Fays	X
M.	Wuidar	Maurice	chemin du Chênelisse	21	6929	Gembes	X



Tintigny, le 4 novembre 2014

Commune de Daverdisse

Compte rendu du groupe de travail agriculture, sylviculture, énergie « pilier économique », du 3 novembre 2014

Réf : N:\DAVERDISSE\05- GT\Economie\20141020 PV agriculture-énergie-sylviculture.doc

¤ Présents et excusés

Participants : cf. liste ci-après

Bureau d'étude Impact : Stéphane Mottiaux

FRW : Sophie Orban et Pierre-Yves Muri, agents de développement

¤ Ordre du jour

- Contexte
- Présentation des analyses et enjeux liés à l'agriculture, la sylviculture et l'énergie
- Travail en sous-groupes

¤

Mot d'accueil par le bourgmestre, M. Maxime Léonet.

Cette réunion s'inscrit dans un cycle de 3 x 2 réunions, au cours desquelles seront successivement abordés les thèmes économiques, sociaux et environnementaux. Le pilier économique sera traité à Gembes, le social à Porcheresse, l'environnemental à Daverdisse. Ces réunions s'adressent à l'ensemble de la population.

Contexte de la réunion

L'objectif des groupes de travail thématiques est de brasser l'information objective issue du diagnostic territorial réalisé par le bureau d'études Impact avec les éléments issus des consultations afin de confirmer ou non les enjeux proposés, de les développer et d'y adjoindre une série de pistes de solutions.

Les thèmes soumis à la réflexion sont aujourd'hui l'agriculture, les circuits courts, les produits locaux, la sylviculture et l'énergie.

Méthode de travail

En introduction de la soirée, les agents de développement proposent aux participants un quizz énergie, pour leur permettre de se rendre compte de certaines réalités.

Puis l'auteur de PCDR projette deux tableaux AFOM synthétiques, qui résultent de l'analyse du territoire, des consultations villageoises et des rencontres avec les personnes ressources. Ils reprennent les atouts et faiblesses du territoire, ainsi que les opportunités et les menaces dans les domaines de l'agriculture, la forêt-sylviculture et l'énergie.

Ensuite, il propose une série d'enjeux.

Les participants sont répartis en groupes de 7-8 personnes, chargés d'analyser une première thématique. Les agents de développement les invitent à valider, moduler ou infirmer les éléments repris dans les grilles AFOM et à s'exprimer sur les enjeux. Ensuite, les participants évoquent des pistes de solutions. Tout est noté sur de grands tableaux à feuilles.

Après 30 minutes, chaque groupe aborde l'autre thématique du jour. De cette manière, les participants ont la possibilité de proposer leurs idées pour chaque thème.

A la fin de la séance, les agents de développement procèdent à une synthèse des éléments ressortis dans chaque groupe.

Agriculture

Grille AFOM validée par les participants

Atouts	Faiblesses	Opportunités	Menaces
	Diminution de la superficie agricole utilisée		Contexte européen et mondial
Grande majorité de la surface agricole exploitée en location			
	Diminution importante et constante du nombre d'exploitations et de la main d'œuvre agricole		
Profil relativement jeune des chefs d'exploitation	Faible taux de succession pour les agriculteurs de plus de 50 ans		
	Faible diversification agricole		Exploitation du sapin de Noël par les pépiniéristes
Existence d'un GAC à Porcheresse	Peu ou pas de produits locaux sur le territoire communal	Concrétisation du parc naturel	

Précisions de l'auteur

- L'agriculture et la sylviculture occupent près de 95% du territoire communal.
- La superficie agricole utilisée est de 935ha ; elle a diminué de 12% en 10 ans. Elle est calculée sur base des terrains exploités par des personnes domiciliées sur le territoire communal.
- 1/3 des terrains agricoles sont exploités en mode de faire-valoir direct.
- Il reste 16 agriculteurs (à titre principal ou secondaire). 85% d'entre eux ont moins de 55 ans ; parmi les plus âgés, peu ont un successeur.

Enjeux retenus par les participants

- ⇒ Maintenir l'activité agricole.
- ⇒ Diversifier les productions agricoles.
- ⇒ Valoriser les circuits courts.

Réactions des participants

- Il faut être attentif à offrir une qualité égale des produits locaux.
- Certains estiment que les paniers de légumes ne sont pas à développer car beaucoup disposent déjà d'un potager.
- Il reste peu de terrains inexploités actuellement.
- Un nombre croissant de terrains est acheté par des exploitants extérieurs à la commune.
- Les rencontres du GAC se font une fois toutes les deux semaines. C'est une initiative privée.
- Certains agriculteurs achètent des machines en commun. Toutefois, cela n'est possible que pour du matériel peu utilisé.
- La vente directe par l'agriculteur est difficile à mettre en œuvre car cela demande des investissements importants et une mise aux normes (ex : vente de lait). De plus, cela demande de la main d'œuvre supplémentaire, qui a également un coût. Dans le domaine de la vente, le secteur de l'agroalimentaire garde un poids important. Il faut noter que le GAC n'est pas soumis aux mêmes règles.
- Il n'y a actuellement plus de comice sur le territoire.
- Pour l'agriculture, le mode de faire-valoir indirect est plus intéressant au niveau financier ; les exploitants sont protégés par le bail à ferme.
- Existe-t-il réellement un potentiel en biométhanisation sur le territoire ?
- La taille des exploitations agricoles tend à croître au fil des ans.
- Les zones Natura 2000 sont principalement situées en forêt. Les zones de liaison sont problématiques.
- Même si aujourd'hui le problème est limité, il y a un risque que davantage de sapins de Noël soient plantés sur le territoire car les pépiniéristes exploitent pour l'instant jusqu'à Redu mais ont tendance à s'étendre.

Pistes de solutions proposées

- Créer un centre multifonctionnel,
 - qui pourrait servir notamment de point de dépôt pour le GAC, pour les produits locaux.
 - La meilleure façon de le gérer est sans doute grâce à une coopérative.
- Favoriser l'activité de maraîchage et écouler les légumes à l'extérieur.
- Étendre le GAC
 - proposer ses activités sur tout le territoire communal,
 - élargir sa gamme de produits.
 - disposer d'un point de dépôt avec chambre froide,...
 - Surtout, veiller à bien communiquer.
- La boucherie à la ferme peut être une piste de diversification, mais attention à la concurrence. Le principal gain réside dans la réduction des intermédiaires. Il faut être attentif à l'accès à la profession.
- Contrôler l'arrachage des haies, qui ne se fait pas toujours de manière optimale.
- Lancer un appel à projets pour les aisances communales : les jeunes pourraient proposer des projets innovants ; cela pourrait se faire avec l'aide du parc naturel,...

- Les terrains agricoles, principalement ceux en bordure de forêt, sont achetés par des chasseurs ou des sociétés. Cela entraîne une hausse des prix (X3). De plus, les maïs ne sont pas toujours récoltés.
 - o Recourir au droit de préemption sur ces terres ? (vérifier la légalité)
 - o « Terre en vue », un groupement d'achat de terres agricoles, pourrait aider dans la démarche. Une présentation de ses missions pourrait être proposée.
- Les terrains affouagers sur Haut-Fays (à l'origine, 2x18 ares par ménage) ont fait l'objet d'échanges et de remembrements naturels.
 - o revoir complètement le système mettrait en péril certaines exploitations agricoles
 - o pourquoi ne pas envisager d'en reprendre une petite proportion à chaque exploitant ?
- Favoriser les cultures à vocation énergétique (mais veiller à un équilibre avec l'utilisation des terres agricoles).
- La création d'un marché de producteurs peut être une opportunité.

Sylviculture - forêt

Grille AFOM validée par les participants

Atouts	Faiblesses	Opportunités	Menaces
Importante superficie forestière dont une très grande majorité de bois communaux			
Etat sanitaire globalement satisfaisant	Surpopulation de gibiers entraînant de nombreux dégâts		Impact du réchauffement climatique sur les hêtraies
Retombées directes et indirectes pour la commune (vente de bois, tourisme, etc)	Filière bois très peu développée		
Affouage			
	Chemins forestiers en mauvais état	Initiative de débardage par des chevaux de trait	
Forêt certifiée PEFC et plan d'aménagement géré par le DNF			

Précisions de l'auteur

- 86% des forêts sont propriété communale.
- Les forêts sont constituées principalement de feuillus.

Enjeux retenus par les participants

- ⇒ Valoriser les débouchés de la ressource forestière.
- ⇒ Maintenir la qualité des peuplements forestiers.

Réactions des participants

- Gestion de la problématique des dégâts de gibiers.
 - o La concentration diffère entre les villages.
 - o Certains chasseurs placent des clôtures (bois privés).
 - o Lors des plantations, un surcoût est engendré par les protections des arbres contre les gibiers.
 - o Les chasses sont chères et donc les chasseurs ont « besoin » de voir du gibier.
- La forêt est porteuse et a un attrait tant pour les touristes que pour les habitants (VTT, course à pieds, promenade,...).
- Le bois est peu vendu aux locaux et apporte donc peu de plus-value en termes d'emplois.
- La certification PEFC de la forêt est un atout important pour la vente des produits.
- Le scolyte a attaqué les hêtres ; il y a de nombreux rémanents dans les forêts.
- N'y a-t-il pas une mainmise du DNF ? Son travail est-il suffisant ?

Pistes de solutions proposées

- Il est important de veiller à la replantation d'arbres pour maintenir la forêt en état.
- Les sous-produits forestiers (des rémanents des premières éclaircies par exemple)
 - o pourraient être valorisés pour alimenter en chauffage certains bâtiments publics via des chaudières au bois (possibilité d'alimenter plusieurs bâtiments proches avec un seul réseau).
 - o Cependant, le stockage, le broyage et l'emploi spécialisé doivent être intégrés dans une réflexion sur la création d'une filière.
 - o Par ailleurs, d'autres estiment que la valorisation est difficile car les sous-produits sont utilisés par ailleurs et qu'il y a un risque d'utiliser du bois de bonne qualité pour faire face aux besoins.
- Pour limiter les dégâts liés au débardage,
 - o utiliser d'autres méthodes d'exploitation (cheval de trait par exemple). La contrainte est souvent liée au surcoût que cela entraîne.
 - o vendre les parts en plus petits lots pour limiter leur achat par des gros exploitants car ceux-ci ont tendance à abîmer davantage les chemins en utilisant des machines plus grosses.
- La forêt permet des rentrées financières importantes pour la commune. Il est important de maintenir son potentiel, de la gérer durablement et de valoriser les déchets des exploitations..
- La problématique de l'approvisionnement a été citée (exportation).
 - o Le prix guide les ventes. Pour la commune, les gros marchands sont plus intéressants.
 - o Une partie de la production pourrait être réservée aux habitants locaux.
- La question de la proportion entre feuillus et résineux est évoquée. Certains souhaitent augmenter la part de résineux (plus rentables ?), d'autres ne le souhaitent pas.

Energie

Grille AFOM validée par les participants

Atouts	Faiblesses	Opportunités	Menaces
Primes communales à l'isolation	Consommations énergétiques importantes au niveau des bâtiments communaux	Concrétisation d'un plan d'actions (Convention des Maires)	
	Zone d'exclusion pour l'implantation d'éoliennes	Développement de la production d'énergie renouvelable (forêt et eau)	

Précisions de l'auteur

- Pour couvrir la consommation des bâtiments communaux, il faut 77.000 litres de mazout par année et environ 111.000 kWh d'électricité.

Enjeux retenus par les participants

- ⇒ Développer la production d'énergie renouvelable
- ⇒ Améliorer le bilan énergétique des bâtiments.

Réactions des participants

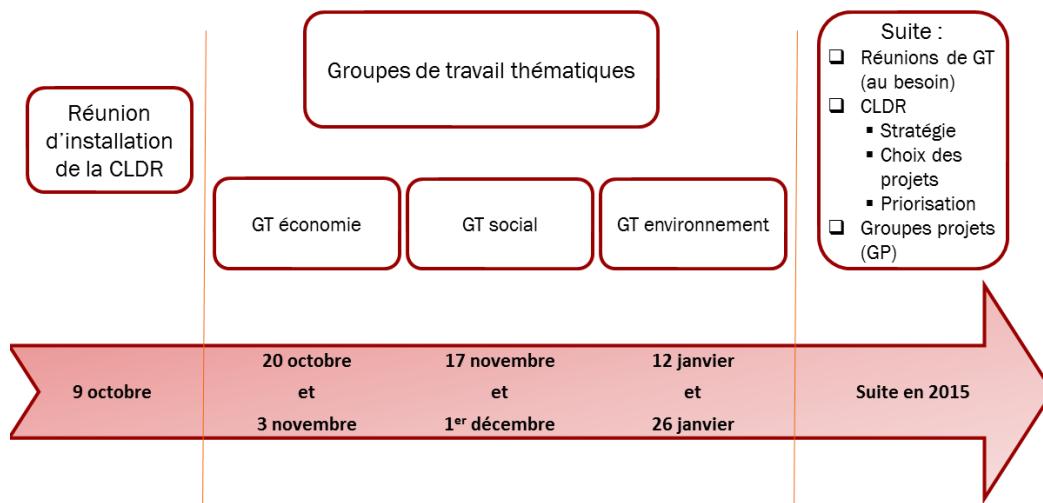
- Les particuliers ont un rôle important à jouer car ils représentent la grosse partie des consommateurs en énergie du territoire communal. C'est sans doute au niveau privé que peut s'envisager un groupement d'achat d'énergie. Existe-t-il encore des primes wallonnes ?
- Les maisons de village de Daverdisse et Porcheresse disposent de panneaux et d'un chauffage par le sol.
 - Le chauffage par le sol est jugé inadapté pour l'utilisation d'une maison de village. Peut-on toujours avoir confiance en l'expertise ?
 - Les panneaux couvrent quasiment la totalité de la consommation électrique. Leur pose est surtout intéressante s'ils sont subsidiés (tout comme les autres sources d'énergie renouvelables d'ailleurs).
 - Pour le chauffage, un aérotherme semble plus adapté.
- L'isolation des bâtiments publics est une bonne chose, mais ce n'est pas toujours possible. Comment isoler une église par exemple ?

Pistes de solutions proposées

- Un avis partagé par tous est de travailler en priorité sur les comportements.
- Favoriser les audits énergétiques pour les ménages. Cela permettrait de voir les aménagements qui ont un retour sur investissement rapide et ceux qui nécessitent de plus gros aménagements à réaliser lors de travaux importants.
- Utiliser un type d'éclairage moins énergivore. Toutefois, la Commune ne peut pas faire ce qu'elle veut à ce niveau. Des guirlandes moins énergivores ont été acquises.
- Selon certains l'énergie hydraulique pourrait être valorisée (pompe à eau à Porcheresse, microcentrale).
 - Il s'agirait de créer des microsites de production. Pour ce faire, des exemples français peuvent être inspirants.
 - Les endroits propices cités et à creuser sont le bief à Porcheresse, les Bois de Haut-Fays (anciennes scieries) et les barrages de l'Almache (ry d'abyssage).

- Cependant, le débit est assez faible et les hauteurs de chute insuffisantes. La faisabilité, la rentabilité, les contraintes Natura 2000,... sont à creuser.
- Valoriser l'énergie photovoltaïque, via par exemple des groupements de particuliers.
- Le grand éolien peut être intéressant, mais est à développer en supracommunalité car la commune est en zone d'exclusion ; de plus, le projet est financièrement lourd à porter pour une seule entité.
 - A l'inverse, il peut être intéressant d'avoir davantage d'informations sur le petit et le moyen éolien (faisabilité, coût, rentabilité).
- Dans tous les cas, la mixité des sources énergétiques est à privilégier car les productions ne se font pas toujours au même moment.
- Envisager la rotation de taillis pour une exploitation bois-énergie.

Pour **conclure** la réunion, les agents de développement rappellent les prochaines dates de réunion :



Sophie Orban et Pierre-Yves Muri,
Agents de développement FRW

Participants à la réunion du 3 novembre 2014

Civilité	Nom	Prénom	Adresse	N°	CP	Localité	CLDR
M.	Adam	Jean-Benoît	rue du Pont Gaty	3	6929	Haut-Fays	X
M.	Bodart	Christophe	rue des Routis	29	6929	Daverdisse	X
M.	Bosseaux	Michel	chemin de la Rochette	219	6929	Haut-Fays	X
M.	Burtomboy	Denis	rue Paul Dubois	37	6929	Daverdisse	X
M.	Collin	Lucien	rue de Fontenelle	25	6929	Porcheresse	X
Mme	Crick	Sandra	rue de la Hauche	74 B	6929	Daverdisse	X
M.	de Cartier d'Yves	Jean-Philippe	rue des Barbouillons	8 A	6929	Daverdisse	X
Mme	de Cartier-Migeal	Geneviève	rue des Barbouillons	8 A	6929	Daverdisse	X
M.	Dumonceaux	Pascal	rue de Burnaifontaine	78F	6929	Haut-Fays	
M.	Fasbender	Roland	rue de Redu	30 C	6929	Porcheresse	X
M.	Grofils	Firmin	rue de Graide	101	6929	Porcheresse	X
M.	Incoul	Roland	rue de Redu	35	6929	Porcheresse	X
M.	Jacquet	Johan	Culot de Lahaut	78	6929	Porcheresse	X
Mme	Kiebooms	Cécile	Chemin St-Pierre	14	6920	Wellin	
Mme	Lambert	Dominique	rue des Routis	29	6929	Daverdisse	X
Mme	Lauvaux	Isabelle	rue du Pont Gaty	3	6929	Haut-Fays	
M.	Léonet	Nicolas	rue de Vonèche	164	6929	Haut-Fays	X
M.	Léonet	Maxime	rue de Gedinne	35 B	6929	Haut-Fays	X
M.	Lepage	Jean-Pol	rue de Porcheresse	64	6929	Gembes	
M.	Merny	André	rue de la Strée	10 A	6929	Gembes	X
M.	Merny	Grégory					
M.	Mignon	Fabian	rue du Moulin	6	6929	Porcheresse	
Mme	Pays	Isabelle	chemin du Chênelisse	21	6929	Gembes	
M.	Vanderperre	Francis	Sclassin	215 A	6929	Haut-Fays	X
M.	Vincent	Emilien			6929	Gembes	
M.	Vincent	Jean-Claude	rue des Buts	3	6929	Haut-Fays	X
M.	Wuidar	Maurice	chemin du Chênelisse	21	6929	Gembes	X

Excusés

Civilité	Nom	Prénom	Adresse	N°	CP	Localité	CLDR
M.	Balfroid	Ludovic	Rue des Routis	27 C	6929	Daverdisse	x
Mme	Grégoire	Stéphanie	Voie de Gribôle	3	6929	Haut-Fays	x
M.	Jeanbaptiste	Dany	Ancien Chemin de Wellin	97	6929	Haut-Fays	x



Tintigny, le 18 novembre 2014

Commune de Daverdisse

Compte rendu du groupe de travail logement-services-mobilité « pilier social », du 17 novembre 2014

Réf : N:\DAVERDISSE\05- GT\Social\20141117 PV population-logement-services.doc

¤ Présents et excusés

Participants : cf. liste ci-après

Bureau d'étude Impact : Stéphane Mottiaux

FRW : Sophie Orban et Pierre-Yves Muri, agents de développement

¤ Ordre du jour

- Présentation des enjeux de la commune sur les thèmes de la population, du logement et des services (mobilité comprise)
- Travail en sous-groupe sur les enjeux et les perspectives en lien avec ces secteurs

¤ ¤

Mot d'accueil par le bourgmestre, M. Maxime Léonet.

Cette réunion s'inscrit dans un cycle de 3 X 2 réunions, au cours desquelles seront successivement abordés les thèmes économiques, sociaux et environnementaux. Le pilier économique a été traité à Gembes, le social le sera à Porcheresse, l'environnemental à Daverdisse. Ces réunions s'adressent à l'ensemble de la population.

Contexte de la réunion

Les thèmes soumis à la réflexion sont aujourd'hui la population, le logement, les services et la mobilité.

L'objectif des groupes de travail thématiques est de brasser l'information objective issue du diagnostic territorial réalisé par le bureau d'études Impact avec les éléments issus des consultations afin de confirmer ou non les enjeux proposés, de les développer et d'y adjoindre une série de pistes de solutions.

La CLDR sera chargée d'établir une stratégie de développement et de prioriser les projets, sur base de toute la matière ressortant des groupes de travail.

Méthode de travail

Les agents de développement apportent des précisions sur les différentes thématiques et donnent des informations sur le logement public.

L'auteur de PCDR projette des tableaux AFOM synthétiques, qui résultent de l'analyse du territoire, des consultations villageoises et des rencontres avec les personnes ressources. Ils reprennent les atouts et faiblesses du territoire, ainsi que les opportunités et les menaces dans les domaines de la population, des services, de la mobilité et du logement.

Ensuite, il propose une série d'enjeux.

Les participants sont répartis en groupes de 10 personnes, chargés d'analyser les différentes données. Ils disposent d'une heure. Les agents de développement les invitent à valider, moduler ou infirmer les éléments repris dans les grilles AFOM et à s'exprimer sur les enjeux. Ensuite, les participants évoquent des pistes de solutions. Tout est noté sur de grands tableaux à feuilles.

A la fin de la séance, les agents de développement procèdent à une synthèse des éléments ressortis dans chaque groupe.

Population

Grille AFOM validée par les participants

Atouts	Faiblesses	Opportunités	Menaces
	Densité de population très faible		
Inversion de la tendance démographique négative à partir de 2005 et projection démographique globale positive	- Niveau de population en 2013 inférieur à celui de 1990 - Déclin démographique des sections de Gembes et Daverdisse		
Solde migratoire positif (arrivée d'une nouvelle population)	Solde naturel négatif (plus de décès que de naissances)		
	Structure démographique présentant un profil vieux et vieillissant		
	Faible proportion des jeunes (moins de 20 ans) et des jeunes actifs (20 à 39 ans)		
Taux d'activité, d'emploi et de demande d'emploi globalement satisfaisants	Forte proportion des demandeurs d'emploi de moins de 25 ans		
Revenu moyen en augmentation	Revenu moyen plus faible que la micro-région		

Nombre de bénéficiaires du RIS stable			Répercussions sur le CPAS suite aux exclusions du chômage
---------------------------------------	--	--	---

Précisions de l'auteur :

- La densité de population est de 25 habitants par km²
- En 1990, les habitants étaient au nombre de 1.494 ; en 2013, de 1.426.
- La baisse de population a été enregistrée entre 1990 et 2005 (jusqu'à 1.350 habitants), pour remonter progressivement par la suite.
- Gembes a perdu 20% de sa population et Daverdisse, 13%.
- 22% de la population ont plus de 65 ans, alors que la moyenne wallonne est de 17%.
- Le taux de demande d'emploi est de 11% ; il se situe dans la moyenne. Par contre, les moins de 25 ans représentent plus d'1/3 des demandeurs d'emploi.

Enjeux retenus par les participants

- ⇒ Maintenir la population sur place.
- ⇒ Favoriser l'implantation des jeunes sur la commune.

Réactions des participants

- Il n'est pas possible d'enrayer le vieillissement ; il faut plutôt encourager le maintien des jeunes.
- Le maintien des jeunes et l'augmentation des naissances sont importants pour la sauvegarde des écoles.
- La commune présente des atouts à valoriser (cadre de vie, proximité relative à l'autoroute, bâti traditionnel,...)

Pistes de solutions proposées

- Augmenter la prime de naissance communale.
- Valoriser davantage le cadre de vie pour attirer de nouveaux résidents.

Logement

Grille AFOM validée par les participants

Atouts	Faiblesses	Opportunités	Menaces
Valeurs immobilières assez basses et faible pression foncière (hormis pour Daverdisse où il y a concurrence des secondes résidences)	<ul style="list-style-type: none"> - Faible volume de transactions immobilières (maisons et terrains à bâtir) - Nombreux logements destinés à des fins touristiques (secondes résidences ou gîtes) - Peu de terrains à bâtir mis en vente 	Mise en œuvre des programmes du logement et des partenariats	Concurrence de plus en plus forte de la résidence secondaire par rapport à la résidence principale (croissance du nombre de logements touristiques)

5 logements publics ou subventionnés	Offre de logements publics ne permettant pas de répondre aux demandes (de 5 à 7 par an)	Construction des logements Ardenne et Lesse à Haut-Fays	Imposition de la Région Wallonne
--------------------------------------	---	---	----------------------------------

Précisions de l'auteur

- Le village de Daverdisse est marqué par une forte concurrence des secondes résidences par rapport aux domiciles.
- Aucun permis de lotir n'a été délivré depuis 2010.
- Les 180 secondes résidences et les 36 gîtes répertoriés sur la commune représentent ¼ des possibilités de logement.
- 35 résidences secondaires supplémentaires depuis 1996.

Enjeux retenus par les participants

- ⇒ Proposer une offre diversifiée en logements (en lien avec l'évolution du profil de la population).

Réactions des participants

- Il serait intéressant d'avoir des informations chiffrées sur les domiciliations des seconds résidents.
- Le nombre important de seconds résidents, initialement pointé comme une faiblesse, n'est pas perçu comme tel par tous, car cela favorise la rénovation du bâti et une dynamique dans les villages.
- La population qui arrive sur Daverdisse est souvent assez âgée.
- À Daverdisse, le prix du logement est élevé ; à Haut-Fays, les prix sont plus bas. Si on y associe la problématique de l'emploi, il apparaît qu'il est assez difficile de rester sur la commune pour les jeunes.
- Une prime communale existe pour l'adaptation des logements pour aînés.
- Il y a une rotation d'environ 10% de la population dans certains logements.
- En matière de logements, la Commune doit viser l'efficacité financière en étant créative et facilitatrice.
- La Commune ne dispose pas de terrains communaux.
- Le logement public a une image négative et n'est pas toujours utilisé lorsqu'il y en a par manque de demandes (ex. les deux logements AIS à Haut-Fays). Ne vaut-il pas mieux dès lors payer l'amende ? Dans tous les cas, la localisation à proximité des services et des moyens de transports est à privilégier.

Pistes de solutions proposées

- Créer des logements pour aînés dans le cadre d'un bâtiment multifonctionnel permettant d'avoir accès à des services spécifiques. Ex : résidence-services à Sohier liée à la maison de repos de Chanly ; le Martinot à Martelange ; les maisonnettes à Tintigny. La création de ces logements permettrait de remettre à disposition des jeunes des logements, souvent localisés au centre des villages.
- Développer l'habitat intergénérationnel.
- Prévoir des aides pour l'adaptation des logements en vue de permettre aux aînés de rester à domicile.
- Aménager le presbytère de Haut-Fays en logement (actuellement insalubre).

- Créer des logements tremplins dans des maisons existantes (en vue d'améliorer le bâti dans les villages). Avis quelque peu mitigé quant à ce projet.
- Inciter les propriétaires à confier la location de leur logement à l'AIS.
- Achat de maisons par la commune pour les mettre en location

Services

Grille AFOM validée par les participants

Atouts	Faiblesses	Opportunités	Menaces
- Service d'accueillantes d'enfants encadrées « le Bilboquet » - 2 accueillantes à Haut-Fays			
Ecole communale fondamentale sur les villages d'Haut-Fays, Gembes et Porcheresse	- Plus d'école fondamentale sur le village de Daverdisse - Locaux scolaires parfois non adaptés (superficie trop petite par exemple)	Fonctionnement du Proxibus	Fermeture des classes si le nombre d'élèves devait diminuer
Accueil extra-scolaire			
	Ecole secondaire située en dehors de la commune		Influence de la mobilité sur les déplacements scolaires
- Repas à domicile (convention CPAS/CSD) - Services à domicile via l'ADMR	Peu de services aux aînés		
Bibliothèque communale et EPN			
ALE			Fonctionnement de l'ALE dans une commune fortement rurale
	Bureau de poste mais horaires restreints	Mise en place d'un bancontact en 2015 (?) à Haut-Fays	Fermeture des services publics
Indicateurs de santé globalement satisfaisants	Offre en soins de santé très limitée		

Enjeux retenus par les participants

⇒ Maintenir les services de base à la population (en lien avec le profil démographique).

- ⇒ Maintenir les aînés dans leur village le plus longtemps possible (en améliorant leur confort et les services).

Réactions des participants

- Il n'y a pas de souci quant à l'offre de santé : 4 médecins à Wellin et 1 à Haut-Fays ; maison de garde médicale à Bièvre ; bonne coordination ambulance-Samu.
- Il existe de nombreux services pour les enfants.
- Le manque de services est à relativiser par rapport au territoire très rural qui compose la commune.

Pistes de solutions proposées

- Ouvrir une maison pour aînés (ou centre de jour) dans les villages en y adjoignant des services. Intérêt : création d'emplois et maintien des aînés dans leur environnement villageois.
- Créer un centre intergénérationnel dans l'ancien hôtel des Ardennes qui abriterait du co-accueil, des logements pour aînés, une cuisine de collectivité ou un restaurant social.
- Informer la population sur la possibilité de déposer des documents administratifs à domicile (via les échevins, par courrier, via le Proxibus,...).
- Développer les possibilités d'accueil de la petite enfance à Daverdisse.
- Développer les repas à domicile, via par exemple un lieu qui réunirait tout le monde au même endroit (profiter des groupes 3x20 ?). Une réflexion pourrait être menée pour confectionner les repas au sein de la commune.
- Développement d'un système de type « Collect&Go », soit via un magasin le pratiquant déjà ou en sensibilisant d'autres commerces (ex. : épicerie à Haut-Fays). Le proxibus pourrait servir pour ramener les provisions dans les villages.

Mobilité

Grille AFOM validée par les participants

Atouts	Faiblesses	Opportunités	Menaces
	Position excentrée par rapport aux pôles et aux axes majeurs de communication		
Réseau viaire communal fortement développé			Coûts d'entretien et de gestion des infrastructures routières
	Déficit de l'offre en transports en commun (pas de gare et lignes de bus non structurantes)	Renforcement des initiatives communales (proxibus par exemple)	Réorganisation des transports en commun défavorable au milieu rural
	Absence de liaisons lentes utilitaires		

Précisions de l'auteur

- Les gares les plus proches se trouvent à Graide ou à Gedinne, sur la ligne 166.

Enjeux retenus par les participants

- ⇒ Maintenir un service de transports en commun adapté aux spécificités rurales.
- ⇒ Développer les modes doux.
- ⇒ Apporter une aide au déplacement.

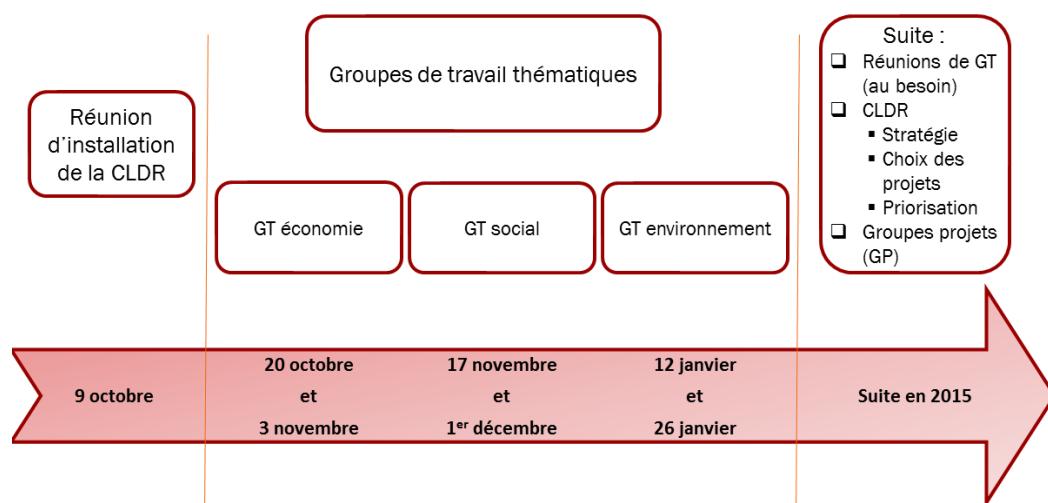
Réactions des participants

- Certaines personnes sont dubitatives quant au développement des modes doux en raison du caractère accidenté du territoire. Les voies sont fortement escarpées.
- Le territoire est connu pour la qualité de vie, mais les distances entre les villages sont parfois ressenties comme un frein.
- Le Proxibus est un fameux atout pour la commune ; cependant, il est encore limité quant aux trajets possibles et il est parfois sous-utilisé selon les destinations.
- L'accessibilité aux écoles secondaires est vraiment problématique. Il existe des liaisons vers Bure, Carlsbourg ou Beauraing selon le village de départ ; ce qui limite le choix de l'école (un élève est censé être déposé à l'école la plus proche de son domicile).
- Opportunité de mobilité via le projet vélo/route.

Pistes de solutions proposées

- Prévoir plus de souplesse dans l'utilisation du Proxibus en-dehors des horaires scolaires (selon les possibilités réglementaires).
- Mettre en place un système de taxi bénévole ou un taxi social (création d'un emploi).
- Rouvrir les vieux sentiers dans les villages, selon les besoins et opportunités et sur base de l'atlas des chemins.
- Prolonger le Pré-Ravel et faire le lien avec le vélo-route.
- Relier Gembes à Haut-Fays en liaison lente.
- Créer un réseau de mobilité douce à l'intérieur de la commune mais aussi vers l'extérieur.

En guise de **conclusion**, les agents de développement rappellent le calendrier des réunions suivantes :



Ils suggèrent aux participants de se rendre sur le blog créé pour l'opération de développement rural pour disposer de tous les comptes rendus, d'informations diverses,... www.daverdisse-pcdr.eklablog.be

Sophie Orban et Pierre-Yves Muri,
Agents de développement FRW

Participants à la réunion du 17/11/2014

Civilité	Nom	Prénom	Adresse postale	N°	CP	Localité	CLDR
M.	Balfroid	Ludovic	rue des Routis	27 C	6929	Daverdisse	X
M.	Bodart	Christophe	rue des Routis	29	6929	Daverdisse	X
M.	Bosseaux	Michel	chemin de la Rochette	2	6929	Haut-Fays	X
Mme	Bricteux	Dominique	rue de la Chapelle	3	6929	Haut-Fays	
M.	Burtomboy	Denis	rue Paul Dubois	36	6929	Daverdisse	X
M.	Collin	Lucien	rue de Fontenelle	25	6929	Porcheresse	X
Mme	Crick	Sandra	rue de la Hauche	74 B	6929	Daverdisse	X
M.	de Cartier d'Yves	Jean-Philippe	rue des Barbouillons	8 A	6929	Daverdisse	X
Mme	de Cartier-Migeal	Geneviève	rue des Barbouillons	8 A	6929	Daverdisse	X
Mme	De Vlaminck	Anne	rue Culot de Lahaut	88	6929	Porcheresse	
M.	Delforge	Olivier	rue du centre	44	6929	Porcheresse	
Mme	Grégoire	Stéphanie	Voie de Gribôle	3	6929	Haut-Fays	X
M.	Grofils	Firmin	rue de Graide	101	6929	Porcheresse	X
M.	Incoul	Roland	rue de Redu	35	6929	Porcheresse	X
M.	Jacquet	Johan	Culot de Lahaut	78	6929	Porcheresse	X
Mme	Kiebooms	Cécile	Chemin St-Pierre	14	6920	Wellin	
Mme	Lambert	Dominique	rue des Routis	29	6929	Daverdisse	X
Mme	Lauvaux	Isabelle	rue du Pont Gaty	3	6929	Haut-Fays	
M.	Laval	Franck	rue de Graide	114	6929	Porcheresse	
M.	Léonet	Nicolas	rue de Vonèche	164	6929	Haut-Fays	X
M.	Léonet	Maxime	rue de Gedinne	35 B	6929	Haut-Fays	X
M.	Lepage	Jean-Pol	rue de Porcheresse	25	6929	Gembes	
M.	Loiseau	Paul	chemin du Lavoir	29	6929	Haut-Fays	
M.	Merny	Jean-Luc	rue de Graide	90	6929	Porcheresse	X
M.	Merny	André	rue de la Strée	7	6929	Gembes	X
Mme	Nicolas	Marie Noëlle	rue du Chenai	46	6929	Porcheresse	
M.	Pauwels	René	rue de la Chapelle	3	6929	Haut-Fays	X
Mme	Pays	Isabelle	chemin du Chênelisse	21	6929	Gembes	
Mme	Stalmans	Francine	rue de la Hauche	74	6929	Daverdisse	X
M.	Vanderperre	Francis	Sclassin	215 A	6929	Haut-Fays	X
M.	Vincent	Jean-Claude	rue des Buts	3	6929	Haut-Fays	X
M.	Wuidar	Maurice	chemin du Chênelisse	21	6929	Gembes	X

Excusé

Civilité	Nom	Prénom	Adresse postale	N°	CP	Localité	CLDR
M.	Bodart	Christophe	rue des Routis	29	6929	Daverdisse	X



Tintigny, le 2 décembre 2014

Commune de Daverdisse

Compte rendu du groupe de travail démocratie - cohésion sociale - communication - coopération « pilier social », du 1^{er} décembre 2014

Réf : N:\DAVERDISSE\05- GT\Social\PV\GT 20141201 PV cohésion sociale-démocratie.doc

¤ Présents et excusés

Participants : cf. liste ci-après

Bureau d'étude Impact : Stéphane Mottiaux

FRW : Sophie Orban et Pierre-Yves Muri, agents de développement

¤ Ordre du jour

- Présentation des enjeux de la commune sur les thèmes de la démocratie, la communication, la cohésion sociale et la coopération
- Travail en sous-groupe sur les enjeux et les perspectives en lien avec ces secteurs

¤ OS

Mot d'accueil par le bourgmestre, M. Maxime Léonet.

Cette réunion s'inscrit dans un cycle de 3 X 2 réunions, au cours desquelles seront successivement abordés les thèmes économiques, sociaux et environnementaux. Le pilier économique a été traité à Gembloux, le social l'est à Porcheresse, l'environnemental à Daverdisse. Ces réunions s'adressent à l'ensemble de la population.

Contexte de la réunion

Les thèmes soumis à la réflexion sont aujourd'hui la démocratie, la cohésion sociale, la communication et la coopération.

L'objectif des groupes de travail thématiques est de brasser l'information objective issue du diagnostic territorial réalisé par le bureau d'études Impact avec les éléments issus des consultations afin de confirmer ou non les enjeux proposés, de les développer et d'y adjoindre une série de pistes de solutions.

La CLDR sera chargée d'établir une stratégie de développement et de prioriser les projets, sur base de toute la matière ressortant des groupes de travail.

Méthode de travail

Les agents de développement apportent des précisions sur les différentes thématiques et donnent des informations sur les plans de cohésion sociale, les outils développés et les projets qui s'y inscrivent dans d'autres communes (conseils consultatifs, centre de jour, enquête sur les besoins, traction, été solidaire,...).

L'auteur de PCDR projette des tableaux AFOM synthétiques, qui résultent de l'analyse du territoire, des consultations villageoises et des rencontres avec les personnes ressources. Ils reprennent les atouts et faiblesses du territoire, ainsi que les opportunités et les menaces dans les domaines de la démocratie, la cohésion sociale, la communication et la coopération.

Ensuite, il propose une série d'enjeux.

Les participants sont répartis en groupes de 8 personnes, chargés d'analyser les différentes données. Ils disposent d'une heure. Les agents de développement les invitent à valider, moduler ou infirmer les éléments repris dans les grilles AFOM et à s'exprimer sur les enjeux. Ensuite, les participants évoquent des pistes de solutions. Tout est noté sur de grands tableaux à feuilles.

A la fin de la séance, les agents de développement procèdent à une synthèse des éléments ressortis dans chaque groupe.

Démocratie et coopération

Grille AFOM validée par les participants

Atouts	Faiblesses	Opportunités	Menaces
Bonne information des habitants	Mises à jour peu nombreuses du site Internet communal	Plus petite commune de Wallonie → échanges facilités	
	Effort de communication supplémentaire à réaliser vis-à-vis des activités organisées		
Bulletin communal	Difficultés pour faire vivre le bulletin communal		
Conseil communal des enfants			
		Lancement d'une nouvelle CLDR et ODR et d'un blog d'information	
Jumelage avec Kabongo			

Précisions de l'auteur :

- Le jumelage avec Kabongo est en stand-by pour le moment.

Enjeu retenu par les participants

- ⇒ Poursuivre l'implication et l'information de la population

Réactions des participants

- De nombreuses activités existent, mais il est parfois difficile d'en être informé.
- Globalement, le site Internet communal est bien conçu et renferme beaucoup d'informations. Il y manque cependant les actualités.
- Le bulletin communal pourrait être enrichi grâce à des articles supplémentaires. La difficulté est de trouver des personnes prêtes à rédiger.
- Des jeunes ménages de Daverdisse et Porcheresse organisent et participent à des activités sportives (trail, football, jogging,...) dans un but caritatif.
- La coopération internationale est rendue difficile. En cause, la capacité humaine et financière pour suivre le dossier (lien avec la taille de la commune).

Pistes de solutions proposées

- Ajouter sur le site communal un calendrier récapitulatif des activités, ainsi que les toutes-boîtes qui sont distribués.
- Renseigner les activités du mois aux valves communales dans les différents villages.
- Installer une borne informatique dans chaque village, où trouver les informations pertinentes. Attention toutefois à respecter les règles de concurrence.
- Relancer les associations locales pour qu'elles rédigent des articles sur leur objet, leurs activités.
- Mettre sous les articles dans le bulletin communal, lorsque c'est possible, un lien vers des photos qui se trouveraient sur le site Internet communal.
- Multiplier les informations communales par toutes-boîtes.
- Organiser une réunion de coordination annuelle avec toutes les associations pour communiquer sur les activités et se coordonner.
- Créer une « mailing list » qui pourrait servir à envoyer toute nouvelle actualité sur la commune.
- Disposer de panneaux d'information sur la commune pour faire connaître les activités sur la commune (à destination des habitants ou des touristes).
- Importance d'inviter tout le monde aux activités (ex. : Saint-Nicolas).
- Associer les villageois à l'accueil des nouveaux habitants.
- Poursuivre et étendre la dynamique des vœux villageois tels que réalisé à Gembes le 25/01
- Label « commune verte », consommation responsable (PEFC), commerce équitable.

Cohésion sociale

Grille AFOM validée par les participants

Atouts	Faiblesses	Opportunités	Menaces
Présence d'un lieu de rencontre (maison de village) dans chaque village	<ul style="list-style-type: none">- Salle de village de Gembes nécessitant des travaux de rénovation- Coûts de location des maisons de village		
Plaines de jeux dans chaque village	Infrastructures sportives peu nombreuses	Utilisation des infrastructures sportives des communes voisines	

Plusieurs associations sur le territoire communal	Dynamisme variable au niveau des différentes associations	2 maisons de village (Daverdisse et Porcheresse)	Orientation progressive vers des villages dortoirs ou de seconds résidents
Niveau satisfaisant d'activités pour les enfants	Peu d'activités pour les jeunes		
Relations positives entre les habitants (solidarité, entraide, jeunes-vieux, etc)	<ul style="list-style-type: none"> - Quelques difficultés d'intégration toutefois signalées - Peu de relations entre les villages 		Isolement des aînés

Enjeux retenus par les participants

- ⇒ Poursuivre l'amélioration des infrastructures de rencontre.
- ⇒ Valoriser les outils existants pour favoriser les activités et les synergies entre habitants.
- ⇒ Développer un sentiment d'appartenance à la commune.

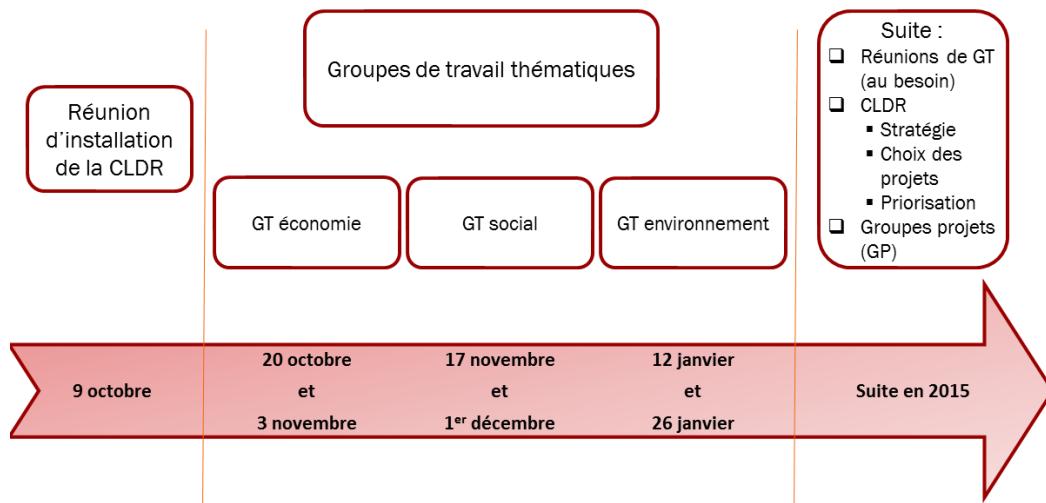
Réactions des participants

- Il importe de réfléchir de manière globale sur les besoins, les demandes et les publics intéressés par les activités.
- L'accueil des nouveaux habitants est à maintenir, voire à développer pour tous les villageois.
- Il est difficile de disposer d'infrastructures sportives conçues uniquement pour la commune de Daverdisse. Les partenariats avec les communes voisines sont à maintenir et à renforcer.
- Que faire des salles qui sont propriétés de la commune : presbytère, salle paroissiale et maison des jeunes à Haut-Fays et salle de village à Gembes ?
 - ⇒ Les jeunes pourraient occuper un local dans le presbytère, afin de libérer de l'espace à la maison de jeunes pour l'école qui en manque, alors qu'elle est située juste à côté. Ils pourraient ainsi disposer d'un espace intéressant et sécurisé.
- Les locations des salles semblent chères pour certains et notamment pour des petites associations qui ne peuvent se permettre financièrement de les utiliser de manière périodique (ex. : GAC).
 - ⇒ Le prix est construit en référence aux salles des communes voisines.
- Il n'y a plus de lieu de rencontres centralisé dans les villages, rôle joué autrefois par les cafés. Cette dynamique est difficile à recréer car elle nécessite une activité porteuse, du bénévolat,...
- Des activités pour les jeunes sont proposées dans les communes voisines, souvent à proximité des écoles secondaires. Sur la commune, le mouvement de jeunesse les Arsouilles a fermé. Des clubs des jeunes existent ; ils peuvent se réunir dans les maisons de village. Existe-t-il une réelle demande d'autres activités dédiées aux jeunes ?
- Actuellement, 15-20 jeunes de 15 à 18 ans sont embauchés par la Commune pour l'animation des plaines de vacances et le maintien de la propreté des lieux publics.
- Le lien entre les « villages de la vallée » se fait via la CLDR, les 3*20 ; mais Haut-Fays reste souvent à part.
- Le cloisonnement des villages se traduit par une dynamique associative forte au sein de chaque entité. Par exemple, il existe de nombreuses activités sur le village de Daverdisse.
- La plaine de jeux de Daverdisse est utilisée principalement par les touristes.
- L'achat du château gonflable par la commune est une bonne initiative.

Pistes de solutions proposées

- Réaffecter l'ancien terrain de Gembes en un nouveau terrain de tennis ou un terrain multisports.
- Créer une zone sécurisée à proximité de l'école de Haut-Fays, qui pourrait intégrer la plaine de jeux.
- Aménager des espaces de rencontres au centre des villages, près des maisons de village, des plaines de jeux.
- Créer des espaces de rencontre couverts près des maisons de village (point de départ de marchés, brocantes,... et alternative intéressante à la location de salle en été)
- Créer des fours à pain pour favoriser les contacts
 - o Il existe déjà un four privé au sein du village de Porcheresse.
 - o L'idéal serait d'en prévoir un pour toute la commune, qui serait localisé à Porcheresse (position centrale, groupes porteurs : aînés et GAC).
 - o Attention toutefois à la concurrence avec le boulanger d'Haut-Fays.
 - o D'autres personnes estiment qu'il peut y avoir un four par village, localisé près des maisons de village.
 - ⇒ Un projet y lié pourrait viser la production de farine par le moulin de Haut-Fays (qui ne tourne plus pour le moment).
- Création d'un jardin partagé avec arrivée d'eau, géré par la commune. Réflexion à avoir sur la réelle demande car la plupart des habitants disposent déjà d'un potager. Un exemple sur lequel s'appuyer pourra être le verger au bois des Fouches.
- Rénovation des salles de village :
 - o Cercle Saint-Gérard à Gembes
 - o Presbytère à Haut-Fays
 - o Salle Saint-Remacle à Haut-Fays : il est urgent de la remettre aux normes
 - o Maison de jeunes à Haut-Fays : à disposition de l'école ?
 - ⇒ Une démarche auprès des comités locaux est à entreprendre pour étudier les besoins et réfléchir à la gestion des lieux.
 - ⇒ L'accessibilité financière des salles devra être assurée.
- Un local pourrait être réservé à l'exposition permanente de Porcheresse 2014.
- Ouvrir plus régulièrement les maisons de village pour favoriser les rencontres (mais attention à la concurrence avec l'Horeca quand ces établissements existent encore).
- Développer les activités intergénérationnelles en se basant sur ce qui existe :
 - o Carrefour des générations
 - o Visite par le conseil communal des enfants des personnes âgées de la commune.
- Organiser des apéros villageois (en forêt)
- Créer des jobs de vacances communaux pour les jeunes.
- Créer une identité à la commune : « forêt partagée », fête de l'affouage.
- Création d'un Conseil Communal Consultatif des Aînés (CCCA).

En guise de **conclusion**, les agents de développement rappellent le calendrier des réunions suivantes :



Ils suggèrent aux participants de se rendre sur le blog créé pour l'opération de développement rural pour disposer de tous les comptes rendus, d'informations diverses,... www.daverdisse-pcdr.eklablog.be

Sophie Orban et Pierre-Yves Muri,
Agents de développement FRW

Participants à la réunion du 01/12/2014

Civilité	Nom	Prénom	Adresse	N°	CP	Localité	CLDR
M.	Bodart	Christophe	rue des Routis	29	6929	Daverdisse	X
M.	Bosseaux	Michel	chemin de la Rochette	2	6929	Haut-Fays	X
M.	Burtomboy	Denis	rue Paul Dubois	36	6929	Daverdisse	X
M.	Collin	Lucien	rue de Fontenelle	25	6929	Porcheresse	X
M.	de Cartier d'Yves	Jean-Philippe	rue des Barbouillons	8 A	6929	Daverdisse	X
Mme	Delvaux	Marie	rue du Centre	44	6929	Porcheresse	
M.	Delwaide	Henri	rue Paul Dubois	33	6929	Daverdisse	
M.	Fasbender	Roland	rue de Redu	30 C	6929	Porcheresse	X
Mme	Grégoire	Stéphanie	Voie de Gribôle	3	6929	Haut-Fays	X
M.	Grofils	Firmin	rue de Graide	101	6929	Porcheresse	X
M.	Incoul	Roland	rue de Redu	35	6929	Porcheresse	X
M.	Jacquet	Johan	Culot de Lahaut	78	6929	Porcheresse	X
Mme	Lambert	Dominique	rue des Routis	29	6929	Daverdisse	X
M.	Léonet	Nicolas	rue de Vonèche	164	6929	Haut-Fays	X
M.	Léonet	Maxime	rue de Gedinne	35 B	6929	Haut-Fays	X
M.	Loiseau	Paul	chemin du Lavoir	29	6929	Haut-Fays	
M.	Merny	André	rue de la Strée	7	6929	Gembes	X
Mme	Nicolas	Marie Noëlle	rue du Chenai	46	6929	Porcheresse	
M.	Pauwels	René	rue de la Chapelle	3	6929	Haut-Fays	X
Mme	Pays	Isabelle	chemin du Chênelisse	21	6929	Gembes	
Mme	Stalmans	Francine	rue de la Hauche	74	6929	Daverdisse	X
M.	Vanderperre	Francis	Sclassin	215 A	6929	Haut-Fays	X
M.	Vincent	Jean-Claude	rue des Buts	3	6929	Haut-Fays	X
M.	Wuidar	Maurice	chemin du Chênelisse	21	6929	Gembes	X

Excusés

Civilité	Nom	Prénom	Adresse	N°	CP	Localité	CLDR
Mme	Bricteux	Dominique	rue de la Chapelle	3	6929	Haut-Fays	
Mme	De Vlaminck	Anne	rue Culot de Lahaut	88	6929	Porcheresse	
Mme	Kiebooms	Cécile	Chemin St-Pierre	14	6920	Wellin	



Tintigny, le 14 janvier 2015

Commune de Daverdisse

Compte rendu du groupe de travail aménagement du territoire, mobilité (sécurité routière), environnement bâti « pilier environnement », du 12 janvier 2015

Réf : N:\DAVERDISSE\05- GT\Environnement\PV\GT 20150112 PV AT-sécuroutière-espacepubl-patrimoine.doc

¤ Présents et excusés

Participants : cf. liste ci-après

Bureau d'étude Impact : Stéphane Mottiaux

FRW : Sophie Orban et Pierre-Yves Muri, agents de développement

¤ Ordre du jour

- Présentation des enjeux de la commune sur les thèmes de l'aménagement du territoire, de la mobilité (sécurité routière) et de l'environnement bâti
- Les points noirs de sécurité routière
- Travail en sous-groupe sur les enjeux et les perspectives en lien avec ces secteurs

¤ ¤

Mot d'accueil par le bourgmestre, M. Maxime Léonet.

En ce début d'année, le bourgmestre réitère ses meilleurs vœux à toutes les personnes présentes.

Cette réunion s'inscrit dans un cycle de 3 X 2 réunions, au cours desquelles sont successivement abordés les thèmes économiques, sociaux et environnementaux. Le pilier économique a été traité à Gembloux, le social à Porcheresse, l'environnemental l'est actuellement à Daverdisse. Ces réunions s'adressent à l'ensemble de la population.

Intervention de l'échevin, M. Firmin Grofils

Un projet de création d'un GAL (groupe d'action locale) Lesse et Semois est en cours. Il concerne les communes de Bouillon, Herbeumont, Bertrix, Paliseul, Wellin, Vresse-sur-Semois, Gedinne, Bièvre et Daverdisse. Dans le cadre de l'élaboration du programme de développement stratégique, un appel à idées de projet a été lancé sur les différentes communes. Les projets doivent être rentrés pour le 13 janvier.

Contexte de la réunion

Les thèmes soumis à la réflexion sont aujourd’hui l’aménagement du territoire, la sécurité routière, l’environnement bâti.

L’objectif des groupes de travail thématiques est de brasser l’information objective issue du diagnostic territorial réalisé par le bureau d’études Impact avec les éléments issus des consultations afin de confirmer ou non les enjeux proposés, de les développer et d’y adjoindre une série de pistes de solution.

La CLDR sera chargée d’établir une stratégie de développement et de prioriser les projets, sur base de toute la matière ressortant des groupes de travail.

Méthode de travail

- L'auteur de PCDR projette des tableaux AFOM synthétiques, qui résultent de l'analyse du territoire, des consultations villageoises et des rencontres avec les personnes ressources. Ils reprennent les atouts et faiblesses du territoire, ainsi que les opportunités et les menaces dans les domaines de l'aménagement du territoire, la mobilité (sécurité routière) et l'environnement bâti.
- Ensuite, il propose une série d'enjeux.
- Les agents de développement apportent des précisions sur les différentes thématiques et donnent des clés de lecture de carte (orthophotoplans, plan de secteurs, parcellaires, etc.).
- Avant de débuter la réflexion en groupe, il est demandé aux participants d'inscrire sur un formulaire les endroits considérés comme problématiques au niveau de la sécurité routière (localisation précise, problématique, public concerné, piste de solution éventuelle).
- Les participants sont ensuite répartis en trois groupes, chargés d'analyser les différentes données. Ils disposent d'une heure pour valider, moduler ou infirmer les éléments repris dans les grilles AFOM et s'exprimer sur les enjeux. Par la suite, les participants évoquent des pistes de solutions. Les agents de développement en prennent note sur de grands tableaux à feuilles et sur les plans proposés.
- A la fin de la séance, les agents de développement procèdent à une synthèse des éléments ressortis dans chaque groupe.

Environnement bâti

Grille AFOM validée par les participants

Atouts	Faiblesses	Opportunités	Menaces
Noyaux villageois homogènes et présentant des caractéristiques intéressantes (espace rue de qualité, constructions traditionnelles, etc.)	<ul style="list-style-type: none">- Altération du bâti traditionnel par différentes modifications- Eclatement des noyaux villageois le long des voiries d'accès. Habitat récent dispersé moins dense (consommation d'espace)- Habitat récent souvent en rupture avec l'habitat traditionnel		Perte d'identité au niveau du bâti
Spécificité du bâti de Porcheresse avec la présence des maisons du comité (maisonnettes aux joints roses caractéristiques)		Classement ou mise en œuvre d'une charte architecturale	

	Peu d'espaces publics de référence (place de l'église ou autres) aménagés dans les villages	Aménagements réalisés à Haut-Fays (PCDR)	
Présence de nombreux éléments patrimoniaux (patrimoine monumental et petit patrimoine)	- Seulement deux monuments et sites classés - Peu de mise en valeur du patrimoine	Quelques actions menées dans le cadre du PCDR ou autres sources de subventionnement	Disparition ou oubli progressif du patrimoine local

Précisions de l'auteur :

- Les noyaux villageois homogènes se situent dans les villages de la vallée.
- L'éclatement des noyaux villageois pose des questions en termes de mobilité, de sécurité,...
- Un espace public a été réalisé à Haut-Fays, à côté de l'administration communale.
- Les deux monuments classés sont le pont des Gades à Gembes et un tilleul à Daverdisse.
- Les fontaines de Daverdisse ont été mises en valeur dans le cadre du PCDR précédent.
- La pompe à eau de Porcheresse a également été valorisée.

Enjeu retenu par les participants

- ⇒ Préserver la qualité architecturale des villages.
- ⇒ Aménager et mettre en valeur les coeurs de village.
- ⇒ Préserver et valoriser le patrimoine bâti et culturel.

Réactions des participants

- Il faudrait insister sur la quantité de biens patrimoniaux sur le territoire, même si tous ne sont pas reconnus ou classés. Il serait intéressant de faire le rapport entre nombre d'éléments patrimoniaux et le nombre total de bâtiments. Cela permettrait la comparaison avec d'autres communes.
- Le bois des Fouches à Porcheresse a été réaménagé en verger et un projet d'arboretum y est en cours.
- Un circuit de la mémoire devrait voir le jour à Porcheresse, en collaboration avec l'association Merci.
- Un four à pain privé a été restauré ; il se situe à Porcheresse, à côté de la salle « le Blé qui Lève ». La question de sa disponibilité pour des particuliers se pose.

Pistes de solutions proposées

- Poser des panneaux didactiques et une signalétique adéquate le long de la ligne du tram.
- Valoriser le patrimoine bâti, en préservant son aspect extérieur (ex : maisons du Comité)
- Instaurer des règles communes quant à l'utilisation des excédents de voirie (principalement à Gembes). Au préalable, réaliser un cadastre de ces excédents.
- Installer des coupe-odeurs sur les filets d'eau (surtout à Daverdisse et Porcheresse).

Porcheresse

- Réaménager l'espace devant et autour de l'église en respectant le caractère traditionnel du village. La source qui passe sous la place pourrait être mise en valeur (fontaine). La verdure doit également avoir sa place.
- Un four à pain pourrait être installé auprès de la maison de village.
- Valoriser le site et la stèle des commémorations 14-18.
- Valoriser le site de la pompe à eau. Une réflexion globale est à avoir, notamment pour favoriser un meilleur accès au site (prolongement de la passerelle nécessaire).

- Valoriser le puits du Gros Bois.
- Valoriser la grotte (privée).
- Créer des trottoirs pour rallier les extérieurs au centre du village.
- Veiller à la préservation des joints roses, caractéristiques du village via un règlement communal, une charte. La majorité des participants souhaitent un document incitant mais non contraignant.
- Améliorer la signalétique du musée du sabot.
- Mettre en évidence les maisons du comité et informer tant sur leur histoire que sur la manière de préserver leur bâti. Faut-il envisager le classement de ces maisons ?
- Prolonger le Pic Vert vers Bièvre.
- Mettre en valeur la chapelle, rue de Redu.

Daverdisse

- Réaménager le site du pont de Fays (accès à la passerelle, , aménagement de l'espace plat en espace de convivialité avec bancs).
- Réaménager l'allée des Marronniers. Refaire et consolider les murets, couper les arbres (malades) et les remplacer par des essences plus adaptées, restaurer le parvis de l'église, déménager les bulles à verre ou les intégrer, créer un accès PMR à l'église et valoriser le monument. Attention à conserver le caractère du village
- Installer un préau à la maison de village et éclairer l'extérieur.
- Le site de la cabane de chasse va être aménagé. Un pavillon ouvert sur un côté sera réalisé.
- Réaménager la grotte et entretenir le site (propriété de la Fabrique d'église). Un parking pourrait être ajouté au site mais celui-ci ne fait pas l'unanimité.
- Préserver les Rys d'abissage.
- Valoriser le site du Ry de Dinnan, y déboucher le tuyau permettant à l'eau de passer sous la route et en favoriser l'accès vers le haut du village.
- Alimenter les fontaines du village via un circuit d'eau fermé.
- Mettre davantage en valeur le retable en proposant une information plus complète et en permettant à davantage de personnes de le voir (ouverture de l'église).
- Terminer la liaison lente qui relie les villages de Daverdisse et Porcheresse.

Gembes

- Valoriser le pont de l'Ermite et permettre le passage sur le reste du pont.
- Aménager et entretenir la place de l'ancienne gare. Réaménager un parking et un terrain de sport (tennis, multisports ?).
- Aménager un espace de convivialité au « maquis ».
- Aménager un espace de convivialité à proximité du pont des Gades.
- Définir des espaces dévolus au stockage de bois.

Haut-Fays

- Aménager la place près de la salle Saint Remacle en espace de convivialité. Tous n'y sont pas favorables. La fonction de parking doit en tout cas être préservée. La cabine téléphonique pourrait être supprimée et de la verdure pourrait agrémenter l'espace.
- Valoriser et aménager le site du lavoir des Scottons (Intervention de Natagora).
- Créer un sentier de l'eau, avec la fontaine des Scottons et les sources autour du village.
- Transformer le site du local de ski en espace de convivialité et de pique-nique.
- Mettre en évidence et renseigner la statue de Sainte Agathe

Aménagement du territoire

Grille AFOM validée par les participants

Atouts	Faiblesses	Opportunités	Menaces
	Pas de reconnaissance dans les documents supra-communaux	Révision du SDER : point d'appui touristique ?	
	Absence de documents de gestion et de programmation du développement territorial	Perspectives offertes par le CoDT	
Potentiel foncier très important en zone d'habitat (+ ZACC)	Potentiel foncier avec contraintes physiques (relief, zone humide...) et techniques (absence d'équipements)		
	Potentiel foncier limité en zone d'activité économique et en zone de loisirs		
	Infractions urbanistiques non sanctionnées		

Précisions de l'auteur :

- La commune n'est pas renseignée sur le SDER mais, dans un projet de révision, l'était en tant que point d'appui touristique.
- La commune ne dispose pas schéma de structure, ni de règlement communal d'urbanisme. Le CoDT pourra peut-être aider à répondre à ce manque grâce à la création de documents moins lourds, plus en phase avec les réels besoins de la commune en la matière.
- Le plan de secteur est un document réglementaire qui fixe les affectations du sol (habitat, forêt, agriculture, zones de loisirs, d'activités, naturelles,...). Il ne prend pas en compte le relief, les aléas d'inondation et le niveau d'équipement des zones.
- 70% du territoire communal est en zone forestière ; deux zones d'activités économiques sont renseignées, une à Porcheresse (a été inscrite suite au projet d'exploitation des eaux), l'autre à Haut-Fays (concernait le kaolin). Des zones d'extraction (anciennes carrières de kaolin par exemple) sont reprises. Les zones de loisirs se situent au Moulin de Daverdisse et entre Porcheresse et Gembes, à proximité des Rives. Il y a trois ZACC (zone de réserve foncière), une à Daverdisse et deux à Porcheresse.
- De manière générale, il reste beaucoup de terrains constructibles disponibles, principalement en dehors des noyaux villageois, le long des voiries d'accès.

Enjeux retenus par les participants

⇒ Veiller à un bon aménagement du territoire intégrant le contexte spécifique local.

Réactions des participants

- Vu la localisation des ZACC (soucis de relief à Daverdisse) et le potentiel foncier qui subsiste, les participants estiment que leur mise en œuvre n'est pas pertinente.
- Le projet des eaux de Porcheresse sur la ZAEM est à oublier.
- Il reste un potentiel intéressant à proximité du cœur du village de Haut-Fays à organiser.
- Il importe de conserver la qualité et le caractère des villages (cœur de Haut-Fays, Sclassin, Gembes, Porcheresse et Daverdisse).

Pistes de solutions proposées

- Créer un règlement d'urbanisme sur les coeurs de village.
- Réaliser un plan d'alignement.
- Dans les aménagements futurs, il faut veiller à la préservation des points de vue et paysages.

Mobilité (sécurité routière)

Grille AFOM validée par les participants

Atouts	Faiblesses	Opportunités	Menaces
	Position excentrée par rapport aux pôles et aux axes majeurs de communication		
Réseau viaire communal fortement développé			Coûts d'entretien et de gestion des infrastructures routières
Aménagements sécuritaires réalisés à différents endroits	Problématique de la sécurité routière (objective ou subjective), plus spécialement pour les usagers faibles		
	Déficit de l'offre en transports en commun (pas de gare et lignes de bus non structurantes)	Renforcement des initiatives communales (proxibus par exemple)	Réorganisation des transports en commun défavorable au milieu rural
	Absence de liaisons lentes utilitaires		

Précisions de l'auteur :

- Aucun point noir n'est renseigné sur la commune de Daverdisse. Il faut cependant distinguer les sécurités objective et subjective.

Enjeux retenus par les participants

⇒ Sécuriser les déplacements, plus spécialement les déplacements lents

Réactions des participants

- Le restaurant sur char à bancs pose des problèmes de sécurité lorsqu'il circule.

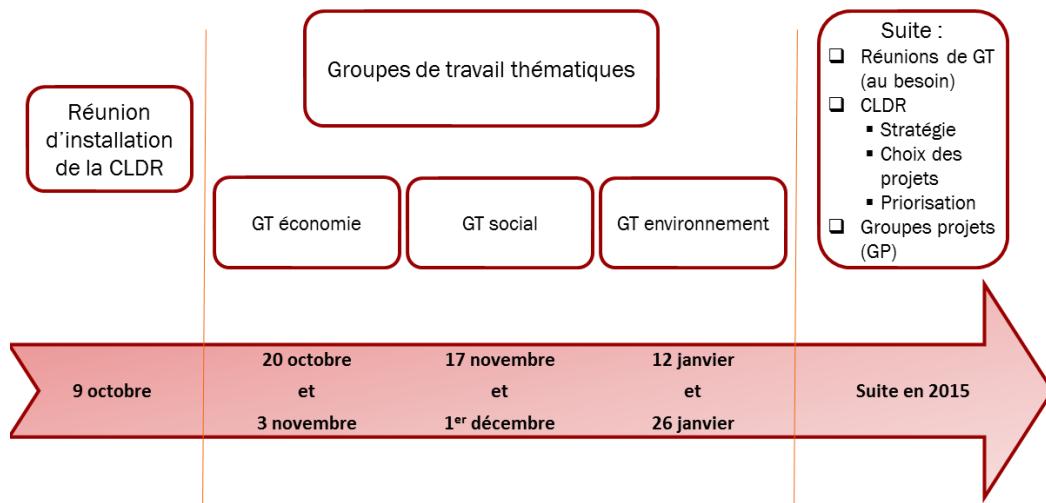
Localisations problématiques identifiées

	Village	Problématique	Localisation précise	Piste de solution	Plébiscite
1	Daverdisse	Parking	Exemples: rue des Routis	Inciter les gites à prévoir des parkings en suffisance - permis d'exploiter avec contrainte d'emplacement de parkings	4
2	Daverdisse		Rue des Barbouillons (Redu-Daverdisse)	Interdire le passage au plus de 3,5t sauf utilisation forestière	1
3	Daverdisse	Vitesse et visibilité - Les engins agricoles roulent trop vite	Tournant à l'embranchement de la rue des Barbouillons et de la rue Corai		1
4	Daverdisse	Vitesse	Rue des Routis	Installer des casse-vitesses plus prononcés - Limiteur de vitesse - flash	3
5	Daverdisse	Usager faible	Rue des Barbouillons dangereuses pour les usagers faibles	Réhabiliter, recréer des sentiers	1
6	Daverdisse	Problème de discipline des touristes qui pensent que la route leur appartient. Il y a assez de promenades en forêt.			1
7	Daverdisse	Parking insuffisant	Rue des Barbouillons, devant le bureau d'architecture	Prévoir un parking sur leur site	3
8	Daverdisse	Vitesse	Rue Paul Dubois	Installer un feu rouge - flash, casse-vitesses ou chicanes	3
9	Daverdisse	Usager faible - absence de trottoir			1
10	Daverdisse			Détourner le circuit moto du centre du village	1
11	Daverdisse	Visibilité	Carrefour entre la rue hauche et la rue Paul Dubois, à proximité de la maison blanche	Installer un miroir ou un "céder le passage"	1
12	Daverdisse	Visibilité - les personnes qui sortent de chez elles	En face de l'église	Installer des miroirs	1
13	Daverdisse	Parking en cas de neige		Déneigement raisonné et entrée de garage	1
14	Gembes	Parking	Aux abords de la maison de village	Aménager le terrain jouxtant la maison de village en parking	1
15	Gembes	Vitesse, souvent, des riverains eux-mêmes	Routes principales dans le centre du village (rue des écoles par ex.)	Réduire la largeur des voiries par un marquage (création de parking par lignes blanches - interdire stationnement sur le trottoir) - placer des casse-vitesses près de l'école et à l'entrée de village en venant de Lomprez - créer une chicane	4
16	Gembes	Vitesse	Rue de la Chapelle	installer des casse-vitesses	1

17	Gembes	usager faible - pont infranchissable à pied ou vélo par temps humide	Pont en bois du ravel		1
18	Gembes	Problème de discipline des touristes qui pensent que la route leur appartient. Il y a assez de promenades en forêt.			1
19	Gembes-Porcheresse	Vitesse			1
20	Haut-Fays	Parking	Autour de la maison communale	Créer davantage de parkings	2
21	Haut-Fays	Visibilité	Grand place de Haut-Fays en direction de Wellin et en venant de Gembes	Installer des miroirs? - Interdire le parking de la dernière habitation après le magasin pour laisser la vue ouverte	6
22	Haut-Fays - Scottons	Vitesse	Route Régionale	Installer des casse-vitesses - Flasher les véhicules	5
23	Haut-Fays	usager faible	Traversée du haut de la rue de Vonêche par les enfants allant à l'extrascolaire	Installer un passage pour piétons	1
24	Haut-Fays	Vitesse	Dans la rue de Vonêche pour aller au parc à conteneurs	Obliger le passage par la RR	1
25	Haut-Fays	Usager faible - trop de voitures garées sur les trottoirs obligeant les enfants à circuler sur la chaussée			1
26	Haut-Fays	Vitesse	Rue de Burnaifontaine	Modifier la localisation actuelle, dangereuse, du ralentisseur	2
27	Haut-Fays	Vitesse	Carrefour route de Wellin et grands-nids	Voir Région wallonne	1
28	Haut-Fays	Parkings - manque général dans le village			1
29	Haut-Fays	Usager faible	Le long de la RR		1
30	Le Mont	Largeur de la voirie publique - voirie très étroite qui oblige à se mettre dans l'accotement lors du croisement d'un poids lourd	Route Le Mont-graide		1
31	Le Mont	Vitesse et visibilité - priorité de droite peu respectée à cause de la vitesse rapide des véhicules venant de Haut-Fays	Carrefour route de Haut-Fays, Graide au Mont		1
32	Le Mont	Vitesse	Dans la descente à l'entrée du village	Rappeler l'agglomération par des casse-vitesses	1

33	Le Mont	Usager faible	Route du Maquis - vitesse excessive des voitures par rapport aux usagers qui circulent	Instaurer une circulation locale à 30km/h - casse-vitesses - route sans issue	2
34	Le Mont	Vitesse	Rue de la Chapelle, tournant à la ferme du Mont et descente vers Gembes	Limiter la vitesse à 30 km/h	1
35	Les Scottons	Vitesse - visibilité	Parking du parc à conteneurs		1
36	Porcheresse	Vitesse (camions de bois, chasseurs)	Rue de Redu, près de l'école		2
37	Porcheresse	Peu de parking, usager faible, vitesse - priorité de droite peu respectée	Espace à droite de l'église (par rapport à l'entrée)	Aménager des parkings	2
38	Porcheresse	Problème de discipline des touristes qui pensent que la route leur appartient. Il y a assez de promenades en forêt.			1
39	Porcheresse	Parking	Ecole et alentours	Mettre la rue à une voie	1
40	Porcheresse	Vitesse		Panneaux sensibilisateurs - marquage plus visible de la zone 30 km/h	1
41	Porcheresse	Usager faible		Installer une barrière en face de la grille pour freiner les enfants	2
42	Porcheresse	Vitesse des voitures traversant le village et priorité de droite non respectée		Installer un casse-vitesse - Signaler les entrées de villages	2
43	Porcheresse	Absence de trottoirs en allant vers l'extérieur du village (ex.: rue de Fontenelle jusqu'aux dernières maisons)		Mettre en place des trottoirs	1
44	Porcheresse	Vitesse - Rue du Chêneau		Supprimer les casse-vitesse et aménager autre chose	2
45	Porcheresse	Visibilité - absence de bandes blanches réfléchissantes entre Porcheresse et Daverdisse			2
46	Porcheresse	Vitesse - visibilité	Rue de Fontenelle en venant de Daverdisse		2
47	Porcheresse	Vitesse	Rue de Graide		1

En guise de **conclusion**, les agents de développement rappellent le calendrier des réunions suivantes :



Ils suggèrent aux participants de se rendre sur le blog créé pour l'opération de développement rural pour disposer de tous les comptes rendus, d'informations diverses,... www.daverdisse-pcdr.eklablog.be

Sophie Orban et Pierre-Yves Muri,
Agents de développement FRW

Participants à la réunion du 12/01/2015

Civilité	Nom	Prénom	Adresse postale	N°	CP	Localité	CLDR
M.	Adam	Jean-Benoît	rue du Pont Gaty	3	6929	Haut-Fays	X
M.	Arnould	Laurent	rue de Graide	124	6929	Porcheresse	
M.	Balfroid	Ludovic	rue des Routis	27 C	6929	Daverdisse	X
M.	Bodart	Christophe	rue des Routis	29	6929	Daverdisse	X
M.	Bosseaux	Michel	chemin de la Rochette	2	6929	Haut-Fays	X
M.	Boucher	Charles	rue Ry de Dinnan	14	6929	Daverdisse	
Mme	Bricteux	Dominique	rue de la Chapelle	3	6929	Gembes	
M.	Burtomboy	Denis	rue Paul Dubois	36	6929	Daverdisse	X
M.	Charlotiaux	André	rue des Routis	27 D	6929	Daverdisse	X
M.	Collin	Lucien	rue de Fontenelle	25	6929	Porcheresse	X
Mme	Collin	Sarah	rue de Redu	41	6929	Porcheresse	
Mme	Crick	Sandra	rue de la Hauche	74 B	6929	Daverdisse	X
M.	de Cartier d'Yves	Jean-Philippe	rue des Barbouillons	8 A	6929	Daverdisse	X
Mme	de Cartier-Migeal	Geneviève	rue des Barbouillons	8 A	6929	Daverdisse	X
M.	Delforge	Olivier	rue du centre	44	6929	Porcheresse	
M.	Depatoul	Emmanuel	Mont	216	6929	Haut-Fays	
M.	Fasbender	Roland	rue de Redu	30 C	6929	Porcheresse	X
Mme	Gauthier	Joëlle	rue Paul Dubois	42	6929	Daverdisse	
Mme	Gilissen	Jacqueline	rue Paul Dubois	35	6929	Daverdisse	
Mme	Grégoire	Stéphanie	Voie de Gribôle	3	6929	Haut-Fays	X
M.	Grofils	Firmin	rue de Graide	101	6929	Porcheresse	X
M.	Incoul	Roland	rue de Redu	35	6929	Porcheresse	X
M.	Jacquemart	Christophe				Daverdisse	
M.	Jacquemart	Laurent				Daverdisse	
M.	Jacquemart	Raymond	rue Paul Dubois	44	6929	Daverdisse	
Mme	Jacques	Reine Marie			6929	Daverdisse	
M.	Jacquet	Johan	Culot de Lahaut	78	6929	Porcheresse	X
Mme	Kiebooms	Cécile	Chemin St-Pierre	14	6920	Wellin	
Mme	Lambert	Dominique	rue des Routis	29	6929	Daverdisse	X
M.	Lamotte	Bernard	rue du Chenai	62	6929	Porcheresse	
M.	Léonet	Maxime	rue de Gedinne	35 B	6929	Haut-Fays	X
M.	Léonet	Nicolas	rue de Vonèche	164	6929	Haut-Fays	X
M.	Loiseau	Paul	chemin du Lavoir	29	6929	Haut-Fays	
M.	Merny	André	rue de la Strée	7	6929	Gembes	X
M.	Pauwels	René	rue de la Chapelle	3	6929	Gembes	X
Mme	Pays	Isabelle	chemin du Chênelisse	21	6929	Gembes	
M.	Petit	Jean					
M.	Spirito	Laurent	rue de Redu	41	6929	Porcheresse	
Mme	Stalmans	Francine	rue de la Hauche	74	6929	Daverdisse	X
M.	Vanderperre	Francis	Sclassin	215 A	6929	Haut-Fays	X
M.	Vincent	Jean-Claude	rue des Buts	3	6929	Haut-Fays	X
M.	Wuidar	Maurice	chemin du Chênelisse	21	6929	Gembes	X

Excusé

Civilité	Nom	Prénom	Adresse postale	N°	CP	Localité	CLDR
M.	Lepage	Jean-Pol	rue de Porcheresse	25	6929	Gembes	



Tintigny, le 27 janvier 2015

Commune de Daverdisse

Compte rendu du groupe de travail sur la nature, la biodiversité et les paysages

« pilier environnement », du 26 janvier 2015

Réf : N:\DAVERDISSE\05- GT\Environnement\PV\20150126 PV nature-biodiversité-paysage.doc

¤ Présents et excusés

Participants : cf. liste ci-après

Bureau d'étude Impact : Stéphane Mottiaux

FRW : Sophie Orban et Pierre-Yves Muri, agents de développement

¤ Ordre du jour

- Contexte
- Suivi du recensement des points noirs de sécurité routière
- Présentation des thématiques abordées
 - AFOM, présentation des enjeux sur les thèmes de la nature, de la biodiversité, des paysages
 - Biodiversité et réseau écologique
 - Vidéo introductory
- Travail en sous-groupes
- Divers

¤¤¤

Mot d'accueil par le bourgmestre, M. Maxime Léonet.

Cette réunion s'inscrit dans un cycle de 3 X 2 réunions, au cours desquelles sont successivement abordés les thèmes économiques, sociaux et environnementaux. Le pilier économique a été traité à Gembes, le social à Porcheresse, l'environnemental l'est actuellement à Daverdisse. Ces réunions s'adressent à l'ensemble de la population. Après ces séances, les travaux se poursuivront avec la CLDR.

Contexte de la réunion

Les thèmes soumis à la réflexion sont aujourd'hui la nature, la biodiversité, les paysages.

L'objectif des groupes de travail thématiques est de brasser l'information objective issue du diagnostic territorial réalisé par le bureau d'études Impact avec les éléments issus des consultations afin de confirmer ou non les enjeux proposés, de les développer et d'y adjoindre une série de pistes de solution.

La CLDR sera chargée d'établir une stratégie de développement et de prioriser les projets, sur base de toute la matière ressortant des groupes de travail.

Méthode de travail

- Les agents de développement proposent un retour sur cartes des travaux d'inventaire des points noirs de sécurité routière, réalisés lors de la réunion thématique du 12 janvier. Cet inventaire sera proposé par la suite à la CLDR (cf. annexe).
- L'auteur de PCDR présente des tableaux AFOM synthétiques, qui résultent de l'analyse du territoire, des consultations villageoises et des rencontres avec les personnes ressources. Ils reprennent les atouts et faiblesses du territoire, ainsi que les opportunités et les menaces dans les domaines de l'environnement naturel et paysager et la biodiversité.
- Ensuite, il propose une série d'enjeux.
- Les agents de développement apportent des précisions sur la biodiversité, le réseau écologique et projettent une vidéo sur différents projets réalisés dans le cadre des plans communaux de développement de la nature (PCDN) en Wallonie.
- Les participants sont répartis en groupes de 9 personnes, chargés d'analyser les différentes données. Ils disposent de 45 minutes. Les agents de développement les invitent à valider, moduler ou infirmer les éléments repris dans les grilles AFOM et à s'exprimer sur les enjeux. Par la suite, les participants évoquent des pistes de solution. Le tout est noté sur de grands tableaux à feuilles et sur les plans proposés.
- A la fin de la séance, les agents de développement procèdent à une synthèse des éléments ressortis dans chaque groupe.

Environnement naturel et paysager (y compris gestion de l'environnement)

Grille AFOM validée par les participants

Atouts	Faiblesses	Opportunités	Menaces
Bonne qualité physico-chimique des eaux souterraines	Aucune zone de prévention de captage officiellement arrêtée		Pollution des captages par le développement des activités anthropiques
	Présence de radon		
Vallées (cours d'eau) d'une grande qualité naturelle et paysagère		Mise en valeur des vallées via des projets Life ou autres	Risques de pollution (absence d'égouttage par endroits, etc)
Peu de zones urbanisables impactées par les aléas d'inondation			
Nombreux sites naturels reconnus (Natura 2000, SGIB, etc.)		Concrétisation du réseau Natura 2000 et participation à différents programmes environnementaux (contrat de rivière, etc.)	Destruction ou difficultés d'entretien du réseau écologique

Intérêt paysager du territoire avec plusieurs sites et points de vue remarquable (relevés ADESA)		<ul style="list-style-type: none"> - Renforcement de l'attractivité touristique via la mise en valeur des paysages - Réalisation d'une charte paysagère dans le cadre du projet de Parc Naturel Lesse Semois 	Déstructuration des paysages (boisement en milieu ouvert, urbanisation, modification de la lisière forestière...)
	Développement d'espèces invasives		
	Problématique de la gestion des excédents de voirie		
Territoire majoritairement repris en zone d'assainissement collectif avec présence de deux stations d'épuration	Réseau d'assainissement non complet (travaux à réaliser)		
Collecte sélective des déchets et présence d'un parc à conteneurs	Manque de propreté par endroits (dépôt de déchets)		
	Utilisation de pesticides par les particuliers	Sensibilisation à la gestion différenciée	
	Pollutions sonores (avions militaires et motos)		

Précisions de l'auteur :

- Plus de 50% du territoire de la commune se trouvent en zone Natura 2000.
- Le parc naturel, en devenir, est un partenaire central pour mener des actions, faire des études en matière de biodiversité, de paysages,...
- Le contrat de rivière Lesse est actif sur le territoire.

Enjeux retenus par les participants

- ⇒ Renforcer la biodiversité et le réseau écologique.
- ⇒ Préserver les paysages et ses éléments structurants.
- ⇒ Maintenir la qualité environnementale du territoire.

Réactions des participants

- Dans les paysages, il est important de parler de l'utilisation de l'espace par l'homme, et en particulier de l'intégration du bâti dans le paysage.
- Il importe de conserver le caractère du bâti dans les noyaux villageois (aménagements verts et homogènes notamment).
- Le parc naturel, s'il voit le jour, sera un atout important dans le maintien de la biodiversité et de la qualité des paysages.
- La culture de sapins de Noël existe mais est limitée sur le territoire. Il importe de maintenir cet état de fait.

- La situation des forêts en zone Natura 2000 implique des contraintes supplémentaires au niveau de sa gestion.
- Il existe un suivi de la faune aquatique sur le territoire.
- Les projets Life, la réouverture des milieux humides, restent marginaux sur la commune.
- Des travaux de plantation de haies ont été réalisés.
- La problématique du recours aux pesticides reste présente.
- Absence de plan Maya sur la commune
- Etat sanitaire de la grande faune forestière problématique : paratuberculose et risque de transmission aux bovidés.
- Les grands gibiers, en nombre important, ont un impact sur la biodiversité.
- La commune a mis en place la gestion différenciée et a semé des prairies fleuries.
- Des aménagements ont été réalisés dans le cadre des projets combles et clochers.
- La Commune n'a pas de prise sur la pollution sonore (avions).
- Les déchets touristiques et des seconds résidents restent problématiques : tri des déchets quasi inexistant.
- Présence du radon principalement à Gembes. Pour lutter contre ce gaz, il est imposé pour toute nouvelle construction d'installer une protection (bâche) pour éviter que le radon ne se répande dans l'air.
- Un projet de protection des captages n'est peut-être pas pertinent sachant que la SWDE a pour projet d'alimenter le réseau de distribution d'eau à partir du barrage de Nisramont.
- Tous les villages sont désormais repris en zone d'assainissement collectif. Toutefois, cela ne veut pas dire qu'ils seront rapidement raccordés à une station d'épuration vu la priorité actuelle donnée à des villages/villes plus densément peuplés.
- Problématique du bruit des motos lors de randonnées traversant les villages.
- De nombreux règlements ne sont pas respectés. Le problème est que seuls certains sont habilités à rédiger un procès-verbal : policier, agent DNF, agent constataleur en matière d'urbanisme.
- Plusieurs espèces invasives sont présentes sur le territoire : renouée du Japon, oies bernaches, rats laveurs, chiens viverrins. A cela s'ajoute la présence en grande quantité de la renoncule dans la Lesse.
- Il y a peu d'agriculture intensive sur le territoire. Toutefois, une attention particulière pourrait être portée sur l'utilisation de pesticides dans les champs de maïs.
- Depuis le changement de législation et la non-reprise des carcasses d'animaux par les abattoirs, de nombreux déchets organiques sont retrouvés dans les bois.
- Lors des plantations, des sacs, banderoles, etc. sont placés pour protéger les jeunes pousses et sont parfois laissés à l'abandon. Veiller à éviter ce genre de pratiques.
- Les passages canadiens sont problématiques, il faudrait ne plus les autoriser.
- Une antenne Natagora est active sur le territoire (logée au centre touristique). Elle a entrepris le nettoyage aux Scottons.
- La Commune emploie des étudiants à Pâques ; leur tâche principale est le maintien de la propreté.
- Le Gouvernement fédéral envisage d'imposer une caution sur les cannettes ; il en traînera moins dans les bois et les bas-côtés.

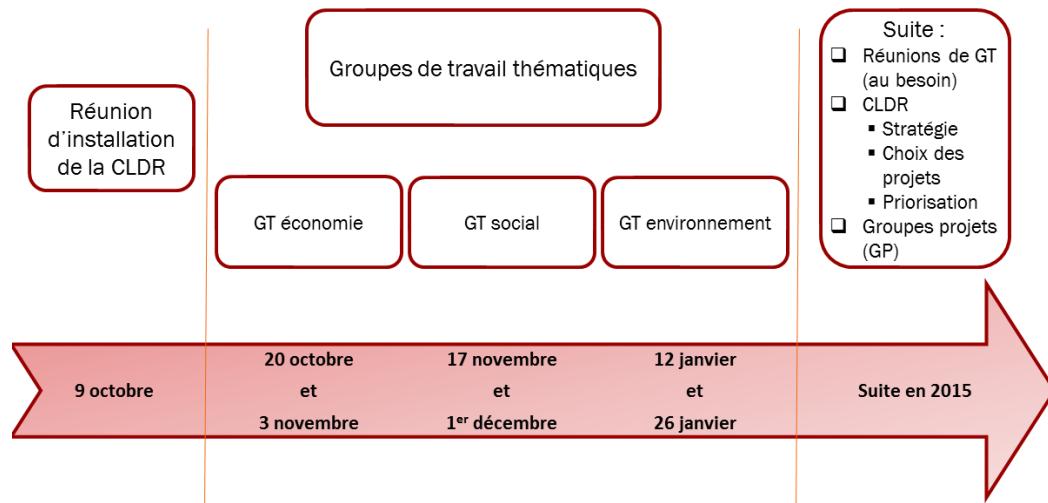
Pistes de solutions proposées

- Veiller à la gestion des espaces ouverts, en lien avec les agriculteurs.
- Sensibiliser la population et surtout les agriculteurs à un bon aménagement des abords de bâtiments.

- Prévoir des aménagements légers et la signalisation des points de vue ; en priorité, celui situé sur le dessus de Gembes, au lieu-dit Sodumont (table et bancs).
- Informer, sensibiliser les utilisateurs sur l'utilisation des pesticides, via les écoles. Poursuivre le travail entamé par la Commune au moment de la sensibilisation à la gestion différenciée. De même, informer sur l'incidence de certains matériaux en la matière. Par exemple, les pavés sont difficiles à garder propres sans pesticides.
- Poursuivre la gestion différenciée et la création de prairies fleuries.
- Proposer une sensibilisation afin de lutter contre les dépôts sauvages. Un exemple, dans une commune voisine, est d'accrocher les canettes jetées le long des routes aux arbres afin de montrer l'étendue du problème aux personnes circulants sur ces voiries.
- Augmenter les sanctions pour les incivilités du type dépôts de déchets (agent de quartier).
- Recréer le poste de garde-champêtre.
- Améliorer la gestion des poubelles des seconds résidents.
- Se renseigner auprès de l'AIVE pour mettre à disposition des gîtes un autre type de poubelle permettant un tri plus aisé (notamment PMC).
- Distribuer des filets pour remorques afin d'éviter la perte des déchets le long des voiries par les personnes s'y rendant avec des remorques non bâchées.
- Lutter contre les dépôts des déchets de construction (Eternit, remblais, gravats...) dans les chemins forestiers.
- Faciliter l'évacuation de l'Eternit en permettant le dépôt des sacs spécifiques au parc à containers.
- Proposer une sensibilisation dans le but de lutter contre le brûlage sauvage des déchets (de construction et/ou de particuliers).
- Traiter les eaux usées avant leur rejet dans les cours d'eau. Un intérêt pour une épuration par lagunage semble se dégager. Il n'y a pas de réseau d'égouttage à Daverdisse, ni Chemin de Wellin à Haut-Fays.
- Sensibiliser la population aux éléments rejetés vers les cours d'eau (ex : white spirit versé dans les toilettes), en passant par le biais des écoles. Cela peut se faire via l'édition d'une brochure.
- Veiller à l'aménagement des excédents de voiries, surtout à Gembes.
- Mettre à jour l'inventaire des arbres remarquables.
- Valoriser les rys d'abissage sur l'Almache.
- Être attentif à la zone de liaison écologique entre Gembes et Porcheresse.
- Mettre en place un PCDN.
- Créer une charte environnementale.
- Veiller à la gestion durable de la forêt (coupes et replantations).
- Obliger, lors des remembrements de terrain, à replanter des haies en périphérie. Il arrive que des particuliers arrachent leurs haies, par méconnaissance de la législation et de ses atouts. Une information pourrait être faite (en ce compris sur les primes).
- Incrire la commune dans le plan Maya et à la semaine de l'arbre. Remarque : la gestion de ce type de plan est très lourde pour l'administration.
- Offrir des poules aux ménages pour limiter la quantité de déchets organiques (cf. commune de Mouscron). Une information préalable peut être nécessaire.

En guise de **conclusion**, les agents de développement rappellent la suite des travaux.

Après un travail d'analyse des idées collectées en consultation villageoise et lors des groupes de travail thématiques et un échange avec le Collège, la CLDR sera conviée pour commencer la réflexion sur la stratégie du programme (objectifs à atteindre) avant de se concentrer sur le choix des projets et leur priorisation :



Ils suggèrent aux participants de se rendre sur le blog créé pour l'opération de développement rural pour disposer de tous les comptes rendus, d'informations diverses,... www.daverdisse-pcdr.eklablog.be

Sophie Orban et Pierre-Yves Muri,
Agents de développement FRW

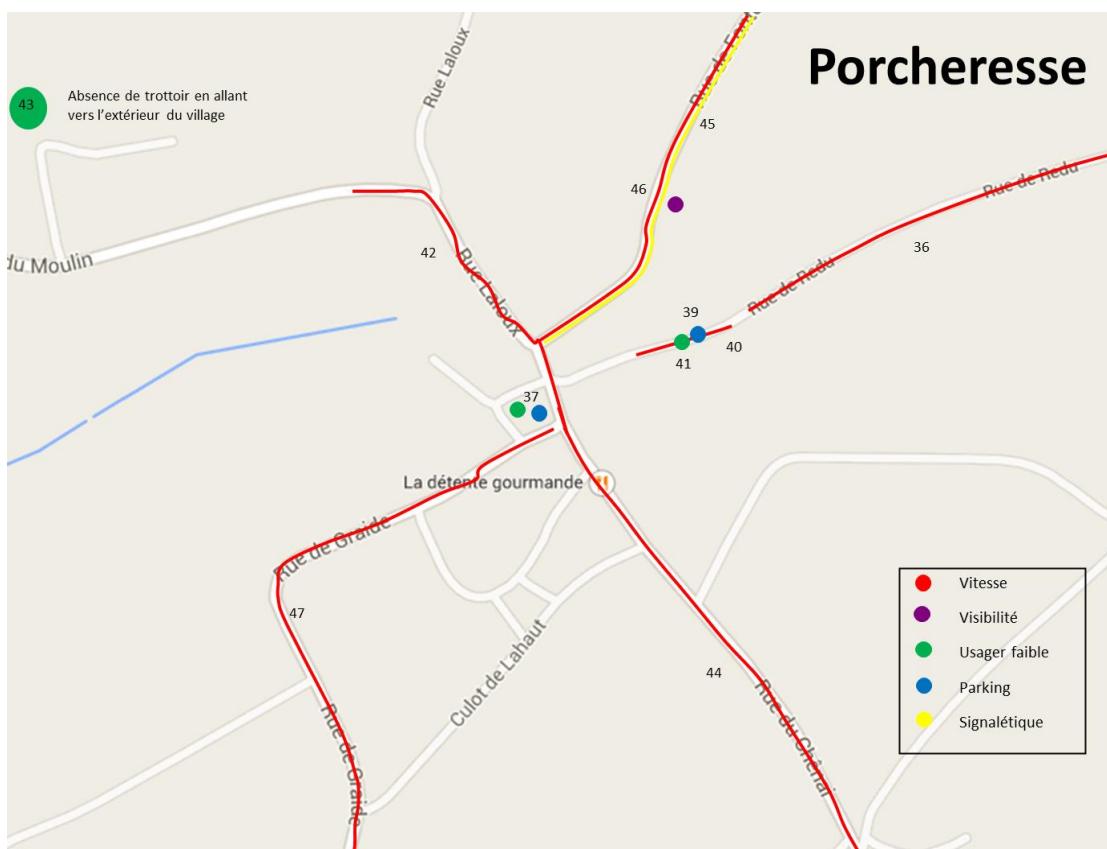
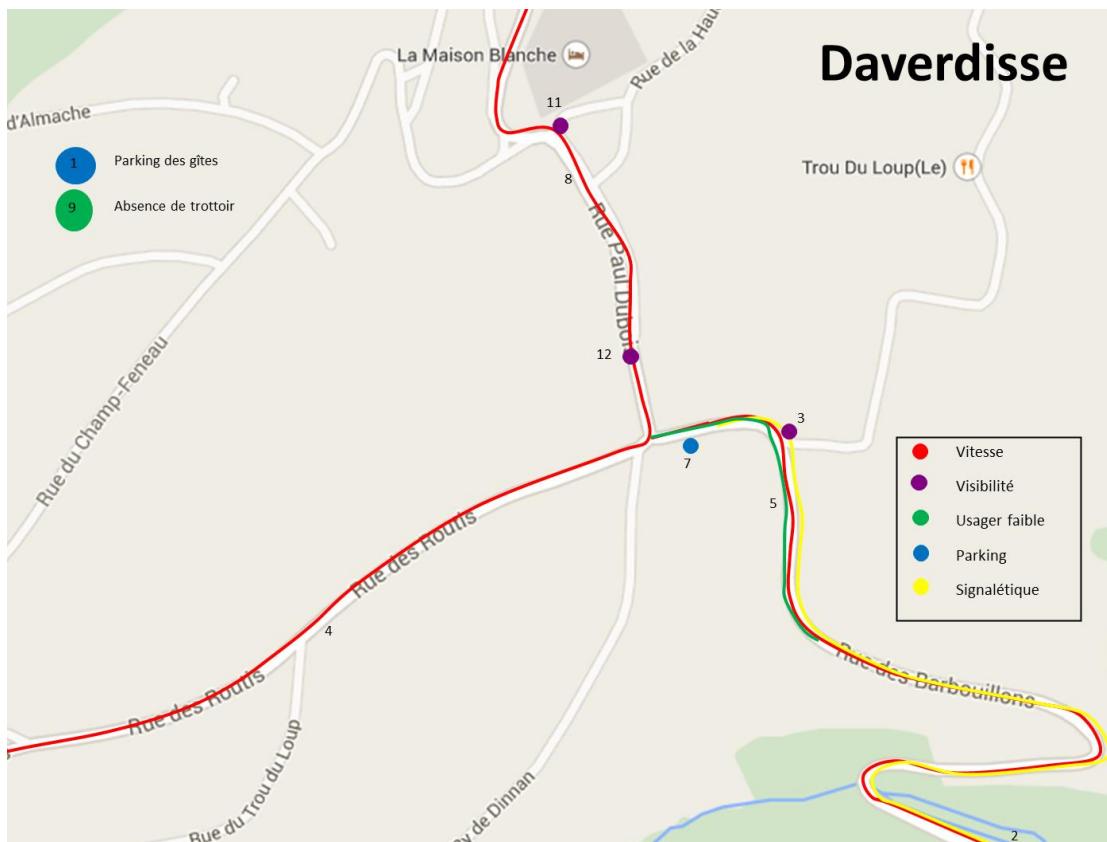
Participants à la réunion du 26/01/2015

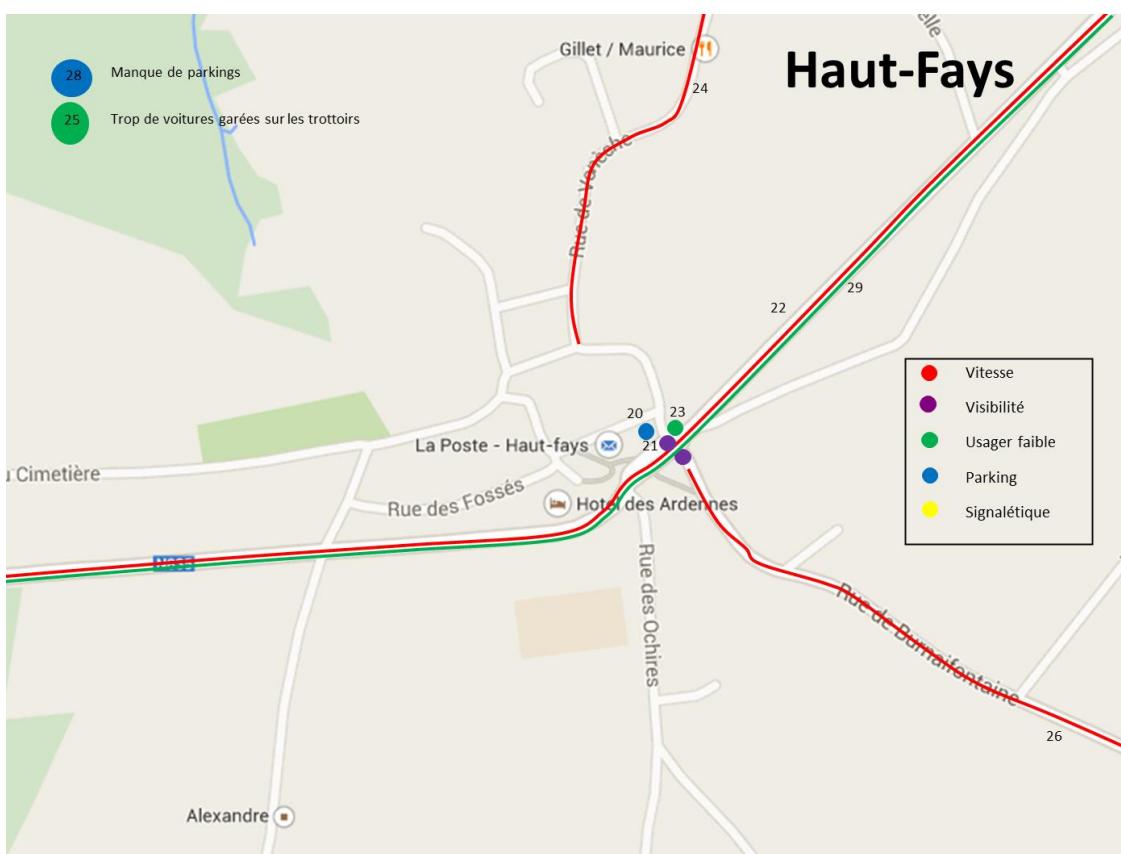
Civilité	Nom	Prénom	Adresse	N°	CP	Localité	CLDR
M.	Adam	Jean-Benoît	rue du Pont Gaty	3	6929	Haut-Fays	X
M.	Arnould	Laurent	rue de Graide	124	6929	Porcheresse	
M.	Bosseaux	Julien			6929	Haut-Fays	False
M.	Bosseaux	Michel	chemin de la Rochette	2	6929	Haut-Fays	X
M.	Boucher	Charles	rue Ry de Dinnan	14	6929	Daverdisse	
Mme	Bricteux	Dominique	rue de la Chapelle	3	6929	Gembes	
M.	Burtomboy	Denis	rue Paul Dubois	36	6929	Daverdisse	X
M.	Collin	Lucien	rue de Fontenelle	25	6929	Porcheresse	X
Mme	Collin	Sarah	rue de Redu	41	6929	Porcheresse	
Mme	Crick	Sandra	rue de la Hauche	74 B	6929	Daverdisse	X
M.	Fasbender	Roland	rue de Redu	30 C	6929	Porcheresse	X
Mme	Grégoire	Stéphanie	Voie de Gribôle	3	6929	Haut-Fays	X
M.	Grofils	Firmin	rue de Graide	101	6929	Porcheresse	X
M.	Incoul	Roland	rue de Redu	35	6929	Porcheresse	X
M.	Jacquemart	Christophe			6929	Daverdisse	
M.	Jacquemart	Raymond	rue Paul Dubois	44	6929	Daverdisse	
M.	Jacquet	Johan	Culot de Lahaut	78	6929	Porcheresse	X
Mme	Kiebooms	Cécile	Chemin St-Pierre	14	6920	Wellin	
Mme	Lambert	Dominique	rue des Routis	29	6929	Daverdisse	X
M.	Léonet	Maxime	rue de Gedinne	35 B	6929	Haut-Fays	X
M.	Merny	André	rue de la Strée	7	6929	Gembes	X
M.	Pauwels	René	rue de la Chapelle	3	6929	Gembes	X
Mme	Pays	Isabelle	chemin du Chênelisse	21	6929	Gembes	
M.	Spirito	Laurent	rue de Redu	41	6929	Porcheresse	
Mme	Stalmans	Francine	rue de la Hauche	74	6929	Daverdisse	X
M.	Vincent	Jean-Claude	rue des Buts	3	6929	Haut-Fays	X
M.	Wuidar	Maurice	chemin du Chênelisse	21	6929	Gembes	X

Excusés

Civilité	Nom	Prénom	Adresse	N°	CP	Localité	CLDR
M.	Léonet	Nicolas	rue de Vonèche	164	6929	Haut-Fays	x

Points noirs de sécurité routière – janvier 2015







Tintigny, le 27 mars 2015

Commune de Daverdisse

Compte rendu de la CLDR du 26 mars 2015

Réf : N:\DAVERDISSE\06- CLDR\20150326 Stratégie I\CL20150326 Stratégie I SO.doc

Présents et excusés :

CLDR : cf. liste ci-après

Commune : Cécile Kiebooms, directrice générale

Bureau d'étude Impact : Stéphane Mottiaux

FRW : Sophie Orban et Pierre-Yves Muri, agents de développement

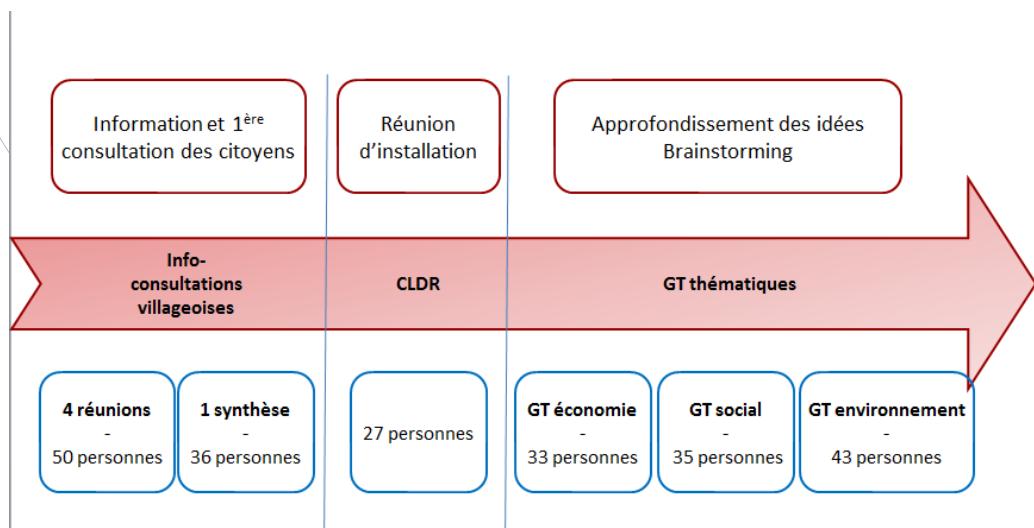
Ordre du jour

- Diagnostic partagé et enjeux
- Premiers choix d'enjeux
- Travail en sous-groupes
- Divers

Mot d'accueil de la CLDR par le bourgmestre, M. Maxime Léonet.

1. Mise en contexte

Plusieurs étapes de l'opération de développement rural ont déjà été franchies jusqu'ici. Elles peuvent se résumer de la manière suivante :

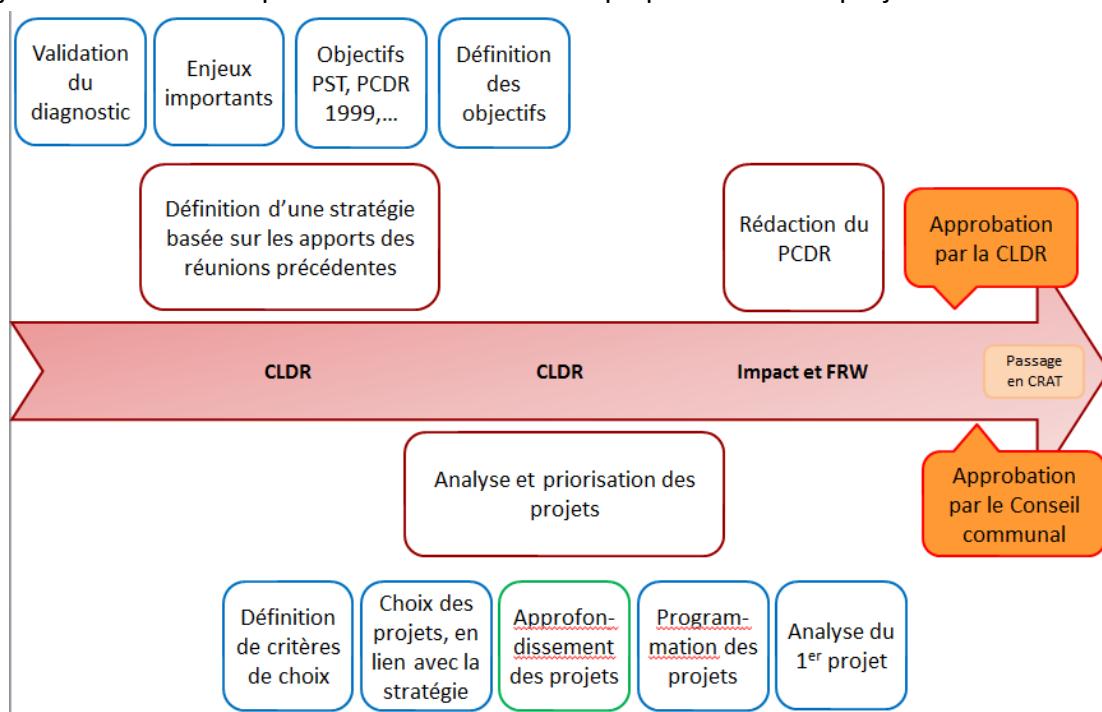


Comme on peut le constater, la participation a été soutenue ; 102 personnes différentes ont fait part de leurs idées depuis le début de la consultation, ce qui représente près de 15 % des ménages de la commune.

Cette réunion de CLDR fait donc suite aux six réunions thématiques qui se sont déroulées sur base des piliers économique, social et environnemental du développement durable.

Désormais, la CLDR dispose de nombreux éléments pour poursuivre la réflexion. Elle va tout d'abord s'intéresser à la stratégie, c'est-à-dire à l'approfondissement des enjeux en vue de définir des objectifs à atteindre, propres à la commune de Daverdisse. Par la suite, la CLDR se penchera sur les projets susceptibles de permettre d'atteindre ces objectifs. Ces projets seront priorisés et approfondis.

Toutes les étapes à venir seront réalisées au sein de la CLDR. Seul l'approfondissement des projets sera ouvert aux personnes directement impliquées dans ces projets.



Afin de mener à bien ces travaux, plusieurs dates ont été posées. Celles-ci sont toujours susceptibles d'être modifiées en fonction des besoins et impératifs :

- Lundi 20 avril 2015
- Lundi 4 mai 2015
- Mardi 19 mai 2015
- Lundi 1^{er} juin 2015
- Lundi 8 juin 2015.

Outre le travail de la CLDR, d'autres acteurs apporteront leur vision des choses :

- Une table-ronde à destination des professionnels du secteur sera organisée sur la santé.
- Le Conseil communal des enfants a commencé à réfléchir à l'application du développement durable dans la vie de tous les jours.
- Un travail spécifique sera fait avec la Commune pour avancer dans la réflexion dans le cadre de la convention des Maires.

2. Diagnostic partagé et enjeux

Méthodologie

Sur base de l'analyse AFOM, réalisée par le bureau d'études Impact et amendée lors des GT thématiques, une série d'enjeux a été dégagée.

Il est proposé à la CLDR d'approuver ou modifier ce diagnostic et par la suite de se prononcer sur les enjeux. Tous les enjeux ayant leur pertinence pour le territoire, il est proposé aux participants de se positionner quant à l'importance, selon eux, de ces enjeux dans les 10 années à venir.

Pour ce faire, les participants reçoivent deux cartons, un rouge et un vert. Après la présentation de chaque enjeu, il leur est demandé de lever un de ces cartons : le vert si l'enjeu leur semble important dans les 10 prochaines années et le rouge s'il ne l'est pas ou moins.

Dans un second temps, les participants se réunissent en groupes de quatre personnes. Ils sont invités à sélectionner et à argumenter les trois enjeux qui leur semblent les plus importants dans chacun des trois piliers du développement durable. A cet effet, ils reçoivent une grille de notation et des bandelettes reprenant les enjeux sélectionnés dans la première partie de la réunion.

Pour terminer la réunion, chaque groupe présente les enjeux sélectionnés. Les agents de développement prennent note des résultats sur trois tableaux à feuilles.

Quelques éléments de diagnostic complémentaires aux grilles AFOM

Daverdisse est une petite commune de 1500 habitants. Entre 1990 et 2005, la population totale a diminué avant de croître légèrement depuis cette date. Actuellement, la commune compte environ 1440 habitants ; ce niveau démographique est inférieur à 1990.

Depuis 1990, le village de Gembes a vu sa population diminuer de 20% et celui de Daverdisse de 13%. A l'inverse, les villages de Haut-Fays et Porcheresse ont vu leur population croître.

La structure démographique de Daverdisse présente proportionnellement moins de jeunes et plus d'aînés que les communes voisines et qu'en Région wallonne. La population tend à vieillir. Un tiers de la population a plus de 65 ans.

La pression foncière est relativement faible, à l'exception de Daverdisse village. Par ailleurs, plus de 50% des habitations au sein du village de Daverdisse sont occupées par des seconds-résidents ou des gîtes.

Il existe des infrastructures de rencontres dans chaque village. Au niveau sportif, tous les villages ont des plaines de jeux, un terrain de foot est également présent. Pour les autres activités, les villageois se tournent vers les communes voisines.

La vie associative est assez dynamique. Cependant, il manque des activités spécifiques pour les jeunes ou adolescents.

Il reste trois écoles sur la commune ; ce qui génère des activités villageoises. Les services publics et commerces risquent de diminuer en raison de la faible population sur le territoire. La commune est excentrée par rapport aux axes de communication (train, autoroute). Les lignes TEC sont peu nombreuses, même si le Proxibus assure des liaisons vers les écoles et les communes voisines.

Au niveau de l'information et de la participation des citoyens, il existe un bulletin communal, un conseil communal des enfants, l'opération de développement rural.

Plus de 2/3 du territoire sont occupés par la forêt (source importante de revenus car principalement propriété communale), dont 50% en Natura 2000. Les paysages sont de qualité, de même que les noyaux villageois. Même s'il n'existe qu'un seul monument classé, de nombreux éléments de patrimoine sont présents sur la commune.

Il reste de nombreux terrains théoriquement disponibles sur la commune (environ 40% de la zone d'habitat sont encore disponibles), mais tous, dans les faits, ne sont pas constructibles ou disponibles. Il est dès lors important de gérer ce potentiel de manière cohérente.

L'épuration collective a été réalisée en partie. Au niveau des déchets, certains dépôts sauvages sont présents sur le territoire.

La Commune s'est inscrite dans la convention des maires et a débuté un cadastre des consommations énergétiques. La Commune dispose également de ressources pour produire de l'énergie (hydro et forêt principalement).

Il n'y a pas de grosse entreprise pourvoyeuse d'emplois sur le territoire, ni de zone d'activités économiques. Il y a 130 emplois salariés sur le territoire.

Le réseau télécommunication est problématique sur la commune.

Il reste 16 agriculteurs sur le territoire et seuls 14% d'entre eux ont un successeur. Le nombre d'exploitants est en diminution. Les productions sont peu diversifiées et ne sont pas écoulées localement. A noter qu'un GAC a vu le jour.

La commune est attractive pour les touristes car elle est préservée et s'inscrit dans une région avec un potentiel intéressant (Lesse, Redu,...). Il y a de nombreux gîtes et hébergements touristiques sur le territoire. Le réseau de promenades est bien développé.

Choix des enjeux importants

Au fil de l'exposé, la CLDR se prononce sur les enjeux qu'elle juge importants pour le développement de la commune dans les dix ans.

Les enjeux 1 à 15 sont relatifs au pilier économique.

Les enjeux 16 à 23 relèvent du pilier environnemental.

Les enjeux 24 à 35 ont trait au pilier social.

Résultats des échanges sur le diagnostic et les enjeux

- « *Enjeu 8 : Faire coexister la résidence principale et la résidence secondaire.* » : il est proposé de le scinder car la CLDR estime qu'il recouvre deux idées qui ne vont pas forcément ensemble, à savoir les réalités liées aux utilisateurs de gîtes et celles en lien avec les seconds résidents et la vie villageoise (Daverdisse devenant un village de résidences secondaires).
- « *Enjeu 10 : Diversifier les productions agricoles.* » : Vu le peu de prise qu'ont la Commune et les citoyens sur ce sujet, il est proposé de promouvoir la diversification agricole au lieu de « diversifier ».
- « *Enjeu 12 : Valoriser les débouchés de la ressource forestière.* » : La CLDR estime difficile de valoriser les débouchés forestiers au vu de sa position, mais par contre on peut mettre en place des conditions favorables, d'où le « permettre le développement ».
- « *Enjeu 13 : Maintenir la qualité des peuplements forestiers.* » : Cet enjeu, perçu comme très important par la CLDR, a évolué pour couvrir une dimension plus large, à savoir la gestion responsable du massif forestier, en intégrant non seulement les essences de boisement, mais également tous les éléments de liaison permettant son exploitation (chemins...).

- « *Enjeu 16 : Renforcer la biodiversité et le réseau écologique.* » : La CLDR estime difficile de renforcer la biodiversité sachant qu'elle est déjà bien présente. Par contre, la favoriser, la maintenir semble plus en lien avec la réalité du territoire.
- « *Enjeu 27 : Maintenir les services de base à la population (en lien avec le profil démographique.* » : Les membres estiment qu'il faut être plus ambitieux à ce niveau et que maintenir les services n'est pas suffisant.
- « *Enjeu 31 : Apporter une aide au déplacement.* » : La CLDR estime que la réponse aux problèmes de déplacements ne se fera pas à ce niveau, mais qu'il ne faut pas pour autant oublier qu'il s'agit d'un enjeu important d'où l'idée de « favoriser » et non « apporter ».

Le tableau ci-dessous reprend les résultats des choix de la CLDR. En gras apparaissent les enjeux modifiés.

	Enjeux	pour	contre
1	Développer l'emploi local.	10	13
2	Renforcer les synergies avec les entités et pôles voisins.	18	5
3	Maintenir une activité commerciale sur le territoire.	15	8
4	Améliorer la qualité des réseaux de communication.	19	4
5	Multiplier les retombées directes et indirectes du tourisme.	3	20
6	S'inscrire dans une dynamique touristique supra-communale et transfrontalière.	3	20
7	Développer les infrastructures et les activités touristiques pour attirer les touristes de passage.	0	23
8a	Limiter les nuisances des résidences touristiques	19	4
8b	Limiter les effets du développement des résidences secondaires sur la vie villageoise	0	23
9	Maintenir l'activité agricole.	19	4
10	Promouvoir la diversification des productions agricoles.	20	3
11	Valoriser les circuits courts.	22	1
12	Permettre le développement des débouchés de la ressource forestière.	1	22
13	Favoriser la gestion responsable du massif forestier	23	0
14	Développer la production d'énergie renouvelable	10	13
15	Améliorer le bilan énergétique des bâtiments.	18	5
16	Favoriser la biodiversité et renforcer le réseau écologique.	21	2
17	Préserver les paysages et ses éléments structurants.	22	1
18	Maintenir la qualité environnementale du territoire.	23	0
19	Préserver la qualité architecturale des villages.	12	11
20	Aménager et mettre en valeur les coeurs de village.	15	8
21	Préserver et valoriser le patrimoine bâti et culturel.	20	3

22	Veiller à un bon aménagement du territoire intégrant le contexte spécifique local.	4	19
23	Sécuriser les déplacements, plus spécialement les déplacements lents	18	5
24	Maintenir la population sur place.	21	2
25	Favoriser l'implantation des jeunes sur la commune.	23	0
26	Proposer une offre diversifiée en logements (en lien avec l'évolution du profil de la population).	4	19
27	Développer les services de base à la population (en lien avec le profil démographique).	23	0
28	Maintenir les aînés dans leur village le plus longtemps possible (en améliorant leur confort et les services).	20	3
29	Maintenir un service de transports en commun adapté aux spécificités rurales.	19	4
30	Développer les modes doux.	6	17
31	Favoriser une aide au déplacement.	3	20
32	Poursuivre l'implication et l'information de la population	20	3
33	Poursuivre l'amélioration des infrastructures de rencontre.	17	6
34	Valoriser les outils existants pour favoriser les activités et les synergies entre habitants.	21	2
35	Développer un sentiment d'appartenance à la commune.	4	19

Choix de 3 enjeux par pilier

La CLDR est répartie en six groupes, chacun étant amené à choisir trois enjeux qu'il considère comme les plus importants par pilier. Seuls les enjeux retenus (plus de 50% de voix en leur faveur) à l'étape préalable sont proposés.

	Enjeux	Cité	Arguments
2	Renforcer les synergies avec les entités et pôles voisins.	0	
3	Maintenir une activité commerciale sur le territoire.	2	<ul style="list-style-type: none"> • Intérêt social • Favoriser l'installation de petits commerces de proximité notamment pour les personnes ne disposant pas de moyens de transport et pour les personnes âgées
4	Améliorer la qualité des réseaux de communication.	5	<ul style="list-style-type: none"> • Indispensable pour toute activité économique • Indispensable pour les activités des jeunes et attirer des professionnels • Un minimum au 21^{ème} siècle d'avoir une connexion internet suffisante • Rendre accessible à tous. Indispensable pour le développement des PME • Télétravail. Accès aux informations. Promotion économique et touristique
8a	Limiter les nuisances des résidences touristiques	2	<ul style="list-style-type: none"> • Favoriser l'accueil avec une charte « respect de la population locale » • Bien-être et cadre de vie des habitants. C'est d'abord notre commune
9	Maintenir l'activité agricole.	0	
10	Promouvoir la diversification des productions agricoles.	1	<ul style="list-style-type: none"> • Garder les produits du terroir. Pas d'OGM. Autonomie alimentaire
11	Valoriser les circuits courts.	1	<ul style="list-style-type: none"> • Emploi local. Améliore la qualité des produits. Augmente les habitants
13	Favoriser la gestion responsable du massif forestier	6	<ul style="list-style-type: none"> • La pression commerciale sur les massifs forestiers est incohérente avec la gestion durable de la forêt • Ressource principale de la collectivité • C'est la richesse de notre commune • Un fondamental au niveau environnemental, touristique, économique et santé • Principale ressource communale • Enjeu écologique. Gestion durable. 35% des revenus communaux
15	Améliorer le bilan énergétique des bâtiments.	1	<ul style="list-style-type: none"> • Pousser à l'économie d'énergie (commune et particuliers)
16	Favoriser la biodiversité et renforcer le réseau écologique.	3	<ul style="list-style-type: none"> • Mettre en place ce qu'il faut pour garder notre diversité (éviter les produits phyto chez les particuliers et à la commune) • Développement du tourisme. Qualité de vie. Politique environnementale • Influence sur l'agriculture. Tourisme. Abeilles pollinisatrices

17	Préserver les paysages et ses éléments structurants.	3	<ul style="list-style-type: none"> • Qualité de nos paysages et protection de la nature. Respect de notre cadre de vie • Développer les haies, éviter les écoulements de boue • Contribuer à la préservation de la qualité de vie rurale
18	Maintenir la qualité environnementale du territoire.	5	<ul style="list-style-type: none"> • Gestion des déchets. Gestion différenciée • Propreté et respect de la nature • Propreté, qualité des centres. Bien-être. Renforcement de la biodiversité et de l'écologie • Favoriser le tourisme et notre qualité de vie et de l'air • Contribuer à la préservation de la qualité de vie rurale
20	Aménager et mettre en valeur les coeurs de village.	3	<ul style="list-style-type: none"> • Cœurs de village plus verts, plus accueillants • = image du village • Importance pour l'identité. Tourisme. Sécurité. Liens sociaux
21	Préserver et valoriser le patrimoine bâti et culturel.	2	<ul style="list-style-type: none"> • Contribuer à la préservation du patrimoine que nous ont laissé nos aïeux, y compris le patrimoine sportif • Social et culturel + touristique. Mémoire collective. Bâtiment en pierre. Ressource et main d'œuvre locales
23	Sécuriser les déplacements, plus spécialement les déplacements lents	3	<ul style="list-style-type: none"> • Sécurité = point récurrent dans tous les groupes de travail et c'est le seul point qui subsiste • Protéger nos enfants • Sécuriser le déplacement des enfants et des usagers faibles
24	Maintenir la population sur place.	2	<ul style="list-style-type: none"> • La jeunesse est l'avenir de la commune • Le but à atteindre
25	Favoriser l'implantation des jeunes sur la commune.	5	<ul style="list-style-type: none"> • L'aide au logement et l'accès à la propriété c'est la vie dans les villages • Enjeu pour l'avenir • Pour que nos enfants puissent rester sur la commune • Pour maintenir nos écoles, faire vivre les villages • La jeunesse est l'avenir de la commune

27	Développer les services de base à la population (en lien avec le profil démographique).	2	<ul style="list-style-type: none"> • Services adaptés aux besoins • Mission principale. Premier point. Emplois
28	Maintenir les aînés dans leur village le plus longtemps possible (en améliorant leur confort et les services).	3	<ul style="list-style-type: none"> • Solidarité. Bien-être • Ce sont les âmes des villages, leur mémoire. Politique globale de la Région • En mettant en place une infrastructure qui le permet
29	Maintenir un service de transports en commun adapté aux spécificités rurales.	1	<ul style="list-style-type: none"> • Maintenir le Proxibus et plus...
32	Poursuivre l'implication et l'information de la population	0	
33	Poursuivre l'amélioration des infrastructures de rencontre.	4	<ul style="list-style-type: none"> • Poursuivre à travers tous les villages → besoin d'infrastructures • Convivialité. Garder une vie de village • Pour que les deux premiers fonctionnent • Donner une infrastructure correcte dans chaque village et repenser la dynamique nécessaire à leur fonctionnement
34	Valoriser les outils existants pour favoriser les activités et les synergies entre habitants.	2	<ul style="list-style-type: none"> • Profiter au maximum des outils pour lesquels on a déjà investi avant d'investir ailleurs • Liens conviviaux. Echange de services. GAC aussi

Ainsi apparaissent les premières tendances en termes d'enjeux principaux auxquels la Commune devra répondre dans les 10 ans à venir pour atteindre un développement harmonieux.

Par cette démarche, la CLDR a également validé le diagnostic partagé. Les grilles AFOM approuvées en séance peuvent être consultées sur le blog : <http://daverdisse-pcdr.eklablog.com/>

Sophie Orban et Pierre-Yves Muri,
Agents de développement FRW

Participants à la CLDR du 26/03/2014

Civilité	Nom	Prénom	Adresse postale	N°	CP	Localité
M.	Adam	Jean-Benoît	rue du Pont Gaty	3	6929	Haut-Fays
M.	Bodart	Christophe	rue des Routis	29	6929	Daverdisse
M.	Bosseaux	Michel	chemin de la Rochette	2	6929	Haut-Fays
M.	Burtomboy	Denis	rue Paul Dubois	36	6929	Daverdisse
M.	Cariaux	Christian	rue de Burnaifontaine	1	6929	Haut-Fays
M.	Charlotiaux	André	rue des Routis	27 D	6929	Daverdisse
Mme	Crick	Sandra	rue de la Hauche	74 B	6929	Daverdisse
M.	de Cartier d'Yves	Jean-Philippe	rue des Barbouillons	8 A	6929	Daverdisse
M.	Fasbender	Roland	rue de Redu	30 C	6929	Porcheresse
Mme	Grégoire	Stéphanie	Voie de Gribôle	3	6929	Haut-Fays
M.	Grofils	Firmin	rue de Graide	101	6929	Porcheresse
Mme	Lambert	Dominique	rue des Routis	29	6929	Daverdisse
M.	Léonet	Nicolas	rue de Vonèche	164	6929	Haut-Fays
M.	Léonet	Maxime	rue de Gedinne	32	6929	Haut-Fays
M.	Merny	Jean-Luc	rue de Graide	90	6929	Porcheresse
M.	Merny	André	rue de la Strée	7	6929	Gembes
M.	Pauwels	René	rue de la Chapelle	3	6929	Haut-Fays
Mme	Stalmans	Francine	rue de la Hauche	74	6929	Daverdisse
M.	Vanderperre	Francis	Sclassin	215 A	6929	Haut-Fays
M.	Vanommeslaeghe	Luc	Culot de Lahaut	79	6929	Porcheresse
M.	Verbeek	Pierre	rue de Banet Sart	23	6929	Daverdisse
M.	Vincent	Jean-Claude	rue des Buts	3	6929	Haut-Fays
M.	Wuidar	Maurice	chemin du Chênelisse	21	6929	Gembes

Excusés

Civilité	Nom	Prénom	Adresse postale	N°	CP	Localité
M.	Baijot	Pol	rue de Gedinne	29	6929	Haut-Fays
M.	Collin	Lucien	rue de Fontenelle	25	6929	Porcheresse
M.	Incoul	Roland	rue de Redu	35	6929	Porcheresse
Mme	Vanderschrick	Josiane	Culot de Lahaut	79	6929	Porcheresse



Tintigny, le 27 mars 2015

Commune de Daverdisse Compte rendu du CCE du 26 mars 2015

Réf : N:\DAVERDISSE\10- actions - partenariat\consultation CCE\CCE20150327 consultation.doc

Présents et excusés :

CCE : cf. liste ci-après

Commune : Lora Moinil, coordinatrice CCE

Creecide : Laetitia Muls, animatrice

FRW : Sophie Orban et Pierre-Yves Muri, agents de développement

Ordre du jour

- Mise en contexte et lien avec l'opération de développement rural
 - Appel à projets Ener'jeunes : explications
 - Consultation des enfants sur le développement durable et l'énergie
 - Divers
-

Mot d'accueil du CCE par la bourgmestre et ses conseillers.

1. Mise en contexte

La commune de Daverdisse a décidé de rencontrer ses habitants afin de réfléchir avec eux sur les forces du territoire, mais aussi ses faiblesses. Par la suite, toute une série de projets seront décidés pour répondre à ces problèmes.

Dans ce cadre, il a été décidé que le CCE, en tant que représentant des enfants de la commune, serait interrogé sur les aspects du développement durable. Ainsi, il est proposé aux enfants de s'exprimer sur des actions et projets qu'ils souhaiteraient voir se développer.

2. Appel à projets Ener'jeunes

Le Creecide, asbl chargée d'accompagner les CCE, lance tous les deux ans un appel à projets « Ener'jeunes ».

Il s'agit d'un concours visant à récompenser un projet en matière d'énergie réalisé par un CCE. L'objectif de cet appel est de sensibiliser les jeunes au développement durable et plus particulièrement à l'énergie et de les inviter à mettre sur pied des projets sur la thématique.

Lors des précédentes éditions, les gagnants ont par exemple été invités au Pass ou à visiter une éolienne en mer.

3. Consultation des enfants

a) Méthodologie

Il est proposé aux enfants de noter sur une grande affiche toutes leurs idées d'action en lien avec le développement durable. Pour les accompagner dans ce travail, une série de mots clés leurs sont proposés, ainsi qu'un poster « ça gaze et toi... » réalisé par la Région wallonne sur la réduction des gaz à effet de serre.

Ensuite, les idées sont regroupées par grands thème et approfondies par les enfants.

b) Consultation

Les idées évoquées par les enfants sont les suivantes :

Mobilité

- Essayer d'utiliser moins les voitures, prendre plus de transports en commun ou marcher et faire du vélo. Parfois, aller à l'école à pied.
- Se déplacer en vélo et pas en voiture
- Se déplacer en vélo ou à pied plutôt qu'en voiture
- Prendre le bus si on est dix au lieu de prendre deux voitures
- Prendre l'escalier et pas l'ascenseur
- Aider les personnes handicapées dans leurs déplacements et leur demander leurs besoins

Energie

Lumière

- Eteindre la lumière et ouvrir les rideaux, vélux,...
- Ne pas utiliser la lampe quand il ne fait pas noir
- Eteindre les lumières quand il fait clair
- Quand il fait beau, ne pas allumer la lumière
- Ne pas allumer dix lampes si on a assez avec une
- Ne pas jouer avec les lampes
- Fermer les lumières quand il n'y a personne dans la pièce ou dans un local

Chauffage

- Fermer la porte lorsqu'on quitte le local
- Mettre les radiateurs sur 1 quand on va en récré ou qu'on retourne chez soi
- Baisser le chauffage et mettre un plus gros pull
- Mettre le chauffage par le sol
- Ne pas allumer le radiateur dans la salle de bain, ça ne sert à rien

Électricité

- Utiliser moins d'électricité

- Ne pas laisser la télévision, la radio,... ouvertes en même temps si on revient dans une minute
- Ne pas laisser tous les appareils ouverts en même temps quand on n'en utilise qu'un
Énergie
- Creuser à la main plutôt que d'utiliser une pelleteuse car ça use beaucoup d'énergie
- Retirer les centrales nucléaires et mettre des éoliennes
- Faire un concert d'énergie

Déchets

- Ne pas jeter ses déchets au bord de la route
- Ne pas jeter les déchets à terre
- Ne pas jeter ses déchets dans la cour et aller jusqu'à la poubelle
- Trier les déchets dans les poubelles
- Installer plus de poubelles
- Manger plus de fruits à la récréation car c'est biodégradable
- Ramasser les crottes de son chien dans un sac plastique et le jeter à la maison
- Ramasser les crottes de chien
- Ne pas jeter les mégots de cigarettes
- Ne pas s'envoyer des petits mots mais plutôt se parler
- Ne pas faire voler les avions en papier dans la nature

Eau

- Ne pas gaspiller l'eau
- Ouvrir le robinet moins fort si c'est juste pour se laver les mains 30 secondes
- Prendre une douche et pas un bain

Divers

- Aider les SDF en difficulté
- Prendre soin des personnes autour de soi et ne pas gaspiller les médicaments
- Construire une patinoire sur glace en hiver
- Ne pas s'acheter un tapis de course car on peut courir sur place ou aller courir dehors ou encore faire du vélo
- Manger des fruits de notre région
- Aller dehors et ne pas regarder la télé
- Ne pas détruire l'environnement

c) Projet Ener'jeunes

Au vu de toutes les idées citées, les enfants souhaitent réaliser un « concert énergie ». Les enfants pourraient créer une chanson qui reprendrait plusieurs idées évoquées ci-dessus et utiliser des matériaux recyclés pour les décors, instruments,...

Cette idée sera approfondie lors de la prochaine réunion du 20 avril.

Sophie Orban et Pierre-Yves Muri,
Agents de développement FRW

Participants du CCE du 26 mars 2015

Noms	Prénoms	Année
Léonet	Clémence	3 ^{ème} primaire
Léonard	Eliot	3 ^{ème} primaire
Rosson	Noa	4 ^{ème} primaire
Thiry	Flavie	4 ^{ème} primaire
Henry	Julien	4 ^{ème} primaire
Meertens	Clara	4 ^{ème} primaire
Daury	Maëlis	5 ^{ème} primaire
Léonard	Juliette	6 ^{ème} primaire

Province de Luxembourg
COMMUNE DE DAVERDISSE

Du registre aux délibérations du Conseil communal de cette Commune a été extrait ce qui suit :
Séance du 2 avril 2015

Etaient présents :

M. Leonet M.	Bourgmestre
MM. Vincent, Grofils, Grégoire	Echevins
MM. Nicolas, Daron, Cariaux, Lezin, Merny	Membres
Mme Kiebooms C.	Directrice générale

Objet : **Règlement d'ordre intérieur de la Commission locale de Développement rural.**

Approbation

Le Conseil communal, en séance publique,

Vu le Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation ;

Vu le Décret du 6 juin 1991 relatif au développement rural ;

Vu l'Arrêté de l'Exécutif régional wallon du 20 novembre 1991 portant exécution du décret du 6 juin 1991 relatif au développement rural ;

Vu le Décret du 11 avril 2014 relatif au développement rural :

Vu l'Arrêté du Gouvernement wallon portant exécution du décret du 11 avril 2014 relatif au développement rural et abrogeant l'arrêté de l'Exécutif régional wallon du 20 novembre 1991 portant exécution du décret du 6 juin 1991 relatif au développement rural ;

Considérant la délibération du Conseil communal en sa séance du 17 juin 2013 décidant de réaliser un Programme de Développement rural en intégrant un Agenda 21 local ;

Considérant la délibération du Conseil communal en sa séance du 30 septembre 2014 arrêtant la composition de la Commission locale de développement rural ;

Considérant le règlement d'ordre intérieur de la Commission locale de Développement rural approuvé par ladite commission lors de son installation ;

Considérant qu'il convient que ce règlement soit soumis à l'approbation du Conseil communal ;

A l'unanimité,

APPROUVE le règlement d'ordre intérieur de la commission locale de développement rural arrêté comme suit :

**Règlement d'ordre intérieur de la Commission Locale de Développement Rural
(CLDR) de la commune de Daverdisse**

Titre I : Missions

Art.1

Conformément au Décret du Gouvernement Wallon du 11 avril 2014 relatif au développement rural, a été créée une Commission locale de développement rural (CLDR) de la Commune de Daverdisse en date du 30 septembre 2014.

Art.2

Conformément au décret susmentionné, le Conseil communal définit la mission générale de la CLDR comme étant un rôle de relais d'information entre la population et le Conseil communal pour tout ce qui concerne l'opération de développement rural. La Commission joue ainsi un rôle d'organe consultatif pour le Conseil communal. Elle répond à toute demande d'avis de sa part et s'exprime, au besoin, d'initiative.

Art.3

Plus spécifiquement, le Conseil communal donne mission à la CLDR de coproduire et proposer un avant-projet de Programme Communal de Développement Rural (PCDR)/Agenda 21 Local (A21L), présentant de manière harmonisée et globale les projets d'actions et de réalisations réfléchis par les groupes de travail et fixant parmi ces projets un ordre de priorité. Ce faisant, la CLDR assure la concertation permanente entre les Autorités communales, les groupes de travail et la population. A ce titre, ses membres sont chargés de faire écho dans leur milieu aux débats de la CLDR et aussi de recueillir l'avis de leurs concitoyens.

Art.4

Le Conseil communal charge également la CLDR de lui proposer des conventions de développement rural à passer avec le Ministre concerné.

Art.5

La CLDR adopte au plus tard début mars de chaque année un rapport d'activités à destination du Conseil communal. Ce rapport décrit les activités de la CLDR et l'avancement de l'opération de développement rural au cours de l'année civile écoulée, ainsi que les propositions de projets à poursuivre ou entreprendre.

Art.6

Pour remplir ses missions, la CLDR peut mettre sur pied des groupes de travail éventuellement composés de personnes ne faisant pas partie de la CLDR. Ces groupes de travail comprendront au minimum un membre de la CLDR.

Titre II : Siège et durée

Art.7

La CLDR a son siège à l'Administration communale de Daverdisse où toute correspondance officielle lui sera adressée : Grand Place, 1 – 6929 Haut-Fays. Elle pourra cependant décider de se réunir dans les différents villages de la Commune.

Art.8

La CLDR est constituée pour la durée de l'opération de développement rural.

Titre III : Composition

Art.9

La CLDR est constituée conformément aux conditions établies par le décret relatif au développement rural.

Art.10

Conformément à ce décret, la présidence est assurée par la Bourgmestre de la commune ou son représentant. En cas d'absence de l'un et de l'autre, la présidence de la réunion pourra être assurée par un membre de la CLDR.

Art.11

Le secrétariat de la CLDR sera assuré par la FRW, organisme d'accompagnement.

Art.12

Les séances de CLDR ne sont pas publiques. La CLDR siégera dans son entièreté (membres effectifs et suppléants), et tous les membres présents auront voix de décision. En cas de besoin, la CLDR peut faire appel à des personnes extérieures et peut entendre toute personne dont elle désire recueillir l'avis.

Art.13

Tout membre de la CLDR peut démissionner en informant par écrit le Président qui en avisera la CLDR au cours de la réunion suivante.

Art.14

En cas d'absence non excusée à trois réunions successives, tout membre pourra être réputé démissionnaire. Une lettre de signification lui sera adressée. Si, dans les 15 jours à dater de l'envoi, aucune réponse dûment justifiée n'est parvenue au Président, la démission sera effective et actée par le Conseil communal suivant.

Art.15

Toute personne qui voudrait ultérieurement faire partie de la CLDR peut en faire la demande par écrit auprès du Président qui en informera la CLDR lors de la réunion suivante. Cette candidature pourra être présentée au Conseil communal suivant pour approbation.

Art. 16

Tout membre qui adopterait de façon répétée une attitude contraire à un bon déroulement des réunions, peut, après 3 avertissements en séance par le Président, faire l'objet d'une proposition d'exclusion par le Conseil communal, sur décision des 2/3 des membres de la CLDR présents avec respect du quorum.

Titre IV : Fonctionnement

Art.17

La CLDR se réunira au minimum quatre fois l'an et chaque fois que l'opération de développement rural le requerra.

Art.18

Hormis les cas d'urgence, le secrétaire convoque tous les membres par voie électronique, et à défaut par écrit, au moins une semaine avant la date de la réunion. La convocation mentionnera les date, lieu et heure de réunion, ainsi que l'ordre du jour. Le représentant de l'Administration régionale sera également invité.

Art.19

Le Président ouvre, conduit et clôture les débats. Il veille au respect du présent règlement. Il peut confier l'animation de la réunion à un représentant de l'organisme d'accompagnement.

Art.20

Le secrétaire rédige un compte rendu de chaque séance et le transmet aux membres de la CLDR. Les envois postaux sont faits par la Commune.

Art.21

En l'absence de remarques fondées et transmises par écrit au secrétaire dans les 15 jours de sa réception, ce compte rendu est considéré comme approuvé. Les remarques sont soumises à la CLDR suivante pour approbation.

Art.22

Les archives de la CLDR sont conservées en double exemplaire, l'un par le secrétaire, l'autre par l'Administration communale. Rapports et comptes rendus de la CLDR pourront être consultés à l'Administration communale pendant les heures d'ouverture des bureaux.

Titre V : Procédure de décision**Art.23**

La CLDR s'efforcera de prendre des décisions au consensus. En cas d'impossibilité, un vote pourra être organisé. Les décisions sont adoptées à la majorité simple des suffrages des membres présents, pour autant qu'au moins le tiers des membres de la CLDR soient présents. En cas de parité, la voix du Président ou de son représentant est prépondérante. Si le quorum de présences n'est pas atteint pour pouvoir voter, une seconde réunion sera convoquée le plus rapidement possible ; la décision sera alors adoptée à la majorité simple des suffrages des membres présents, sans quorum de présence minimum.

Art.24

Un membre de la CLDR se doit de déclarer au préalable s'il a un intérêt direct et personnel sur un objet présenté en séance. Auquel cas il ne pourra participer au vote sur délibération concernant ce dernier.

Titre VI : Modification du présent règlement**Art.25**

Conformément aux dispositions légales en la matière, le présent règlement et ses modifications ultérieures sont soumis à l'approbation du Ministre ayant en charge le développement rural.

Art.26

Le présent règlement peut être modifié sur proposition faite au Conseil communal par la CLDR elle-même. Pour être recevable par le Conseil communal, la proposition doit être approuvée à la majorité simple des suffrages, avec un quorum de présences tel que défini à l'article 23.

Art.27

Les membres de la Commission reçoivent chacun un exemplaire du présent règlement.

En séance date que dessus,
Pour extrait conforme,
Par le Conseil

La Directrice générale,
sé)KIEBOOMS Cécile

La Directrice générale,
KIEBOOMS Cécile

Le Bourgmestre,
sé)LEONET Maxime

Le Bourgmestre,
LEONET Maxime





Tintigny, le 27 mars 2015

Commune de Daverdisse Compte rendu du CCE du 20 avril 2015

Présents et excusés :

CCE : cf. liste ci-après

Commune : Lora Moinil, coordinatrice CCE

FRW : Sophie Orban et Pierre-Yves Muri, agents de développement

Creecide : Laetitia Muls, animatrice, excusée

Ordre du jour

- « Concert énergie »
 - Réalisation de scénarii possibles
 - Réponse aux questions : Quoi ? Comment ? Qui ? Où ? Quand ?
 - Divers
-

1. Mise en contexte

Le Creecide, asbl chargée d'accompagner les CCE, lance tous les deux ans un appel à projets « Ener'jeunes ».

Il s'agit d'un concours visant à récompenser un projet en matière d'énergie réalisé par un CCE. L'objectif de cet appel est de sensibiliser les jeunes à l'énergie et de les inviter à mettre sur pied des projets sur la thématique. Lors de la précédente réunion, il a été souhaité par les enfants de travailler à la réalisation d'un « concert énergie ».

2. Concert énergie

a) Méthodologie

Il est proposé aux enfants de noter sur un post-it ce qu'est pour eux un « concert énergie ». Par la suite, chacun lit son post-it et les autres enfants sont amenés, un à un, à compléter l'idée décrite sur chacun des autres post-it. Cela a pour but d'essayer d'obtenir des scénarii plus complets.

b) Scénarii

Scénario 1 :

Il s'agit d'une chanson à créer pour sensibiliser les gens à utiliser moins d'énergie. Elle traiterait de l'énergie de tous les jours (baisser les radiateurs, éclairage,...). De manière pratique, cela pourrait se dérouler en journée en vue d'utiliser moins d'éclairage. De même, les instruments ne devraient pas consommer d'électricité (pas de guitare ou de batterie électrique par exemple). Des instruments de musique construits à partir d'éléments recyclés pourraient être créés et utilisés.

Scénario 2 :

Cela pourrait être un concert pour récolter de l'argent qui permettrait au CCE de partir en excursion une journée. Des panneaux d'information-sensibilisation à l'énergie pourraient être installés à l'entrée du concert. Il est demandé également d'éteindre les GSM pendant le concert.

Scénario 3 :

Il s'agirait d'un concert musical. Il faudrait être attentif à utiliser peu d'énergie, notamment pour éclairer la scène (des bougies pourraient être utilisées). Des stands (comme au marché de Noël) pourraient être installés : barbecue (pour permettre aux gens de manger pendant le concert), vente de bougies,... L'argent servirait au CCE. Un livret qui reprendrait les chansons pourrait être réalisé et distribué aux gens.

Scénario 4 :

Il faudrait faire un concert sans énergie. Par exemple, dans les toilettes, souhait d'utiliser des serviettes en tissu pour s'essuyer les mains plutôt que la soufflerie. Les gens pourraient être mis à contribution en leur demandant d'amener le décor. Des poubelles (qui peuvent être faites par le CCE lui-même) seraient installées.

Scénario 5 :

Il faut de l'ambiance, mettre la musique à fond, danser (tant le public que sur scène). Le CCE pourrait apprendre une danse aux gens. Le public pourrait également être invité à chanter, via projection de paroles sur un tableau par exemple (karaoké).

Il serait également possible d'apprendre aux enfants à construire des instruments de musique.

Chanter à capella (sans musique de fond) avec des instruments de récupération.

Compléments et conclusions :

- Réalisation d'un concert (chansons à créer et reprises + instruments réalisés par le CCE) en journée
- Prévoir un entracte ou un moment pour boire, manger, tenir des stands (avec livret de chansons)
- Installer des poubelles (qui pourraient être créées par le CCE)
- Proposer aux gens d'amener des éléments de décor.
- Concert à programmer dans les deux ans. Il peut être couplé à une manifestation existante (Télévie, weekend Wallonie Bienvenue, fête des générations,...)

- Le lieu est à définir en fonction de l'évènement mais cela pourrait être à la salle Saint-Remacle.
- Pour assurer la pérennité du projet, le concert pourrait être enregistré.
- Les enfants souhaitent que la télévision soit invitée.

Sophie Orban et Pierre-Yves Muri,
Agents de développement FRW

Participants du CCE du 20 avril 2015

Noms	Prénoms	Année
Rosson	Noa	4 ^{ème} primaire
Thiry	Flavie	4 ^{ème} primaire
Henry	Julien	4 ^{ème} primaire
Meertens	Clara	4 ^{ème} primaire
Léonard	Juliette	6 ^{ème} primaire



Tintigny, le 22 avril 2015

Commune de Daverdisse Compte rendu de la CLDR du 20 avril 2015

Réf : N:\DAVERDISSE\06- CLDR\20150420 Stratégie II\CL20150420 Stratégie II.doc

Présents et excusés :

CLDR : cf. liste ci-après

Bureau d'étude Impact : Stéphane Mottiaux

FRW : Sophie Orban et Pierre-Yves Muri, agents de développement

Ordre du jour

- Mise en contexte
 - Analyse des enjeux retenus (CLDR du 26/03/2015) & proposition de regroupements (=> objectifs de développement).
 - Liens entre les objectifs pressentis et les autres politiques communales : PCDR (1999) / PST (2013)
 - Cohérence des objectifs de développement pressentis.
 - Divers
-

Mot d'accueil de la CLDR par le bourgmestre, M. Maxime Léonet.

Mise en contexte

Lors de la dernière réunion, la CLDR a validé le diagnostic partagé et a déterminé les enjeux importants pour le territoire dans les dix ans.

L'objectif de cette réunion est de définir les objectifs de développement de la commune, en lien avec les trois piliers du développement durable.

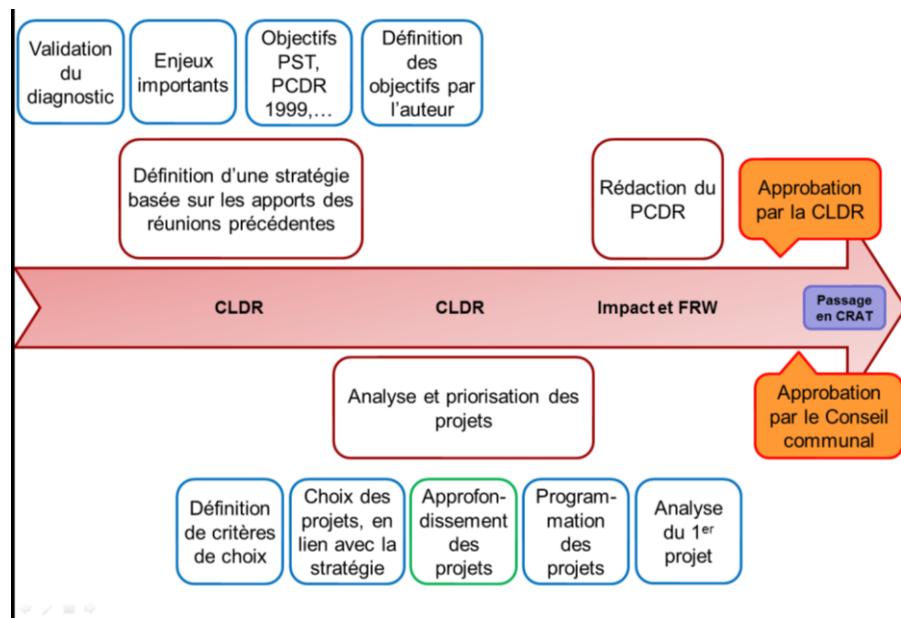
Pour ce faire, il est important de faire le lien avec la stratégie des outils communaux existants, tels que le PCDR de 1999 et le Programme Stratégique Transversal.

L'auteur de programme finalisera la stratégie sur base des indications de la CLDR.

Par la suite, la CLDR va opérer un premier choix de projets, qui seront approfondis. Pour parvenir, in fine, à une programmation des réalisations.

Une fois sa rédaction terminée, le projet de PCDR sera soumis à l'approbation de la CLDR, puis du Conseil communal.

Au final, la Commune défendra son PCDR en Commission Régionale d'Aménagement du Territoire, qui jugera de la cohérence et de la pertinence de l'outil par rapport aux besoins du territoire. Pour information, la CRAT est composée de représentants d'universités, de mouvements naturalistes, de partis politiques, de spécialistes de l'aménagement du territoire,...



Afin de mener à bien ces travaux, plusieurs dates ont été posées. Celles-ci sont toujours susceptibles d'être modifiées en fonction des besoins et impératifs :

- Lundi 4 mai 2015
- Mardi 19 mai 2015
- Lundi 1^{er} juin 2015
- Lundi 8 juin 2015.

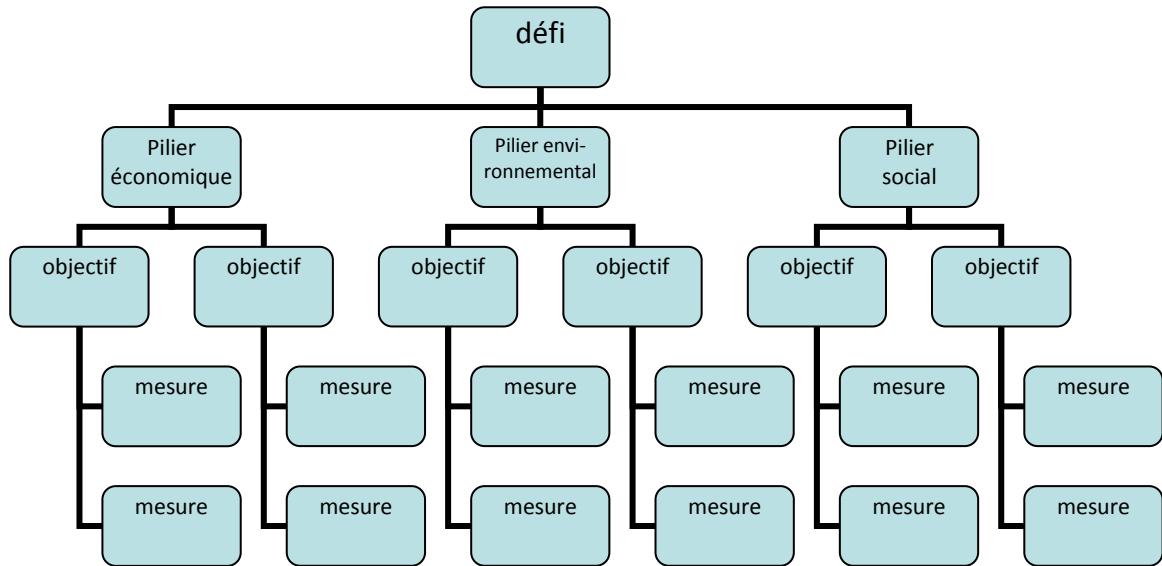
Analyse des enjeux retenus & proposition de regroupements

Lors de la réunion du 26/03/2015, la CLDR a identifié les enjeux importants pour le territoire dans les 10 ans à venir. Cela montre les grandes tendances du développement souhaité. L'auteur de programme et l'organisme d'accompagnement ont analysé les résultats.

Afin de donner une cohérence à la stratégie, ils proposent de regrouper les enjeux sous deux objectifs par pilier du développement durable, soit au total 6 objectifs de développement.

Au final, la stratégie s'articulera de la manière suivante :

- Un défi(s) formulé par la suite: « chiche que dans 10 ans, la commune de Daverdisse »
- 2 objectifs par pilier du développement durable
- Des mesures opérationnelles issues des enjeux



Questions/réponses et commentaires

Pourquoi regrouper les enjeux et limiter ainsi le nombre d'objectifs ?

Il est important de retenir un nombre restreint d'objectifs, afin de rendre la stratégie la plus lisible possible et d'en assurer la cohérence. Le PCDR de 1999 s'articulait autour d'un défi et de 5 objectifs. Le PST est construit sur base de 10 objectifs.

Les objectifs correspondent aux domaines sur lesquels on veut mettre l'accent. Ils sont assez larges et accompagnés de mesures opérationnelles qui précisent les choses. Ils doivent envisager le long terme.

Vu que nous sommes dans le contexte A21L, le pilier environnemental ne devrait-il pas être prioritaire ?

L'A21L signifie que la Commune est sensible au développement durable, qui englobe les trois piliers. Il marque un pas vers la convention des Maires ; la Commune s'est d'ailleurs inscrite dans la démarche provinciale (analyse de l'empreinte carbone et conseils d'amélioration) et vient de décider en Conseil de signer la convention dans quelques mois.

Selon le décret, faire un PCDR dans la philosophie de l'A21L implique une démarche supplémentaire dans le cadre de la réflexion sur l'empreinte carbone de la commune, une évaluation plus poussée du processus et des projets, une meilleure information et communication.

Regroupements et formulation d'objectifs

Ci-dessous sont repris les enjeux retenus par la CLDR. Entre parenthèses est repris le nombre de fois cité par les différents sous-groupes.

Commentaires :

- Les réseaux de communication devraient constituer un point à lui seul ; de plus, ils peuvent se trouver aussi dans le pilier social.
Ces réseaux sont une problématique importante pour le territoire et constituent davantage un projet, un outil au service des indépendants et de la vie sociale.
- Natura 2000 aura des effets importants sur le paysage.

Pilier économique

Les formulations suivantes sont proposées par la CLDR pour les deux objectifs du pilier économique :

Objectifs	Enjeux, mesures
Encourager la gestion responsable des ressources naturelles	<ul style="list-style-type: none"> - Favoriser la gestion responsable du massif forestier. (6) - Améliorer le bilan énergétique des bâtiments. (1)
Soutenir l'activité économique sur le territoire	<ul style="list-style-type: none"> - Améliorer la qualité des réseaux de télécommunication. (5) - Maintenir une activité commerciale sur le territoire. (2) - Promouvoir la diversification des productions agricoles. (1) - Valoriser les circuits courts. (1)

Pilier environnemental

Les formulations suivantes sont proposées par la CLDR pour les deux objectifs du pilier environnemental :

Objectif	Enjeux, mesures
Conforter la richesse naturelle du territoire	<ul style="list-style-type: none"> - Maintenir la qualité environnementale du territoire. (5) - Favoriser la biodiversité et renforcer le réseau écologique. (3)
Renforcer la qualité du cadre de vie	<ul style="list-style-type: none"> - Préserver les paysages et ses éléments structurants. (3) - Aménager et mettre en valeur les coeurs de village. (3) - Sécuriser les déplacements, plus spécialement les déplacements lents. (3) - Préserver et valoriser le patrimoine bâti et culturel. (2)

Pilier social

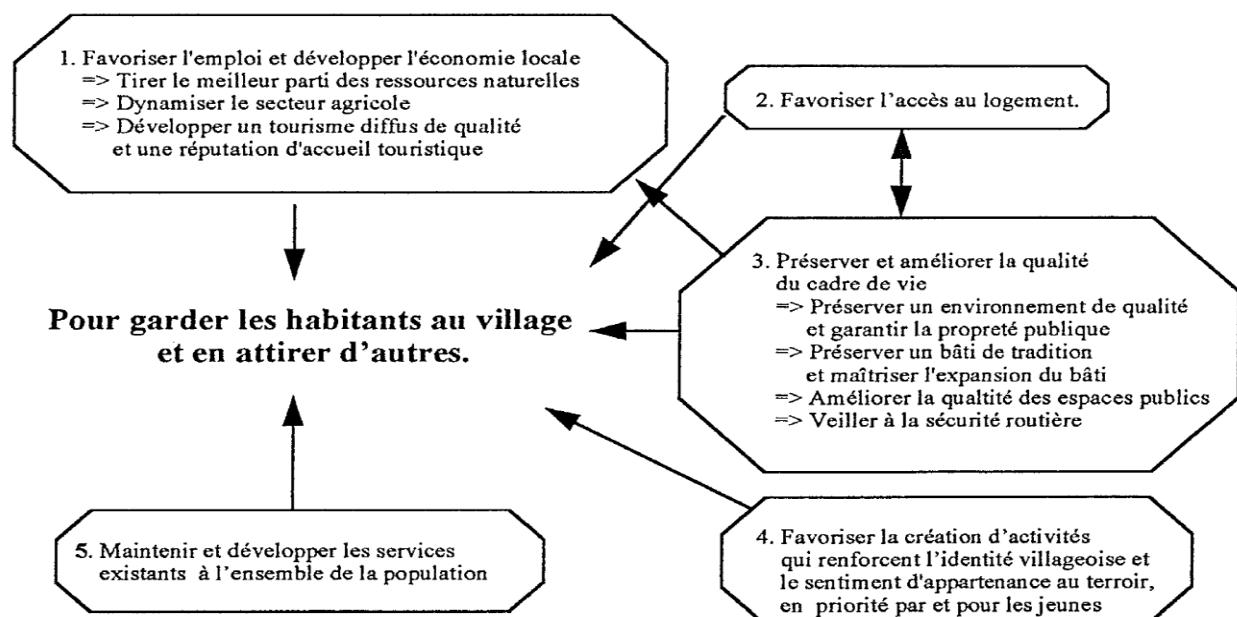
Les formulations suivantes sont proposées par la CLDR pour les deux objectifs du pilier social :

Objectif	Enjeux, mesures
Favoriser les rencontres et les échanges entre habitants	<ul style="list-style-type: none"> - Poursuivre l'amélioration des infrastructures de rencontre. (4) - Limiter les nuisances des résidences touristiques. (2) - Valoriser les outils existants pour favoriser les activités et les synergies entre habitants. (2)
Favoriser la croissance démographique et renforcer le niveau de services	<ul style="list-style-type: none"> - Favoriser l'implantation des jeunes sur la commune. (5) - Maintenir les aînés dans leur village le plus longtemps possible. (3) - Maintenir la population sur place. (2) - Développer les services de base à la population. (2) - Maintenir un service de transports en commun adapté aux spécificités rurales. (1)

Liens entre les objectifs pressentis et les autres politiques communales

PCDR (1999)

Les objectifs du PCDR de 1999 sont présentés et pris en compte dans la construction de la nouvelle stratégie car la CLDR, lors de la réunion 9 octobre 2014, estimait que les objectifs étaient à poursuivre.



PST (2013) (La présentation du PST est insérée sur le site internet communal www.daverdisse.be)

1. Etre une commune moderne au service du citoyen.
2. Etre une commune qui s'inscrit dans une politique de préservation de la qualité de vie, de la nature et de développement du territoire sur base du développement durable.
3. Etre une commune qui promeut l'emploi et soutient les activités économiques sur son territoire.
4. Etre une commune qui s'inscrit dans la lignée des accords de réduction de gaz à effet de serre afin d'assurer le développement durable.
5. Etre une commune qui veille au développement de ses enfants.
6. Etre une commune où le droit au logement est une réalité.
7. Etre une commune qui assure une saine gestion de son patrimoine immobilier et mobilier.
8. Etre une commune qui met en valeur le patrimoine naturel, bâti et paysager.
9. Etre une commune qui répond aux normes européennes en matière d'eau usée et d'eau de pluie.
10. Etre une commune qui veille à la sécurité de tous.

Prise en compte des stratégies des différents outils et intégration dans le PCDR

Un tableau de mise en perspective des différents objectifs est projeté.

Des domaines d'intervention relevés dans le PST et le PCDR de 1999 ne figurent pas dans les enjeux retenus dans l'actuel PCDR. Il s'agit de :

- Réduction de gaz à effet de serre (PST)
- Emploi et activités économiques (PST et PCDR 1999)
- Tourisme diffus (PCDR 1999)
- Développement du territoire, bâti de tradition et expansion du bâti (PST et PCDR 1999)
- Eau usée et eau de pluie (PST)
- Accès et droit au logement (PST et PCDR 1999)

Pré-objectifs PCDR (2015)	PCDR (1999)	PST (2013)
Encourager la gestion responsable des ressources naturelles : - En favorisant la gestion responsable du massif forestier. - En améliorant le bilan énergétique des bâtiments.	Favoriser l'emploi et développer l'économie locale. * Tirer le meilleur parti des ressources naturelles.	Etre une commune qui s'inscrit dans la lignée des accords de réduction de gaz à effet de serre afin d'assurer le développement durable.
Soutenir l'activité économique sur le territoire : - En améliorant la qualité des réseaux de communication. - En maintenant une activité commerciale sur le territoire. - En promouvant la diversification des productions agricoles. - En valorisant les circuits courts.	Favoriser l'emploi et développer l'économie locale. * Dynamiser le secteur agricole. * Développer un tourisme diffus de qualité et une réputation d'accueil touristique.	Etre une commune qui promeut l'emploi et soutient les activités économiques sur son territoire.
Conforter la richesse naturelle du territoire : - En maintenant la qualité environnementale du territoire. - En favorisant la biodiversité et renforçant le réseau écologique.	Préserver et améliorer la qualité du cadre de vie. * Préserver un environnement de qualité et garantir la propreté publique.	Etre une commune qui s'inscrit dans une politique de préservation de la qualité de vie, de la nature et de développement du territoire sur base du développement durable. Etre une commune qui répond aux normes européennes en matière d'eau usée et d'eau de pluie.
Renforcer la qualité du cadre de vie : - En préservant les paysages et ses éléments structurants. - En aménageant et mettant en valeur les coeurs de village. - En sécurisant les déplacements, plus spécialement les déplacements lents - En préservant et en valorisant le patrimoine bâti et culturel.	Préserver et améliorer la qualité du cadre de vie. * Préserver un bâti de tradition et maîtriser l'expansion du bâti. * Améliorer la qualité des espaces publics. * Veiller à la sécurité routière.	Etre une commune qui met en valeur le patrimoine naturel, bâti et paysager. Etre une commune qui veille à la sécurité de tous.
Favoriser les rencontres et les échanges entre habitants : - En poursuivant l'amélioration des infrastructures de rencontre.	Favoriser la création d'activités qui renforcent l'identité villageoise et le sentiment d'appartenance au terroir, en priorité par et pour les jeunes.	

- En limitant les nuisances des résidences touristiques. - En valorisant les outils existants pour favoriser les activités et les synergies entre habitants.		
Favoriser la croissance démographique et renforcer le niveau de services : - En favorisant l'implantation des jeunes sur la commune. - En maintenant les aînés dans leur village le plus longtemps possible. - En développant les services de base à la population. - En maintenant un service de transports en commun adapté aux spécificités rurales.	- Favoriser l'accès au logement. - Maintenir et développer les services existants à l'ensemble de la population.	- Etre une commune qui veille au développement de ses enfants. - Etre une commune où le droit au logement est une réalité.
		Etre une commune moderne au service du citoyen.
		Etre une commune qui assure une saine gestion de son patrimoine immobilier et mobilier.

Les agents de développement interrogent la CLDR pour connaître son opinion sur les points relevés ci-dessus.

- La mesure portant sur l'amélioration du bilan énergétique des bâtiments sera élargie au domaine de l'énergie liée à l'écologie.
- La mesure sur l'emploi et les activités économiques est intégrée à l'objectif y relatif.
- Le tourisme, dans son aspect économique, ne sera pas un axe de travail. La CLDR estime qu'il y a suffisamment de touristes sur le territoire et que ce secteur n'est rentable que pour une petite fraction de la population. Par contre, elle désire insister sur la lutte contre les nuisances des résidences touristiques (souvent liées aux gîtes de grande capacité) et l'intégration des seconds résidents dans la vie du village.
- La CLDR propose d'intégrer une mesure sur la forêt dans le cadre de la richesse naturelle du territoire. Elle est aussi consciente de la richesse des cours d'eau et souhaite travailler aussi sur cet aspect ; tout en sachant que tout ce qui se rapporte à l'égouttage est intégré dans le Plan d'Investissement Communal.
- La CLDR retient la mesure portant sur l'aménagement du territoire, mais plutôt sous l'aspect de cohérence du bâti, où il est possible d'influer.
- Le volet lié au logement communal est également retenu. L'ancrage du logement et le PST portant davantage sur les logements de transit et sociaux.

Les modifications sont indiquées en italiques dans le tableau suivant.

pilier économique	pilier environnemental	pilier social
<p>Encourager la gestion responsable des ressources naturelles :</p> <ul style="list-style-type: none"> - En favorisant la gestion responsable du massif forestier. - énergie / écologie 	<p>Conforter la richesse naturelle du territoire :</p> <ul style="list-style-type: none"> - En maintenant la qualité environnementale du territoire (eau, pollutions, déchets). - En favorisant la biodiversité et renforçant le réseau écologique. - <i>cours d'eau</i> - <i>forêt</i> 	<p>Favoriser les rencontres et les échanges entre habitants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - En poursuivant l'amélioration des infrastructures de rencontre. - En limitant les nuisances des résidences touristiques. - En valorisant les outils existants pour favoriser les activités et les synergies entre habitants. - <i>en intégrant les seconds résidents dans la vie du village.</i>
<p>Développer l'activité économique sur le territoire :</p> <ul style="list-style-type: none"> - En améliorant la qualité des réseaux de télécommunication. - En maintenant une activité commerciale sur le territoire. - En promouvant la diversification des productions agricoles. - En valorisant les circuits courts. - <i>emploi et activités économiques</i> 	<p>Renforcer la qualité du cadre de vie :</p> <ul style="list-style-type: none"> - En préservant les paysages et ses éléments structurants. - En aménageant et mettant en valeur les coeurs de village. - En sécurisant les déplacements, plus spécialement les déplacements lents - En préservant et en valorisant le patrimoine bâti et culturel. - <i>cohérence du bâti</i> 	<p>Maintenir la population et renforcer le niveau de services :</p> <ul style="list-style-type: none"> - En favorisant l'implantation des jeunes sur la commune. - En maintenant les aînés dans leur village le plus longtemps possible. - En développant les services de base à la population. - En maintenant un service de transports en commun adapté aux spécificités rurales. - <i>logement.</i>

Ainsi s'organisera la stratégie de développement de la Commune : six objectifs de développement, dont deux par pilier du développement durable.

L'auteur veillera à la reformuler; la CLDR sera invitée ultérieurement à réfléchir au(x) défi(s).

Un débat s'engage ensuite sur la transcommunalité. Celle-ci est incontournable pour une commune comme Daverdisse. Différentes collaborations existent déjà : dans les services (Bilboquet,...), la zone d'activités économiques pluricommunale, le futur parc naturel, le futur GAL, le contrat de rivière,... Cette dimension sera intégrée au(x) défi(s).

Il en est de même pour l'information et la communication.

Pour rappel, tous les documents relatifs à l'opération de développement rural peuvent être consultés sur le blog <http://daverdisse-pcdr.eklablog.com/>

La prochaine réunion est fixée au 4 mai ; le lieu sera précisé dans l'invitation. Le principal sujet sera un premier choix de projets matériels à insérer dans le PCDR. Il est important qu'un maximum de membres soient présents.

Sophie Orban et Pierre-Yves Muri,
Agents de développement FRW

Participants à la CLDR du 20/04/2015

Civilité	Nom	Prénom	Adresse postale	N°	CP	Localité
M.	Bodart	Christophe	rue des Routis	29	6929	Daverdisse
M.	Bosseaux	Michel	chemin de la Rochette	2	6929	Haut-Fays
M.	Burtomboy	Denis	rue Paul Dubois	36	6929	Daverdisse
M.	Collin	Lucien	rue de Fontenelle	25	6929	Porcheresse
Mme	Cornet	Maryse	Ancien chemin de Wellin	102	6929	Haut-Fays
Mme	Crick	Sandra	rue de la Hauche	74 B	6929	Daverdisse
Mme	Grégoire	Stéphanie	Voie de Gribôle	3	6929	Haut-Fays
M.	Grofils	Firmin	rue de Graide	101	6929	Porcheresse
M.	Incoul	Roland	rue de Redu	35	6929	Porcheresse
M.	Jacquet	Johan	Culot de Lahaut	78	6929	Porcheresse
Mme	Lambert	Dominique	rue des Routis	29	6929	Daverdisse
M.	Léonet	Nicolas	rue de Vonèche	164	6929	Haut-Fays
M.	Léonet	Maxime	rue de Gedinne	32	6929	Haut-Fays
M.	Merny	André	rue de la Strée	7	6929	Gembes
M.	Pauwels	René	rue de la Chapelle	3	6929	Haut-Fays
Mme	Stalmans	Francine	rue de la Hauche	74	6929	Daverdisse
M.	Verbeek	Pierre	rue de Banet Sart	23	6929	Daverdisse
M.	Vincent	Jean-Claude	rue des Buts	3	6929	Haut-Fays
M.	Wuidar	Maurice	chemin du Chênelisse	21	6929	Gembes

Excusés

Civilité	Nom	Prénom	Adresse postale	N°	CP	Localité
M.	Cariaux	Christian	rue de Burnaifontaine	1	6929	Haut-Fays
M.	Charlotiaux	André	rue des Routis	27 D	6929	Daverdisse
M.	Merny	Jean-Luc	rue de Graide	90	6929	Porcheresse
Mme	Vanderschrick	Josiane	Culot de Lahaut	79	6929	Porcheresse
M.	Vanommeslaeghe	Luc	Culot de Lahaut	79	6929	Porcheresse



Commune de Daverdisse Compte rendu de la CLDR du 4 mai 2015

Réf : N:\DAVERDISSE\06- CLDR\20150504 Choix des projets matériels\CL20150504 Choix des projets matériels.docx

Présents et excusés :

CLDR : cf. liste ci-après

Bureau d'étude Impact : Stéphane Mottiaux

FRW : Sophie Orban et Pierre-Yves Muri, agents de développement

Ordre du jour

- Approbation du PV de la réunion du 20 avril 2015
 - Présentation des projets matériels
 - 1^{er} tri des projets matériels
 - Coups de cœur
 - Divers
-

Mot d'accueil de la CLDR par le bourgmestre, M. Maxime Léonet.

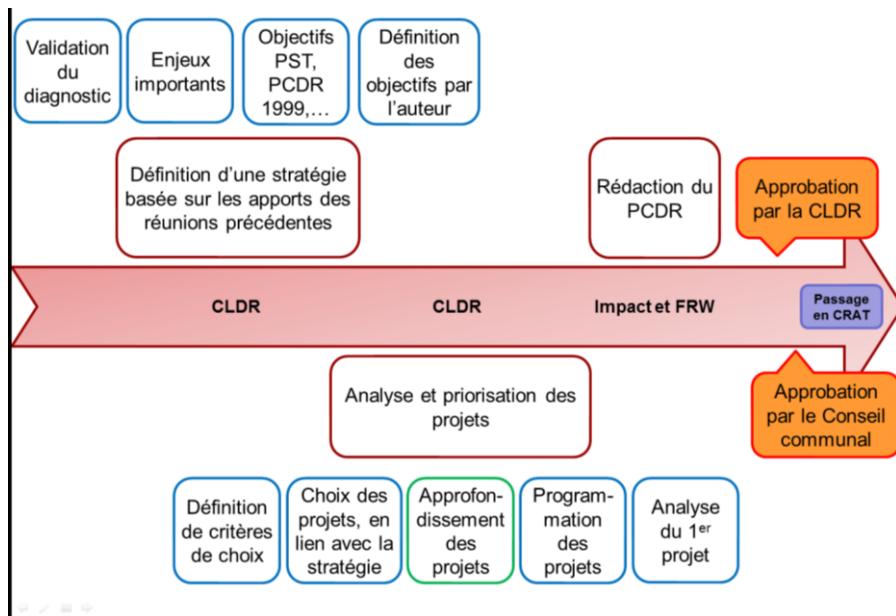
N'ayant pas de remarque sur le compte rendu de la séance du 20/04/2015, la CLDR l'approuve.

Mise en contexte

Lors des prochaines rencontres, la CLDR sera amenée à réfléchir aux projets qu'elle souhaite inscrire à son futur PCDR. Ceux-ci sont issus des consultations villageoises et des groupes de travail thématiques. Le travail sera scindé en deux temps : un premier temps pour les projets matériels (nécessitant l'aménagement d'une infrastructure) et un second temps pour les projets immatériels.

Ensuite, sur base des résultats de ces séances, la CLDR programmera la mise en œuvre des différents projets. La programmation, c'est-à-dire la planification des projets dans le temps, se fera en lots :

- Lot 0 : projets en cours ou réalisés lors de l'élaboration du PCDR = dans le but de montrer la dynamique mise en place par la Commune dans le cadre de l'opération de DR.
- Lot 1 : projets à mettre en œuvre dans les 3 ans = ces fiches-projets seront précises et reprendront des esquisses et des estimations financières.
- Lot 2 : projets à mettre en œuvre dans les 6 ans = ces fiches-projets seront développées surtout au niveau descriptif et argumentaire.
- Lot 3 : projets à mettre en œuvre dans les 10 ans = ce sont des projets présentant encore pas mal d'imprécisions ; ce lot doit permettre de répondre à des opportunités.



Afin de mener à bien ces travaux, plusieurs dates ont été posées. Celles-ci sont toujours susceptibles d'être modifiées en fonction des besoins et impératifs :

- Mardi 19 mai 2015
- Lundi 1^{er} juin 2015
- Lundi 8 juin 2015.

Méthode

Impact et la FRW présentent les 69 projets matériels cités lors des consultations villageoises et des groupes de travail thématiques ; ils apportent quelques précisions ou des premiers éléments d'information qu'ils ont déjà pu récolter. La CLDR est invitée à réagir.

Ensuite, il est proposé aux participants de se répartir en 5 petits groupes de 4-5 personnes.

Chaque groupe reçoit une grille reprenant les projets matériels présentés en début de réunion, le lien avec la stratégie de développement, les porteurs et/ou utilisateurs potentiels, la localisation (si elle existe) et l'inscription ou non dans le PCDR de 1999.

Chaque groupe est amené à choisir douze projets, dont minimum deux par pilier du développement durable (économique, social, environnemental).

Ils disposent d'une heure.

Les critères permettant d'aider au choix des projets sont :

- Lien avec la stratégie de développement (objectifs)
- Existence d'un porteur de projet / utilisateur
- Faisabilité selon les critères légaux (ex : éolien) et de propriété
- Localisation
- Globalité : correspond à plusieurs piliers DD et objectifs
- Intérêt collectif
- Aspect péculiaire des projets

L'objectif est d'identifier les projets matériels qui seront potentiellement repris dans le PCDR.

Les agents de développement retrouvent les résultats des choix des groupes sur des tableaux à feuilles (une page par pilier).

Pour terminer la réunion, chaque participant reçoit trois gommettes qu'il appose comme il le souhaite sur les trois projets qu'il considère être ses « coups de cœur ». L'objectif est de mettre en évidence les premières tendances pour la programmation ultérieure.

Présentation des projets et précisions

Afin de ne pas alourdir ce compte rendu, seuls les éléments précisés en séance seront repris. La liste exhaustive des projets se trouve en annexe.

Commentaires et précisions:

- Le projet de centre multifonctionnel tel qu'inscrit reprend toute une série de services. Ceux-ci ne sont pas exhaustifs. Par ailleurs, le projet n'est pas défini, et les services considérés comme non pertinents pourront être retirés lors de l'approfondissement des projets. Cette infrastructure a une visée économique.
- L'atelier rural est une infrastructure communale permettant d'accueillir un ou plusieurs indépendants, TPE ou PME pour lui permettre, pendant un temps donné, de lancer ou développer son activité. Cette infrastructure est gérée par la Commune et peut être construite dans les villages, en dehors des Zones d'Activités Economiques reprises au plan de secteur. Une fois le bail terminé, le locataire a l'opportunité d'acheter ou non le bâtiment ; le principe est alors d'amorcer un effet boule de neige en permettant à un autre indépendant de se lancer.
- La commune se trouve en zone d'exclusion militaire, ce qui interdit la construction de grandes éoliennes. Le petit éolien est par contre envisageable. Quant au moyen éolien, sur base d'une localisation précise, l'état-major de l'armée autorisera ou non sa construction.
- Pour la création de microcentrales hydrauliques, il est préférable de privilégier les zones ayant déjà été exploitées (moulins, pompe à eau,...) car ces zones disposent déjà d'un droit d'eau. Vu le débit et la hauteur de chute des rivières, il est difficile d'envisager un projet rentable. Le facilitateur de la Région wallonne préconise donc l'installation de machines de moins de 10 kw (permettant au compteur de tourner à l'envers). L'énergie doit être consommée sur place.
- Le réseau de chaleur, comme les chaudières bois, peut être alimenté par des pellets (granulés de bois produits dans les environs), des plaquettes (copeaux de bois séchés, pouvant provenir des bois communaux s'il existe une filière de transformation) ou des bûches. Le village présentant le meilleur potentiel pour un réseau de chaleur public est Haut-Fays pour la concentration des bâtiments publics. Cependant, la Commune fait remarquer que les voiries viennent d'être rénovées...
- La construction de cabanes en forêt est difficile sur le domaine public car de fortes contraintes y sont liées. La construction sur domaine privé serait à privilégier.
- Le projet de création d'un lagunage à Daverdisse est compliqué. Mise à part la surface disponible requise, il n'est pas envisageable d'obtenir des subsides pour cet aménagement. Par ailleurs, la Société Publique de Gestion de l'EAU (SPGE) en lien avec l'AIVE fixe des priorités dans les projets d'épuration à réaliser. Pour l'instant, au vu des sanctions infligées par l'Europe, les villes de moyenne importance sont privilégiées. Avec moins de 300 équivalents habitants, le village de Daverdisse n'est pas prioritaire pour l'installation d'une station d'épuration, d'autant plus que le village n'est pas encore repris en zone d'assainissement collectif (il est actuellement en zone transitoire). Il faut noter que deux stations épurent les eaux de Haut-Fays.
A noter qu'un lagunage privé pourrait voir le jour pour les habitations qui se trouvent en dehors des zones d'assainissement collectif (ce qui concerne peu de ménages).
- Le projet Pic Vert vise le prolongement de l'aménagement vers Graide-station.
- Le club des jeunes a marqué son intérêt pour occuper une partie de l'ancien presbytère (sans doute un étage complet).
- La Commune a entrepris des travaux de mises aux normes de la salle Saint-Remacle à Haut-Fays. Les cheminées amiantées seront retirées bientôt et des portes coupe-feu seront installées.

- Concernant la salle Saint-Gérard, il semblerait que l'auteur de projet désigné lors du précédent PCDR a été radié de l'ordre des architectes.
- Plusieurs malfaçons ont été constatées à la maison de village de Porcheresse. Malgré un projet d'isolation en cours, aucun travail ne pourra commencer avant la réception définitive du bâtiment.
- Les logements tremplins sont des logements communaux loués à des jeunes ménages ; ils sont gérés par la Commune. Ils permettent une rétrocession d'une partie des loyers payés si les locataires achètent ou construisent sur la commune.
- Les logements intergénérationnels sont des logements communaux occupés par des ménages jeunes et plus âgés. Cela permet des liens entre les locataires, de générations différentes.
- La rénovation des installations du football et l'extension de l'école de Haut-Fays peuvent être inscrits en lot 0.
- Quatre projets supplémentaires, proposés par la CLDR, peuvent être choisis : infrastructure à la cabane de ski à Haut-Fays, réfection des murs aux Rives, la mise en valeur des murs en pierres sèches et un logement touristique pour randonneurs sur la transardennaise.

Choix des projets

Le tableau ci-dessous reprend les projets retenus par les groupes, le nombre de groupes les ayant pointés, ainsi que le nombre de coups de cœur individuels.

Projets	Argumentation - précision	nombre de fois choisi	Nombre de coups de cœur	
Soutenir l'activité économique sur le territoire - Massif forestier, énergie (écologie)				
Création d'un centre multifonctionnel :	<ul style="list-style-type: none"> - Point de dépôt pour le GAC. - Epicerie / Bar-tabac. - Four à pain / Atelier cuisine. - Point poste. - Points relais touristiques. - Exposition permanente guerre 14-18. - Accueil de la petite enfance. 	Où? Comment? Pourquoi pas? Récupérer un bâtiment existant Privilégier Porcheresse Pas d'accueil de la petite enfance Liaison avec les maisons de village	5	8
Développement de l' hébergement en forêt (cabanes).			1	
Favoriser la gestion responsable des ressources naturelles Télécommunication, commerces, diversification, circuits courts, emploi				
Installation de petites et moyennes éoliennes	Est-ce un projet public ? Mettre en place des facilitateurs pour celui qui veut en installer. Travailler le petit (et pas le moyen) éolien.	1		
Installation de micro-centrales hydrauliques . Les endroits propices cités et à creuser sont le bief à Porcheresse, les Bois de Haut-Fays (anciennes scieries) et les barrages de l'Almache (ry d'abissage).	Liaison avec l'aménagement de fonds de vallée	2	1	
Création d'un réseau de chaleur .	Projet paradoxal vu les travaux de voirie réalisés récemment.	1		

Installation de chaudières au bois dans les bâtiments publics.	Valorisation de du bois local. Trop tard	1	
Développement d'une filière bois pour la deuxième et troisième valorisation du bois	Valorisation des ressources naturelles et emplois locaux Trop tard	1	
Placement d'un éclairage moins énergivore .	Ou gérer l'horaire, localisation différente En général, privilégier l'Utilisation Rationnelle de l'Energie	5	2
Conforter la richesse naturelle du territoire			
Eau, biodiversité, environnement, réseau écologique, forêt			
Gestion de l' égouttage :	Lagunage: une solution écologique; une volonté et une dynamique manifeste Faisabilité, RW? Privé? A évoquer	2	
-Placement d'égouts à Daverdisse. -Mise en place de système de lagunage. -Installation de coupe-odeurs sur les filets d'eau (gestion communale).			
Plantations de haies		1	
Renforcement de la liaison écologique entre Gembes et Porcheresse - le long de l'Almache.	Nettoyage	1	
Préservation et valorisation des rys d'abissage sur l'Almache.		2	4
Renforcer la qualité du cadre de vie - Paysage, cœur de village, sécurité, patrimoine, bâti			
Prolongement du PICVert vers Bièvre.	Une magnifique voie	2	
Réalisation d' aménagements et de travaux de sécurité routière (Liste exhaustive des lieux)		4	2
Rénovation du lavoir aux Scottons et aménagement du site	Verger didactique	1	
Rénover et valoriser le Puits du Gros Bois . Ce puits daterait des années 1500. Il est en bon état à l'intérieur mais la maçonnerie extérieure (pierres sèches mises sous forme de clés) serait à refaire selon les techniques de l'époque + mise en valeur du site		2	
Aménagement du centre de Daverdisse ; Réaménager l'espace devant l'église et allée des Marronniers : <ul style="list-style-type: none">o Refaire la main courante et l'escalier à l'égliseo Refaire les murs de soutènemento Enlever l'asphalteo Adapter les réverbères pour les mettre en adéquation avec le caractère du village (-)o Déplacer ou intégrer les bulles à verre (-)o Retirer les arbres malades et réfléchir à l'opportunité de les remplacero Enlever les bacs à fleurs en bois (-)o Restaurer le parvis de l'égliseo Créer un accès PMR à l'église (-)o Valoriser le monument (-)	Parvis + arbres + rampe + mur	3	5

Aménagement du œur du village de Porcheresse Plantations, fontaine, espace de convivialité, sécuriser et rétrécir le carrefour, four à pain Respect du caractère traditionnel du village. La source qui passe sous la place pourrait être mise en valeur (fontaine). La verdure doit également avoir sa place.	Convivialité et patrimoine Four à pains Sécuriser	4	7
Transformer le site du local de ski en espace de convivialité et de pique-nique – Haut-Fays.	Raser et reconstruire	1	
Valoriser le pont de l'Ermite et permettre le passage sur le reste du pont.	Refaire le pont	1	1
Aménagement des excédents de voiries .	Equité et propreté!	1	1
Favoriser les rencontres et les échanges entre habitants Tourisme (nuisance), seconds résidents, lieux de rencontre, activités villageoises			
Aménagement du presbytère à Haut-Fays .	Des locaux sont disponibles pour d'autres services	4	12
Rénovation et mise aux normes de la salle Saint-Remacle à Haut-Fays .	Des liens sont à faire avec le projet du presbytère	4	2
Réhabilitation de la maison des jeunes à Haut-Fays .		1	
Aménagement d'un préau devant la maison de village de Daverdisse et pose d'un réverbère .	Gestion communale? Refus	1	4
Rénovation de la salle Saint-Gérard à Gembes (remise à niveau du sol, mise aux normes, prévoir plus de fenêtres,...).	Economie d'énergie	5	11
Création d' espaces de rencontre couverts près des maisons de village (point de départ de marchés, brocantes,... et alternative intéressante à la location de salle en été)	Convivialité; rencontre pour activités diverses	2	
Favoriser la croissance démographique et renforcer le niveau de services Jeunes, aînés, transport, logement, services			
Création de logements intergénérationnels .	Opportunités? A voir...	1	2
Relocalisation de la plaine de jeux au centre du village + sécurisation à Haut-Fays.		1	1

Sophie Orban et Pierre-Yves Muri,
Agents de développement FRW

Participants à la CLDR du 04/05/2015

Civilité	Nom	Prénom	Adresse postale	N°	CP	Localité
M.	Adam	Jean-Benoît	rue du Pont Gaty	3	6929	Haut-Fays
M.	Bodart	Christophe	rue des Routis	29	6929	Daverdisse
M.	Bosseaux	Michel	chemin de la Rochette	2	6929	Haut-Fays
M.	Burtomboy	Denis	rue Paul Dubois	36	6929	Daverdisse
M.	Charlotiaux	André	rue des Routis	27 D	6929	Daverdisse
M.	Collin	Lucien	rue de Fontenelle	25	6929	Porcheresse
Mme	Cornet	Maryse	Ancien chemin de Wellin	102	6929	Haut-Fays
Mme	Crick	Sandra	rue de la Hauche	74 B	6929	Daverdisse
M.	de Cartier d'Yves	Jean-Philippe	rue des Barbouillons	8 A	6929	Daverdisse
Mme	de Cartier-Migeal	Geneviève	rue des Barbouillons	8 A	6929	Daverdisse
Mme	Grégoire	Stéphanie	Voie de Gribôle	3	6929	Haut-Fays
M.	Grofils	Firmin	rue de Graide	101	6929	Porcheresse
M.	Incoul	Roland	rue de Redu	35	6929	Porcheresse
Mme	Lambert	Dominique	rue des Routis	29	6929	Daverdisse
M.	Léonet	Maxime	rue de Gedinne	32	6929	Haut-Fays
M.	Merny	André	rue de la Strée	7	6929	Gembes
M.	Pauwels	René	rue de la Chapelle	3	6929	Haut-Fays
Mme	Poncin	Patricia	rue de la Strée	8	6929	Gembes
M.	Vanderperre	Francis	Sclassin	215 A	6929	Haut-Fays
M.	Vincent	Jean-Claude	rue des Buts	3	6929	Haut-Fays
M.	Wuidar	Maurice	chemin du Chênelisse	21	6929	Gembes

Excusés

Civilité	Nom	Prénom	Adresse postale	N°	CP	Localité
M.	Jacquet	Johan	Culot de Lahaut	78	6929	Porcheresse
M.	Léonet	Nicolas	rue de Vonèche	164	6929	Haut-Fays
Mme	Stalmans	Francine	rue de la Hauche	74	6929	Daverdisse
M.	Verbeek	Pierre	rue de Banet Sart	23	6929	Daverdisse

Annexes : document de travail reprenant les projets matériels

Projets	PCDR 1999	Objectifs et piliers du développement durable					Localisation	Porteur (et/ou utilisateur)	En cours
		Economie	Environnement	Social					
		Favoriser la gestion responsable des ressources naturelles	Soutenir les activités économiques sur le territoire	Conforter la richesse naturelle du territoire	Renforcer la qualité du cadre de vie	Favoriser les rencontres et les échanges entre habitants	Favoriser la croissance démographique et renforcer le niveau de services		
Soutenir l'activité économique sur le territoire - Massif forestier, énergie (écologie)									
Créer des potagers collectifs pour favoriser la transmission des connaissances sur les potagers.							A définir	CPAS, Commune, association, comité de village	
Création d'un centre multifonctionnel : - Point de dépôt pour le GAC. - Epicerie / Bar-tabac. - Four à pain / Atelier cuisine. - Point poste. - Points relais touristiques. - Exposition permanente guerre 14-18. - Accueil de la petite enfance.	x						Porcheresse ou Haut-Fays	Commune, SI, Porcheresse 2014, GAC, indépendant, accueillante d'enfants	
Construction d'un atelier rural . Prévoir des incitants à l'installation d'entreprises comme la mise à disposition (à location peu onéreuse) d'un atelier rural	x						A définir	Commune, entreprise	
Développement de l' hébergement en forêt (cabanes).							A définir	Privé, commune, DNF	
Création d'une aire pour motorhomes avec arrivée d'eau et fosse.	x						A définir	Commune, SI	
Développement d'un plan d'eau et d'activités « aventure » et des activités du type accrobranche, draisine,....							A définir	Privé	

		Economie	Environnement	Social				
		Favoriser la gestion responsable des ressources naturelles	Soutenir les activités économiques sur le territoire	Conforter la richesse naturelle du territoire	Renforcer la qualité du cadre de vie	Favoriser les rencontres et les échanges entre habitants	Favoriser la croissance démographique et renforcer le niveau de services	
Favoriser la gestion responsable des ressources naturelles –								
Télécommunication, commerces, diversification, circuits courts, emploi								
Mise en place de systèmes de production d'énergie renouvelable								
*Installation de petites et moyennes éoliennes							A définir	Privé
*Installation de micro-centrales hydrauliques . Les endroits propices cités et à creuser sont le bief à Porcheresse, les Bois de Haut-Fays (anciennes scieries) et les barrages de l'Almache (ry d'abyssage).							Almache, Lesse	Privé, commune
*Création d'un réseau de chaleur .							Haut-Fays	Commune, privé
*Installation de chaudières au bois dans les bâtiments publics.							Bâtiments publics	Commune
Développement d'une filière bois pour la deuxième et troisième valorisation du bois							A définir	Privé, Commune
Placement d'un éclairage moins énergivore .	x						Commune	Commune, Ores
Conforter la richesse naturelle du territoire –								
Eau, biodiversité, environnement, réseau écologique, forêt								
Gestion de l' égouttage : -Placement d'égouts à Daverdisse. -Mise en place de système de lagunage. -Installation de coupe-odeurs sur les filets d'eau (gestion communale).							Commune	Commune, AIVE, SPGE
Poursuite de la Gestion différenciée							Commune	Commune
Création de prairies fleuries .							A définir	Commune, association, privé

	PCDR	Economie	Environnement	Social	Localisation	Acteur	
		Favoriser la gestion responsable des ressources naturelles Soutenir les activités économiques sur le territoire	Conforter la richesse naturelle du territoire	Renforcer la qualité du cadre de vie	Favoriser les rencontres et les échanges entre habitants Favoriser la croissance démographique et renforcer le niveau de services		
Plantations de haies	x					A définir	Commune, DGO1, agriculteur, privé
Renforcement de la liaison écologique entre Gembes et Porcheresse - le long de l'Almache.						Almache	Commune, CR, DNF, DGO cours d'eau
Préservation et valorisation des rys d'abbysage sur l'Almache.						Commue	Commune, DGO cours d'eau
Renforcer la qualité du cadre de vie - Paysage, cœur de village, sécurité, patrimoine, bâti							
Prévoir des aménagements légers, la valorisation (circuit) et la signalisation des points de vue *Sodimont – Gembes. *Rue des Ecoles – Gembes. *Bois des Fouches – Porcheresse. *Grands Nids – Haut-Fays.							Commune, SI, MT
Aménagement d'itinéraires lents : *relier les noyaux villageois aux services à Haut-Fays par des voies de mobilité douce; créer un maillage de cheminement							Commune
*faire renaître les sentiers du village de Daverdisse sur base de l'atlas des chemins (à l'arrière des maisons). Cela contribuerait à la convivialité du village.						Daverdisse	Commune, privé, SI
*Finalisation de la liaison lente entre Porcheresse et Daverdisse (entre la ferme du Banet Sart et le Gros Bois).						Porcheresse et Daverdisse	Commune
*Création d'une liaison sécurisée (trottoir par exemple) entre Haut-Fays et Les Scottons.	x					Haut-Fays, Scottons, RR	Commune, DGO1 (routes)

	PCDR	Economie	Environnement	Social	Localisation	Acteur	
	Favoriser la gestion responsable des ressources naturelles	Soutenir les activités économiques sur le territoire	Conforter la richesse naturelle du territoire	Renforcer la qualité du cadre de vie	Favoriser les rencontres et les échanges entre habitants	Favoriser la croissance démographique et renforcer le niveau de services	
*Développement du vélo-route Givet-Bouillon en y intégrant par exemple <ul style="list-style-type: none"> o des liens vers les snacks, o le développement des activités de pêche, o la location de vélos électriques, o Un parrainage des chemins et arbres remarquables pourrait être envisagé. 							Commune Transcommunal
*Prolongement du PICVert vers Bièvre.	x						Porcheresse Transcommunal
Réalisation d' aménagements et de travaux de sécurité routière (Liste exhaustive des lieux)	x						Commune, DGO1 (routes)
Création d'un parking pour camions et camionnettes.						A définir	Commune
Entretien et valorisation du petit patrimoine :	x						Commune
*Valoriser et entretenir le site et la stèle des commémorations 14-18.							Commune, SI, Porcheresse 2014
*Entretenir les fontaines ou y mettre des fleurs.	x						Commune Commune
*Entretenir et valoriser le site de la Grotte Notre-Dame de Lourdes [propriété de la Fabrique d'église]	x						Daverdisse Commune, Fabrique d'église ?
*Remettre la pompe à eau en service et restaurer le bief – Porcheresse. Valoriser le site, notamment en améliorant l'accès (prolongement de la passerelle)	x						SI, Commune, association
*Mettre en valeur la chapelle des Minires – Porcheresse (rue de Redu).							Porcheresse Commune, privé ?

	PCDR	Economie	Environnement	Social	Localisation	Acteur	
*Rénovation du lavoir aux Scottons et aménagement du site *Rénover et valoriser le Puits du Gros Bois . Ce puits daterait des années 1500. Il est en bon état à l'intérieur mais la maçonnerie extérieure (pierres sèches mises sous forme de clés) serait à refaire selon les techniques de l'époque + mise en valeur du site	x	Favoriser la gestion responsable des ressources naturelles Soutenir les activités économiques sur le territoire	Conforter la richesse naturelle du territoire Renforcer la qualité du cadre de vie	Favoriser les rencontres et les échanges entre habitants Favoriser la croissance démographique et renforcer le niveau de services	Scottons entre Porcheresse et Daverdisse	Commune, CR, SI, Natagora, association Commune	(x)
Aménagement du centre de Daverdisse ; Réaménager l'espace devant l'église et allée des marronniers : o Refaire la main courante et l'escalier à l'église o Refaire les murs de soutènement o Enlever l'asphalte o Adapter les réverbères pour les mettre en adéquation avec le caractère du village o Déplacer ou intégrer les bulles à verre o Retirer les arbres malades et réfléchir à l'opportunité de les remplacer o Enlever les bacs à fleurs en bois o Restaurer le parvis de l'église o Créer un accès PMR à l'église o Valoriser le monument	x				Daverdisse	Commune, DGO1	

	PCDR	Economie	Environnement	Social	Localisation	Acteur		
		Favoriser la gestion responsable des ressources naturelles	Soutenir les activités économiques sur le territoire	Conforter la richesse naturelle du territoire	Renforcer la qualité du cadre de vie	Favoriser les rencontres et les échanges entre habitants	Favoriser la croissance démographique et renforcer le niveau de services	
Aménagement de la place à proximité de l'église d'Haut-Fays et de la salle Saint Remacle en espace de convivialité. La fonction de parking doit en tout cas être préservée. La cabine téléphonique pourrait être supprimée et de la verdure pourrait agrémenter l'espace.	x							Haut-Fays Commune
Aménagement du cœur du village de Porcheresse : plantations, fontaine, espace de convivialité, sécuriser et rétrécir le carrefour, four à pain. Respect du caractère traditionnel du village. La source qui passe sous la place pourrait être mise en valeur (fontaine). La verdure doit également avoir sa place.	x							Porcheresse Commune
Aménagement d'espaces de convivialité et de détente :	x							
*Aménagement d'espaces de convivialité et de détente à proximité de la rivière – Daverdisse (barbecue, toilettes sèches).	x						Daverdisse Commune, DNF, CR	
*Réaménagement de l' espace près du ruisseau à la rue Ry de Dinan , y déboucher le tuyau permettant à l'eau de passer sous la route et en favoriser l'accès vers le haut du village.							Daverdisse Commune	
*Aménager la zone de l' ancienne cabane de chasse – Daverdisse .							Daverdisse Commune, DNF	x
*Aménager un espace de convivialité au Maquis – Gembes .	x						Gembes Commune	

	PCDR	Economie	Environnement	Social	Localisation	Acteur				
*Aménager un espace de convivialité à proximité du Pont des Gades – Gembes.	x	Favoriser la gestion responsable des ressources naturelles	Soutenir les activités économiques sur le territoire	Conforter la richesse naturelle du territoire	Renforcer la qualité du cadre de vie	Favoriser les rencontres et les échanges entre habitants	Favoriser la croissance démographique et renforcer le niveau de services	Gembes	Commune	
*Transformer le site du local de ski en espace de convivialité et de pique-nique – Haut-Fays.								Haut-Fays	Commune	
*Réaménager le site du pont de Fays à Daverdisse (accès à la passerelle, aménagement de l'espace plat en espace de convivialité avec bancs).								Daverdisse, sur l'Almache	Commune	
*Valoriser le pont de l'Ermite et permettre le passage sur le reste du pont.								près de Gembes	Commune	
Réinstallation du jeu de quilles sur la place d'Haut-Fays.								Haut-Fays	Commune	x
Aménagement des excédents de voiries .								Commune, Gembes	Commune	
Favoriser les rencontres et les échanges entre habitants – Tourisme (nuisance), seconds résidents, lieux de rencontre, activités villageoises										
Création de toilettes publiques et forestières .								A définir	Commune	
Aménagement du presbytère à Haut-Fays .								Haut-Fays	Commune	
Rénovation et mise aux normes de la salle Saint-Remacle à Haut-Fays .								Haut-Fays	Commune, association	
Réhabilitation de la maison des jeunes à Haut-Fays .								Haut-Fays	Commune, club des jeunes, école	
Aménagement d'un préau devant la maison de village de Daverdisse et pose d'un réverbère .								Daverdisse	Commune, comité de village	
Créer un terrain de pétanque près de la maison de village de Daverdisse								Daverdisse	Commune, association	
Rénovation de la salle Saint-Gérard à Gembes (remise à niveau du sol, mise aux normes, prévoir plus de fenêtres,...).	x							Gembes	Commune, comité de village, association	

	PCDR	Economie	Environnement	Social	Localisation	Acteur	
	Favoriser la gestion responsable des ressources naturelles	Soutenir les activités économiques sur le territoire	Conforter la richesse naturelle du territoire	Renforcer la qualité du cadre de vie	Favoriser les rencontres et les échanges entre habitants	Favoriser la croissance démographique et renforcer le niveau de services	
Amélioration de l' isolation phonique et thermique de la maison de village de Porcheresse.						Porcheresse	Commune, comité de maison de village
Création d' espaces de rencontre couverts près des maisons de village (point de départ de marchés, brocantes,... et alternative intéressante à la location de salle en été)						Commune	Commune, comité de village
Favoriser la croissance démographique et renforcer le niveau de services – Jeunes, aînés, transport, logement, services							
Construire un four à pain au centre du/des village(s) pour favoriser les contacts <ul style="list-style-type: none"> o en prévoir un pour toute la commune, qui serait localisé à Porcheresse (position centrale, groupes porteurs : aînés et GAC). o Attention à la concurrence avec le boulanger d'Haut-Fays. o ou un four par village, localisé près des maisons de village. --> Un projet y lié pourrait viser la production de farine par le moulin de Haut-Fays (qui ne tourne plus pour le moment).						A définir	Commune, comité de village, association
Pose de panneaux d'information plus grands . Renseigner les activités du mois aux valves communales dans les différents villages.						Commune	Commune, SI
Installation de bornes informatiques ou wifi .						Commune (près MV)	Commune, association, SI
Création de logements communaux	x						
*Création de logements tremplins pour jeunes ménages .	x					A définir	Commune

	PCDR	Economie	Environnement	Social		Localisation	Acteur	
		Favoriser la gestion responsable des ressources naturelles	Soutenir les activités économiques sur le territoire	Conforter la richesse naturelle du territoire	Renforcer la qualité du cadre de vie	Favoriser les rencontres et les échanges entre habitants	Favoriser la croissance démographique et renforcer le niveau de services	
*Création de logements pour aînés.							A définir	Commune
*Création de logements intergénérationnels.							A définir	Commune
Création de lotissements communaux	x						A définir	Commune
Aménagement d'une maison multiservices intergénérationnelle : centre d'accueil des aînés, co-accueil d'enfants, repas, logement,...	x						Haut-Fays, hôtel des Ardennes ?	Commune
Réaménagement du terrain de tennis à Gembes .	x						Gembes	Commune
Création d'infrastructures sportives et culturelles :								
*Développement d'un hall sportif .							A définir	Commune, transcommunal
* Salle polyvalente (activités sportives et culturelles).							A définir	Commune, transcommunal
*Disposer d'un local adéquat pour accueillir des initiatives culturelles de plus grande envergure telles que théâtre ou concert; Augmenter les partenariats avec la MCFA							A définir	Commune, transcommunal
Relocalisation de la plaine de jeux au centre du village + sécurisation à Haut-Fays.							Haut-Fays	Commune



Tintigny, le 20 mai 2015

Commune de Daverdisse

Compte rendu de la CLDR du 19 mai 2015

Réf. : N:\DAVERDISSE\06- CLDR\20150519 Approfondissement des projets I\CL20150519 Approfondissement des projets I.docx**Présents et excusés :**

CLDR : cf. liste ci-après

Bureau d'études Impact : Stéphane Mottiaux et Jean-Marc Dropsy

FRW : Sophie Orban et Pierre-Yves Muri, agents de développement

Ordre du jour

- Approbation du compte rendu de la réunion du 4 mai 2015
- Introduction et contexte
- Approfondissement des projets : mise en perspective et travail en sous-groupes
 - ✓ les cœurs de village de Porcheresse et Daverdisse,
 - ✓ les excédents de voirie,
 - ✓ le local de ski à Haut-Fays,
 - ✓ le patrimoine (pont de l'Ermite, puits du Gros Bois, lavoir aux Scottons)
 - ✓ le PIC Vert.
- Divers

80 83

Mot d'accueil de la CLDR par le bourgmestre, M. Maxime Léonet.

Il est demandé de préciser ce que signifient les (-) notés au PV précédent, en regard de l'aménagement du centre de Daverdisse. Il s'agit d'avis repris tels qu'indiqués dans le document de travail de la réunion précédente. Ces idées seront de nouveau traitées lors de l'approfondissement des projets.

N'ayant pas de remarque sur le compte rendu de la séance du 04/05/2015, la CLDR l'approuve.

Mise en contexte

La CLDR a choisi de nombreux projets matériels lors de la dernière séance. Afin de traiter et d'approfondir l'ensemble des projets, les trois réunions suivantes (en ce compris celle du 19 mai) reprendront les projets un à un afin de les éclaircir et de donner aux membres tous les éléments leur permettant par la suite de faire un choix éclairé lors de la programmation des projets.

Ainsi et afin de mener à bien ces travaux, plusieurs dates ont été posées pour aborder les projets suivants :

- Mardi 19 mai 2015 : excédents de voiries, cœurs de village (Daverdisse, Porcheresse), sécurité routière, Pic-vert, local de ski à Haut-Fays et patrimoine (pont de l'Ermite, puits du Gros Bois, lavoir aux Scottons) ;

- Lundi 1er juin 2015 : infrastructures (maisons de village, presbytère, maison des jeunes, plaines de jeux, espaces couverts, logements, centre multifonctionnel) ;
- Lundi 8 juin 2015 : énergie éolienne et hydraulique, filière bois, éclairage, égouttage, rys d'abissage, haies, liaison écologique, cabane en forêt ;
- Mardi 30 juin à 20h30 : programmation des projets matériels.

Jusqu'à fin juin, les réunions se succèdent à un rythme soutenu, ceci pour permettre à l'auteur de PCDR de travailler sur les fiches-projets durant les mois d'été. Une coupure de 2,5 mois aura donc lieu de juillet à mi-septembre. Par la suite, quelques réunions devront encore se tenir pour finaliser le dossier avant de retrouver un rythme de 5-6 réunions annuelles.

Sécurité routière

Au vu du nombre de points noirs de sécurité routière relevés lors des dernières réunions et afin de ne pas alourdir les travaux, il est proposé de créer une commission de travail qui s'attellerait à prioriser les aménagements à prévoir avant un travail d'étude des sites concernés avec l'Agence wallonne de sécurité routière (AWSR).

Afin que l'ensemble des villages soient représentés, la Commune propose que deux personnes par village soient présentes en plus de deux membres du Collège. Les personnes intéressées peuvent l'inscrire sur la fiche de présence.

Se sont déjà proposés :

- Pour Haut-Fays : Jean-Benoît Adam, Michel Bosseaux, Nicolas Léonet, René Pauwels, Vanderperre Francis
- Pour Gembes : Maurice Wuidar
- Pour Porcheresse : Lucien Collin, Luc Vanommeslaeghe
- Pour Daverdisse : Jean-Philippe de Cartier d'Yves, Pierre Verbeek

A noter que pour les indécis ou les absents, les candidatures pourront être proposées lors de la prochaine rencontre. Le Collège approuvera ensuite la composition de cette commission sécurité.

Méthodologie

Les participants sont invités à se répartir en trois groupes afin de traiter des différents projets selon leurs affinités. Des informations complémentaires y sont présentées pour chaque projet, puis le débat s'ouvre.

- Groupe 1 : Cœur de village et excédents de voirie à Porcheresse
- Groupe 2 : Cœur de village et excédents de voirie à Daverdisse
- Groupe 3 : Pic Vert, local de ski, excédents de voirie à Gembes et Haut-Fays et patrimoine (pont de l'Ermite, puits du Gros Bois, lavoir aux Scottons).

Chacun participe à un seul groupe puis a l'occasion de réagir, compléter, nuancer les propositions faites pour chaque projet lors d'un retour en séance plénière.

Les groupes disposent de différents documents photographiques et cartographiques, pour pouvoir plus facilement établir un périmètre d'intervention et répartir les différentes fonctions.

Les groupes 1 et 2, après l'analyse de la situation existante, procèdent à un jeu de rôles pour identifier les différents besoins à combler sur les espaces : les participants sont invités à se glisser dans la peau d'un enfant, d'un aîné, d'une personne motorisée, d'un riverain, d'un touriste ou d'un utilisateur de la maison de village.

Au vu des coups de cœur posés par les membres de la CLDR, certains projets seront étudiés davantage et un temps de travail plus important leur sera consacré, d'où la répartition des projets entre les groupes.

Présentation et approfondissement des projets

1. Cœur de village de Daverdisse

✓ Périmètre

Le périmètre d'intervention englobe la rue Paul Dubois et l'allée des Marronniers du carrefour « rue des Routis – rue des Barbouillons » au carrefour « rue de la Lesse – rue du Château – rue de la Hauche ». Il intègre également le parvis et le parking de l'église ainsi que les abords de la maison de village, du centre touristique et de la plaine de jeux.

✓ Philosophie générale

Le projet d'aménagement doit respecter les caractéristiques actuelles du centre de Daverdisse qui présente une grande qualité. Il s'agit donc d'améliorer et de rénover les éléments existants sans pour autant révolutionner les fonctions et les aménagements.

✓ Eléments à prendre en compte

Un projet communal est actuellement en cours pour la création d'un accès PMR à l'église et le déplacement du monument. Il devra donc être pris en compte dans l'élaboration du présent projet.

Pour la partie du périmètre repris en domaine public, il convient de s'assurer quelle est l'emprise exacte qui ressort de la gestion du SPW.

✓ Principes d'aménagement

Des débats ressortent les principes d'aménagement suivants :

- Remplacement de l'éclairage public dans une perspective de diminution de la consommation énergétique.
- Réaménagement du parvis de l'église. Une attention particulière devra être portée sur le maintien ou non des deux tilleuls (élément patrimonial pouvant présenter des contraintes de stabilité pour les murs de soutènement).
- Réfection des murs de soutènement entre la rue Paul Dubois et l'allée des Marronniers.
- Maintien d'un cordon vert (remplacement des arbres malades et maintien des bacs à fleurs). Il convient de veiller à choisir des essences adaptées aux conditions de sol et qui ne mettent pas à mal la stabilité des murs de soutènement.
- Maintien de l'allée des Marronniers en asphalte car la voirie est en bon état. Le remplacement par des pavés a été évoqué mais cette solution n'a pas été retenue car onéreuse et difficile en entretien.
- Mise en sens unique partiel de la rue de la Hauche (depuis l'allée des Marronniers) pour résoudre le problème de visibilité.
- Maintien de l'accès à l'allée des Marronniers depuis la partie sud accessible aux camions desservant la menuiserie.
- Création d'un léger dévoiement de la route régionale aux carrefours nord et sud pour sécuriser le déplacement des piétons, l'idéal étant de créer un trottoir le long de la rue Paul Dubois.
- Maintien de la fonction de parking à côté de l'église mais en profitant de la sur-profondeur pour rendre cet espace plus convivial et plus vert. Un lien devra ici être fait avec le projet de création de la rampe PMR pour accéder à l'église.
- Déplacement des bulles à verres. La question de la nouvelle localisation reste en suspens.
- Développement d'un espace vert convivial (mobilier urbain, etc.) en lien avec la plaine de jeux et sécurisation du talus autour de celle-ci.
- Maintien du parking à l'arrière du centre touristique.

- Etude de faisabilité sur la création d'une structure couverte (fixe ou démontable) à l'avant de la maison de village pour augmenter sa capacité lors de certains évènements. Il convient d'intégrer ici trois éléments :
 - o Ne pas obscurcir la salle intérieure (structure transparente).
 - o Maintenir le passage pour l'horticulteur (camionnettes).
 - o Garder le stationnement devant la maison de village.
- Réflexion sur l'aménagement d'un local « douches » en relation avec la location de vélos au centre touristique.

2. Cœur de village de Porcheresse

- ✓ Présentation de la situation existante
 - Mobilier urbain : monument sur l'église ; panneaux directionnels ; signalétique et panneaux touristiques ; poubelle ; abribus ; panneau d'affichage ; valves communales
 - Eléments structurant le village : église ; école ; maison de village ; maisons du comité ; restaurant ; château ; plaine de jeux ; salle « le blé qui lève »
 - Localisation de la source à proximité de chez M. Bernard.
- ✓ Projets en cours ou prévus à moyenne échéance
 - En cours : dans le cadre de la réfection de la voirie, un trottoir sera aménagé du château vers la sortie du village.
 - En cours : abattage d'un arbre (à côté de l'église), construction d'un nouvel abribus en pierres, intégrant une cabine électrique.
 - En cours : nouveau plan d'alignement de voirie à la rue du Chenaie (vers Our)
 - En cours : les gaines pour le réseau internet sont enterrées sur le territoire ; les derniers boîtiers sont posés. Toute la commune sera couverte en ADSL, sauf Porcheresse qui devrait y être raccordé via Graide – Province de Namur.
 - En cours : élaboration d'un circuit touristique des maisons du Comité.
 - Réalisé : pose d'une stèle du Souvenir en venant de Graide.
 - Prévu : aménagement d'un trottoir courant de l'école jusqu'à l'église (du côté de l'école).
- ✓ Périmètre
 - Vers Graide : jusqu'au carrefour et aux bacs au-delà de la maison de village
 - Vers Our : jusqu'au restaurant
 - Vers Daverdisse : jusqu'aux bacs situés dans le tournant, au-delà du « Blé qui lève »
 - Vers Gembes : jusqu'au château
- ✓ Points d'attention
 - Selon le cadastre, les limites de propriétés privées au centre du village se trouvent aux façades. Il est convenu que seule une partie des excédents de voirie seraient utilisés, afin de laisser un peu d'espace aux riverains.
 - L'entretien de l'espace public situé entre le filet d'eau et la façade des maisons incombe aux riverains.
 - On ne peut pas installer de système de ralentisseur modifiant le niveau de la voirie (plateau, coussin berlinois) dans le bas de la côte ; la Commune serait responsable des éventuels dommages occasionnés aux véhicules.
 - Le centre se trouve sur la route touristique (motards, vieilles voitures,...) vers Graide et Our.
 - Le carrefour est traversé par des grumiers qui descendent de la rue de Redu, par des camions de Our, par des bus et par du gros charroi agricole. Tous ces véhicules requièrent des rayons de braquage importants, ce qui réduira l'espace à aménager disponible.

- ✓ Besoins exprimés selon les types d'utilisateurs :
 - Aînés : création d'une aire de repos, avec des bancs, de l'eau et de l'ombre
 - Riverains : arbres, possibilité de parking devant sa maison sur les excédents
 - Touristes : bancs, tables de pique-nique, signalétique vers les points touristiques
 - Conducteur de véhicule (voiture, moto, charroi agricole, camion, bus) : passer par le carrefour sans difficulté et de manière sûre ; position dans le carrefour bien marquée ; une place de parking PMR près de l'église ; un passage adapté vers la ferme ; signalisation routière claire ; parking près de la maison de village ; dépose minute près de l'école (faisabilité ???).
 - Enfant : cheminement sécurisé vers l'école et la plaine de jeux ; lien entre la plaine de jeux et le centre
 - Utilisateur de la maison de village : parking à proximité de la maison de village ; accès piéton sécurisé.

- ✓ Principes d'aménagement

L'objectif est de faire comprendre aux véhicules qu'ils se trouvent dans un centre de village, où doivent se côtoyer différents usagers.

 - Créer une aire de convivialité en face de l'église : bancs, tables, plantations et arbres, création d'une fontaine à partir de la source.
 - Faire resurgir la source Erbeth.
 - Planter un grand arbre (point de repère)
 - Restructurer le carrefour en tenant compte des différents types d'usagers motorisés.
 - Pas de pavés béton pour les voiries, en raison des passages de poids lourds.
 - Créer des cheminements piétons/trottoirs
 - Rouvrir le « chemin des poules » qui démarre à proximité de la ferme pour arriver à la plaine de jeux : les enfants pourraient se déplacer en dehors de toute circulation.
 - Intégrer l'abribus dans l'aménagement et éventuellement faire passer les bus par le Culot pour éviter toute marche arrière.
 - Valoriser le monument et l'entrée de l'église en leur réservant une bande plus large.
 - Créer des parkings à proximité de la maison de village et plutôt vers les extérieurs (pas sur la place de l'église)
 - Réserver un emplacement près de l'église pour un parking PMR.
 - Permettre aux riverains de garer leur voiture devant la maison ; ne pas aménager la totalité de l'excédent de voirie.
 - Adapter la signalétique routière et touristique.
 - Enlever le panneau touristique sur l'église et améliorer l'esthétique des valves communales.
 - Enterrer dans les travaux de voirie des gaines pour le réseau internet.
 - Veiller à préserver la visibilité en venant de l'école
 - Installer un four à pain et un abri couvert près de la maison de village pour les activités extérieures (demander l'avis du Comité de la maison de village).

3. Lavoir aux Scottons

- ✓ Contexte
 - Une source coule toujours au milieu du lavoir dont l'eau est potable. Cette eau, ainsi que les eaux usées du village, coulaient autrefois à l'arrière du bâtiment et rejoignaient un canal. A noter que les résineux à l'arrière du site ont été coupés.
 - L'asbl Natagora est intervenue pour éliminer les plantes invasives et la Commune est chargée de repasser à intervalles réguliers pour couper les repousses éventuelles. La mare, située à l'arrière du bâtiment, doit encore être curée.
 - A l'heure actuelle, le bâtiment est en bon état sauf le dallage et la toiture (Eternit).
 - Enfin, le lavoir se situe en zone humide et donc les éventuels aménagements doivent prendre en compte cet aspect.
- ✓ Options d'aménagement
 - Mettre le site en valeur et refaire la toiture (enlever les Eternit et les remplacer par de l'ardoise ou des planchettes).
 - Planter des arbres (des fruitiers par exemple).
 - Une signalétique claire devrait indiquer le site
 - Installer une aire de détente afin de donner une fonction au site.
 - Valoriser la liaison lente vers la forêt (de Haut-Fays vers Wellin).
 - La mare est également à mettre en valeur.

4. Pont de l'Ermite

- ✓ Contexte :

Il s'agit d'un pont (sans doute du 18^{ème} siècle) qui s'est effondré en partie à la fin des années 1970. Il doit son nom à un ermite qui vivait non loin du site. Un autre pont, le pont de fer, se situe à 300m et était destiné au passage du tram. Celui de l'Ermite servait dès lors au passage du bétail, des habitants,...

A l'heure actuelle, la partie centrale s'est effondrée mais les deux avancées sont encore là. Un ry d'abissage passe sous le pont.

L'école de Gembes a pour projet d'installer des panneaux d'information avec photos à proximité du lieu.
- ✓ Echange

Plusieurs points positifs sont avancés en vue de la restauration du site : le maintien d'un patrimoine local, la préservation et la mise en valeur du tunnel et du ry d'abissage, toujours intacts, la valorisation d'un ancien itinéraire et la possibilité de créer un atelier de restauration à l'ancienne. Le point négatif est principalement le coût.

Le coût de l'aménagement est à prendre en compte dans le choix de revoir le site. Par ailleurs, certains estiment que, comme pour tout patrimoine, le site est surtout à entretenir pour éviter qu'il se dégrade, mais qu'une intervention de restauration n'est pas nécessaire.

✓ Options d'aménagement

Trois options émergent :

1. Ne rien faire, laisser le site en état et l'entretenir (ex. pont sur le Tibre)
2. Refaire le pont selon les techniques de l'époque
3. Refaire le pont de manière moderne ou via une passerelle (en bois par exemple)

Au vu des éléments, le choix entre ces options est difficile. Même si une passerelle en bois semble être privilégiée, des informations complémentaires sont demandées sur le coût de la

restauration et la possibilité que les travaux soient pris en charge par des mouvements (ex. rénovation des châteaux français).

4. Puits du Gros Bois

✓ Contexte :

Il y a quelques années, le puits a été étudié par des étudiants. Même s'il ne se trouve pas sur les cartes Ferraris (sans doute un oubli), il daterait des années 1500. Cet endroit, aujourd'hui en zone forestière, était cultivé. Le puits serait approximativement profond de 11m, auxquels s'ajouteraient 2m de vase. Il se trouve dans le Gros Bois et est inaccessible par sentier. Il est très difficile à trouver et est entouré par des poteaux et barbelés pour éviter les accidents. La maçonnerie intérieure (1m sous le niveau du sol) est intacte tandis que le reste n'existe plus.

✓ Options prises

Il est proposé, en premier lieu, d'analyser le puits et d'étudier sa valeur historique. Le service des fouilles de la Région wallonne pourrait être consulté. Il s'agirait d'aller voir si des objets se trouvent au fond et aux alentours.

Sur base des résultats, le futur du site sera à rediscuter. La volonté est en tout cas de respecter et préserver le patrimoine. S'il devait y avoir restauration, il serait important de recourir aux techniques traditionnelles (pierres sèches en clé).

5. Local de ski à haut-Fays

✓ Contexte :

Situé entre le cœur de Haut-Fays et le parc à conteneurs, le site est inscrit pour moitié en zone d'habitat à caractère rural et pour moitié en zone agricole. L'ancien local de ski est en mauvais état, de même que la zone de pique-nique. De plus, une ancienne remorque est abandonnée à cet endroit.

✓ Options prises

Au fil des échanges, personne ne voit l'intérêt de construire un bâtiment à cet endroit. Les aménagements à prévoir seraient en premier lieu de nettoyer le site avant d'y créer un espace de convivialité. Afin de lutter contre d'éventuels actes de vandalisme, du mobilier attaché au sol ou en pierre pourrait y être installé. Vu la position du site en bordure de voirie, une attention particulière devra être donnée à la gestion des déchets et ainsi éviter les dépôts sauvages.

6. Mobilité douce - Pic-vert

✓ Contexte :

L'agence de développement local de Bièvre et Vresse-sur-Semois a introduit un dossier pour obtenir des subsides européens (FEDER) en vue du prolongement du Pic-Vert au-delà de Porcheresse pour rejoindre Graide Station (tronçon en vert). Dans ce dossier est également prévue la réfection du pont au lieu-dit « chalet Sims » pour permettre aux utilisateurs de ne plus devoir traverser la route à ce niveau via la passerelle (tronçon en rouge).

Les aménagements prévus semblent cohérents et ne donnent pas lieu à une quelconque modification.



7. Excédents de voiries et espaces publics

✓ Contexte :

Les excédents de voirie sont constitués des propriétés publiques à usage privé. Un mesurage de ces excédents est en cours de réalisation par la Commune.

✓ Options prises

Il est proposé de faire un inventaire de ces excédents de voiries et, par la suite, de réaliser un règlement (ou charte) clair pour tous et partagé par tous, notamment dans le but d'éviter que ces lieux ne deviennent des dépotoirs.

Il est également souhaité d'interdire l'aliénation de ces biens, sans pour autant toujours restreindre les droits d'usage (ex. devant de porte). Des exceptions individuelles peuvent subsister (ex. parcelle privée enclavée entre des excédents de voiries).

De plus, les participants partent du principe qu'il ne faut rien remettre en cause quand un excédent est bien entretenu par un riverain.

✓ Identification des excédents de voirie à aménager

- Veiller à entretenir et restaurer les murs de pierres sèches se situant dans la partie basse à Daverdisse.
- Diminuer la hauteur des haies rue du Culot à Porcheresse.
- À Porcheresse : aménagement d'une bande fleurie en bordure de voirie près du Pré de Fouche vers Our
- À Porcheresse : vérifier le bon entretien des excédents au Culot de Lahaut et à la rue du Centre (à proximité de fermes).
- Prêter une attention particulière aux excédents sur le dessus de Gembes et à l'ancienne gare.

Sophie Orban et Pierre-Yves Muri,
Agents de développement FRW

Participants à la CLDR du 19/05/2015

Civilité	Nom	Prénom	Adresse postale	N°	CP	Localité
M.	Adam	Jean-Benoît	rue du Pont Gaty	3	6929	Haut-Fays
M.	Bodart	Christophe	rue des Routis	29	6929	Daverdisse
M.	Bosseaux	Michel	chemin de la Rochette	2	6929	Haut-Fays
M.	Burtomboy	Denis	rue Paul Dubois	36	6929	Daverdisse
M.	Collin	Lucien	rue de Fontenelle	25	6929	Porcheresse
Mme	Cornet	Maryse	Ancien chemin de Wellin	102	6929	Haut-Fays
M.	de Cartier d'Yves	Jean-Philippe	rue des Barbouillons	8 A	6929	Daverdisse
Mme	de Cartier-Migeal	Geneviève	rue des Barbouillons	8 A	6929	Daverdisse
Mme	Grégoire	Stéphanie	Voie de Gribôle	3	6929	Haut-Fays
M.	Grofils	Firmin	rue de Graide	101	6929	Porcheresse
M.	Incul	Roland	rue de Redu	35	6929	Porcheresse
M.	Léonet	Nicolas	rue de Vonèche	164	6929	Haut-Fays
M.	Léonet	Maxime	rue de Gedinne	32	6929	Haut-Fays
M.	Merny	André	rue de la Strée	7	6929	Gembes
M.	Pauwels	René	rue de la Chapelle	3	6929	Haut-Fays
M.	Vanderperre	Francis	Sclassin	215 A	6929	Haut-Fays
M.	Vanommeslaeghe	Luc	Culot de Lahaut	79	6929	Porcheresse
M.	Verbeek	Pierre	rue de Banet Sart	23	6929	Daverdisse
M.	Vincent	Jean-Claude	rue des Buts	3	6929	Haut-Fays
M.	Wuidar	Maurice	chemin du Chênelisse	21	6929	Gembes

Excusés

Civilité	Nom	Prénom	Adresse postale	N°	CP	Localité
M.	Charlottiaux	André	Rue des Routis	27D	6929	Daverdisse
Mme	Crick	Sandra	Rue de la Hauche	74B	6929	Daverdisse
M.	Jacquet	Johan	Culot de Lahaut	78	6929	Porcheresse
Mme	Lambert	Dominique	Rue des Routis	29	6929	Daverdisse
M.	Merny	Jean-Luc	Rue de Graide	90	6929	Porcheresse
Mme	Poncin	Patricia	Rue de la Strée	8	6929	Gembes



Tintigny, le 2 juin 2015

**Commune de Daverdisse
Compte rendu de la CLDR du 1^{er} juin 2015**

Réf. : N:\DAVERDISSE\06- CLDR\20150601 Approfondissement des projets II\CL20150601 Approfondissement des projets II.docx

Présents et excusés :

CLDR : cf. liste ci-après

Bureau d'études Impact : Marjorie Lequeux

FRW : Sophie Orban et Pierre-Yves Muri, agents de développement

Ordre du jour

- Approbation du compte rendu de la réunion du 19 mai 2015
- Introduction et contexte
- Approfondissement des projets :
 - ✓ Maison de village de Gembes
 - ✓ Logements pour aînés (intergénérationnels)
 - ✓ Centre multifonctionnel
 - ✓ Cercle Saint-Remacle
 - ✓ Ancien presbytère à Haut-Fays
 - ✓ Club des jeunes à Haut-Fays
 - ✓ Plaine de jeux à Haut-Fays
- Divers

80 83

Mot d'accueil de la CLDR par le bourgmestre, M. Maxime Léonet.

Approbation du compte rendu de la réunion du 19 mai 2015

- La source qui coule au cœur du village de Porcheresse est l' « Herbette » .
- Il est également précisé que M. Luc Vanommeslaeghe ne souhaite pas faire partie de la commission sécurité routière, contrairement à ce qui est indiqué dans le compte rendu.

Sur base de ces éléments et n'ayant pas d'autres remarques sur le compte rendu de la séance du 19 mai 2015, la CLDR l'approuve.

Mise en contexte

La CLDR a choisi de nombreux projets matériels. Afin de traiter et d'approfondir l'ensemble des projets, trois réunions reprendront les projets un à un afin de les éclaircir et de donner aux membres tous les éléments leur permettant par la suite de faire un choix éclairé lors de la programmation des projets. L'objectif de ces séances est donc de définir tous les éléments (grandes lignes, besoins, fonctionnement,...) nécessaires à la rédaction des fiches-projets.

Ainsi et afin de mener à bien ces travaux, trois dates ont été posées. A celles-ci s'ajoute une dernière réunion permettant de prioriser les différents projets. Les prochaines dates sont :

- Mardi 19 mai 2015 : excédents de voiries, cœurs de village (Daverdisse, Porcheresse), sécurité routière, Pic-vert, local de ski à Haut-Fays et patrimoine (pont de l'Ermite, puits du Gros Bois, lavoir aux Scottons) ;
- Lundi 1er juin 2015 : infrastructures (maisons de village, presbytère, maison des jeunes, plaine de jeux, espaces couverts, logements intergénérationnels, centre multifonctionnel) ;
- Lundi 8 juin 2015 : énergie éolienne et hydraulique, filière bois, éclairage, égouttage, rys d'abissage, haies, liaison écologique, cabane en forêt ;
- Mardi 30 juin à 20h30 : programmation des projets matériels.

Commission sécurité routière

Lors de la réunion du 19 mai, un premier appel a été lancé pour constituer une commission chargée d'étudier les points noirs de sécurité routière recueillis lors des différentes consultations. Un second appel a été fait lors de l'invitation à cette rencontre. Afin de clôturer les candidatures, il est proposé aux personnes souhaitant rejoindre cette Commission et ne s'étant pas encore manifestées de s'inscrire sur la liste de présence.

André Charlotiaux et Dominique Lambert se portent également candidats pour rejoindre cette commission. Au final, les candidats sont :

- Pour Haut-Fays : Jean-Benoît Adam, Michel Bosseaux (Le Mont), Nicolas Léonet, René Pauwels, Vanderperre Francis (Sclassin)
- Pour Gembes : Maurice Wuidar
- Pour Porcheresse : Lucien Collin
- Pour Daverdisse : Jean-Philippe de Cartier d'Yves, Pierre Verbeek, Dominique Lambert, André Charlotiaux

Cette liste sera remise au Collège afin de procéder à une sélection sachant que deux représentants par village sont attendus.

Méthodologie

Au vu des complémentarités entre les infrastructures, il est proposé de traiter les projets en plénière avec pour chaque (groupe de) projet(s) un temps de présentation des données existantes suivi d'un temps de débat et d'approfondissement des projets. De plus, les projets ayant récolté le plus de coups de cœur seront davantage analysés.

Ainsi, seront traités :

- La maison de village de Gembes
- Les logements pour aînés ou intergénérationnels
- Le centre multifonctionnel
- La réhabilitation de l'ancien presbytère, le cercle Saint-Remacle et la maison des jeunes à Haut-Fays

Pour mieux visualiser les lieux, les agents de développement projettent un diaporama reprenant des vues aériennes, des extraits de planches cadastrales, des photos intérieures et extérieures,...

Présentation et approfondissement des projets

1. La maison de village à Gembes

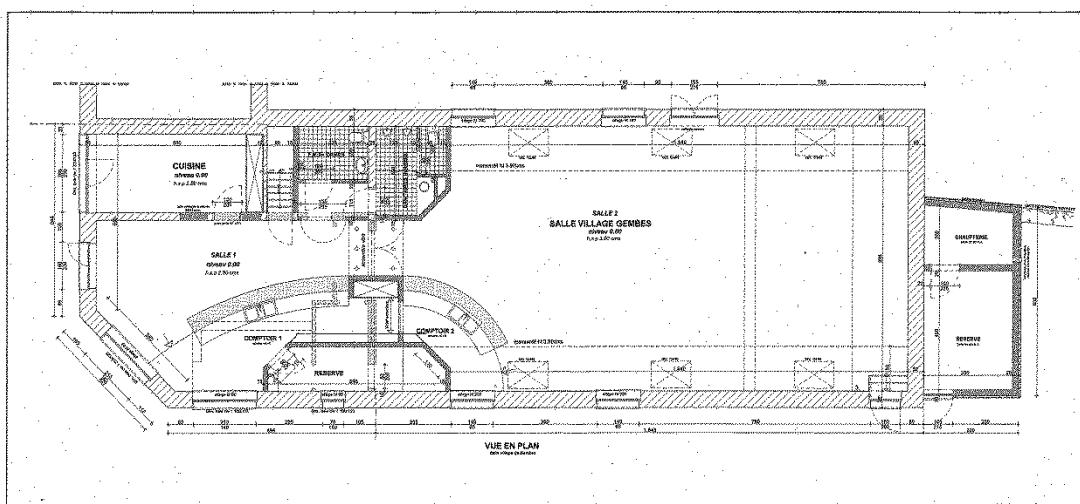
✓ Contexte

La rénovation du cercle Saint-Gérard à Gembes était inscrite au précédent PCDR. Un auteur de projet, M. Jacquemart, avait été désigné et une première proposition a été faite. Etant en fin de programmation, ce projet n'avait pu voir le jour, la rénovation de la maison de village de Daverdisse ayant été privilégiée.

Quatre fonctions principales avaient été identifiées : salle de village (pour des activités familiales, du village, de la commune, etc.), cuisine, sanitaire et une petite salle de réunion à l'étage.

Au niveau des travaux, il était prévu de refaire la salle de réunions de l'étage, de mettre à niveau la grande salle, de remplacer la couverture des murs, de créer une réserve, de revoir les sanitaires et le bar, de lutter contre l'humidité, de mettre aux normes le bâtiment, de créer des ouvertures en toitures et de réaménager légèrement les abords.

Au total, le projet était estimé à 724.564 € (512.282 € pouvant être pris en charge par le développement rural et le solde par la commune).



✓ Réactions

- Il est important de revoir l'aménagement des abords. Un espace sécurisé pour les enfants pourrait être créé à l'arrière, avec accès direct de la salle (porte arrière latérale existante).
- Il faut bien réfléchir aux possibilités de parking. Actuellement, les voitures se garent partout dans le carrefour et le village. Il est proposé de créer un accès via une servitude (fort pentue) ou le terrain sous les logements tremplins afin de créer un parking supplémentaire à l'arrière de la maison de village. Cette option n'est pas privilégiée.
- Un souhait est d'agrandir les ouvertures vers l'extérieur afin d'amener de la luminosité, en privilégiant les fenêtres au niveau des murs (et non en toiture).
- Une porte devrait relier directement la réserve sans passer par l'extérieur. La réserve pourrait être agrandie (prolongée jusqu'à la façade du bâtiment).
- La sortie pourrait se faire non pas en façade mais latéralement.

- Il est proposé de revoir le dénivelé sur le côté nord du bâtiment.
- La scène n'est pas forcément à conserver car peu utilisée. Il faut par contre prévoir la possibilité d'en installer une de manière temporaire et ponctuelle.
- La salle est louée entre 25 et 30 fois par an (par la commune, l'extrascolaire, le comité de village, des festivités familiales,...).

✓ **Principes d'aménagement**

- Réaménager les abords ainsi que le jardin à l'arrière du bâtiment pour créer un espace sécurisé qui pourrait être utilisé par les enfants notamment lors de manifestations diverses. Y prévoir un abri couvert.
- Un accès direct doit être prévu de la maison de village vers l'espace extérieur sécurisé, en agrandissant les ouvertures.
- Créer des ouvertures supplémentaires avec priorité pour les fenêtres murales (côté espace vert) afin d'amener plus de lumière dans le bâtiment.
- La salle de réunion à l'étage n'est pas nécessaire car les réunions peuvent se faire dans la partie avant de la salle (veiller à ce que cette partie puisse être chauffée indépendamment de l'ensemble).
- Réfléchir à quelques emplacements de parkings (sous le presbytère, le long de la voirie, devant le bâtiment) sans pour autant créer des zones spécifiques.
- Une proposition devra être faite pour l'agencement des sanitaires, cuisine et bar.
- L'espace réservé à l'arrière du bâtiment sera étendu dans le prolongement du bâtiment (près de la chaufferie).
- Le carrefour pourrait être redessiné et rétréci.

2. Les logements pour aînés (intergénérationnels)

✓ **Contexte**

Lors des consultations, il avait été demandé l'aménagement de logements pour aînés et/ou de logements intergénérationnels.

Il existe principalement deux types de logements pour aînés :

- des maisonnettes spécifiquement adaptées, avec un espace commun, avec ou sans services y liés. Exemple à Tintigny : six maisonnettes pour aînés ont été construites dans un gros lotissement et sont actuellement louées. Elles sont adaptées (plain-pied, espace suffisant pour PMR, une chambre,...) et disposent d'un espace commun à l'avant et privatif à l'arrière.



- des logements intergénérationnels, permettant la cohabitation entre des aînés (rez-de-chaussée) et des jeunes ménages (étage). Cette option permet des échanges de services, de lutter contre l'isolement et la solitude.

Un terrain pressenti pour accueillir ces logements est le terrain communal situé sous les logements tremplins à Gembes.

✓ **Réactions**

- La localisation semble adaptée car ces logements seraient situés dans un village à faible développement démographique et dans lequel l'école est en péril. Dans ce sens, le logement intergénérationnel serait à privilégier car il devrait attirer des jeunes ménages et donc des enfants sur le village. De plus, le terrain bénéficie d'une bonne situation à proximité de l'école et de la salle de village. A l'inverse, d'autres estiment que ces logements sont éloignés des services et que la situation du terrain (en pente) n'est pas adéquate pour des personnes moins mobiles.
- Le fait même de construire des logements pour aînés fait débat. Les aînés de nos villages sont-ils prêts à vendre leur logement pour aller dans une maison qu'ils loueraient, même si elle est mieux adaptée ? Y a-t-il des demandes pour ce type de logement ? Pour répondre à ces questions, il est proposé de réaliser une enquête de voisinage. Toutefois, celle-ci semble prématurée tant que l'on ne sait pas quand seraient construits ces logements.
- Si les logements restent inoccupés pendant une longue période et que la commune souhaite changer son affectation, une demande devra être faite à la Région wallonne qui est libre d'accepter ou non ce changement d'affectation.

✓ **Principes d'aménagement**

- Privilégier des logements intergénérationnels plutôt que des logements spécifiques aux aînés.
- Privilégier un bâtiment pouvant accueillir plusieurs ménages d'aînés et de jeunes. Eviter que le bâtiment ne soit destiné qu'à deux ménages (un jeune ménage et un plus âgé).
- Veiller à l'adaptabilité du lieu.
- Essayer de réserver la priorité aux villageois.
- Envisager cet aménagement dans le cadre du lot 2, tout en ayant une vision globale avec la maison de village et les logements tremplins existants.

3. Le centre multifonctionnel

✓ **Contexte**

Lors des consultations était proposée la création d'un centre multifonctionnel. Celui-ci pourrait accueillir les fonctions suivantes : point de dépôt pour le GAC, épicerie / bar tabac, four à pains, point poste, point relais touristique, exposition permanente de la guerre 14 – 18, accueil de la petite enfance, local pour un atelier cuisine,... Ces fonctions sont soumises à débat.

La localisation privilégiée est le village de Porcheresse. Cependant, il n'y a pas de terrain, ni de bâtiment communal à cet endroit.

Exemple dans une autre commune : A Fauvillers, un même bâtiment accueillera prochainement du logement, la poste, le syndicat d'initiative, la police, les jeunes, les aînés, une salle de village et des manifestations culturelles.

✓ **Réactions**

- Plusieurs des fonctions précitées peuvent prendre place dans la maison de village existante : le GAC pourrait occuper la maison de village 2 heures par semaine pour la

distribution des paniers (et le stockage de ceux-ci), l'atelier cuisine pourrait également s'y tenir et le four à pains pourrait être localisé à l'arrière du bâtiment (cf. CLDR sur le cœur de Porcheresse du 19 mai 2015).

Il est proposé que la Commune organise une réunion conjointe entre les différentes associations souhaitant utiliser la maison de village et le comité de gestion afin de voir s'il est possible d'y intégrer ces activités.

- Le point touristique existe déjà au centre touristique de Daverdisse. Il n'est pas nécessaire d'en créer un deuxième.
- La poste ne délocalisera pas une partie de ces activités. Seule une épicerie pourrait rendre certains services (dépôt de colis, vente de timbres,...). Le mode de gestion de l'épicerie peut être varié. Cela peut être par exemple un privé qui s'installe ; une coopérative dans laquelle, villageois, Commune,... peuvent prendre des parts (cf. « épicentre » : épicerie coopérative à Meix-devant-Virton). La difficulté est d'avoir une personne pour la faire vivre. Un souhait serait d'avoir une boulangerie ou à tout le moins un dépôt de pain.
- Le co-accueil (plusieurs accueillantes d'enfants qui se réunissent sous un même toit) peut être intéressant car cela créerait une dynamique dans le village, faciliterait la vie des parents, créerait de l'emploi,... A l'heure actuelle, seul le village de Haut-Fays dispose d'accueillantes d'enfants.

✓ **Principes retenus**

- Veiller à répartir les activités et certaines fonctions entre les maisons de village
- Rester attentif à la vente d'un bâtiment ou d'un terrain au centre de Porcheresse qui pourrait répondre aux besoins.
- Des fonctions potentielles : exposition permanente 14-18, co-accueil, point de distribution du GAC, épicerie.

4. Le presbytère, le cercle Saint-Remacle et la maison des jeunes à Haut-Fays

✓ **Contexte**

Ces trois bâtiments sont à envisager de manière globale car il y a lieu de voir la complémentarité des fonctions entre ces espaces.

Actuellement, la maison des jeunes est occupée par le club des jeunes. La façade extérieure (joints) vient d'être refaite, de même que les châssis. En cas de besoin, les jeunes sont prêts à déménager pour autant qu'ils bénéficient d'une infrastructure similaire.

Le presbytère est en très mauvais état et est inoccupé : problèmes d'humidité, non-respect des normes, pierres de façade qui s'effritent,....

Le cercle Saint-Remacle a été mis à disposition de la Commune par bail emphytéotique. Des travaux de mise aux normes sont en cours. Seuls deux problèmes subsistent : le chauffage et les sanitaires.

A noter que des travaux sont prévus pour réaménager la buvette du football et qu'un projet d'extension scolaire devrait voir le jour.

Enfin, un souhait était de déménager la plaine de jeux (actuellement située à proximité du terrain de football) pour la localiser au centre du village dans un endroit sécurisé.

Les fonctions identifiées à intégrer dans ces bâtiments sont :

- la création de nouvelles classes pour l'école,
- un petit local pour la logopédie,
- un local pour l'extrascolaire,
- la salle de village rénovée,

- un local pour les jeunes,
- des salles de réunion,
- l'accueil d'activités pour aînés et intergénérationnelles,
- la possibilité de tenir des permanences (services),
- des sanitaires (en ce compris des douches),
- créer un espace couvert,
- un lieu de co-accueil
- veiller au maintien (voire au développement) du parking.
- Une nouvelle localisation pour la plaine de jeux



✓ Réactions

- Le presbytère est dans un état d'insalubrité avancé. La structure s'effrite, des points humides sont recensés à divers endroits. Une option, moins coûteuse, serait d'abattre le bâtiment. Cependant, certains estiment que la qualité architecturale du bâtiment mérite que l'on conserve au minimum la façade. Trois options existent dès lors : démolition-reconstruction, maintien uniquement de la façade et reconstruction, rénovation complète. La partie garage pourrait par contre être démolie. Il sera demandé à l'auteur de PCDR d'évaluer la différence de coûts entre ces options. Afin d'aider à la réflexion, 15 minutes seront prises au début de la prochaine réunion pour visiter le bâtiment.
- Les deux projets au presbytère et à la salle Saint-Remacle doivent être complémentaires, tout en ayant des affectations différentes. Il est rappelé que l'aménagement de ces deux infrastructures ne se fera pas en même temps, principalement pour des raisons budgétaires et d'état des bâtiments. Il est proposé de créer un espace couvert qui reliera le presbytère au cercle.
- Il importe que les jeunes puissent disposer d'un local permanent. A Porcheresse, le lieu est partagé entre les jeunes et d'autres activités et cela rend la cohabitation parfois difficile.
- Installer du co-accueil à proximité d'un club des jeunes n'est pas adapté. D'ailleurs, il y a déjà assez d'accueillantes d'enfants sur le village.
- Autres fonctions envisagées : activités intergénérationnelles, dépôt de pains, bar/tabac/épicerie,...
- Il serait intéressant de réaménager le terrain à l'arrière du presbytère. Il pourrait être un espace de détente, accueillir la plaine de jeux, être accessible aux utilisateurs de la salle de village,... Attention toutefois à la cohabitation avec le club des jeunes.
- A l'heure actuelle, plusieurs associations pourraient utiliser les lieux : harmonie, théâtre, Télévie, rencontres ACRF, catéchisme, aînés,... Afin d'éclaircir les besoins de ces associations, une enquête leur sera proposée.

✓ **Principes d'aménagement**

- Concentrer les fonctions scolaires à l'école et dans le bâtiment actuel de la maison des jeunes : création d'une nouvelle classe, d'un local pour la logopédie et relocalisation de l'extrascolaire.
- Le club des jeunes prendrait place dans l'ancien presbytère.
- Le jardin à l'arrière du presbytère serait réaménagé et accueillerait entre autres la plaine de jeux (accès latéral en perçant une ouverture dans le mur d'enceinte).
- Des sanitaires y seraient aménagés (douches y comprises).
- La salle Saint-Remacle accueilleraient les manifestations de plus grande importance ; tandis que des plus petits locaux au presbytère (ou à l'étage du Cercle) permettraient d'organiser des permanences, des réunions,...
- Les deux bâtiments doivent faire l'objet d'une réflexion globale, même s'ils sont aménagés à des moments différents.

A l'heure actuelle, seules les fonctions liées au bâtiment de la maison des jeunes semblent bien définies. Un travail complémentaire devra être effectué concernant le Cercle Saint-Remacle et le presbytère.

A noter que ces deux bâtiments doivent impérativement avoir des fonctions différentes pour obtenir des subsides en développement rural (maison de village et maison des associations ?).

Sophie Orban et Pierre-Yves Muri,
Agents de développement FRW

Participants à la CLDR du 01/06/2015

Civilité	Nom	Prénom	Adresse postale	N°	CP	Localité
M.	Adam	Jean-Benoît	rue du Pont Gaty	3	6929	Haut-Fays
M.	Bodart	Christophe	rue des Routis	29	6929	Daverdisse
M.	Bosseaux	Michel	chemin de la Rochette	2	6929	Haut-Fays
M.	Burtomboy	Denis	rue Paul Dubois	36	6929	Daverdisse
M.	Cariaux	Christian	rue de Burnaifontaine	1	6929	Haut-Fays
M.	Charlotiaux	André	rue des Routis	27 D	6929	Daverdisse
Mme	Cornet	Maryse	Ancien chemin de Wellin	102	6929	Haut-Fays
Mme	Crick	Sandra	rue de la Hauche	74 B	6929	Daverdisse
M.	de Cartier d'Yves	Jean-Philippe	rue des Barbouillons	8 A	6929	Daverdisse
Mme	de Cartier-Migeal	Geneviève	rue des Barbouillons	8 A	6929	Daverdisse
Mme	Grégoire	Stéphanie	Voie de Gribôle	3	6929	Haut-Fays
M.	Grofils	Firmin	rue de Graide	101	6929	Porcheresse
M.	Incoul	Roland	rue de Redu	35	6929	Porcheresse
M.	Jacquet	Johan	Culot de Lahaut	78	6929	Porcheresse
Mme	Lambert	Dominique	rue des Routis	29	6929	Daverdisse
M.	Léonet	Nicolas	rue de Vonèche	164	6929	Haut-Fays
M.	Léonet	Maxime	rue de Gedinne	32	6929	Haut-Fays
M.	Merny	Jean-Luc	rue de Graide	90	6929	Porcheresse
M.	Merny	André	rue de la Strée	7	6929	Gembes
M.	Pauwels	René	rue de la Chapelle	3	6929	Haut-Fays
Mme	Stalmans	Francine	rue de la Hauche	74	6929	Daverdisse
M.	Vanderperre	Francis	Sclassin	215 A	6929	Haut-Fays
M.	Vanommeslaeghe	Luc	Culot de Lahaut	79	6929	Porcheresse
M.	Vincent	Jean-Claude	rue des Buts	3	6929	Haut-Fays
M.	Wuidar	Maurice	chemin du Chênelisse	21	6929	Gembes

Excusés

Civilité	Nom	Prénom	Adresse postale	N°	CP	Localité
M.	Collin	Lucien	rue de Fontenelle	25	6929	Porcheresse
M.	Verbeek	Pierre	rue de Banet Sart	23	6929	Daverdisse



Tintigny, le 9 juin 2015

Commune de Daverdisse Compte rendu de la CLDR du 8 juin 2015

Réf. : N:\DAVERDISSE\06- CLDR\20150608 Approfondissement des projets III\CL20150608 Approfondissement des projets III.docx

Présents et excusés :

CLDR : cf. liste ci-après

Bureau d'études Impact : Stéphane Mottiaux

FRW : Sophie Orban et Pierre-Yves Muri, agents de développement

Invités : Johanna D'Hernoncourt, Apère ; Didier Fortemaison, PCDN

Ordre du jour

- Visite de terrain : ancien presbytère de Haut-Fays
- Introduction et contexte
- Approfondissement des projets :
 - ✓ Energie éolienne et hydraulique
 - ✓ Filière bois
 - ✓ Eclairage
 - ✓ Egouttage
 - ✓ Rys d'abissage
 - ✓ Haies
 - ✓ Liaison écologique Gembes – Porcheresse
 - ✓ Cabanes en forêt
 - ✓ Développement d'une filière bois
- Divers



Mot d'accueil de la CLDR par le bourgmestre, M. Maxime Léonet.

Visite de l'ancien presbytère de Haut-Fays

Lors de la dernière rencontre, il a été question de la rénovation de l'ancien presbytère de Haut-Fays. Au-delà des fonctions à y intégrer et de la globalité du projet (en lien avec la salle Saint-Remacle), trois options d'aménagement se confrontaient :

- Rénover le bâtiment existant
- Conserver la façade, démolir la partie arrière et reconstruire à neuf
- Démolir puis reconstruire l'ensemble.

L'aspect architectural est à conserver pour les uns, tandis que pour les autres, le maintien du bâtiment entraînerait un surcoût important et ne faciliterait pas l'agencement des fonctions. En cas de reconstruction, une solution avec nouvelle façade en pierres pourrait être privilégiée. Un vote informel est organisé. Il ressort que 4 personnes souhaitent le maintien de la façade, tandis que 8 préfèrent démolir puis reconstruire ; les 7 autres personnes s'étant abstenues. Afin d'approfondir ce projet, une enquête a été envoyée aux associations pour évaluer leurs besoins et leur souhait d'utiliser ou non ce bâtiment.

Sur cette base et si le projet est jugé prioritaire (à réaliser dans les trois ans – lot 1), une étude approfondie sera réalisée par le bureau d'étude Impact avec esquisses et montant du projet. Les deux versions pourraient dès lors être présentées avec leurs avantages et inconvénients tant en termes de coût, que d'utilisation ou encore qu'au niveau architectural.

Mise en contexte

La CLDR a choisi de nombreux projets matériels. Afin de traiter et d'approfondir l'ensemble des projets retenus, trois réunions les reprendront un à un dans le but de donner aux membres tous les éléments leur permettant par la suite de faire un choix éclairé lors de la programmation des projets.

Ainsi et afin de mener à bien ces travaux, trois dates ont été posées. A celles-ci s'ajoute une dernière réunion permettant de prioriser les différents projets.

- Mardi 19 mai 2015 : excédents de voiries, coeurs de village (Daverdisse, Porcheresse), sécurité routière, Pic-vert, site du local de ski à Haut-Fays et patrimoine (pont de l'Ermite, puits du Gros Bois, lavoir aux Scottons) ;
- Lundi 1er juin 2015 : infrastructures = maisons de village, presbytère et maison des jeunes à Haut-Fays, plaine de jeux, espaces couverts, logements intergénérationnels, centre multifonctionnel ;
- Lundi 8 juin 2015 : énergie éolienne et hydraulique, filière bois, éclairage, égouttage, rys d'abissage, haies, liaison écologique, cabanes en forêt ;
- Mardi 30 juin à 20h30 : programmation des projets matériels.

Méthodologie

Les participants sont invités à se répartir en deux groupes afin de traiter des différents projets selon leurs affinités.

Des informations y sont présentées pour chaque projet, puis le débat s'ouvre.

- Groupe 1 : Energie éolienne, hydraulique, réseau de chaleur et chaudière au bois, égouttage
- Groupe 2 : Rys d'abissage, liaison écologique Gembes-Porcheresse, renforcement des haies, création de cabanes en forêts, développement d'une filière bois et placement d'un éclairage moins énergivore.

Chacun participe à un seul groupe, puis a l'occasion de réagir, compléter, nuancer les propositions faites pour chaque projet lors d'un retour en séance plénière.

Les groupes disposent de différents documents photographiques et cartographiques, pour pouvoir plus facilement établir un périmètre d'intervention et répartir les différentes fonctions.

Au vu des coups de cœur posés par les membres de la CLDR, certains projets seront étudiés davantage et un temps de travail plus important leur sera consacré, d'où la répartition des projets entre les groupes.

Madame D'hernoncourt, facilitatrice pour l'éolien et l'hydroélectrique, accompagnera le groupe 1 dans ses réflexions tandis que Didier Fortemaison, coordinateur pour les plans communaux de développement de la nature, apportera des informations supplémentaires au groupe 2.

Présentation et approfondissement des projets

1. Energie éolienne

✓ **Contexte**

La commune de Daverdisse se trouve en zone d'exclusion militaire. Le grand éolien ne peut donc y être installé. Quant au moyen éolien (plus de 100 Kw), son installation nécessite un accord de la part de l'armée belge sur base d'une localisation précise. Le petit éolien peut être placé sur le territoire ; les contraintes ne sont pas liées à la puissance des machines, mais plutôt à la hauteur des mats.

Si l'éolienne fait moins de 10 Kw, le mécanisme de compensation peut être utilisé (compteur qui tourne à l'envers). Si cette puissance est dépassée, le propriétaire est considéré comme producteur d'électricité. Soit l'énergie est autoconsommée, soit elle est injectée sur le réseau.

Deux localisations semblent plus propices au vu des gisements venteux : le bois des Fouches à Porcheresse et le plateau à Haut-Fays.

A l'heure actuelle, aucun bâtiment public ne consomme assez que pour pouvoir consommer l'ensemble de la production d'une éolienne.

On considère que sur une année, il y a entre 1.000 et 1.500 heures efficaces. Enfin, le prix d'une petite éolienne (moins de 10 Kw) varie entre 60.000 et 92.000 € hors maintenance.

✓ **Réactions**

- Le site du parc conteneur, bien qu'idéalement situé, n'est pas approprié pour l'installation d'une petite éolienne car le parc ne consommerait pas l'énergie. Acheminer l'énergie vers le centre (école ?) est coûteux, environ 700 €/m de câble, ce qui ne permettrait pas au projet d'être rentable.
- Le hangar communal ne peut pas non plus être équipé car il se trouve à proximité de la tour.
- Localiser une éolienne près du terrain de foot pourrait s'envisager. Avec l'installation des nouveaux spots d'éclairage, la consommation va augmenter même s'il est fort probable que toute l'électricité produite ne soit pas consommée.
- Une autre localisation potentielle pourrait être à l'arrière du presbytère pour alimenter les bâtiments à proximité. Il est ici trop tôt pour se prononcer sans connaître le projet.
- Ne peut-on pas réfléchir à l'installation dans les villages de batteries qui stockeraient l'électricité produite, ce qui permettrait de ne pas (de moins) dépendre du réseau ? C'est une idée qui peut être mise en œuvre mais à plus long terme car la technologie des batteries n'est pas encore au point.
- Peut-on brancher une éolienne sur plusieurs compteurs ? Non.
- La Commune est engagée dans la Convention des Maires et à ce titre, elle devrait produire 20% d'énergie renouvelable. Ce projet est donc intéressant tant pour respecter ses engagements, que pour avoir une valeur d'exemple auprès des particuliers.

- Ne peut-on pas créer un groupement d'achat ? La Province est en train d'en mettre un en place. La Commune sera sollicitée pour faire la promotion de cette initiative.
- Ne peut-on pas mettre des primes en place ? La Commune souhaite, avant de favoriser la production, faciliter la non-consommation avec des aides pour l'isolation par exemple.
- Un levier lié aux permis de bâtir pourrait être actionné mais via des conseils plutôt qu'une imposition.
- Pour les petites productions d'énergie (photovoltaïque,...), 30% de l'énergie produite est consommée instantanément, le reste allant sur le réseau. La CWAPE réfléchit actuellement à faire payer l'utilisation du réseau aux producteurs qui bénéficient du mécanisme de compensation. Il y a lieu de tenir compte de cet élément pour toute étude de rentabilité des projets.
- Il importe pour chaque projet de réaliser une étude approfondie qui traiterait de la faisabilité, de la rentabilité et tiendrait compte également de la biodiversité.
- Pour des petites consommations, la technologie photovoltaïque est plus mature que l'éolien et pourrait être privilégiée.

✓ **Principes retenus**

- Veiller à la complémentarité entre les différentes sources d'énergie et ne pas privilégier l'éolien à tout va.
- L'éolien n'est pas adéquat à court terme, mais plutôt à moyen/long terme quand les technologies (éolienne et batteries) seront plus fiables.
- Réaliser avant tout projet une étude de faisabilité, rentabilité et des impacts sur la biodiversité.
- Promouvoir le groupement d'achat en cours d'installation par la Province.

2. Energie hydraulique

✓ **Contexte**

Les sites de production d'hydro-électricité sont nombreux sur le territoire (principalement sur l'Almache et la Lesse). Au vu des contraintes liées au droit d'exploiter l'eau, seuls les sites ayant déjà été exploités (et qui ont donc ce droit) seront étudiés.

Une carte, reprenant les sites potentiels sur l'Almache entre Gembes et Daverdisse, est proposée en séance par M. De Cartier D'Yves.

Tout comme pour l'éolien, les différents mécanismes à disposition du producteur d'énergie sont la compensation (pour une machine produisant moins de 10Kw), l'autoconsommation et la remise de l'électricité sur le réseau.

Pour que le projet soit rentable, la mise sur le réseau est moins pertinente. Les sites avec consommation à proximité semblent donc préférables. Ex. : Moulin de Daverdisse, dans le bas de Daverdisse pour relier certaines habitations privées, moulin de Gembes, chez M. JP Lepage. D'autres sites sont évoqués comme les anciennes scieries, la pompe à eau de Porcheresse, le moulin au Ry de Dynan, mais également des sites sur la Lesse.

Au total, 10 barrages ont été recensés entre Daverdisse et Gembes sur l'Almache.

✓ **Réactions**

- Faut-il exploiter l'énergie de l'eau ? Oui
- Comment gérer des sites privés et y installer une micro-centrale ? Une demande de droit de superficie doit être faite auprès du propriétaire afin de pouvoir aménager les lieux. Le gestionnaire de la micro-centrale peut, par la suite, revendre l'électricité directement au privé sans passer par le réseau (revente via le réseau à 40 € contre 220 €/MWh sans celui-

ci). Ce qui permet au promoteur du projet d'avoir une compensation financière plus importante et de rentrer dans ses frais. Tandis que le privé peut espérer obtenir l'électricité à un prix moins élevé que le prix du marché.

- Qui peut être le promoteur ? La Commune ou une coopérative (dans laquelle la Commune peut ou non avoir des parts) par exemple. Au vu des discussions, une gestion communale stricte n'est pas souhaitée car tout investissement de ce type comporte des risques. Ceux-ci ne doivent pas être pris en charge totalement par la Commune. L'avantage d'avoir un porteur de projet telle qu'une coopérative pour le propriétaire est de pouvoir disposer de compétences supplémentaires, d'une expérience et d'un capital.
- Quoi s'occuperaient de l'entretien ? Des mécanismes automatiques existent (dégrillage,...). Toutefois, l'intervention de l'homme est nécessaire à certains moments.
- Si un projet de ce type devait voir le jour, la dimension éducative serait à intégrer dans le projet. Au niveau des accès, l'avantage est que le Ravel suit l'Almache.
- Une réunion avec les propriétaires des sites pourrait être organisée afin de connaître leur position.
- Les vis hydrodynamiques, de même que les roues, permettent le passage des poissons.

✓ **Principes retenus**

- Privilégier les sites où l'électricité peut être consommée sur place.
- Sonder l'intérêt des propriétaires de ces sites.
- Réfléchir à la mise en œuvre du projet (triangulation entre propriétaire du site, porteur du projet de micro-centrale et consommateur s'il est différent du propriétaire).
- Le porteur de projet ne serait pas la Commune seule. La création d'une coopérative pourrait être envisagée. Dans tous les cas, une étude de faisabilité, rentabilité doit être faite en tenant compte également de la biodiversité.

3. Réseau de chaleur et chaudière bois

✓ **Contexte**

Au vu de la disposition des bâtiments publics, seuls trois sites pourraient accueillir un réseau de chaleur public : le presbytère, la salle Saint-Remacle et l'église à Haut-Fays ; l'école et le club des jeunes à Haut-Fays ; l'église, la maison de village et le centre touristique à Daverdisse.

Pour ces deux derniers ensembles, des travaux ont déjà été entrepris et l'installation d'un réseau de chaleur semble moins appropriée car le retour sur investissement serait très long.

Pour les autres bâtiments publics, une chaudière bois pourrait être installée.

A noter que plus les chaudières actuelles sont performantes, plus le temps de retour sur investissement est long.

Pour produire 10.000 Kwh : 1.000 litres de mazout sont nécessaires (630 €), 2 tonnes de pellets (430 €) ou 12,5 mètres apparents de plaquettes (300 €).

Selon les calculs d'un membre de la CLDR, pour chauffer 700 logements (équivalent de la commune de Daverdisse), 7.600 tonnes de bois par an seraient nécessaires (en comptant 200 jours de chauffe). Cela fait 38 tonnes par jour.

✓ **Réactions**

- La commune est composée à 70% de feuillus ; or les pellets sont produits à partir de résineux.
- Si la transformation (en pellets ou plaquettes) se fait ailleurs (aux USA par exemple), la logique écologique n'est pas respectée. Toutefois, vu l'investissement et le risque de gérer une production de pellets ou de plaquettes, la Commune ne souhaite pas le faire sur son

territoire. De plus, pour les produits locaux « artisanaux », un problème de qualité peut se poser.

- Le chauffage aux pellets, s'il est mal réalisé, présente des risques (explosion).
- Si la Commune crée une plateforme locale de stockage, ne peut-on pas l'ouvrir aux particuliers ? La création d'une telle plateforme est difficile à envisager au niveau de la commune de Daverdisse. De telles plateformes existent à Libin et Wellin, mais au niveau public. Pour une prise en charge communale, il est préférable de copier un système qui marche, qui a déjà fait ses preuves afin de minimiser les risques.
- Vu l'utilisation publique des bâtiments qui seraient équipés, il importe de veiller au confort et à la facilité d'utilisation de ces chauffages.

✓ **Principes retenus**

- Réfléchir d'abord à l'opportunité d'installer ou non un réseau de chaleur (ou de remplacer une chaudière). Ensuite, voir l'énergie (bois, mazout, électricité,...) qui serait la plus adaptée à la situation.
- Eviter, en tant que Commune, d'agir comme producteur de pellets ou de plaquettes tant que le système n'a pas fait ses preuves.

4. Gestion de l'égouttage

✓ **Contexte**

Actuellement, seul le village de Haut-Fays est équipé de deux stations d'épuration. Deux stations sont encore à programmer pour les villages de Gembes et Porcheresse. La construction de ces deux stations n'est toutefois pas inscrite dans le PASH (plan d'assainissement par sous-bassin hydrographique) 2010-2014 (prolongé jusqu'en 2016). Or, par 5 ans, une dizaine de stations sont réalisées en province de Luxembourg, et 60 à 80 restent à construire. Le délai de réalisation peut donc être très long selon les priorités qui sont accordées.

Actuellement sont prioritaires les stations liées à des masses d'eau de faible qualité. Sur la commune de Daverdisse, quatre masses d'eau se côtoient, toutes de bonne qualité.

Quant au village de Daverdisse, il est classé en zone d'assainissement transitoire, c'est-à-dire qu'il n'a pas encore été décidé si l'assainissement serait autonome (géré par les particuliers) ou collectif.

✓ **Réactions**

- Sur Daverdisse, les plans montrent qu'un réseau d'égout existe au centre du village. Or ce sont des aqueducs, pas des égouts.
- La qualité de l'eau est bonne mais la charge en pollution est plus importante en été au vu du nombre de personnes supplémentaires qui vivent dans les villages à ce moment (touristes, seconds résidents). N'est-ce pas un argument à faire valoir ?
- Même si les masses d'eau sont de bonne qualité, peut-on prévoir un argumentaire pour essayer de faire remonter les stations de la commune dans l'ordre des priorités ? Oui
- Faut-il mettre Daverdisse village en zone d'assainissement collectif ou autonome ? En zone d'assainissement collectif.
- Qu'en est-il des coupe-odeurs ? Peut-on les installer ? La Commune se renseigne sur la faisabilité de changer les avaloirs (hauteurs d'égouts faibles à certains endroits) et son coût (cofinancement avec la Société publique de gestion de l'eau ?).
- Les zones importantes à équiper seraient la rue des Routis et la rue des Barbouillons à Daverdisse.

✓ **Principes retenus**

- Faire une demande auprès de la SPGE pour que le village de Daverdisse passe en zone d'assainissement collectif.
- Organiser une rencontre avec l'AIVE, le commissaire voyer et M. Collin pour la gestion des égouttages.
- Préparer un argumentaire pour faire remonter la construction des stations dans l'ordre des priorités.
- Se renseigner sur la faisabilité et le coût des coupe-odeurs.

5. Placement d'un éclairage moins énergivore

✓ **Contexte**

ORES gère le réseau d'éclairage communal. Le réseau est constitué de 165 lampes à sodium de 70w, 2 lampes à mercure (qui vont être remplacées) et 5 luminaires décoratifs à Daverdisse et Haut-Fays.

Il existe diverses façons de consommer moins d'électricité pour l'éclairage :

- Relamping : remplacement des ampoules pour diminuer le niveau de puissance.
- Deeming : diminution du flux lumineux (-50%) pendant certaines périodes ; cela permet une économie de 30%. Se pratique surtout sur zoning, car la centralisation est difficile sur les réseaux longs. Par luminaire, la platine est remplacée par un ballast électronique.
- Coupure des luminaires décoratifs quelques heures sur la nuit. Ceux-ci ne sont jamais financés dans le cadre de l'Obligation de Service Public et sont donc à charge communale.
- Installation d'un éclairage intelligent qui s'allume au passage d'un usager. Cela permet de faire des économies d'énergie et financières (paiement à la consommation réelle via un compteur individuel plutôt qu'un forfait).
- Utilisation de LED : possible pour de nouvelles installations uniquement ; le choix de luminaires est très limité.

Projection d'une vidéo sur « la nuit des chauves-souris ». Il apparaît que les chauves-souris sont fort sensibles à l'éclairage des églises où elles nichent souvent car elles sont visibles des rapaces.

✓ **Réactions**

- Est-il légal d'éteindre l'éclairage la nuit ? Oui. De plus, certaines études montrent qu'il y aurait moins de faits de vol quand les rues ne sont pas éclairées.
- Supprimer l'éclairage une partie de la nuit ne revient-il pas plus cher quand il faut le relancer en tout début de matinée en hiver ? En tout cas, cela offre un impact positif au niveau écologique.
- Natagora confirme que des espèces de chauves-souris sont bien présentes dans les églises de la commune, mais ne divulgue pas d'informations plus précises. Il faut savoir que lors de l'opération combles et clochers, les agents du DNF ont dressé des inventaires des populations présentes.
- Est-il nécessaire d'éclairer l'église et son clocher toute la nuit ?
- Les teintes les plus adéquates pour les chauves-souris sont l'ocre et l'orange.

✓ **Principes retenus**

- Demander à ORES de remplacer les ampoules de 70w par des 50w.
- Éteindre l'éclairage la nuit entre 1 heure et 5 heures du matin, en commençant par une zone test (lancement à la nuit des chauves-souris en août).

- Lors de l'aménagement des centres de Daverdisse et Porcheresse :
 - o Mise en souterrain du réseau électrique
 - o Étude d'éclairage (éclairage intelligent ?)
 - o Attention et adaptation aux chauves-souris
- Envisager l'utilisation de LED dans quelques années, quand le système sera bien rôdé.

6. Rys d'abissage

✓ Contexte

Le ry d'abissage est un canal d'irrigation des prés de fauche. Il en existe un certain nombre sur l'Almache, mais ils ne sont plus utilisés. La plupart du temps, ils alimentaient des propriétés privées.

✓ Réactions

- L'objectif premier du projet est avant tout patrimonial. Certains rys pourraient être remis en fonction, mais alors se pose la question du statut de propriété. En effet, tous les propriétaires en amont et en aval doivent marquer leur accord ; le ry n'étant pas considéré comme une servitude.
- Certains estiment qu'il faudrait à nouveau faire passer l'eau dans les rys.
- Vu que les principaux sites potentiels se trouvent sur la vallée de l'Almache, sous statut de protection et Natura 2000, il faudrait s'informer des possibilités auprès de l'agent Natura 2000 (dépendant du type d'unité de gestion).
- Un avantage indéniable : l'Almache est longée par le Pic-Vert et des promenades balisées.

✓ Principes retenus

- Deux sites principaux sont identifiés:
 - o Au pont de l'Ermite, pré Moinil : le ry passe dans le pont (propriétés communales)
 - o Où le rocher a été taillé : voir le statut de propriété.
- A ceux-ci s'ajoutent deux biefs rappelés en séance :
 - o Porcheresse, près de la pompe à eau
 - o Pont des Gades, ancien moulin de Gembes (privé)
- Vérifier s'il existe d'autres endroits à valoriser.
- Voir les contraintes liées au statut de propriété (en amont et en aval du ry)
- Vérifier que les contraintes Natura 2000 sont bien rencontrées, ce qui ouvrirait la porte à des subsides pour des travaux en faveur de la biodiversité ;
- Travaux à envisager :
 - o Débroussaillage, nettoyage du site
 - o Panneaux didactiques avec des explications et des légendes
 - o Au bout du ry, soit terminer par un étang, soit renvoyer l'eau dans la rivière.

7. Renforcement des haies sur la commune

✓ Contexte

Une brochure est présentée en séance (<http://environnement.wallonie.be/publi/dnf/haies-pour-demain.pdf>); elle explique les rôles d'une haie (protection pour la faune et la flore, structuration des paysages, brise-vent, lutte contre l'érosion des sols,...), les différents types (haie, alignement d'arbres,...), les essences à privilégier selon le sol, la législation en vigueur et les subsides aux particuliers.

Projection d'orthophotoplans pour se rendre compte des haies existantes : il en reste peu sur Haut-Fays.

✓ **Réactions**

- Les personnes principalement concernées par les haies sont les agriculteurs qui privilégient le côté pratique de leur exploitation. Ils peuvent bénéficier de nombreux incitants, à travers la PAC et les mesures agri-environnementales.
- Il arrive que les agriculteurs ne respectent pas les limites de propriétés et utilisent aussi les excédents de voirie (ils reçoivent des primes liées à la superficie semée et déclarée).
- La Commune a planté récemment des haies vives (qui nécessitent peu d'entretien).
- Le site des Grands Nids a été vidé de ses haies. Lors de la réfection de la voirie, la Commune fera des replantations de haies ; ainsi que vers Ronchelle (grand feu) et sur le site de la briqueterie.

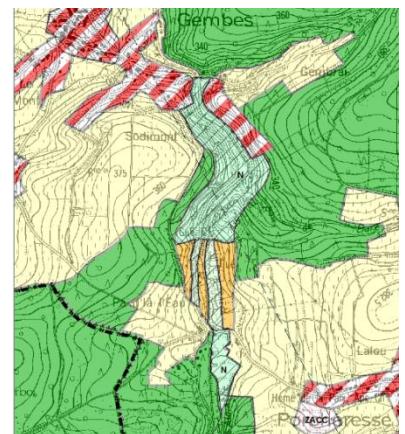
✓ **Principes retenus**

- Reconstituer le réseau écologique en identifiant à travers un état des lieux les excédents de voirie qui peuvent être plantés.
- Planter des haies de limite ou des arbres (moins d'entretien).
- Obliger les personnes à compenser l'abattage d'une haie.
- Être vigilant pour l'entretien des haies : les ouvriers communaux disposent du matériel adéquat. A voir si les agriculteurs ne pourraient pas faire appel à eux, moyennant une convention spécifique.

8. Liaison écologique Gembes-Porcheresse

✓ **Contexte**

Si l'on considère le plan de secteur, la zone de loisirs entre Gembes et Porcheresse est entourée de part et d'autre par une zone naturelle (N). Il a été proposé de relier les deux zones par des plantations, afin de restaurer la liaison écologique.



✓ **Réactions**

- Suite aux mises à blanc réalisées, le milieu ouvert revient progressivement. Personne n'a replanté les parcelles ; de plus, il faut une bande de 12 mètres libres à proximité du cours d'eau.

✓ **Principes retenus**

- Projet abandonné.

9. Création de cabanes en forêt

✓ **Contexte**

A l'heure actuelle, ce type d'infrastructure doit obligatoirement se situer en zone de loisirs, voire éventuellement en zone d'habitat (à caractère rural) identifiées au plan de secteur. La future entrée en vigueur du CoDT (prévue au 1^{er} octobre 2015 mais de nouveau repoussée à une date non définie) pourrait laisser une ouverture pour le développement d'un tel projet en zone forestière au plan de secteur, sous conditions strictes (forêt publique, situation en lisière, etc).

Sur le territoire, il existe 4 zones de loisirs :

- 3 (parallèles) situées le long de l'Almache entre Porcheresse et Gembes – zones en orange sur le plan ci-dessus.
- 1 située au Moulin de Daverdisse (occupée par l'hôtel-restaurant).

Une contrainte supplémentaire réside dans le fait qu'il n'y a aucune propriété communale en zone de loisirs (sauf une petite partie de parcelle le long de l'Almache).

Exemples de projets : les cabanes de Rensiwez (Houffalize), le moulin de Lisogne (Dinant),...

✓ **Réactions**

- Ce type de projet devrait être développé par un particulier ; la Commune lui apportant un certain soutien.
- Le site de la cabane des chasseurs à Daverdisse va bénéficier d'un aménagement convivial.

✓ **Principes retenus**

- Projet à poursuivre par un particulier.

10.Développement de la filière bois

✓ **Contexte**

Le territoire communal est couvert à 68% de forêt. Sur cette superficie, 78% sont des propriétés communales. Les 2/3 de ces bois sont des feuillus.

Quelques emplois liés à la forêt : bûcheronnage, menuiserie,...

Diverses scieries sont présentes dans les communes aux alentours ; la grosse majorité travaille les résineux. Certaines sont spécialisées dans les charpentes, bois de coffrage, parquets, escaliers, palettes, pellets de chauffage,...

✓ **Réactions**

- Il est clair que l'idée n'est pas de créer une nouvelle scierie ; le marché étant déjà pratiquement saturé.
- Maintenant, il y a moins de gaspillage quant à l'utilisation du bois en forêt : il reste très peu de « déchets » lors de l'exploitation des résineux.
- Les feuillus ont été scolytés et ont perdu de leur valeur marchande.
- La Commune ne peut avoir de marge de manœuvre que dans le domaine énergétique. Les habitants reçoivent encore leur part d'affouage.
- La Commune de Wellin a mis en place toute la filière bois pour un réseau de chaleur.

✓ **Principes retenus**

- La Commune pourrait à moyen terme exploiter ses forêts pour produire des plaquettes qui seraient vendues ailleurs (contexte transcommunal). = projet à mettre dans le lot 3.
- La Commune pratique toujours l'affouage ; il serait intéressant d'inciter les habitants à se chauffer au bois.

Sophie Orban et Pierre-Yves Muri,
Agents de développement FRW

Participants à la CLDR du 08/06/2015

Civilité	Nom	Prénom	Adresse postale	N°	CP	Localité
M.	Adam	Jean-Benoît	rue du Pont Gaty	3	6929	Haut-Fays
M.	Bodart	Christophe	rue des Routis	29	6929	Daverdisse
M.	Bosseaux	Michel	chemin de la Rochette	2	6929	Haut-Fays
M.	Cariaux	Christian	rue de Burnaifontaine	1	6929	Haut-Fays
M.	Collin	Lucien	rue de Fontenelle	25	6929	Porcheresse
Mme	Cornet	Maryse	Ancien chemin de Wellin	102	6929	Haut-Fays
M.	de Cartier d'Yves	Jean-Philippe	rue des Barbouillons	8 A	6929	Daverdisse
Mme	de Cartier-Migeal	Geneviève	rue des Barbouillons	8 A	6929	Daverdisse
M.	Grofils	Firmin	rue de Graide	101	6929	Porcheresse
M.	Incoul	Roland	rue de Redu	35	6929	Porcheresse
Mme	Lambert	Dominique	rue des Routis	29	6929	Daverdisse
M.	Léonet	Maxime	rue de Gedinne	32	6929	Haut-Fays
M.	Merny	Jean-Luc	rue de Graide	90	6929	Porcheresse
M.	Merny	André	rue de la Strée	7	6929	Gembes
Mme	Stalmans	Francine	rue de la Hauche	74	6929	Daverdisse
M.	Vanderperre	Francis	Sclassin	215 A	6929	Haut-Fays
M.	Verbeek	Pierre	rue de Banet Sart	23	6929	Daverdisse
M.	Vincent	Jean-Claude	rue des Buts	3	6929	Haut-Fays
M.	Wuidar	Maurice	chemin du Chênelisse	21	6929	Gembes

Excusés

Civilité	Nom	Prénom	Adresse postale	N°	CP	Localité
M.	Burtomboy	Denis	rue Paul Dubois	36	6929	Daverdisse
Mme	Crick	Sandra	rue de la Hauche	74 B	6929	Daverdisse
Mme	Grégoire	Stéphanie	Voie de Gribôle	3	6929	Haut-Fays
M.	Jacquet	Johan	Culot de Lahaut	78	6929	Porcheresse
M.	Léonet	Nicolas	rue de Vonèche	164	6929	Haut-Fays
M.	Vanommeslaeghe	Luc	Culot de Lahaut	79	6929	Porcheresse



Tintigny, le 1^{er} juillet 2015

Commune de Daverdisse

Compte rendu de la CLDR du 30 juin 2015

Réf. : N:\DAVERDISSE\06- CLDR\20150630 Priorisation des projets matériels\CL20150630 priorisation des projets matériels.docx

Présents et excusés :

CLDR : cf. liste ci-après

Bureau d'études Impact : Jean-Marc Dropsy

FRW : Sophie Orban et Pierre-Yves Muri, agents de développement

Ordre du jour

- Approbation des comptes rendus des réunions d'approfondissement des projets matériels
- Appel à projets « Vis mon village »
- Contexte de la priorisation des projets matériels
- Présentation succincte des différents projets matériels
- Priorisation des projets
- Divers



Accueil de la CLDR par le bourgmestre, M. Maxime Léonet.

Approbation des comptes rendus des réunions d'approfondissement des projets matériels

Quelques remarques sont formulées sur les comptes rendus des réunions des 1^{er} et 8 juin.

- Un vote à main levée a été réalisé afin de voir si la façade de l'ancien presbytère devait ou non être maintenue. Il semble que plus de 8 personnes se soient exprimées en faveur de la démolition.
- L'idée d'éteindre l'éclairage public dans une zone test une partie de la nuit est au stade de la réflexion. Le principe n'est pas arrêté.
- Des précisions sont apportées sur les rys d'abissage. Il ne s'agirait pas d'une servitude. Au vu de la complexité juridique de la question, celle-ci reste à creuser le cas échéant. Par ailleurs, pour obtenir des subventions pour un projet de ce type, la Commune doit être propriétaire. Enfin, le ry d'abissage, s'il est rouvert, doit avoir les mêmes fonctions que celles qu'il avait précédemment.

Sur base de la prise en compte de ces éléments, les comptes rendus sont approuvés

Appel à projets « Vis mon village »

L'objectif de l'appel à projets "Vis mon village !" est de « viser à améliorer la qualité de vie dans le village et à favoriser les contacts entre des groupes d'habitants larges et diversifiés.

Les projets qui seront pris en considération peuvent rencontrer un large éventail de préoccupations :

- la stimulation de la vie communautaire dans le village (ex.: faire des activités ensemble pendant les loisirs, faire des choses ensemble pour le village,...);
- la stimulation de la solidarité entre les habitants (ex.: entraide mutuelle, échange de services,...);
- la stimulation des contacts entre habitants du village (ex.: journal du village, site web du village, local communautaire,...);
- la conservation ou la création d'activités culturelles (ex.: spectacle de quartier, cercles divers, ...);
- l'amélioration du cadre de vie (ex.: entretien de petits jardins, éléments de paysage, plaines de jeux, espaces verts, lieux de rencontre,...).
- ... »

Au vu des souhaits émis en CLDR, certains projets pourraient éventuellement s'inscrire dans cet appel, notamment la construction d'un four à pain, la réalisation d'un espace couvert dans les villages,...

La Commune ne peut pas introduire de projet. Seuls « des habitants du village qui se sont associés soit de manière formelle (ex.: association sans but lucratif, ...), soit de manière informelle (ex. : association de fait, groupe d'habitants, comité de voisinage, ...) peuvent le faire, ainsi que des associations ou des organisations travaillant au niveau local (ex.: maison de jeunes, centre culturel, association socio-culturelle,...) ».

Chaque projet soutenu pourra être financé à maximum 5.000€. Les dossiers sont à rentrer pour le 29 septembre 2015. Des informations complémentaires sur les critères, les dossiers de candidatures,... sont disponibles sur <http://www.kbs-frb.be/call.aspx?id=303034&langtype=2060>

La Fondation Rurale de Wallonie remet aux personnes intéressées un formulaire et un guide explicatif. Elle est disponible si une association, un groupement local souhaite être aidé dans la constitution d'un dossier.

Informations complémentaires demandées en séance :

Le montant total du budget n'est pas encore défini car il dépend de la qualité des projets rentrés. Généralement, il tourne autour de 100.000€ et permet la réalisation de 30 à 40 projets (tous ne demandant pas le maximum de 5.000€). En moyenne, une centaine de dossiers sont introduits chaque année, chaque dossier rentré a donc plus ou moins une chance sur trois d'être retenu et donc financé.

Contexte de la priorisation des projets matériels

Après un premier travail de diagnostic, la population a été questionnée sur les enjeux du territoire, ses forces, ses faiblesses,... Sur cette base, une stratégie de développement a été réalisée et des projets ont été proposés afin de répondre aux diverses problématiques pointées lors des consultations et issues du diagnostic socio-économique du territoire.

Une première sélection des projets matériels a été effectuée afin de ne prendre en compte que les projets en lien avec la stratégie et répondant aux critères de sélection définis. Ces projets ont par la suite été approfondis pendant plusieurs réunions. Le but de la rencontre du jour est d'établir des priorités parmi les projets (temporalité de mise en œuvre).

Ainsi les projets seront répartis en 3 lots :

- Lot 1 : les projets à réaliser dans les trois premières années de validité du PCDR
- Lot 2 : les projets à réaliser dans les six ans
- Lot 3 : les projets à réaliser dans les dix ans

Présentation des projets matériels

Les différents projets matériels sélectionnés et approfondis lors des CLDR précédentes sont présentés de manière succincte afin de permettre à tout le monde d'entendre les grands principes qui ont été définis ou restent en suspens, ceci afin de poser des choix en connaissance de cause.

Les projets sont mis en lien avec les objectifs définis dans le PCDR et avec certains critères facilitant la prise de décision, tels que la faisabilité à court ou moyen terme, l'urgence, l'existence ou non d'une localisation précise, d'un porteur ou d'utilisateurs du projet, l'intérêt collectif,...

Quelques remarques, questions sont formulées lors de la présentation :

- Placement d'éclairage moins énergivore : au-delà du manque de maturité de l'éclairage LED, la Commune ne peut en installer car les candélabres existants ne sont pas homologués par le gestionnaire du réseau pour y installer des ampoules LED. De plus, la Commune paie un forfait pour son éclairage public. L'installation de ce type de lampe demanderait la pose d'un compteur spécifique.

Par ailleurs, une décision vient d'être prise pour enfouir le réseau électrique au centre de Porcheresse.

Enfin, lors de la réfection de l'église de Porcheresse, une attention spéciale a été prêtée aux chiroptères ; la sortie se fait par l'arrière car l'endroit est plus à l'abri de la lumière.

- La pompe à eau à Porcheresse n'est pas un ry d'abissage, mais une dérivation de l'Almache
- Les panneaux didactiques confectionnés par l'école de Gembes et installés près du pont de l'Ermite viennent d'être inaugurés.

Enfin, un temps est consacré au retour de l'enquête sur l'utilisation de l'ancien presbytère, adressée aux associations.

association	locaux actuels	locaux à prévoir	fréquence	activités à y développer	autres activités	commentaires
Lecuivre Emilie, Maison de la Culture Famenne- Ardenne en Haute- Lesse	- Local extrascolaire (stages) - Centre Touristique (Atelier théâtre) - Cercle St-Gérard Gembes (Noël au Théâtre)	- salle polyvalente de 40 m ² - une réserve pour matériel	1/2 à 1 semaine par an (stages)	- stages animés pour l'ATL - pour des animations scolaires qui nécessitent l'installation de matériel pédagogique (projecteur, panneaux didactiques, petites scénographies,...)	- Stages et ateliers ATL - Animations organisées par la bibliothèque	Penser à l'aspect modulable du lieu afin qu'il puisse s'adapter à différents types d'activités
Wathelet Alain, Comité Télévie	salle St-Remacle	- une salle de réunion	10*/an suivant nécessité	Réunions d'organisation des activités Télévie si la salle St- Remacle est occupée	prévoir des douches pour l'organisation du VTT lors du Télévie ou autres	
troupe de théâtre "du rire aux larmes"	salle St-Remacle	- une salle de réunion	20*/an suivant nécessité	réunions de préparation des pièces de théâtre si salle St- Remacle occupée		
Robert Yvonne, catéchisme et fabrique d'église	- petite salle du cercle St- Remacle - église (fond avec tables)	- une salle de réunion - une réserve pour matériel	- catéchisme : 20*/an - fabrique : selon convocation du président ou de l'administration communale	- catéchisme des premières communiions - réunion de la fabrique d'église (petite salle du cercle St-Remacle; auparavant au presbytère)	à voir avec les associations et leurs besoins	pouvoir mettre et avoir la possibilité de ranger le matériel (couleur gouache, papier, tableaux,...) afin de laisser tout sur place lors des catéchismes
3*20 de Haut-Fays	petite salle du cercle St- Remacle		2*/mois, 1er et 3ème lundis	comme les années précédentes, jeux de cartes et de société	fête de Saint-Nicolas et surtout de fin d'année	parfois réunions intergénérationnelles
comité de gestion salle St-Remacle	salle St-Remacle	Pas intéressé à utiliser les locaux de l'ancien presbytère				
Nannan Michel, Harmonie royale Ste-Cécile	- petite salle du cercle St- Remacle - salle St-Remacle	une réserve où stocker du matériel, des archives et de vieux instruments	lorsque la salle St-Remacle est occupée	répétitions occasionnelles		
Moinil Lora, extrascolaire	- local extrascolaire - commune (salle du conseil) - école de Haut-Fays (classe, salle de gym)	- une réserve pour matériel - vestiaire pour les enfants lors d'un spectacle à la salle St- Remacle	- pour stocker le matériel toute l'année - occasionnellement pour le vestiaire	- organiser 1*/semaine un atelier musique, bricolage ou autre - local de stockage pour les jouets de St-Nicolas	réunions des 3*20	mettre une cuisine

Stuerebaut Joëlle, ACRF	<ul style="list-style-type: none"> - salle St-Remacle - locaux en dehors de la commune 	<ul style="list-style-type: none"> - une salle de réunion - une réserve pour matériel - une salle d'exposition - organiser nos ateliers 	<ul style="list-style-type: none"> - 10*/an - 1 ou 2 expositions/an - 3*/an pour des rencontres qui ne nécessitent pas de grandes salles 	<ul style="list-style-type: none"> - réunions du comité organisationnel - conférences avec peu de public - ateliers qui ne requièrent pas de grandes salles 	<ul style="list-style-type: none"> une salle utilisable par les bénévoles de la commune qui s'occupent des enfants qui se préparent à faire leur communion par ex, ou autres préparations festives communales, etc. 	<ul style="list-style-type: none"> - une économie d'énergie pour le chauffage - un cadre convivial et accueillant - garder le caractère rural du bâtiment - utiliser le jardin...
----------------------------	--	---	---	--	--	---

Méthodologie

Il est demandé aux participants de se répartir en 4 groupes.

Chaque groupe reçoit un tableau de synthèse des projets (sur lequel se trouvent les critères de sélection définis), un jeu de photos des projets retenus et des pinces à linge afin de fixer les priorités sur un fil mis à disposition de chaque groupe.

Après débat au sein du groupe, il est demandé de prendre sur le fil maximum 2 projets considérés comme prioritaires (lot 1) - l'ordre dans lequel ils apparaissent étant important ; ainsi que maximum 5 projets à réaliser à moyen terme (lot 2). Le lot 3 étant constitué des projets restants.

Chaque groupe note les arguments évoqués ayant conduit à ce choix derrière la photo et désigne un rapporteur chargé de communiquer les arguments à l'ensemble de la CLDR.

Par la suite, un débat a lieu en séance plénière. L'objectif étant d'aboutir à un consensus.

Remarques et questions :

- Pourquoi travailler en groupes et non proposer le débat en séance plénière ?
Chaque méthode a ses avantages et ses inconvénients ; il nous semble que le travail en groupe permet plus facilement l'échange d'arguments, surtout pour des personnes ayant moins facile de s'exprimer en plénière. Le débat plus large se fera dans un second temps. Le passage au vote est une manière très démocratique de faire les choses, mais le souhait est d'arriver, si possible, au consensus et ainsi permettre à chacun de se retrouver dans les décisions qui seront prises. Si le consensus ne peut être atteint, un vote sera organisé.
- Est-il possible d'inscrire deux projets coûteux en lot 1 ?
Oui, les projets retenus feront l'objet d'une recherche de subsides. Il n'y a donc pas de limitation dans les choix pour autant que la Commune puisse financer le solde. La Commune peut par ailleurs solliciter chaque année une convention en développement rural (demande de subsides). En fonction du budget communal, il peut arriver qu'une Commune fasse une demande de subsides pour un gros projet tous les deux ou trois ans afin de disposer des moyens suffisants.
- Peut-on espérer des subsides européens ?
Il est encore trop tôt pour le dire. Certains dossiers sont en cours (prolongement du PicVert), d'autres sont trop peu aboutis pour introduire des demandes dans les appels actuels (par exemple, le futur PwDR qui devrait sortir en septembre). En fonction des opportunités, des appels européens,... les subsides seront sollicités tant à l'Europe qu'aux autres niveaux de pouvoir, pour financer les projets prioritaires.
- Pourquoi mettre des projets coûteux en lot 1 ? Par exemple, pourquoi ne pas mettre l'égouttage à Daverdisse qui est urgent ?
Il faut d'abord que les projets soient utiles pour la collectivité. Par ailleurs, l'égouttage est un projet très coûteux. La difficulté actuelle consiste à inscrire le village de Daverdisse dans les prochaines programmations réalisées par la SPGE et ainsi obtenir des financements. Pour ce faire, un argumentaire doit être rédigé. Une réunion de coordination avec les acteurs concernés est à prévoir pour préparer cet argumentaire et définir plus précisément les leviers d'action.

Priorisation des projets

Tableau de synthèse des choix des groupes :

	Lot 1	Lot 2
Groupe 1	- Réhabilitation de l'ancien presbytère - Rénovation du cercle Saint-Gérard à Gembes	- Cœur de village de Porcheresse - Rénovation du lavoir aux Scottons - Maintien des haies - Puits du Gros Bois - Pont de l'Ermite
Groupe 2	- Rénovation du cercle Saint-Gérard à Gembes - Réhabilitation de l'ancien presbytère	- Cœur de village de Porcheresse - Cœur de village de Daverdisse - Pont de l'Ermite - Maison des jeunes à Haut-Fays - Puits du Gros Bois
Groupe 3	- Réhabilitation de l'ancien presbytère - Rénovation du cercle Saint-Gérard à Gembes	- Sécurité routière - Maison des jeunes à Haut-Fays - Cœur de village de Porcheresse - Cœur de village de Daverdisse - Excédents de voirie
Groupe 4	- Rénovation du cercle Saint-Gérard à Gembes - Réhabilitation de l'ancien presbytère	- Cœur de village de Porcheresse - Maintien des haies - Création d'un centre multifonctionnel - Sécurité routière - Cœur de village de Daverdisse

✓ **Lot 1 :**

Chacun des quatre groupes présente les projets qu'il aimeraient voir être positionnés en lot 1. Tous ont choisi les deux mêmes projets, à savoir la réhabilitation de l'ancien presbytère de Haut-Fays et la rénovation du cercle Saint-Gérard à Gembes.

Les principaux arguments pour le cercle sont :

- les plans existent,
- le projet était programmé dans le dernier PCDR, mais les délais étaient trop courts pour finaliser le dossier
- pour permettre une redynamisation de la vie villageoise.

Quant à l'ancien presbytère, les arguments principaux sont

- l'urgence, au vu de la vétusté du site,
- le souhait de ne pas avoir un chancre au milieu du village
- permettre aux associations d'avoir des infrastructures adaptées pour se développer en complément de la salle Saint-Remacle.

Après discussion, la priorité entre ces deux projets n'est pas établie et sera redébattue sur base d'un premier approfondissement qui sera proposé par l'auteur de projet.

✓ **Lot 2 :**

Chaque groupe estime que les projets proposés par les autres sont pertinents. De plus, de nombreux projets se répètent. Au vu du nombre assez faible de projet différents cités, il est proposé de conserver l'ensemble de ces projets dans le lot 2.

Il s'agit de :

- l'aménagement des coeurs des villages de Porcheresse (4) et de Daverdisse (3),
- le maintien des haies (2),
- la rénovation, mise en valeur, étude du puits du Gros Bois (2),

- l'entretien et la restauration du pont de l'Ermite (2) [=> pas dans une vision moderne]
- la réhabilitation de la maison des jeunes à Haut-Fays (2),
- les aménagements de sécurité routière (2),
- la création d'un centre multifonctionnel (1)
- la rénovation du lavoir aux Scottons (1),
- l'aménagement des excédents de voirie (1)

Après réflexion, la CLDR décide d'ajouter le cheminement du PicVert vers Bièvre au lot 2.

Un membre fait remarquer que les deux premiers projets identifiés sont des aménagements de bâtiments et les deux suivants, des aménagements d'espaces publics.

✓ **Lot 3 :**

Il se compose des projets restants, à savoir :

- installation de petites et moyennes éoliennes,
- installation de micro-centrales hydrauliques,
- création d'un réseau de chaleur et installation de chaudières performantes,
- développement d'une filière bois pour la deuxième valorisation du bois,
- placement d'un éclairage moins énergivore,
- gestion de l'égouttage,
- préservation et valorisation des rys d'abissage (ce projet se trouve en partie en lot 2 par la valorisation du ry d'abissage au niveau du pont de l'Ermite),
- transformation du site du local de ski en espace de convivialité,
- rénovation de la salle Saint-Remacle à Haut-Fays,
- création de logements intergénérationnels
- création d'espaces de rencontre couverts dans les villages.

Qu'en est-il des travaux sur la sécurité routière ?

Une première commission sera organisée avant la fin de l'année 2015. Celle-ci sera amenée à travailler sur les points noirs de sécurité pointés lors des consultations. Après analyse, un complément d'expertise externe sera sollicité (par exemple par l'Agence wallonne pour la sécurité routière). Ensuite des choix prioritaires seront posés.

Un souhait est de donner un budget à cette commission pour réaliser les travaux au fur et à mesure. Par ailleurs, certains aménagements pourront être inscrits dans des projets de plus grande ampleur comme l'aménagement des cœurs de village.

Quel sera le premier projet du lot 1 ?

L'aménagement de la maison de village de Gembes est un projet mûr. Il reste à l'adapter aux nouveaux besoins. Cependant, il faut éclaircir la problématique du premier auteur de projet. L'aménagement du presbytère de Haut-Fays nécessite des rencontres avec les utilisateurs potentiels, des études techniques et surtout une réflexion approfondie sur les fonctions qui y seront développées.

Il est proposé de ne pas trancher immédiatement entre les deux projets, pour laisser le temps à l'auteur de PCDR de faire une première analyse et ainsi pouvoir prendre une décision éclairée. Outre ce premier projet subsidié en développement rural, la CLDR est invitée chaque année à dresser le bilan de l'ODR et de son activité ; elle propose également une programmation de projets à mettre en œuvre dans les 3 ans. C'est l'occasion de revoir l'ordre initial des projets en fonction des opportunités ou urgences.

Sophie Orban et Pierre-Yves Muri,
Agents de développement FRW

Participants à la CLDR du 30/06/2015

Présents

Civilité	Nom	Prénom	Adresse postale	N°	CP	Localité
M.	Adam	Jean-Benoît	rue du Pont Gaty	3	6929	Haut-Fays
M.	Bodart	Christophe	rue des Routis	29	6929	Daverdisse
M.	Bosseaux	Michel	chemin de la Rochette	2	6929	Haut-Fays
M.	Burtomboy	Denis	rue Paul Dubois	36	6929	Daverdisse
M.	Charlotiaux	André	rue des Routis	27 D	6929	Daverdisse
M.	Collin	Lucien	rue de Fontenelle	25	6929	Porcheresse
Mme	Cornet	Maryse	Ancien chemin de Wellin	30	6929	Haut-Fays
Mme	Crick	Sandra	rue de la Hauche	74 B	6929	Daverdisse
Mme	Grégoire	Stéphanie	Voie de Gribôle	3	6929	Haut-Fays
M.	Grofils	Firmin	rue de Graide	101	6929	Porcheresse
M.	Incoul	Roland	rue de Redu	35	6929	Porcheresse
M.	Jacquet	Johan	Culot de Lahaut	78	6929	Porcheresse
Mme	Lambert	Dominique	rue des Routis	29	6929	Daverdisse
M.	Léonet	Nicolas	rue de Vonèche	164	6929	Haut-Fays
M.	Léonet	Maxime	rue de Gedinne	32	6929	Haut-Fays
M.	Merny	André	rue de la Strée	7	6929	Gembes
M.	Pauwels	René	rue de la Chapelle	3	6929	Haut-Fays
M.	Vanderperre	Francis	Sclassin	215 A	6929	Haut-Fays
M.	Vanommeslaeghe	Luc	Culot de Lahaut	79	6929	Porcheresse
M.	Verbeek	Pierre	rue de Banet Sart	23	6929	Daverdisse
M.	Vincent	Jean-Claude	rue des Buts	3	6929	Haut-Fays
M.	Wuidar	Maurice	chemin du Chênelisse	21	6929	Gembes

Excusés

Civilité	Nom	Prénom	Adresse postale	N°	CP	Localité
M.	Baijot	Pol	rue de Gedinne	29	6929	Haut-Fays
M.	de Cartier d'Yves	Jean-Philippe	rue des Barbouillons	8 A	6929	Daverdisse
Mme	de Cartier-Migeal	Geneviève	rue des Barbouillons	8 A	6929	Daverdisse
M.	Fasbender	Roland	rue de Redu	30 C	6929	Porcheresse
M.	Merny	Jean-Luc	rue de Graide	90	6929	Porcheresse
Mme	Stalmans	Francine	rue de la Hauche	74	6929	Daverdisse



Tintigny, le 10 septembre 2015

**Commune de Daverdisse
Compte rendu de la Commission sécurité routière
du 8 septembre 2015**

Réf : N:\DAVERDISSE\10- actions - partenariat\Commission sécurité routière\20150908 priorisation des points noirs\20150908 PV commission sécurité routière.docx

Présents :

- Pour Haut-Fays : Nicolas Léonet, Francis Vanderperre (Scassin)
- Pour Gembes : Jean-Benoît Adam, Michel Bosseaux (Le Mont)
- Pour Porcheresse : Lucien Collin
- Pour Daverdisse : Dominique Lambert
- Pour la commune : Maxime Léonet, Jean-Claude Vincent
- Pour la FRW : Sophie Orban, Pierre-Yves Muri

Excusés : René Pauwels, Pierre Verbeek

Ordre du jour

- Présentation de l'inventaire des points noirs (GT 12/01/2015)
 - ✓ Et bilan des actions et projets de la commune
- Sélection des principaux points noirs
- Suites des travaux de la commission
- Divers

∞ ∞

Accueil de la Commission sécurité routière par le bourgmestre, M. Maxime Léonet.

Il est proposé de travailler en trois temps, village par village :

- En premier lieu, la FRW présente l'inventaire des points noirs par village (établi sur base des travaux du groupe de travail thématique du 12 janvier 2015).
- Ensuite, Le Collège prend la parole pour expliquer les projets en cours et à venir sur chacun des villages.
- Enfin, dans un troisième temps, un débat s'ouvre pour éclaircir les dernières questions, mettre en avant les points plus problématiques et préparer les éléments indispensables à aborder lors de la visite de terrain prévue en octobre.

La Commune réserve un budget de 5.000 euros pour les aménagements de sécurité routière. En 2015, des ralentisseurs ont été achetés. En 2014, les entrées de village, le marquage de rues, les crayons près des écoles,... ont été faits.

Daverdisse

Présentation de l'inventaire et des projets en cours ou à venir

N°	Problématique	Localisation précise	Piste de solution	Plébiscite	En cours ou en projet
1	Parking	Exemples: rue des Routis	Inciter les gîtes à prévoir des parkings en suffisance - permis d'exploiter avec contrainte d'emplacement de parkings	4	Parking gîtes : le Collège a pris un moratoire sur les gîtes de grande capacité (> 9 lits). En cas de demande de permis pour une maison d'habitation, il est imposé d'avoir au minimum 1,6 places de parking par logement. Une norme similaire pourrait aussi être appliquée aux gîtes. Un projet de gîte existe à Daverdisse à la rue du Champ Feneau. Il serait destiné aux PMR (personnes à mobilité réduite).
2		rue des Barbouillons (Reduc-Daverdisse)	Interdire le passage aux plus de 3,5t sauf utilisation forestière	1	A la rue des Barbouillons, interdire le passage aux poids lourds est difficile car beaucoup de grumiers utilisent cette route, notamment pour exploiter des bois vendus par la Commune. En outre, il s'agit d'une voirie transcommunale qui requiert également l'accord de la commune voisine qui est opposée à une quelconque interdiction. Les véhicules l'empruntent à certaines heures le matin et le soir (proportionnellement peu de camions). Le passage est fort étroit, ce qui induit une vitesse plus réduite. Les GPS font passer les véhicules par Halma et remonter vers Porcheresse.

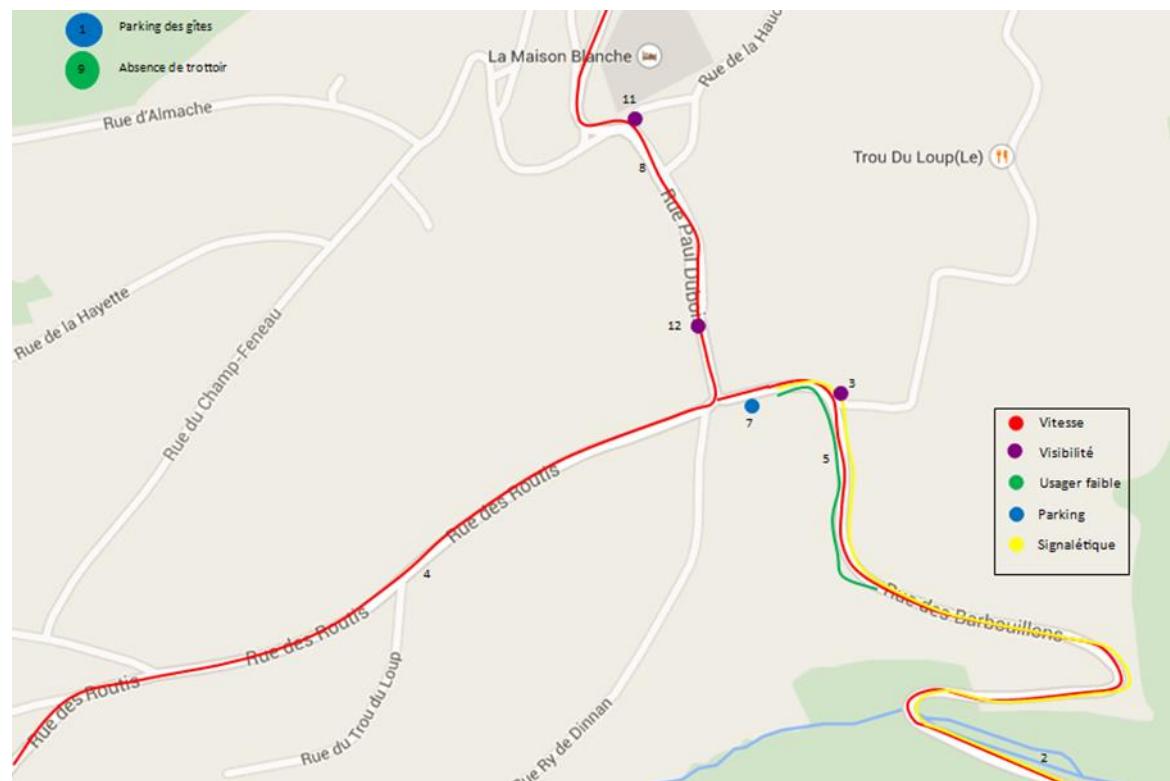
3	Vitesse et visibilité - Les engins agricoles roulent trop vite	Tournant à l'embranchement de la rue des Barbouillons et de la rue du Corai		1	Carrefour rue du Corai-rue des Barbouillons : Il s'agit d'une voie d'accès vers les chemins agricoles. Les machines agricoles y roulent vite et à cette vitesse, la priorité de droite ne saurait être respectée. Une option serait de placer un panneau marquant davantage la priorité. Toutefois, cela crée une responsabilité supplémentaire.
4	Vitesse	Rue des Routis	Installer des casse-vitesses plus prononcés - Limiteur de vitesse - flash	3	Vu la pente de la route, on ne peut pas y installer de casse-vitesses. Toutefois, trois doubles chicanes vont être posées. La Commune vient de recevoir l'arrêté ministériel d'autorisation. Ils seront situés sur le dessus du village, à proximité de la croix (près de chez M. Duvivier) et en bas. N'y a-t-il pas de risque en hiver ? Normalement non ; en cas d'hiver rude, les poteaux et plaques sont amovibles. A Porcheresse, il est prévu d'écartier les piquets de signalisation de 30 cm pour faciliter le passage des bus.
5	Usager faible	rue des Barbouillons dangereuse pour les usagers faibles	Réhabiliter, recréer des sentiers	1	A cet endroit, il n'est pas possible de rétrécir la voirie pour y créer un trottoir par exemple. Par contre, il existe un sentier pédestre qui descend vers la grotte. Il faudra peut-être installer un panneau signalétique permettant de mettre en évidence ce chemin.
6	Problème de discipline des touristes qui pensent que la route leur appartient. Il y a assez de promenades en forêt.			1	La question se pose dans tous les villages. Il s'agit surtout d'un problème d'éducation... Il est très difficile d'agir sur ce paramètre.

7	Parking insuffisant	rue des Barbouillons, devant le bureau d'architecture	Prévoir un parking sur leur site	3	La loi impose de laisser un passage libre de 3m sur la route. Si c'est respecté, le propriétaire est en droit de s'y garer. Une option évoquée pour faciliter la circulation serait que le propriétaire aménage un parking sur son terrain.
8	Vitesse	Rue Paul Dubois	Installer un feu rouge - flash, casse-vitesses ou chicanes	3	Il s'agit d'une voirie régionale, la Commune ne peut donc intervenir dessus.
9	Usager faible - absence de trottoir			1	La création de trottoirs peut s'envisager dans le cadre de gros travaux de voirie (ex : rue du Moulin à Porcheresse ; création d'un trottoir du côté de l'école à la rue de Redu à Porcheresse). A noter que l'entretien devrait être fait par les particuliers à partir du filet d'eau. Le tarmac est privilégié afin de faciliter l'entretien.
10			Détourner le circuit moto du centre du village	1	Si les motos respectent le code de la route, la Commune n'a pas de marge de manœuvre. Si le groupe prévient de son passage, la Commune peut émettre un avis. Pour information, les motos doivent être aux normes de leur année de fabrication (bruit par exemple).
11	Visibilité	Carrefour entre la rue de la Hauche et la rue Paul Dubois, à proximité de la Maison blanche	Installer un miroir ou un "céder le passage"	1	Pour mettre une voirie à sens unique, un minimum de circulation est requis, ce qui n'est pas le cas à cet endroit. En cas d'aménagement, attention à laisser le passage aux machines agricoles (moissonneuse par exemple). La question d'un aménagement possible à cet endroit sera posée à Mme Lemense, responsable des avis pour arrêté ministériel (règlement complémentaire de voirie).

12	Visibilité - les personnes qui sortent de chez elles	En face de l'église	Installer des miroirs	1	Il faut faire la demande à la DGO1 pour poser des miroirs (pour usage public). Le particulier doit payer son propre miroir et demander l'accord au commissaire voyer pour le poser.
13	Parking en cas de neige		Déneigement raisonné et entrée de garage	1	La commune ne déneige pas les entrées de garage.

Echange et priorités :

- Faire des contrôles de vitesse dans le village.
- Pose d'un panneau 50 km/h de rappel après un carrefour.
- Installer des radars préventifs : Des endroits ont été identifiés et des poteaux installés ; le matériel tourne sur la zone de police. La zone de police locale n'a pas de radar répressif car la répression est gérée par le Fédéral. 80% des personnes verbalisées habitent dans un rayon de 500m.
- S'informer auprès de Madame Lemense
 - o sur les possibilités d'action aux rues de la Hauche et Paul Dubois
 - o sur les questions de vitesse aux rues des Barbouillons et des Routis.



Porcheresse

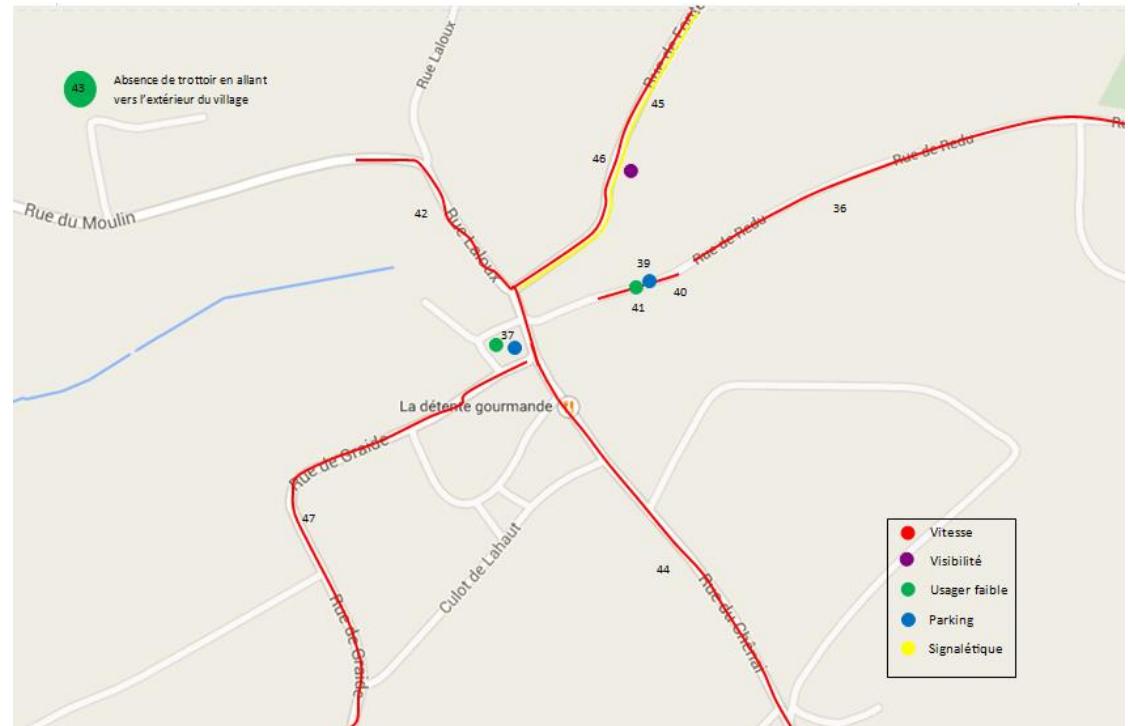
Présentation de l'inventaire, projets en cours ou à venir

N°	Problématique	Localisation précise	Piste de solution	Plébiscite	Projets en cours ou à venir
36	Vitesse (camions de bois, chasseurs)	Rue de Redu, près de l'école		2	La rue de Redu est sans issue (sauf gros détour), la mettre à sens unique est donc difficile. Les camions de bois y circulent.
37	Peu de parking, usager faible, vitesse - priorité de droite peu respectée	Espace à droite de l'église (par rapport à l'entrée)	Aménager des parkings	2	Au centre du village, le marquage d'une place de parking PMR sera réalisé après les travaux électriques dans le village. Les parkings seront pensés de manière plus globale dans le cadre de l'aménagement du centre.
38	Problème de discipline des touristes qui pensent que la route leur appartient. Il y a assez de promenades en forêt.			1	
39	Parking	Ecole et alentours	Mettre la rue à une voie	1	Idem 36
40	Vitesse		Panneaux de sensibilisation - marquage plus visible de la zone 30 km/h	1	Le marquage légal des zones 30 est plus petit que les autres marquages... les zones 30 sont officielles depuis le 01/09/2015.
41	Usager faible		Installer une barrière en face de la grille pour freiner les enfants	2	Dans le cadre du PIC (plan d'investissement communal), un trottoir (avec borne de protection) sera aménagé à la rue de Redu, du côté de l'école (budget 2016 – réalisation sans doute 2017-18). Afin de protéger les enfants qui sortent de l'école, pourquoi ne pas prévoir un plot obligeant les voitures de faire un écart ? La barrière devant la grille semble peu adaptée car elle ne laisserait pas passer les véhicules de secours jusque dans la cour.

42	Vitesse des voitures traversant le village et priorité de droite non respectée		Installer un casse-vitesse - Signaler les entrées de villages	2	De nouveaux panneaux d'entrée de village sont prévus.
43	Absence de trottoirs en allant vers l'extérieur du village (ex.: rue de Fontenelle jusqu'aux dernières maisons)		Mettre en place des trottoirs	1	Comme dit précédemment, la création de trottoirs peut être envisagée lors de travaux plus importants.
44	Vitesse - rue du Chénai		Supprimer les casse-vitesse et aménager autre chose	2	Un 2 ^{ème} dispositif de chicane est prévu à la rue du Chénai. Le premier, situé en face d'une maison, fait du bruit (quand les voitures accélèrent). Remarque : les chicanes sont les seuls dispositifs autorisés sur les voiries en pente.
45	Visibilité - absence de bandes blanches réfléchissantes entre Porcheresse et Daverdisse			2	Pour le problème de visibilité en venant de Porcheresse, il est d'avis que la pose de bandes blanches encourage la vitesse et est donc à éviter. La question sera posée au commissaireoyer lors de la visite pour voir l'option la plus intéressante.
46	Vitesse - visibilité	rue de Fontenelle en venant de Daverdisse		2	A la rue de Fontenelle, il n'y a pas de chicane reprise à ce jour. La Commune a suivi l'avis de l'IBSR (institut belge pour la sécurité routière), donné lors de la première enquête. Ce point sera rediscuté lors de la visite.
47	Vitesse	rue de Graide		1	La question est posée sur la possibilité de ralentir le trafic à la rue Culot de Lahaut. Plusieurs idées à creuser sont évoquées. Placer la rue en zone 30, poser des ralentisseurs,... Par ailleurs, abaisser les haies ouvrira les vues

Echange et priorités :

- Aménagement à prévoir près de l'école
- Des dispositifs spécifiques pourraient être prévus dans le cadre de l'aménagement du centre du village
- Réflexion à avoir sur la rue de Fontenelle (bac à fleurs) avec Madame Lemense
- Se poser la question de la rue du Culot (prise comme un raccourci par certains)



Gembes

Présentation de l'inventaire, des projets en cours et à venir

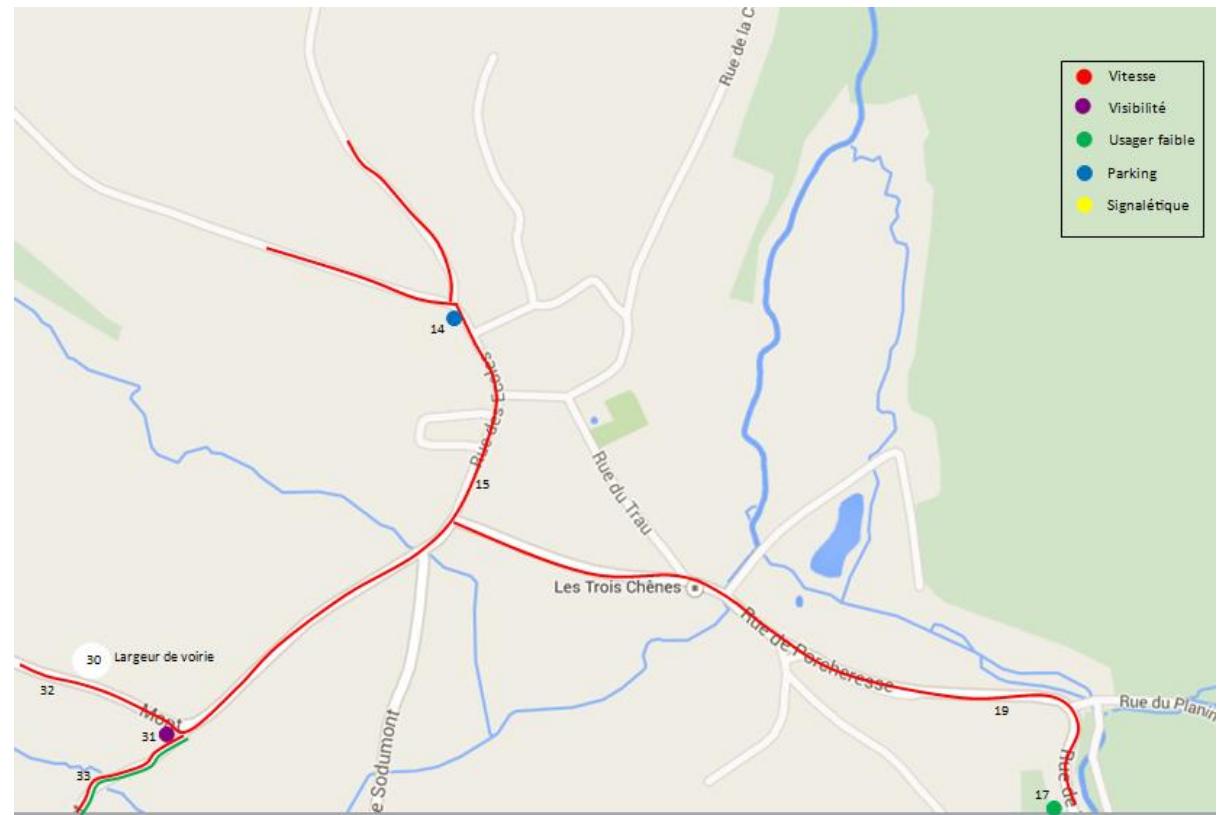
N°	Problématique	Localisation précise	Piste de solution	Plébiscite	Projets en cours ou à venir
14	Parking	Aux abords de la maison de village	Aménager le terrain jouxtant la maison de village en parking	1	La problématique du parking de la maison de village a été et sera encore abordée dans le cadre de sa rénovation.

15	Vitesse, souvent, des riverains eux-mêmes	Routes principales dans le centre du village (rue des écoles par ex.)	Réduire la largeur des voiries par un marquage (création de parking par lignes blanches - interdire stationnement sur le trottoir) - placer des casse-vitesses près de l'école et à l'entrée de village en venant de Lomprez - créer une chicane	4	Des chicanes vont être installées pour réduire la vitesse : Chicane double en venant de Wellin (près de la salle), devant l'école (carrefour de la Strée) et rue de la Chapelle à l'entrée du Mont.
16	Vitesse	Rue de la Chapelle	installer des casse-vitesses	1	
17	usager faible - pont infranchissable à pied ou vélo par temps humide	Pont en bois du ravel		1	La traversée de la route après le pont en bois sur le Pic Vert est problématique. La route est à 90km/h comme partout hors agglomération. La rampe a été allongée
18	Problème de discipline des touristes qui pensent que la route leur appartient. Il y a assez de promenades en forêt.			1	
19	Vitesse			1	
30	Largeur de la voirie publique - voirie très étroite qui oblige à se mettre dans l'accotement lors du croisement d'un poids lourd	Route Le Mont-graide		1	
31	Vitesse et visibilité - priorité de droite peu respectée à cause de la vitesse rapide des véhicules venant de Haut-Fays	Carrefour route de Haut-Fays, Graide au Mont		1	
32	Vitesse	Dans la descente à l'entrée du village	Rappeler l'agglomération par des casse-vitesses	1	

33	Usager faible	Route du Maquis - vitesse excessive des voitures par rapport aux usagers qui circulent	Instaurer une circulation locale à 30km/h - casse-vitesses - route sans issue	2	Il s'agit d'une voirie agricole qui rejoint Sclessin
34	Vitesse	Rue de la Chapelle, tournant à la ferme du Mont et descente vers Gembes	Limiter la vitesse à 30 km/h	1	

Echanges et priorités :

- Remarque : de manière générale, le commissaire voyer propose de rétrécir les voiries dans les agglomérations pour ralentir le trafic.
- Un problème de vitesse se pose à la Rue de Sodumont et au carrefour. Plusieurs pistes sont évoquées : création d'un plateau, pose d'un stop,... La question sera posée à madame Lemense.
⇒ Se questionner sur la manière d'améliorer la sécurité au carrefour de la rue de Sodumont, à proximité du Pont Gayet.
- La même problématique est à réfléchir au carrefour du Mont, près de la ferme.



Haut-Fays

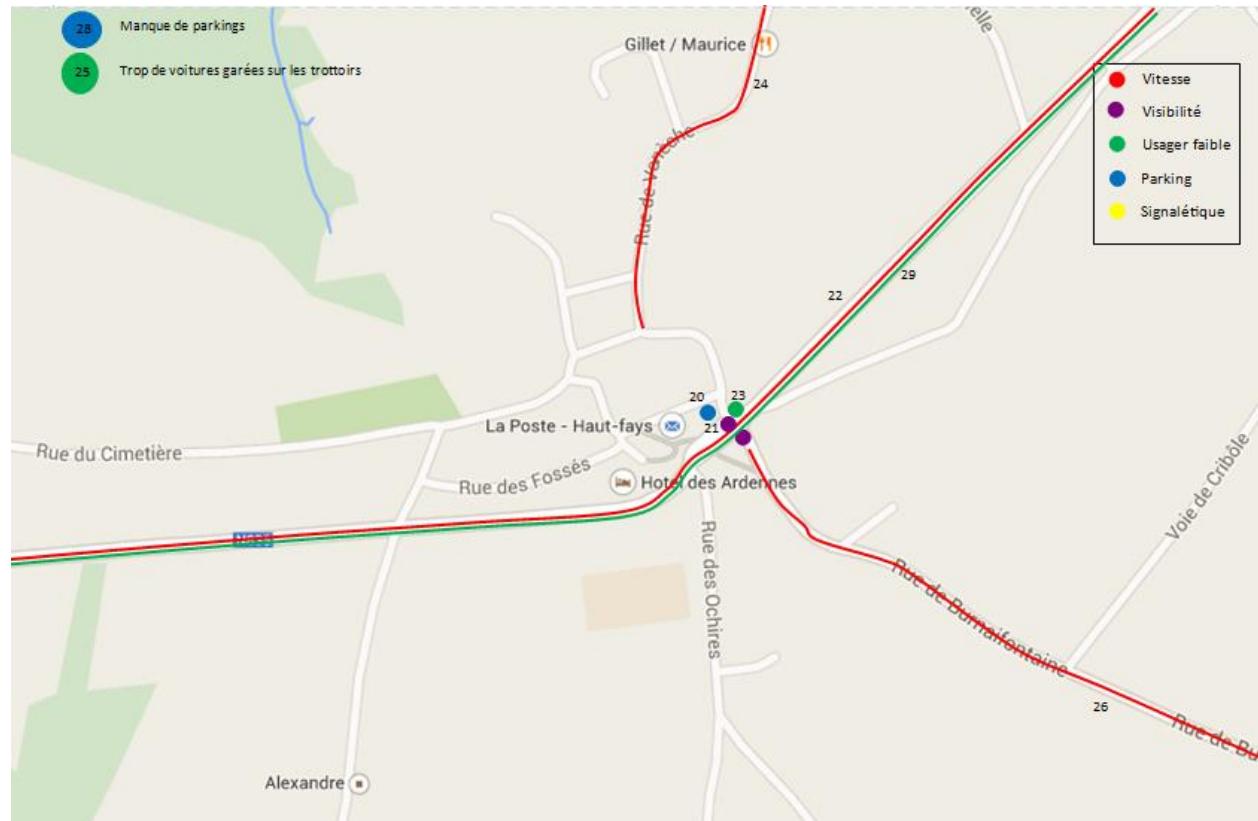
Présentation de l'inventaire, des projets en cours ou à venir

N°	Problématique	Localisation précise	Piste de solution	Plébiscite	Projets en cours ou à venir
20	Parking	Autour de la maison communale	Créer davantage de parkings	2	La capacité du parking à proximité de la maison communale a été augmentée et une place PMR a été créée.
21	Visibilité	Grand place de Haut-Fays en direction de Wellin et en venant de Gembes	Installer des miroirs? - Interdire le parking de la dernière habitation après le magasin pour laisser la vue ouverte	6	La visibilité s'est quelque peu améliorée depuis que les panneaux ont été déplacés légèrement. L'installation d'un miroir pose question. Une autre piste serait d'enlever le véhicule qui se gare devant la maison du coin. A ce sujet, des plots seront placés.
22	Vitesse	Route Régionale	Installer des casse-vitesses - Flasher les véhicules	5	Il n'est pas autorisé d'installer des casse-vitesse sur la route régionale.
23	usager faible	Traversée du haut de la rue de Vonêche par les enfants allant à l'extra-scolaire	Installer un passage pour piétons	1	Placer un passage pour piéton éloigné du carrefour serait dangereux car non visible des voitures qui tournent. Le commissaire voyer propose de créer un passage « suggéré », c'est-à-dire non marqué réellement, à proximité du carrefour. Un cheminement a été créé en ce sens. Si un vrai passage pour piéton était installé, la responsabilité de l'usager faible serait engagée en cas de non-respect du tracé.
24	Vitesse	Dans la rue de Vonêche pour aller au parc à conteneurs	Obliger le passage par la voirie régionale	1	Il est difficile d'obliger les véhicules à faire le tour par la route régionale. Un autre souci évoqué est celui des déchets qui tombent des remorques. Pour rappel, un filet a été distribué par les responsables du parc.

25	Usager faible - trop de voitures garées sur les trottoirs obligeant les enfants à circuler sur la chaussée			1	Il est interdit de se garer sur le trottoir. Les véhicules doivent se garer sur la route en respectant une largeur de passage d'au moins 3m. Si cela n'est pas respecté, la police peut intervenir.
26	Vitesse	Rue de Burnaifontaine	Modifier la localisation actuelle, dangereuse, du ralentisseur	2	
27	Vitesse	Carrefour route de Wellin et Grands Nids	Voir Région wallonne	1	Une demande de rond-point a été faite. La pose d'un panneau carrefour dangereux est à réfléchir mais avec le souci de responsabilité évoqué auparavant.
28	Parkings - manque général dans le village			1	Des parkings publics existent à divers endroits du village : église, maison communale, football, poste,... Le parking près du presbytère sera traité avec le projet de réhabilitation. A noter que ce n'est pas à la commune de créer des parkings devant les maisons privées.
29	Usager faible	Le long de la RR		1	
35	Vitesse - visibilité	Parking du parc à conteneurs		1	

Echanges et priorités :

- Des panneaux ont été ajoutés le long de la voirie régionale par la Commune.
- Peut-on prévoir des emplacements pour le parking de poids lourds ? La création d'un emplacement dédié aux poids lourds entraîne une responsabilité sur le contenu. C'est à l'employeur à pourvoir le parking.
- L'aménagement de la zone devant le presbytère pourra être discuté lors de la visite de terrain.
- Ainsi que la visibilité sur la Grand place de Haut-Fays en direction de Wellin et en venant de Gembes
- Et la question du marquage au sol sur la voirie régionale.



Suite des travaux

- Le Collège rencontre Madame Lemense, commission spéciale wallonne pour la sécurité routière, le 15 septembre pour poser une première série de questions et préparer la visite de terrain.
- Une visite de terrain avec la commission est prévue le 8 octobre dès 9h30 avec Mme Lemense et M. Malet, commissaire voyer. Le départ se fera de l'administration communale.
- A noter que la Commune a prévu un budget de 5.000€ pour des aménagements de sécurité routière.

Autres dossiers

- La barrière en bois de sécurisation à Daverdisse, rue des Barbouillons, est à remplacer. Une demande de prix a été faite mais c'est très coûteux. La Commune recherche d'autres pistes. La Commune pourrait-elle les fabriquer elle-même ? Sans doute, mais elle ne serait peut-être pas couverte en cas d'accident. La question de la solidité entre bois et tôle est posée. Outre la barrière en bois, il y a des U en béton sans doute posés par le particulier.
- Le marquage thermoplastique PMR 1,5m*1,2m (formation à la pose, pose,...) coûte 97€
- Les emplacements des radars préventifs sont arrêtés.
- Les zones 30 sont officialisées.
- Le marquage au sol pour les zones d'évitement avant dispositif (chicanes) est fait. Les règlements complémentaires sont passés sauf pour la rue du Chêneau pour laquelle la Commune attend l'autorisation.
- Un règlement complémentaire est nécessaire pour la pose de chaque panneau pour qu'il soit effectif. Exemple : limites d'agglomération.
- Traversée de Haut-Fays :
 - Pas de réclamation retrouvée avant 2012.
 - Rencontre avec M. Valentin : sécurisation de l'école et des Scottons
 - La voirie n'est pas assez large pour accueillir un îlot central
 - Une deuxième phase est prévue pour les travaux vers les extérieurs. Quid des délais ?
 - La commune a réempierre certains trous le long de la voirie régionale vu l'absence de réaction de la Région wallonne
 - Une borne de mesure du trafic et des vitesses a été installée sur la route régionale. Il en ressort que 80% des véhicules sont en excès de vitesse, dont 30% en excès grave
 - Un courrier a été envoyé au SPW en août 2014 et une rencontre a eu lieu le 27/02/2015 + visite de terrain (= panneaux)

Sophie Orban et Pierre-Yves Muri,
Agents de développement FRW



Tintigny, le 17 septembre 2015

Commune de Daverdisse

Compte rendu de la CLDR du 14 septembre 2015

N:\DAVERDISSE\06- CLDR\20150914 Choix projets immatériels\20150914 sélection des projets immatériels.docx

Présents et excusés :

CLDR : cf. liste ci-après

Bureau d'études Impact : M. Stéphane Mottiaux

FRW : Mme Sophie Orban et M. Pierre-Yves Muri, agents de développement

Ordre du jour

- Approbation du compte rendu du 30 juin 2015
- Rappel de la sélection des projets matériels
- Présentation succincte des différents projets immatériels
- Sélection des projets immatériels
- Evaluation des projets matériels selon les piliers du développement durable
- Divers

80 08

Accueil de la CLDR par le bourgmestre, M. Maxime Léonet.

Approbation du compte rendu du 30 juin 2015

Il n'y a pas de remarque ; le compte rendu est approuvé.

Par ailleurs, il est demandé si certaines associations se sont manifestées dans le cadre de la réponse à l'appel à projets « Vis mon village ». A la connaissance de la Commune et de la FRW, aucune association n'a rentré de projet. Toutefois, il se peut qu'une d'entre elles l'ait fait de manière autonome.

Rappel de la sélection des projets matériels

Les projets des lots 1, 2 et 3 sont rappelés brièvement. Ceci, dans le but non seulement de rappeler les choix opérés lors de la réunion du 30 juin, mais surtout afin de permettre aux participants de choisir les projets immatériels en toute cohérence avec les projets matériels.

A noter que l'ordre dans lequel les projets sont présentés n'a, pour l'heure, pas d'importance.

<i>Lot 1</i>	<i>Lot 2</i>	<i>Lot 3</i>
<ul style="list-style-type: none"> - Réhabilitation de l'ancien presbytère en maison des associations - Rénovation du cercle Saint-Gérard en maison de village 	<ul style="list-style-type: none"> - Aménagement du cœur de village de Porcheresse - Aménagement du cœur de village de Daverdisse - Maintien des haies - Rénovation, mise en valeur, étude du puits du Gros Bois - Entretien et restauration du pont de l'Ermite - Réhabilitation de la maison des jeunes à Haut-Fays - Aménagements de sécurité routière - Création d'un centre multifonctionnel - Rénovation du lavoir aux Scottons - Aménagement des excédents de voirie - Prolongement du PicVert vers Bièvre 	<ul style="list-style-type: none"> - Installation de petites et moyennes éoliennes - Installation de micro-centrales hydrauliques - Création d'un réseau de chaleur et installation de chaudières performantes - Développement d'une filière bois pour la deuxième valorisation du bois - Placement d'un éclairage moins énergivore - Gestion de l'égouttage (construction de stations d'épuration et installation d'égouttages performants) - Préservation et valorisation des rys d'abissage - Transformation du site du local de ski en espace de convivialité - Rénovation de la salle Saint-Remacle à Haut-Fays - Création de logements intergénérationnels - Création d'espaces de rencontre couverts dans les villages

Présentation succincte des projets immatériels

De nombreuses mesures ont été proposées dans le cadre des consultations dans les villages et lors des groupes de travail thématiques. A ce jour, toutes les idées sont reprises. Afin de faciliter le travail de la CLDR, celles-ci ont été regroupées en projets. Au total, 42 projets de nature immatérielle sont proposés à la Commission.

La liste des projets immatériels se trouve en annexe (cf. tableau proposé en séance).

Sélection des projets immatériels

a) Méthode

Chaque membre de la CLDR reçoit un tableau sur lequel se trouvent tous les projets immatériels ainsi que les mesures y liées. D'autres informations s'y ajoutent afin de faciliter le travail de sélection des projets et de mise en lien avec le PCDR dans son ensemble. Il s'agit du lien avec les objectifs de développement et de la présence ou non d'un porteur de projet déjà identifié.

Par ailleurs, d'autres critères sont proposés pour faciliter le choix des projets, à savoir le lien avec les projets matériels, le développement durable, l'intérêt collectif des projets, leur caractère réaliste et faisable.

Sur base de ce tableau, chaque membre est invité à choisir 10 projets. Parmi ces projets, il est demandé que deux d'entre eux soient rattachés à chacun des trois piliers du développement durable (cf. stratégie) ; 4 pouvant être librement sélectionnés.

Enfin, au sein des projets choisis, les participants sont libres de supprimer, voire d'ajouter une mesure.

En fine, les 15 projets ayant reçu le plus de voix seront retenus et approfondis lors de la réunion du 28 septembre.

b) Résultats

Les choix proposés par les membres sont transposés en direct dans un tableau excel ad hoc afin de comptabiliser les voix.

Les résultats, classés par nombre de voix récoltées (voir ci-dessous), sont présentés par la suite à la CLDR.

Réf.	Projets	Nombre de voix
20	Entretenir - restaurer - valoriser le petit patrimoine	12
15	Améliorer la cohérence urbanistique du territoire	9
5	Veiller à la gestion durable de la forêt	8
7	Favoriser la diversification agricole et les circuits courts	7
10	Développer - soutenir les activités économiques et indépendantes sur le territoire	7
22	Améliorer la gestion des déchets	7
25	Limiter les nuisances des gîtes	7
23	Développer des actions en faveur de la biodiversité	6
27	Créer, développer de nouvelles activités villageoises	6
32	Améliorer les outils de télécommunication	6
41	Développer la mobilité douce	6
16	Aménager et valoriser les points de vue et paysages	5
3	Limiter les dégâts liés au débardage	4
21	Favoriser une bonne gestion de l'eau	4
38	Faciliter l'accès au logement	4
6	Favoriser l'accès aux terres agricoles	3
9	Favoriser - créer des commerces	3
24	Donner une image durable à la commune	3
29	Coordonner davantage les activités villageoises	3
42	Développer des moyens de transport alternatifs à la voiture individuelle	3
1	Développer les actions en faveur d'une meilleure gestion de l'énergie	2
11	Créer des jobs de vacances communaux pour les jeunes.	2
12	Améliorer l'accueil touristique	2
13	Promouvoir un tourisme doux, de qualité	2
26	Encadrer les camps scouts	2
34	Faciliter l'échange de services entre villageois	2
2	Eviter le morcellement de la forêt	1
4	Diminuer les dégâts de gibier	1
8	Développer des centrales d'achat	1

14	Adapter les marchés publics	1
30	Soutenir la participation citoyenne	1
31	Améliorer la qualité d'accueil des nouveaux et seconds résidents	1
33	Améliorer les outils de communication communaux	1
37	Favoriser le maintien des aînés à domicile	1
39	Rekräer le poste de garde-champêtre.	1
40	Organiser la livraison de documents administratifs dans les villages	1
17	Améliorer la signalétique	0
18	Poser des panneaux didactiques	0
19	Organiser les aisances et excédents	0
28	Développer les activités culturelles	0
35	Encourager la natalité sur la commune	0
36	Développer l'accueil de la petite enfance	0

Dans ce tableau, les 15 projets dont les cases ont été « rosées » sont retenus pour le PCDR (soit les projets ayant reçu 4 votes ou plus). Ce sont en effet les projets les plus plébiscités.

Evaluation des projets matériels selon les piliers du développement durable

a) Méthode

Les membres de la CLDR sont répartis par groupes de 2 personnes afin d'évaluer chaque projet matériel retenu, sous ses composantes économique, sociale, environnementale et culturelle. Dans chacune de ces composantes, 1, 2, 3 ou 4 étoiles sont apposées selon que le projet respecte un peu, moyennement, correctement, très bien cet aspect. Pour chaque choix posé, une justification est demandée.

b) Résultats

Les résultats de ces travaux seront utilisés dans les fiches-projets, pour apporter une évaluation sous l'angle du développement durable.

Divers

La CLDR est informée de la démission de M. Ludovic Balfroid.

Sophie Orban et Pierre-Yves Muri,
Agents de développement FRW

Participants à la CLDR du 14/09/2015

Présents

Civilité	Nom	Prénom	Adresse postale	N°	CP	Localité
M.	Bodart	Christophe	rue des Routis	29	6929	Daverdisse
M.	Bosseaux	Michel	chemin de la Rochette	2	6929	Haut-Fays
M.	Burtomboy	Denis	rue Paul Dubois	36	6929	Daverdisse
M.	Charlotiaux	André	rue des Routis	27 D	6929	Daverdisse
M.	Grofils	Firmin	rue de Graide	101	6929	Porcheresse
Mme	Lambert	Dominique	rue des Routis	29	6929	Daverdisse
M.	Léonet	Nicolas	rue de Vonèche	164	6929	Haut-Fays
M.	Léonet	Maxime	rue de Gedinne	32	6929	Haut-Fays
M.	Merny	André	rue de la Strée	7	6929	Gembes
M.	Pauwels	René	rue de la Chapelle	3	6929	Haut-Fays
M.	Vanderperre	Francis	Sclassin	215 A	6929	Haut-Fays
M.	Vanommeslaeghe	Luc	Culot de Lahaut	79	6929	Porcheresse
M.	Vincent	Jean-Claude	rue des Buts	3	6929	Haut-Fays

Excusés

Civilité	Nom	Prénom	Adresse postale	N°	CP	Localité
M.	Adam	Jean-Benoît	rue du Pont Gaty	3	6929	Haut-Fays
M.	Collin	Lucien	rue de Fontenelle	25	6929	Porcheresse
Mme	Cornet	Maryse	Ancien chemin de Wellin	30	6929	Haut-Fays
Mme	Crick	Sandra	rue de la Hauche	74 B	6929	Daverdisse
Mme	Grégoire	Stéphanie	Voie de Gribôle	3	6929	Haut-Fays
M.	Jacquet	Johan	Culot de Lahaut	78	6929	Porcheresse
M.	Merny	Jean-Luc	rue de Graide	90	6929	Porcheresse
Mme	Stalmans	Francine	rue de la Hauche	74	6929	Daverdisse
M.	Verbeek	Pierre	rue de Banet Sart	23	6929	Daverdisse

Commune de Daverdisse : sélection des projets immatériels

Nom, Prénom :

Choix	Réf.	Projets	Mesures	Porteur (et/ou utilisateur) de projet	Objectifs et piliers du développement durable					
					Economie	Environ.	Social			
					ressources naturelles	activités économiques	richesse naturelle	cadre de vie	échanges entre habitants	croissance démo. et services
PILIER ECONOMIQUE										

Favoriser la gestion responsable des ressources naturelles - Massif forestier, énergie (écologie)

1	Développer les actions en faveur d'une meilleure gestion de l'énergie	Travailler en priorité sur les comportements en matière d'énergie.	Commune						
		Favoriser les audits énergétiques pour les ménages. Cela permettrait de voir les aménagements qui ont un retour sur investissement rapide et ceux qui nécessitent de plus gros aménagements à réaliser lors de travaux importants.							
		Valoriser l'énergie photovoltaïque, via par exemple des groupements d'achats pour les particuliers.							
2	Eviter le morcellement de la forêt	valoriser l'espace forestier communal et ne pas le morceler par des voies de communication							
		redynamiser la forêt en regroupant les parcelles (pas de parcelles de 5X200m)							
3	Limiter les dégâts liés au débardage	Veiller à ne pas saccager les chemins lors de travaux forestiers et être attentif aux remblais de ces chemins							
		Utiliser d'autres méthodes d'exploitation (cheval de trait par exemple) pour limiter les dégâts liés au débardage. La contrainte est souvent liée au surcoût que cela entraîne.							
		Vendre les parts en plus petits lots pour limiter leur achat par des gros exploitants (et favoriser les petits lots) car ceux-ci ont tendance à abîmer davantage les chemins en utilisant des machines plus grosses.							

	4	Diminuer les dégâts de gibier	diminuer la population (ou les dégâts?) de gibier par la pose de clôtures le long des champs,...						
	5	Veiller à la gestion durable de la forêt	il faut veiller à adapter la forêt aux modifications climatiques et diversifier les essences afin de la rendre plus résiliente Veiller à la gestion durable de la forêt et à la replantation d'arbres pour maintenir la forêt en état.						

Soutenir l'activité économique sur le territoire - Télécommunication, commerces, diversification, circuits courts, emploi

	6	Favoriser l'accès aux terres agricoles	Les terrains agricoles, principalement ceux en bordure de forêt, sont achetés par des chasseurs ou des sociétés. Cela entraîne une hausse des prix. De plus, les maïs ne sont pas toujours récoltés. <ul style="list-style-type: none"> o Recourir au droit de préemption sur ces terres ? (vérifier la légalité) o « Terre en vue », un groupement d'achat de terres agricoles, pourrait aider dans la démarche. Une présentation de ses missions pourrait être proposée. 	Agriculteurs					
	6	Favoriser l'accès aux terres agricoles	Les terrains affouagers sur Haut-Fays (à l'origine, 2x18 ares par ménage) ont fait l'objet d'échanges et de remembrements naturels. <ul style="list-style-type: none"> o Envisager d'en reprendre une petite proportion à chaque exploitant o Favoriser le morcellement des locations agricoles communales pour y donner accès à un maximum de producteurs et favoriser ceux qui ont un vrai projet 	Commune					
	7	Favoriser la diversification agricole et les circuits courts	prévoir des chemins d'accès à certaines parcelles agricoles ou forestières enclavées	Commune					
	7	Favoriser la diversification agricole et les circuits courts	diversifier l'agriculture vers le maraîchage et écouter les légumes à l'extérieur : <ul style="list-style-type: none"> o promotion o production de paniers de légumes (en coopérative) 	Agriculteurs					
	7	Favoriser la diversification agricole et les circuits courts	étendre le GAC à l'ensemble de la commune <ul style="list-style-type: none"> o proposer ses activités sur tout le territoire communal, organiser des ateliers, des visites chez les producteurs,... o élargir sa gamme de produits. o disposer d'un point de dépôt avec chambre froide,... o communiquer sur les activités du GAC 	GAC					
	7	Favoriser la diversification agricole et les circuits courts		Producteurs					
	7	Favoriser la diversification agricole et les circuits courts		Comité de village					
	7	Favoriser la diversification agricole et les circuits courts							

			Adapter la réglementation sur la cueillette des champignons (par exemple, via la création d'une carte d'autorisation d'accès – gratuite ou payante – qui serait distribuée dans les gîtes et pour les habitants).						
			Créer un marché de producteurs	CLDR					
			Proposer des produits du terroir dans le magasin à Haut-Fays afin de faire connaître les produits et dynamiser le commerce.	Commerce, producteurs					
			Créer un potager partagé	CLDR					
			éviter le reboisement de terres agricoles						
	8	Développer des centrales d'achat	Favoriser l'achat commun d'outils plus performants pour l'affouage						
			Valoriser l'énergie photovoltaïque, via par exemple des groupements d'achats pour les particuliers.						
			Sensibiliser, informer sur la centrale d'achat de la province de Luxembourg	Province					
			Organiser un achat groupé de clés Internet						■
	9	Favoriser - créer des commerces	Création d'un petit commerce par village (grâce à un système bar-tabac, une coopérative et/ou la mise à disposition par la commune d'un local ou autres)						■
			Développement d'un système de type « Collect&Go », soit via un magasin le pratiquant déjà ou en sensibilisant d'autres commerces (ex. : épicerie à Haut-Fays).	Epicerie					■
			Le proxibus pourrait servir pour ramener les provisions dans les villages.	Proxibus					■
			Proposer des produits du terroir dans les magasins afin de faire connaître les produits et dynamiser le commerce.	Producteurs locaux					■
	9	Favoriser - créer des commerces	favoriser le commerce ambulant						■
			Création d'une monnaie locale pour soutenir les commerces de la commune.						■
			Des chèques commerces pourraient être créés, mais à une échelle transcommunale car le nombre de commerces est trop restreint sur Daverdisse						■
	10	Développer - soutenir les activités économiques et indépendantes sur le territoire	aider et mettre en valeur les indépendants et artisans						
			o en faisant appel d'abord à eux pour les travaux						
			o en créant une vitrine ou un lieu d'exposition						
			o en organisant des ateliers d'artisanat						

			o en réalisant un guide des artisans en activité principale ou secondaire et des entreprises du territoire	CLDR					
			Les synergies transcommunales sont à privilégier pour le développement des entreprises (mais l'ADL n'est peut-être pas le bon opérateur).						
11	Créer des jobs de vacances communaux pour les jeunes.		Créer des jobs de vacances communaux pour les jeunes.	Commune					
12	Améliorer l'accueil touristique		Possibilité de créer des points relais reprenant les informations touristiques. proposer en location des vélos électriques - au centre touristique de Daverdisse rééditer le guide des promenades (particularités, faune, flore,...) - qui reprendrait des anecdotes Engagement de professionnels du tourisme qui savent où chercher les subsides, comment dynamiser les choses. Créer davantage de liens avec des organes touristiques externes, tels que la maison du tourisme. Organiser une séance d'information pour les propriétaires de gîtes, en vue de créer un réseau (ex. : sur les nouvelles normes de sécurité).	Centre touristique CLDR					
13	Promouvoir un tourisme doux, de qualité		Promotion de rallyes sportifs doux (exemple : VTT), organisation d'événements VTT Structurer et promouvoir l'activité kayak (avec taxe à l'embarcation ?) rééditer le guide des promenades (particularités, faune, flore,...) - qui reprendrait des anecdotes Taxer les rallyes moteurs.						
14	Adapter les marchés publics		Imposer un budget initial. Inclure des clauses sociales et locales dans les marchés publics. Mettre des critères plus stricts dans les marchés publics pour éviter des travaux au rabais (réparation des dégâts,...).						

PILIER ENVIRONNEMENTAL

Renforcer la qualité du cadre de vie - Paysage, cœur de village, sécurité, patrimoine, bâti

		Créer un règlement d'urbanisme pour préserver la qualité architecturale et la cohérence des cœurs de village (matériaux, implantation,...).	Commune, riverains, CLDR				
		Créer une charte non contraignante qui inciterait à préserver la qualité architecturale et la cohérence des cœurs de village (matériaux, implantation,...).	Commune, riverains, CLDR				
		veiller à maintenir les maisons traditionnelles au centre; ne pas permettre la construction de maisons non intégrées; favoriser l'unité des matériaux de construction au centre, mais plus de liberté vers l'extérieur du village					
		Veiller à la bonne intégration des nouvelles constructions dans le paysage; s'inspirer du bâti existant et maintenir les caractéristiques locales.					
		Les matériaux privilégiés seraient la pierre et le bois. Les villages évoqués sont: o Daverdisse o Porcheresse, par exemple, veiller à la préservation des joints roses o Sclassin					
		Sensibiliser la population et surtout les agriculteurs à un bon aménagement des abords de bâtiments. prévoir un contrôle des travaux par les services communaux ou un agent constataleur pour lutter contre les infractions urbanistiques	CLDR				
15	Améliorer la cohérence urbanistique du territoire	Créer un circuit des points de vue.	Commune, centre touristique, CLDR				
		Mettre en valeur le point de vue des Grands Nids.					
		Mettre en valeur le point de vue au bois des Fouches					
		Création d'un point de vue sur le dessus de Gembes, rue des Ecoles.					
		Valoriser le point de vue au lieu dit Sodumont					
16	Aménager et valoriser les points de vue et paysages	Poser des panneaux didactiques et une signalétique adéquate le long de la ligne du tram.					
17	Améliorer la signalétique	Améliorer la signalétique du musée du sabot.					

	18	Poser des panneaux didactiques	Pose de panneaux didactiques sur lesquels se trouveraient les cartes des villages.			 				
	19	Organiser les aisances et excédents	Définir des espaces dévolus au stockage de bois Lancer un appel à projets pour les aisances communales : les jeunes pourraient proposer des projets innovants	CLDR GAL		 				
20	Entretenir - restaurer - valoriser le petit patrimoine		Trouver une solution pour le chemin d'eau à Daverdisse : bouton pousoir ? circuit d'eau fermé ?					 		
			Créer un sentier de l'eau, avec la fontaine des Scottons et les sources autour du village de Haut-Fays.	CLDR				 		
			Valoriser la grotte Notre Dame à Daverdisse (privée) : Réaménager la grotte et entretenir le site (propriété de la Fabrique d'église).					 		
			Valoriser le retable de la Passion à Daverdisse (porte vitrée). Proposer une information plus complète et permettre à davantage de personnes de le voir (ouverture de l'église).					 		
			Créer un parcours de la mémoire avec panneaux didactiques à Porcheresse	CLDR				 		
			Valoriser le site de la pompe à eau, et notamment améliorer l'accès au site (prolongement de la passerelle nécessaire).	CLDR				 		
			Mise en valeur du patrimoine (fontaines, potales, chapelles,...) via notamment la pose d'explications à proximité des sites.	CLDR				 		
			Mettre en évidence et renseigner la statue de Sainte Agathe					 		
			Valoriser et entretenir la stèle des commémorations 14-18					 		
			Mettre en évidence les maisons du comité et informer tant sur leur histoire que sur la manière de préserver leur bâti.	Porcheresse 2014				 		
Conforter la richesse naturelle du territoire - eau, biodiversité, environnement, réseau écologique, forêt										

	21	Favoriser une bonne gestion de l'eau	Favoriser la récupération de l'eau de pluie Sensibiliser la population aux éléments rejétés vers les cours d'eau (ex : white spirit versé dans les toilettes), en passant par le biais des écoles. Cela peut se faire via l'édition d'une brochure.	Commune, CLDR		 	 			
--	----	--------------------------------------	--	---------------	--	---	---	--	--	--

		Bien gérer les déchets touristiques, surtout à la cabane de chasse	Commune					
		Proposer une sensibilisation afin de lutter contre les dépôts sauvages. Un exemple, dans une commune voisine, est d'accrocher les canettes jetées le long des routes aux arbres afin de montrer l'étendue du problème aux personnes circulant sur ces voiries.	Commune, CCE, CLDR					
		Augmenter les sanctions pour les incivilités du type dépôts de déchets (agent de quartier).	Police					
		Améliorer la gestion des poubelles des seconds résidents.						
22	Améliorer la gestion des déchets	Se renseigner auprès de l'AIVE pour mettre à disposition des gîtes un autre type de poubelle permettant un tri plus aisé (notamment PMC).	AIVE					
		Distribuer des filets pour remorques afin d'éviter la perte des déchets le long des voiries par les personnes s'y rendant avec des remorques non bâchées.	AIVE, commune					
		Lutter contre les dépôts des déchets de construction (Eternit, remblais, gravats...) dans les chemins forestiers.	Police, commune					
		Faciliter l'évacuation de l'Eternit en permettant le dépôt des sacs spécifiques au parc à containers.	AIVE					
		Proposer une sensibilisation dans le but de lutter contre le brûlage sauvage des déchets (de construction et/ou de particuliers).						
		Offrir des poules aux ménages pour limiter la quantité de déchets organiques (cf. commune de Mouscron). Une information préalable peut être nécessaire.	Commune, CLDR					
23	Développer des actions en faveur de la biodiversité	Sensibiliser la population aux effets des pesticides <ul style="list-style-type: none">o Informer, sensibiliser les utilisateurs sur l'utilisation des pesticides, via les écoles.o Poursuivre le travail entamé par la Commune au moment de la sensibilisation à la gestion différenciée.o Informer sur l'incidence de certains matériaux en la matière (Par exemple, les pavés sont difficiles à garder propres sans pesticides).	Commune, CLDR					
		Eliminer les Bernaches car c'est une espèce invasive qui tend à remplacer les oies, hérons et canards; ne surtout pas les nourrir	Contrat-rivière					
		Mise en place d'un PCDN	Commune, CLDR					
		favoriser les zones de fauchage tardif (attention aux choix d'endroits)	Commune					

			Créer une charte environnementale	CLDR					
			Inscrire la commune dans le plan Maya. Remarque : la gestion de ce type de plan semble très lourde pour l'administration.	Commune					
			Création de prairies fleuries						
			s'inscrire à la journée de l'arbre (distribution de plants)	Commune					
			Maintenir les arbres dans les villages						
			Mettre à jour l'inventaire des arbres remarquables.	CLDR					
24		Donner une image durable à la commune	Créer une identité à la commune, donner un label : <ul style="list-style-type: none">o "commune verte"o "forêt partagée"o "consommation responsable (PEFC)"o "commerce équitable"	Commune, CLDR					

PILIER SOCIAL

Favoriser les rencontres et les échanges entre habitants - Tourisme (nuisance), seconds résidents, lieux de rencontre, activités villageoises

			limiter le nombre et la capacité des gîtes						
25		Limiter les nuisances des gîtes	prévoir l'aménagement de parkings suffisants à proximité des gîtes						
			Informier, sensibiliser et responsabiliser les propriétaires de gîtes de grande capacité sur le respect des habitants et instaurer une caution/garantie anti-bruit.	CLDR					
	26	Encadrer les camps scouts	Créer un vade-mecum pour les scouts						
			Instaurer un Monsieur camps (ou étendre ses missions)						
			Sensibiliser les scouts à la conservation et la propreté des lieux						
	27	Créer, développer de nouvelles activités villageoises	Organiser un événement qui rassemble les habitants de tous les villages, par exemple, des jeux inter villages.	Comités de village, CLDR					
			Poursuivre et étendre la dynamique des voeux villageois tels que réalisés à Gembes le 25/01						
			Développer les activités intergénérationnelles en se basant sur ce qui existe : <ul style="list-style-type: none">o Carrefour des générationso Visite, par le conseil communal des enfants, des personnes âgées de la commune.	CLDR					

		Favoriser les relations intergénérationnelles, par ex. via l'accueil de la petite enfance par les aînés								
		Extension des activités du centre touristique de Daverdisse à l'ensemble de la commune.								
		Stimuler la fête des voisins.								
		Trouver un nouveau lieu pour l'organisation d'un grand feu à Daverdisse								
		Veiller à inviter tout le monde aux activités (ex. : Saint-Nicolas).								
		Maintenir « je cours pour ma forme »								
		Organisation d'un thé dansant et d'un karaoké								
		Ouvrir plus régulièrement les maisons de village pour favoriser les rencontres (mais attention à la concurrence avec l'Horeca quand ces établissements existent encore).								
		Renforcement des activités sportives douces (activités pédestres, équestres et cyclistes)								
28	Développer les activités culturelles	développer les activités culturelles locales								
29	Coordonner davantage les activités villageoises	De manière générale, il est constaté un manque de coordination et d'information sur les activités organisées par les différents villages et comités. <ul style="list-style-type: none">o Renseigner les activités des villages sur les valves communales dans les villageso Utiliser davantage les toutes-boîtes, de même que TV Lux et le syndicat d'initiative.o Organiser une réunion de coordination annuelle avec toutes les associations pour communiquer sur les activités et se coordonner.o Ajouter sur le site communal un calendrier récapitulatif des activités	Comités de village, commune, CLDR							
30	Soutenir la participation citoyenne	Création d'un Conseil Consultatif Communal des Aînés (CCCA). Avoir davantage de démarches ascendantes sur le territoire (être plus impliqués dans les démarches qui les concernent) Impliquer la population dès le début du processus afin d'éviter certaines inadéquations entre le souhait et le projet final	Commune, CLDR							
31	Améliorer la qualité d'accueil des nouveaux et seconds résidents	Organiser un accueil spécifique des seconds résidents. Inciter les seconds résidents à se domicilier. Associer les villageois à l'accueil des nouveaux habitants.	CLDR							

	32	Améliorer les outils de télécommunication	renforcer le réseau de télécommunication	Opérateurs					
			Installer des bornes informatiques (ou wifi) dans les villages						
			Organiser un achat groupé de clés Internet						
	33	Améliorer les outils de communication communaux	Etoffer le bulletin communal	Commune, CLDR					
			<ul style="list-style-type: none"> o Ajouter dans le bulletin communal les numéros utiles, des infos sur les activités,... o Relancer les associations locales pour qu'elles rédigent des articles sur leur objet, leurs activités. o Mettre sous les articles dans le bulletin communal, lorsque c'est possible, un lien vers des photos qui se trouveraient sur le site Internet communal. 	Associations, comités					
			Ajouter sur le site communal un calendrier récapitulatif des activités, ainsi que les toutes-boîtes qui sont distribués.						
			Créer une « mailing list » qui pourrait servir à envoyer toute nouvelle actualité sur la commune.						
			Multiplier les informations communales par toutes-boîtes.	Commune					
			Communiquer sur les activités des villages à l'extérieur de la commune, comme à Wanlin ou ailleurs.						

Favoriser la croissance démographique et renforcer le niveau de services - Jeunes, aînés, transport, logement, services

	34	Faciliter l'échange de services entre villageois	Installer des valves dédiées aux demandes et échanges de services	Centre touristique					
			Créer un SEL ou une centrale de services (ex.: CSA)	CLDR					
	35	Encourager la natalité sur la commune	Augmenter la prime de naissance communale.	Commune					
	36	Développer l'accueil de la petite enfance	Développer les possibilités d'accueil de la petite enfance						
			<ul style="list-style-type: none"> o Haut-Fays o Gembes o Porcheresse o Daverdisse 						
			<ul style="list-style-type: none"> o Augmenter le nombre d'accueillantes du Bilboquet o Favoriser l'installation d'accueillantes d'enfants 	Bilboquet					
			Informer et prévoir des aides pour l'adaptation des logements.	Commune, RW, CLDR					
			Développer les repas à domicile, via par exemple un lieu qui réunirait tout le monde au même endroit (profiter des groupes 3x20 ?). Une réflexion pourrait être menée pour confectionner les repas au sein de la commune.	Commune, CSD, groupes 3x20					

38	Faciliter l'accès au logement	prévoir des aides à l'accès à la propriété					
		Créer un système d'auto-financement d'une maison (location-achat).					
		Avoir une politique publique d'achat de maisons afin de rendre le prix des logements plus accessible.					
		Inciter les propriétaires à confier la location de leur logement à l'AIS.	AIS				
39	Recréer le poste de garde-champêtre.	Recréer le poste de garde-champêtre.					
40	Organiser la livraison de documents administratifs dans les villages	Avoir la possibilité de se faire livrer au village les documents administratifs (carte d'identité, permis, attestation,...) Cela peut se faire via les échevins, par courrier, via le Proxibus,...	Commune				
41	Développer la mobilité douce	Relier les noyaux villageois aux services à Haut-Fays par des voies de mobilité douce; créer un maillage de cheminements (pas nécessairement asphalté)	CLDR				
		Rekräer les chemin à l'arrière des maisons à Daverdisse	CLDR				
		Rouvrir les anciens chemins sur base de l'atlas des chemins	CLDR				
		Veiller à la pose de bancs le long des chemins					
42	Développer des moyens de transport alternatifs à la voiture individuelle	Développer un système de type "cambio", avec une personne ramenant la voiture (via cotisation par ménage)					
		Organiser un covoiturage local (mise en ligne de propositions de trajets) ou le transport entre personnes	Lux covoiturage, CLDR				
		Mettre en place un système de taxi bénévole ou un taxi social (création d'un emploi).	Croix rouge, Altéo				
		Etendre l'offre du Proxibus					
		o Liaison avec la gare de Libramont,...					
		o Prévoir plus de souplesse dans l'utilisation du Proxibus en-dehors des horaires scolaires (selon les possibilités réglementaires).					
		o Favoriser le Telbus pour accéder aux services en journée					



Tintigny, le 29 septembre 2015

Commune de Daverdisse Compte rendu de la CLDR du 28 septembre 2015

Réf. : N:\DAVERDISSE\06- CLDR\20150928 Approfondissement projets immatériels\CL20150928 approfondissement des projets immatériels.docx

Présents et excusés :

CLDR : cf. liste ci-après

Bureau d'études Impact : Stéphane Mottiaux

FRW : Sophie Orban et Pierre-Yves Muri, agents de développement

Ordre du jour

- Introduction et contexte
- Rappel des projets immatériels sélectionnés
- Approfondissement des projets immatériels
- Divers

80 08

Accueil de la CLDR par le bourgmestre, M. Maxime Léonet.

1. Rappel des réunions précédentes

Lors de la dernière réunion, quinze projets immatériels ont été sélectionnés parmi les 42 propositions issues de la consultation ; ils étaient répartis selon les six objectifs définis dans la stratégie de développement de la commune de Daverdisse. Ces quinze projets s'ajoutent aux projets matériels, sélectionnés et approfondis en mai et juin de cette année. Le tableau ci-après reprend tous les projets sélectionnés (matériels et immatériels) qui figureront au PCDR.

Cette séance est destinée à l'approfondissement des projets immatériels.

Une fois cette étape franchie, l'auteur de PCDR - le bureau Impact - et la FRW s'atteleront à la rédaction du document et notamment des fiches-projets qui le composent. Ces éléments seront présentés lors de réunions ultérieures. Certains détails y seront affinés.

A ce titre, deux réunions sont programmées les mardi 3 et lundi 16 novembre.

Pilier économique	Pilier environnemental	Pilier social
<p>Favoriser la gestion responsable des ressources naturelles</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ <i>Veiller à la gestion durable de la forêt</i> ➤ <i>Limiter les dégâts liés au débardage</i> ➤ M3 - installation de petites et moyennes éoliennes ➤ M3 - installation de micro-centrales hydrauliques ➤ M3 - création d'un réseau de chaleur et installation de chaudières performantes ➤ M3 - développement d'une filière bois pour la deuxième valorisation du bois ➤ M3 - placement d'un éclairage moins énergivore 	<p>Renforcer la qualité du cadre de vie</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ <i>Entretenir - restaurer - valoriser le petit patrimoine</i> ➤ <i>Améliorer la cohérence urbanistique du territoire</i> ➤ <i>Aménager et valoriser les points de vue et paysages</i> ➤ M2 - aménagement des coeurs des villages de Porcheresse et de Daverdisse ➤ M2 - rénovation, mise en valeur, étude du puits du Gros Bois ➤ M2 - entretien et restauration du pont de l'Ermite ➤ M2 - rénovation du lavoir aux Scottons ➤ M2 - aménagement des excédents de voirie ➤ M2 - aménagements de sécurité routière ➤ M2 - cheminement du PicVert vers Bièvre ➤ M3 - transformation du site du local de ski en espace de convivialité 	<p>Favoriser les rencontres et les échanges entre habitants</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ <i>Limiter les nuisances des gîtes</i> ➤ <i>Créer, développer de nouvelles activités villageoises</i> ➤ <i>Améliorer les outils de télécommunication</i> ➤ M1 - Réhabilitation de l'ancien presbytère ➤ M1 - Rénovation du cercle Saint-Gérard à Gembes ➤ M3 - rénovation de la salle Saint-Remacle à Haut-Fays ➤ M3 - création d'espaces de rencontre couverts dans les villages ➤ M2 - réhabilitation de la maison des jeunes à Haut-Fays
<p>Soutenir l'activité économique sur le territoire</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ <i>Favoriser la diversification agricole et les circuits courts</i> ➤ <i>Développer - soutenir les activités économiques et indépendantes sur le territoire</i> ➤ M2 - création d'un centre multifonctionnel 	<p>Conforter la richesse naturelle du territoire</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ <i>Améliorer la gestion des déchets</i> ➤ <i>Développer des actions en faveur de la biodiversité</i> ➤ <i>Favoriser une bonne gestion de l'eau</i> ➤ M2 - maintien des haies ➤ M3 - gestion de l'égouttage ➤ M3 - préservation et valorisation des rys d'abissage 	<p>Favoriser la croissance démographique et renforcer le niveau de services</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ <i>Faciliter l'accès au logement</i> ➤ <i>Développer la mobilité douce</i> ➤ M3 - création de logements intergénérationnels

Si l'on considère ce récapitulatif, il apparaît que des projets permettent d'atteindre chaque objectif du PCDR. On remarque un certain équilibre dans cette stratégie. De plus, un certain nombre de projets matériels et immatériels sont clairement liés.

Le degré de détails varie selon la priorité accordée aux fiches-projets (répartition entre les lots 1, 2 et 3). Par la suite, lors de la mise en œuvre du PCDR, chaque projet sera rediscuté et analysé avec la CLDR et les citoyens.

2. Présentation et approfondissement des projets immatériels

Les projets immatériels ainsi que les mesures qui les composent sont présentés en séance, afin de partager l'ensemble de l'information.

1. Entretenir - restaurer - valoriser le petit patrimoine
2. Améliorer la cohérence urbanistique du territoire
3. Veiller à la gestion durable de la forêt
4. Favoriser la diversification agricole et les circuits courts
5. Développer - soutenir les activités économiques et indépendantes sur le territoire
6. Améliorer la gestion des déchets
7. Limiter les nuisances des gîtes
8. Développer des actions en faveur de la biodiversité
9. Créer, développer de nouvelles activités villageoises
10. Améliorer les outils de télécommunication
11. Développer la mobilité douce
12. Aménager et valoriser les points de vue et paysages
13. Limiter les dégâts liés au débardage
14. Favoriser une bonne gestion de l'eau
15. Faciliter l'accès au logement

Méthode

Les participants sont invités à se répartir en trois groupes, animés par les agents de développement et l'auteur. Chaque groupe sera amené à travailler sur cinq projets répartis de façon à ce que chacun ait des projets plus ou moins plébiscités. A noter que les projets davantage plébiscités seront plus approfondis car présupposés pour être réalisés à court terme.

- Groupe 1 : patrimoine, circuits courts, nuisances des gîtes, télécommunication, dégâts liés au débardage
- Groupe 2 : urbanisme, activités économiques, biodiversité, mobilité douce, gestion de l'eau
- Groupe 3 : gestion de la forêt, gestion des déchets, nouvelles activités villageoises, points de vue, accès au logement

Une synthèse des résultats des travaux est faite en fin de séance. Il est demandé à la CLDR de s'exprimer sur ce qui est proposé, d'y apporter ses remarques, ajouts et modifications. Un débat s'ouvre ensuite.

Pour clôturer la réunion, les agents de développement remettent au Collège la liste des projets matériels et immatériels non sélectionnés. Il lui est demandé de vérifier si certains projets ne mériteraient pas de figurer au lot 3 du PCDR (à plus long terme).

Délais : pour la réunion de CLDR du 3 novembre.

Résultats

Les principaux éléments constitutifs des fiches-projets sont récoltés. L'auteur les finalisera pour le PCDR. La CLDR sera invitée à en prendre connaissance et à les compléter, pour répondre au mieux aux besoins exprimés.

Sophie Orban et Pierre-Yves Muri,
Agents de développement FRW

Participants à la CLDR du 28/09/2015

Présents

Civilité	Nom	Prénom	Adresse postale	N°	CP	Localité
M.	Adam	Jean-Benoît	rue du Pont Gaty	3	6929	Haut-Fays
M.	Bodart	Christophe	rue des Routis	29	6929	Daverdisse
M.	Bosseaux	Michel	chemin de la Rochette	2	6929	Haut-Fays
M.	Burtomboy	Denis	rue Paul Dubois	36	6929	Daverdisse
M.	Charlotiaux	André	rue des Routis	27 D	6929	Daverdisse
Mme	Crick	Sandra	rue de la Hauche	74 B	6929	Daverdisse
Mme	Grégoire	Stéphanie	Voie de Gribôle	3	6929	Haut-Fays
M.	Grofils	Firmin	rue de Graide	101	6929	Porcheresse
Mme	Lambert	Dominique	rue des Routis	29	6929	Daverdisse
M.	Léonet	Maxime	rue de Gedinne	32	6929	Haut-Fays
M.	Léonet	Nicolas	rue de Vonèche	164	6929	Haut-Fays
M.	Merny	André	rue de la Strée	7	6929	Gembes
Mme	Stalmans	Francine	rue de la Hauche	74	6929	Daverdisse
M.	Vanommeslaeghe	Luc	Culot de Lahaut	79	6929	Porcheresse
M.	Vincent	Jean-Claude	rue des Buts	3	6929	Haut-Fays

Excusés

Civilité	Nom	Prénom	Adresse postale	N°	CP	Localité
M.	Collin	Lucien	rue de Fontenelle	25	6929	Porcheresse
M.	Pauwels	René	rue de la Chapelle	3	6929	Haut-Fays
M.	Vanderperre	Francis	Sclassin	215 A	6929	Haut-Fays
M.	Verbeek	Pierre	rue de Banet Sart	23	6929	Daverdisse



Tintigny, le 28 septembre 2015

Commune de Daverdisse Compte rendu de la CLDR du 28 septembre 2015

Accueil par le bourgmestre, M. Maxime Léonet.
Tour de table de présentation des personnes présentes.

80 03

Depuis 2010, l'observatoire de la santé de la province de Luxembourg réalise des profils locaux de santé à l'échelle des communes. Vu la taille de la commune de Daverdisse et dans le but de rendre les chiffres plus significatifs, le profil local de santé concerne les communes de Wellin, Tellin et Daverdisse. Certaines données ont été remises à jour.

L'organisation de cet après-midi de présentation et d'échange s'inscrit également dans le cadre de la réalisation du Programme communal de développement rural de la commune de Daverdisse. Vu son caractère « Agenda 21 local », les thématiques en lien avec le développement durable sont abordées dont la santé. Au-delà de la présentation des données, il est donc important de recueillir le sentiment général des acteurs médico-sociaux et éventuellement déceler si des actions sont à mettre en œuvre au regard des constats posés.

1. Présentation du profil local de santé

Le profil local de santé est disponible en format électronique. Il peut être demandé auprès de l'Observatoire de la santé.

Remarque : la population étant très faible, les chiffres sont plus fortement impactés par un quelconque changement. Pour éviter tant soit peu ce problème, certaines données sont présentées sur base d'une moyenne des cinq dernières années et d'autres sont présentées sur un territoire plus large (plusieurs communes voire arrondissement).

Les données présentées sont par ailleurs mises en perspective avec les chiffres des niveaux régional et de l'arrondissement.

Précisions apportées en séance

Les chiffres montrent une certaine cohérence puisque la commune se présente comme ayant un indice de vieillissement plus élevé, un taux de natalité plus faible, une population de plus de 65 ans plus nombreuse.

Au niveau de l'indice ISADF, la commune se situe à la 18^{ème} position sur les 44 communes que compte la province et à la 133^{ème} place sur les 262 communes wallonnes. Il s'agit d'un indice servant à mesurer le niveau de cohésion sociale d'un territoire. L'indice a ses limites puisque des territoires ruraux comme Daverdisse sont difficilement comparables à des villes comme Charleroi ou Liège.

Le nombre de places d'accueil pour enfants est, relativement, plus faible à Daverdisse qu'au niveau de la Région wallonne ou de l'arrondissement. Cela représentait, en 2012, huit places. Cela peut s'expliquer par la solidarité familiale (les grands-parents gardent leurs petits-enfants) et/ou par le fait que les parents déposent leurs enfants en garde chez une accueillante se trouvant sur le chemin de leur travail, souvent à l'extérieur du territoire communal.

La commune ne possède pas de lits en maison de repos (MR), ni en maison de repos et de soins (MRS). Cela s'explique notamment par la présence d'autres maisons de repos (et de soins) à proximité (ex. Chanly). Par ailleurs, la préférence va, à l'heure actuelle, à la construction de lits MRS car les personnes, restant plus longtemps chez elles, arrivent en maison de repos et de soins lorsqu'elles nécessitent des soins plus importants.

La commune présente un faible niveau de consultations médicales (généraliste). Les chiffres proposés reprennent le lieu de consultation et non pas le domicile des patients. Ceci peut expliquer les chiffres. En effet, il y a peut-être plus de personnes à Daverdisse qui consulte à l'extérieur du territoire de la commune. Ex. maison de garde à Bièvre, maison médicale à Libin,...

La fréquentation des hôpitaux ne correspond pas à l'idée que s'en font les professionnels du secteur et les élus. Il semblerait que les hôpitaux de Mont-Godinne, du CHU et d'Aye soient davantage utilisés que ne le montrent les chiffres. A noter que seuls les hôpitaux ayant plus de 5% de parts de marchés sont repris dans le tableau comparatif.

2. Echange – débat

- Une femme sur deux fait le dépistage du cancer du sein et la proportion de femmes le faisant via le mammotest (gratuit) est de 10% à Daverdisse (même tendance ailleurs). C'est très peu, or, des campagnes de prévention existent. Pourquoi ne parviennent-elles pas à toucher davantage de monde ? Quel est le rôle des acteurs médico-sociaux à ce niveau ?
- La population est vieillissante mais peu de personnes font appel à la CSD à Haut-Fays (un peu plus à Daverdisse).
Cela peut s'expliquer par le fait que les gens se débrouillent d'abord par eux-mêmes, utilisent la solidarité familiale. L'ADMR accompagne quant à elle un peu plus d'une trentaine de personnes par an.
Il semblerait que les nouveaux résidents sur la commune demande plus facilement des aides.
- Au niveau de l'accueil temps libre, il est constaté que les enfants (certains) ont tendance à ne pas manger sainement. Il y a peut-être des choses à faire à ce niveau. Le public cible serait sans doute les parents. Quelques initiatives visant l'alimentation saine

existent : sachet santé à la Saint-Nicolas par l'ATL de Wellin ou la collation saine à l'école de Gembes et le mercredi à l'ATL de Daverdisse.

A noter que ce constat est fait également en dehors des écoles. Par exemple, au football, après les matchs, ce sont souvent des chips et du coca qui sont proposés aux enfants.

Remarque : l'observatoire de la santé a réalisé une enquête jeune dans les écoles dont les résultats sont disponibles gratuitement sur commande.

- De manière générale, peu d'activités pour les 12-18 ans sont proposées sur la commune.
- Un problème d'hygiène est également constaté chez certains enfants (se laver les mains, habits sales, boîtes à tartines non lavées,...)

Sophie Orban et Pierre-Yves Muri,
Agents de développement FRW

Présence

<i>Nom</i>	<i>Prénom</i>	<i>Profession / organisme</i>
Léonet	Maxime	Bourgmestre
Kiebooms	Cécile	Directrice générale
Grégoire	Stéphanie	Echevine
Lambot	Céline	Assistante sociale CSD Lux
Vincent	Jean-Claude	Echevin
Grofils	Firmin	Echevin
Duterme	Guy	Conseiller CPAS
Nicolas	Marie-Noëlle	Présidente CPAS
Moinil	Lora	Coordinatrice ATL
Motte	Marc	Médecin généraliste



Tintigny, le 13 octobre 2015

Commune de Daverdisse
Compte rendu de la Commission sécurité routière
du 8 octobre 2015

Réf : N:\DAVERDISSE\10- actions - partenariat\Commission sécurité routière\20151008 visite de terrain CSWSR\20151008 visite de terrain CSWSR.docx

Présents :

- DGO1 : Lemense Corine, inspectrice sécurité routière
- Commissaire voyer : Malet Marc
- Pour la commune : Léonet Maxime, Vincent Jean-Claude
- Pour Haut-Fays : Léonet Nicolas, Vanderperre Francis (Sclassin), Pauwels René
- Pour Gembes : Adam Jean-Benoît, Bosseaux Michel (Le Mont)
- Pour Porcheresse : Collin Lucien
- Pour Daverdisse : Lambert Dominique, Charlottiaux André
- Pour la FRW : Orban Sophie, Muri Pierre-Yves

Excusé : Verbeek Pierre

80 08

Accueil de la Commission sécurité routière par le bourgmestre, M. Maxime Léonet.

Mme Lemense rappelle que l'insécurité routière est perçue de manière subjective et qu'il est toujours intéressant de l'objectiver avec des contrôleurs de vitesse. Des boîtiers de ce type peuvent être demandés auprès de la DGO1 (Région wallonne).

Cette démarche a été réalisée sur la traversée de Haut-Fays et a montré des vitesses largement supérieures à celles autorisées. A noter qu'une pondération est à faire selon le nombre de véhicules qui passent aux différents endroits.

Il faut savoir que tous les aménagements nécessitent un règlement complémentaire de police.

La visite de terrain s'effectue ensuite sur base des endroits les plus problématiques identifiés en Commission.

Haut-Fays

Problématique N°21 : Visibilité

Localisation précise : Grand-place de Haut-Fays en direction de Wellin et en venant de Gembes

Piste de solution évoquée en Commission : Installer des miroirs ? - Interdire le parking de la dernière habitation après le magasin pour laisser la vue ouverte

Avis DGO1 et commissaire voyer

Les miroirs sont souvent mal utilisés, surtout pour les personnes non habituées au carrefour. Ils tendent à déformer l'image. Cet outil est surtout utilisé pour faciliter la sortie des riverains de chez eux.

Le feu rouge peut être une piste mais la densité de circulation ne permet pas d'en installer un à cet endroit. Dans certains villages, des zones 30 km/h sont étendues. Toutefois, cela ne se fait pas sur les routes régionales.

- ⇒ L'option privilégiée est de décaler le carrefour vers la commune. Dans un premier temps, des triangles supplémentaires pourraient être tracés sur le sol.
- ⇒ Si cette option n'est pas satisfaisante, la reprise d'une partie du trottoir est évoquée pour élargir l'accès. Cet aménagement revêt un coût plus important car il nécessite un nouveau travail de fondation.



Problématique N° 22 : Vitesse

Localisation précise : Route Régionale

Piste de solution évoquée en Commission : Installer des casse-vitesses - Flasher les véhicules

Avis DGO1 et commissaire voyer

Il n'est pas permis d'installer des casse-vitesses sur une route régionale.

Problématique N°27 : Vitesse

Localisation précise : Carrefour route de Wellin et Grands Nids

Piste de solution évoquée en Commission : Voir Région wallonne

Avis DGO1 et commissaire voyer

Une demande de rond-point a été faite mais elle a peu de chances d'aboutir.

Une proposition est de créer un marquage rouge au sol. Il est toutefois considéré comme dangereux.

- ⇒ La création d'un effet de porte est à réfléchir (ou îlot central en approche du carrefour). Un dossier avec proposition et argumentation peut être créé et proposé à la Région wallonne.
- ⇒ La commission provinciale de sécurité routière (CPSR) peut aider pour faire avancer le dossier.



Problématique N° : Aménagement de l'espace devant l'ancien presbytère

Localisation précise : au centre du village, devant l'ancien presbytère

Avis DGO1 et commissaire voyer

- ⇒ Afin de permettre un parking suffisant, Mme Lemense propose de créer des places de parking le long de la voirie (en longitudinal). D'autres parkings pourraient être aménagés le long du jardin du presbytère (en épis ou en longitudinal).
- ⇒ Une bande piétonne de 1,5m de large pourrait être créée, séparée du parking par une bordure ou des potelets.
- ⇒ Au centre, un espace de convivialité pourrait être aménagé.

Remarque : un accès pour les urgences doit être conservé.



Problématique N° : Parkings

Localisation précise : Problème de parkings dans le village

Avis DGO1 et commissaire voyer

La règle interdit de se garer sur le trottoir sauf indication contraire. Exemple : Il importe donc de bien marquer les choses.

Le CWATUPE impose une largeur de trottoir de min. 1,5m sauf exception.



Gembes

Problématique N° 14 : Parking

Localisation précise : Aux abords de la maison de village

Piste de solution évoquée en Commission : Aménager le terrain jouxtant la maison de village en parking

Avis DGO1 et commissaire voyer

Au vu de l'expérience des habitants, le parking ne semble pas problématique.

Si toutefois la DGO3 (administration régionale en charge du développement rural) en impose, des places pourraient être prévues dans le carrefour.



Problématique N° 31 : Vitesse et visibilité - priorité de droite peu respectée à cause de la vitesse élevée des véhicules venant de Haut-Fays

Localisation précise : Carrefour route de Haut-Fays, Graide au Mont

Avis DGO1 et commissaire voyer

La priorité de droite ne peut être supprimée à cet endroit.

- ⇒ Les pistes évoquées seraient de rétrécir le carrefour et de jouer sur le déboucher (en contrebas par rapport aux véhicules venant de Gembes) pour la visibilité (enlever la haie).



Problématique N° 34 : Vitesse

Localisation précise : Rue de la Chapelle, tournant à la ferme du Mont et descente vers Gembes

Avis DGO1 et commissaire voyer

Limiter la vitesse à 30 km/h

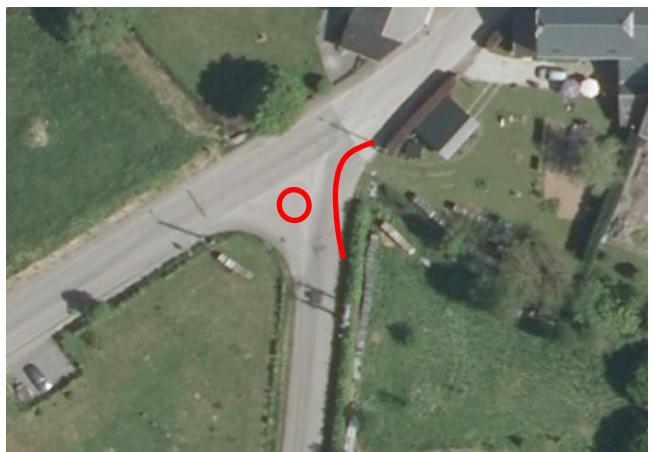
Problématique N° : Vitesse et visibilité - priorité de droite peu respectée à cause de la vitesse rapide des véhicules

Localisation précise : Croisement Wellin-Graide et Haut-Fays-Porcheresse

Avis DGO1 et commissaire voyer

La priorité de droite ne peut être supprimée à cet endroit.

- ⇒ Les pistes évoquées seraient de rétrécir le carrefour (oreille et îlot central)
- ⇒ A terme, selon les travaux prévus, un plateau pourrait être installé à cet endroit englobant l'ensemble du carrefour.



Porcheresse

Problématique N°47 : Vitesse

Localisation précise : rue de Graide

Piste de solution évoquée en Commission

La question est posée sur la possibilité de ralentir le trafic à la rue Culot de Lahaut. Plusieurs idées à creuser sont évoquées. Placer la rue en zone 30, poser des ralentisseurs,... Par ailleurs, abaisser les haies ouvrira les vues.

Avis DGO1 et commissaire voyer

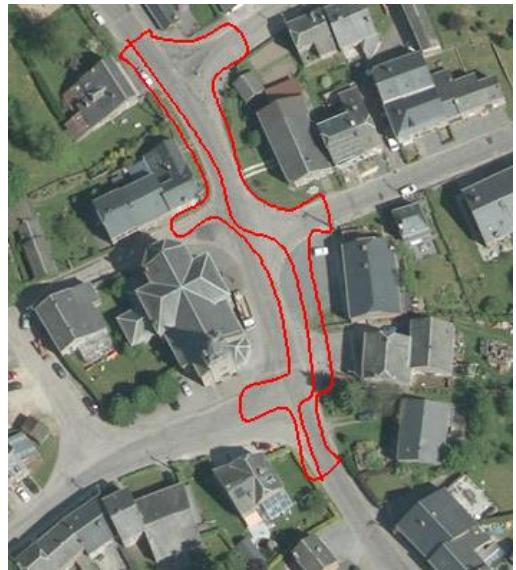
Mme Lemense estime qu'il n'y a pas lieu de traiter la vitesse dans cette portion de voirie.

La problématique du carrefour en venant de Graide vers le Culot est évoquée lors de la visite mais aucune piste précise n'est proposée par les intervenants.

Problématique N° : Aménagement du centre de Porcheresse

Avis DGO1 et commissaire voyer

- ⇒ Il serait intéressant de limiter la largeur de voirie.
- ⇒ Vu l'aménagement complet du lieu, une place plus importante pourrait être donnée à l'église et la route pourrait être décalée sur l'excédent de voirie et ainsi rompre la ligne droite.
- ⇒ Une autre option, complémentaire, serait de créer un plateau sur l'ensemble et ainsi redessiner les carrefours et recréer les débouchés.
- ⇒ La plantation de végétaux peut donner un caractère rural et de traversée de village au lieu.



Daverdisse

Problématique N°3 : Vitesse et visibilité - Les engins agricoles roulent trop vite

Localisation précise : Tournant à l'embranchement de la rue des Barbouillons et de la rue du Corai

Piste de solution évoquée en Commission

Une option serait de placer un panneau marquant davantage la priorité. Toutefois, cela crée une responsabilité supplémentaire.



Avis DGO1 et commissaire voyer

La priorité de droite semble bien fonctionner et paraît suffisante. Il n'y a pas lieu d'intervenir à cet endroit.

Problématique N° 4 : Vitesse

Localisation précise : Rue des Routis

Piste de solution évoquée en Commission : Installer des casse-vitesses plus prononcés - Limiteur de vitesse - flash

Avis DGO1 et commissaire voyer

- ⇒ Vu la pente de la route, on ne peut pas y installer de casse-vitesse. Toutefois, trois doubles chicanes vont être posées. La Commune vient de recevoir l'arrêté ministériel d'autorisation. Ils seront situés sur le dessus du village, à proximité de la croix (près de chez M. Duvivier) et en bas.

Au vu des craintes sur leur disposition, Mme Lemense estime que les chicanes ne devraient pas gêner les riverains (pas de bruit, simple dévoiement) et qu'ils sont bien positionnés.

Problématique N° 11 : Visibilité

Localisation précise : Carrefour entre la rue de la Hauche et la rue Paul Dubois, à proximité de la Maison blanche

Piste de solution évoquée en Commission : Installer un miroir ou un "céder le passage". Mise à sens unique.

Piste de solution évoquée en Commission : En cas d'aménagement, attention à laisser le passage aux machines agricoles (moissonneuse par exemple). La question d'un aménagement possible à cet endroit sera posée à Mme Lemense, responsable des avis pour arrêté ministériel (règlement complémentaire de voirie).

Avis DGO1 et commissaire voyer

- ⇒ Il est proposé de supprimer la route qui relie l'allée des Marronniers et la rue Paul Dubois et d'installer un sens unique vers la rue Paul Dubois¹.
- ⇒ La question de la propriété de l'allée des Marronniers est posée. Mme Lemense propose de se renseigner.



Sophie Orban et Pierre-Yves Muri,
Agents de développement FRW

¹ Suite à la réunion, un membre de la Commission sécurité routière fait remarquer que « le danger vient en sortant de la rue de la Hauche 'côté haut' : il n'y a pas de visibilité avec d'un côté, le mur et la haie de chez Jacquemart et de l'autre côté la haie de chez Daron. C'est donc mieux d'entrer dans la rue 'côté haut' ».



Tintigny, le 5 novembre 2015

Commune de Daverdisse Compte rendu de la CLDR du 3 novembre 2015

Réf. : N:\DAVERDISSE\06- CLDR\20151103 Présentation fiches lot 1\CL20151103 présentation fiches lot 1.docx

Présents et excusés :

CLDR : cf. liste ci-après

Bureau d'études Impact : Stéphane Mottiaux et Marjorie Lequeux

FRW : Sophie Orban et Pierre-Yves Muri, agents de développement

Ordre du jour

- Approbation des comptes rendus des 14 et 28 septembre 2015
- Proposition par le Collège de « repêcher » certains projets non sélectionnés pour les ajouter au lot 3
- Présentation des fiches-projets du lot 1
- Choix du premier projet matériel : réhabilitation de l'ancien presbytère à Haut-Fays ou rénovation de la maison de village de Gembes
- Programmation triennale DR
- Divers

80 08

Accueil de la CLDR par le bourgmestre, M. Maxime Léonet.

En l'absence de remarque, les comptes rendus des 14 et 28 septembre sont approuvés.

1. Proposition de projets à ajouter au lot 3

Lors d'une précédente réunion, il a été proposé au Collège de parcourir l'ensemble des projets évoqués lors des différentes phases de consultation et non retenus jusqu'alors, afin d'éventuellement suggérer à la CLDR d'ajouter quelques projets au lot 3 du PCDR.

Les projets proposés par le Collège sont principalement de deux ordres :

- Accentuer la connotation développement durable de ce PCDR-A21L
- Laisser la porte ouverte à certains projets de plus grande envergure (question d'opportunité).

Les projets proposés sont :

- Développer des actions en faveur d'une meilleure gestion de l'énergie (audit énergétique, sensibilisation)
- La poursuite de la gestion différenciée et la création de prairies fleuries
- Création du vélo-route Givet-Bouillon (cf. projet interreg)
- Création de logements tremplin
- Création de lotissements communaux
- Aménagement de l'ancien terrain de tennis à Gembes
- Relocalisation de la plaine de jeux à Haut-Fays (à mettre en lien avec la réhabilitation de l'ancien presbytère).

La CLDR comprend la pertinence de ces projets et accepte de les intégrer au lot 3 du PCDR.

2. Méthode de travail

Il est proposé à la CLDR de travailler en deux temps.

Dans un premier temps, l'auteur de PCDR, le bureau d'études Impact, présente les fiches-projets du lot 1 afin de les soumettre à avis et remarques de la CLDR ; les questions de précisions trouveront réponse en séance. Quant aux problématiques liées à des besoins non encore pris en compte, elles seront intégrées au projet.

Dans un second temps, la CLDR sera amenée à se positionner sur la programmation à donner aux projets, en ce compris la programmation des trois premiers projets finançables en développement rural.

3. Présentation des projets du lot 1

Lors de cette réunion sont présentés les grands principes d'aménagement, nécessaires pour rentrer un dossier de subvention. Il importe surtout de voir si l'ensemble des besoins des utilisateurs sont rencontrés.

Par la suite, un auteur de projet sera désigné, afin de réaliser un avant-projet puis un projet d'aménagement où les aspects techniques et plus précis seront développés. A chacune de ces étapes, la CLDR sera consultée.

a) Maison de village de Gembes

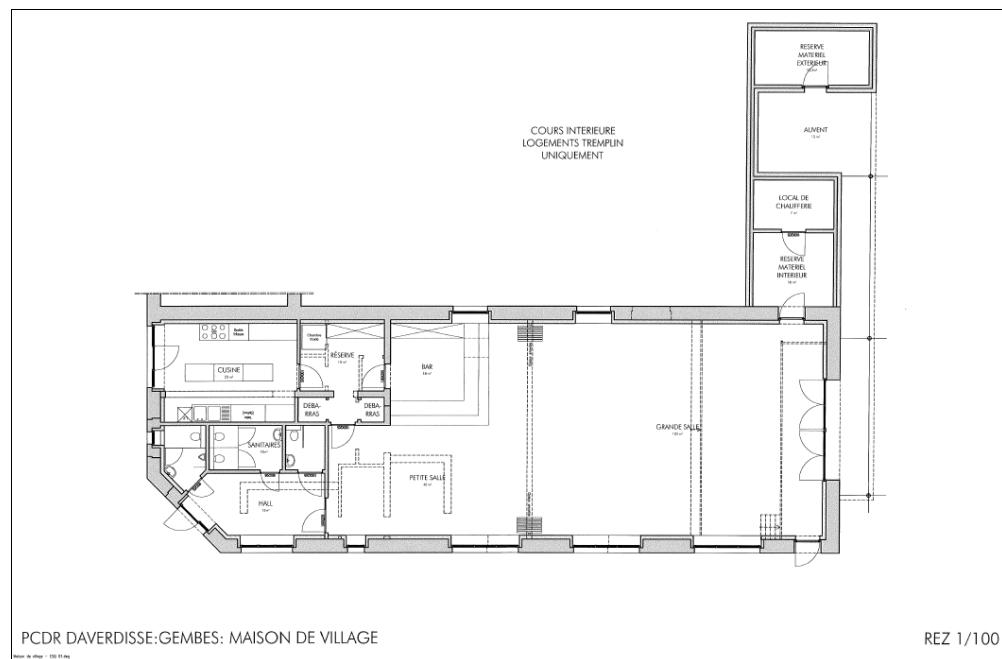
Situation existante

- Sur la vue aérienne, il apparaît clairement que selon les limites cadastrales, le terrain arrière ne profite pas à la maison de village.
- Il faut veiller à gérer la différence de niveaux extérieurs entre la voirie et la maison de village.
- La haie latérale constitue la limite cadastrale. Mais il n'y a pas de limite franche entre l'arrière du logement tremplin et l'espace public dépendant de la maison de village.
- La cuisine est bien aménagée, mais trop étroite pour un plan de travail central.
- Les deux bars séparés par une réserve (chambre froide) occupent une grande place.
- La grande salle est disposée en pente descendante, avec une estrade en bout.
- Les lambris intérieurs sont à supprimer et il faut poser une nouvelle isolation intérieure pour lutter contre l'humidité.

Principes d'aménagement

- Une nouvelle entrée sera créée sur le côté, recouverte d'un auvent.
- Un espace piéton longe le bâtiment (accessible aux PMR) et un escalier permet de rejoindre la voirie au nord et le jardin.

- Le jeu de quilles est déplacé dans le jardin à l'arrière.
- Les fenêtres au nord sont agrandies et une baie vitrée prend place à l'arrière du bâtiment vers le jardin. Les fenêtres au sud, étant orientées vers le voisin, ne peuvent être trop élargies.
- Un volume à toiture plate sépare le jardin de la maison de village de celui du logement tremplin. Il accueillera deux réserves, un local pour la chaufferie et un préau.
- A l'intérieur de la maison de village, la cuisine est maintenue au même endroit, mais agrandie et accessible de l'extérieur pour les livraisons. Elle accueillera aussi une chambre froide.
- Toutes les fonctions techniques sont centralisées à l'avant.
- Le bâtiment est mis de plain-pied : le sol est remis à niveau et l'estrade supprimée.
- La grande salle est conservée. Celle-ci peut être divisée en deux par une cloison amovible (panneaux). La salle a une surface totale de 160m², un bar de 23 m² compris.
- Des panneaux photovoltaïques sont prévus dans le budget. Ils prendront place sur le versant sud du toit.
- Il est prévu d'installer un chauffage au mazout (le combustible peut être revu lors du travail de l'auteur de projet) relié à des radiateurs avec convecteurs permettant la chauffe rapide du bâtiment.
- L'isolation se fera par l'intérieur via des contre-cloisons. Le matériau utilisé sera choisi par le futur auteur de projet.
- Afin de lutter contre l'humidité, un drain périphérique sera posé.
- Un faux-plafond acoustique avec isolation thermique est prévu dans l'aménagement.
- Il est prévu d'installer des pavés à l'extérieur et du carrelage à l'intérieur.
- La toiture avant, en mauvais état, sera rénovée.
- Le prix estimé du projet est de 654 880€. Après déduction du subside « développement rural » escompté, le solde pour la commune sera de 177 400€.



Echanges et remarques

- Qu'en est-il de la scène ? Elle sera supprimée. Toutefois des éléments amovibles pourront être installés lors de manifestations ponctuelles. Cela permet d'utiliser au maximum l'espace.
- Pourquoi créer une toiture plate ? Afin de faciliter l'intégration urbanistique et marquer une coupure entre la partie rénovée et l'extension.
- Le préau se trouve côté pluie. Son utilisation ne sera donc pas optimale.
- Comment est prévu l'accès à l'étage ? Vu que l'étage ne sera pas utilisé, une trappe sera installée près de la cuisine.
- Quelle est la dimension des salles ? La petite (cloisonnée) est de 35m², la grande de 106 m² et le bar de 23 m².
- Ne pourrait-on pas prévoir un vestiaire ? Le besoin existe ; il pourrait prendre place dans le hall d'entrée. L'auteur de PCDR réfléchit à son intégration dans le bâtiment.
- Qu'en est-il de l'éclairage ? Il est prévu dans le budget et le choix du type d'éclairage se fera ultérieurement.
- Le bar est-il ouvert ? Un élément mobile pourra être posé pour faciliter son accès.
- Le budget détaillé par poste est disponible.
- Est-ce que les ouvertures respectent la structure existante du bâtiment ? Oui.
- Ne serait-il pas envisageable de faire une toiture verte sur le volume à toit plat ?
- Il importe de tenir compte de la servitude vers l'arrière dans le projet

b) Création d'une maison des associations dans l'ancien presbytère à Haut-Fays

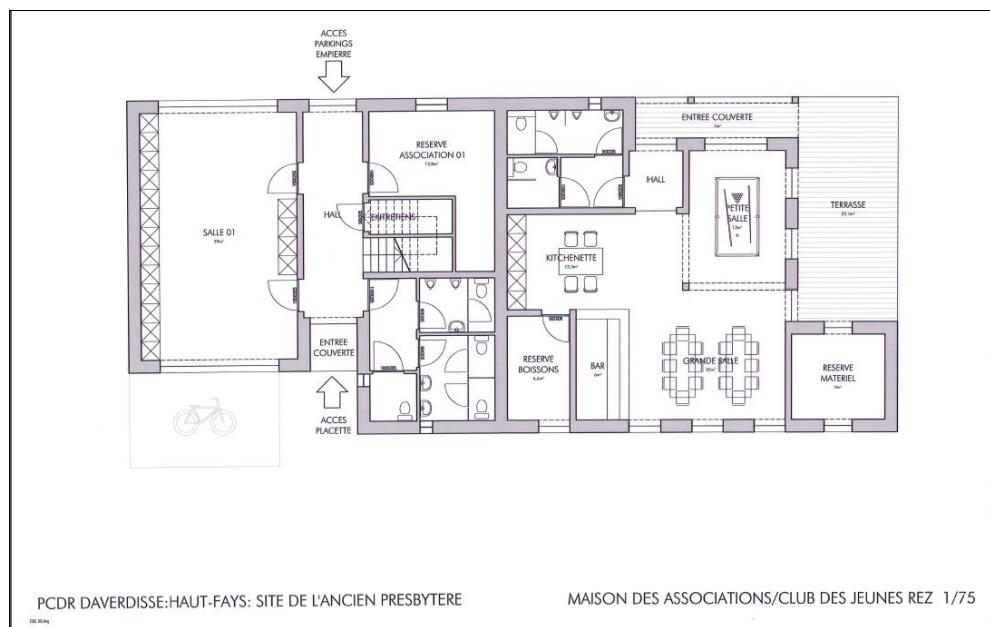
Trois options ont été envisagées

- Rénover le bâtiment : les surfaces actuelles ne sont pas suffisantes. Pour cela, il faut faire une mise aux normes complète, revoir l'étanchéité du bâtiment, construire des annexes,...
- Conserver la façade et étendre le bâtiment par l'arrière : rien ne permet de garantir qu'elle restera bien en place lors des travaux ; de plus, les pierres de la façade sont en mauvais état. Cette option est plus onéreuse.
- Reconstruire à neuf.
 - ⇒ L'option privilégiée par l'auteur est la démolition-reconstruction. Cela permet une meilleure implantation du bâtiment, de disposer d'un bâtiment plus fonctionnel, plus performant d'un point de vue énergétique, d'intégrer toutes les fonctions souhaitées et d'aménager les abords de manière plus conviviale.

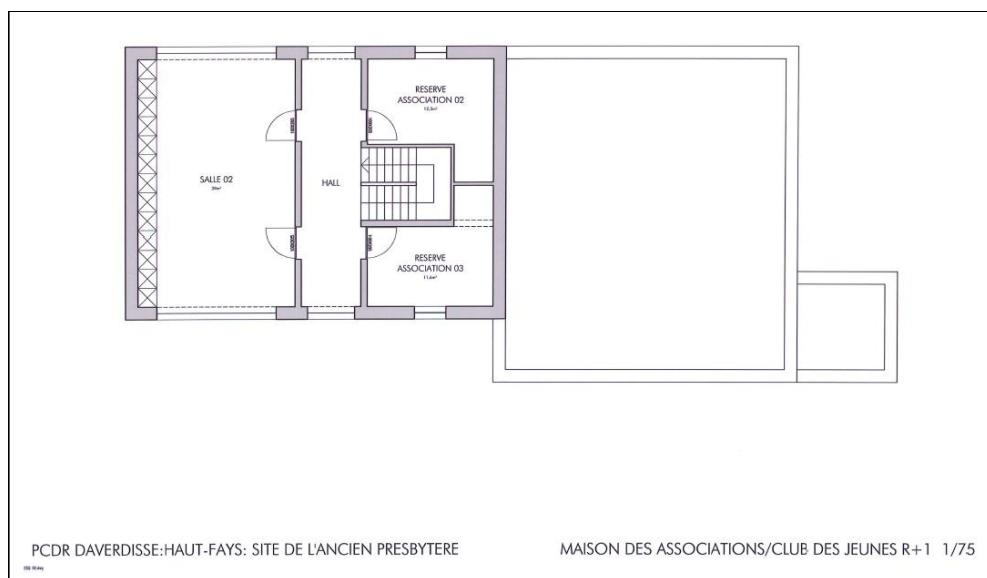
Principes d'aménagement

- Au niveau de l'implantation, le bâtiment est décalé vers l'arrière, afin de dégager un espace minéral commun avec la maison de village. La plaine de jeux est localisée à l'arrière de la maison de village, visible de la route. Des parkings sont créés le long de la voirie et à l'arrière de la maison des associations.
- La façade sera recouverte de pierres, en harmonie avec le reste du village
- Le bâtiment comprend deux salles polyvalentes de 40 m², des réserves et un espace destiné aux jeunes (90 m² avec la cuisine).
- Les sanitaires sont communs aux différents espaces.
- La partie pour les jeunes sera recouverte d'une toiture plate, pour le point de vue urbanistique.
- Un local pour la chaufferie est prévu en façade avant. Il doit permettre d'accueillir un dispositif de chauffage suffisamment puissant que pour alimenter la maison des associations, la maison de village, voire l'église. Le stockage du combustible peut se faire en sous-sol.
- Un siège lift sera installé pour faciliter l'accès à l'étage pour les PMR.
- L'entrée des salles polyvalentes se fera par l'avant. Quant à la partie « jeune », elle se fera par l'arrière afin de limiter les nuisances éventuelles (tout en permettant un lien avec l'espace minéral avant lors des activités).

- Les panneaux photovoltaïques ne sont pas intégrés au projet, la toiture étant mal orientée. Ceux-ci auraient plus de pertinence lors de la rénovation du cercle Saint-Remacle.
- Les activités de plus grande importance continueront à se dérouler à la salle Saint-Remacle.
- Le projet est estimé à 904.514€, pour une part communale de 302.257€.



PCDR DAVERDISSE:HAUT-FAYS: SITE DE L'ANCIEN PRESBYTERE MAISON DES ASSOCIATIONS/CLUB DES JEUNES REZ 1/75



PCDR DAVERDISSE:HAUT-FAYS: SITE DE L'ANCIEN PRESBYTERE MAISON DES ASSOCIATIONS/CLUB DES JEUNES R+1 1/75

Echanges et remarques

- Souhait de disposer d'un sanitaire réservé au club des jeunes. Attention toutefois à la polyvalence du lieu, nécessaire à l'obtention d'un subside.
- Il est proposé d'installer un sanitaire à l'étage suffisamment grand que pour accueillir une PMR.
- Les caves actuelles sont-elles conservées ? Non, le bâtiment n'étant pas implanté au même endroit. Une proposition est de les mettre en valeur selon leur état (plaqué vitrée sur la place).
- La toiture plate est-elle une bonne idée ? S'il y a reconstruction, il n'y a plus lieu de rompre avec la partie rénovée. De plus, une crainte est d'avoir des problèmes lors de chutes de neige importantes. Par ailleurs, la toiture risque d'être transformée en terrasse ou en lieu de stockage par les jeunes, ce qui n'est pas souhaité.
- La taille des réserves est-elle suffisante, principalement pour les jeunes ? La question leur sera posée. Les pistes évoquées pour l'agrandir est de créer un étage (bien que cela soit tempéré par l'important surcoût que cela occasionnerait), de créer un abri de jardin à l'arrière, d'agrandir la réserve actuelle en la prolongeant sur la terrasse ou de leur dédier un local de réserve situé à côté de la salle polyvalente à l'étage.
- L'important parking à l'arrière prend place sur l'espace vert actuel. Seule une partie est préservée pour les jeunes. Est-ce pertinent ? Les arguments des besoins en parking (église, salles de village,...) s'opposent à ceux de maintien d'un espace vert public au centre du village. La pose de dalles gazon est évoquée. Une réflexion sur la bonne intégration de ces deux composantes est à poursuivre.
- Dans le même ordre d'idée mais cette fois de manière consensuelle, il est proposé de remplacer la partie pavée à l'avant par une surface enherbée. Et de réduire cet espace en glissant le bâtiment vers l'avant.
- La plaine de jeux sera orientée dans l'autre sens, afin de gagner un peu d'espace.
- La présence de deux salles polyvalentes est-elle nécessaire ? De nombreuses associations sont actives sur Haut-Fays. La polyvalence du lieu doit être maintenue.

De manière générale, les questions liées à ce projet restent nombreuses.

c) Entretien, valorisation, restauration du petit patrimoine

Ce projet se déclinera en plusieurs phases, afin de former un ensemble cohérent.

Tout d'abord, un inventaire du petit patrimoine sera dressé. Il portera aussi bien sur les chapelles, monuments, que sur les maisons du comité, les points de vue remarquables, les points d'eau, les arbres particuliers,... Il sera donc très large.

Par la suite une sélection sera opérée parmi tous les éléments patrimoniaux repérés, afin de poser des panneaux didactiques à proximité de certains d'entre eux.

Une fois cette étape réalisée, s'enclenchera une phase de sensibilisation au petit patrimoine local. Cela pourrait passer par des actions dans les écoles, une édition de brochure à destination des touristes dans les gîtes, la promotion des brochures existantes, la création ou la mise à jour de sentiers patrimoniaux, le soutien au comité de Porcheresse (actions en lien avec la guerre 14-18),...

De plus, certains éléments seront entretenus, en faisant appel à des financements issus du Petit Patrimoine Populaire Wallon, du Tourisme,... en fonction du type d'intervention. Par exemple, la statue de Sainte-Agathe à Haut-Fays, la chapelle des Minires à Porcheresse, le canal vers la pompe à eau à Porcheresse,... sont autant d'éléments qui méritent une restauration et une valorisation adéquates.

d) Améliorer la cohérence urbanistique du territoire

Les coeurs de village, principalement ceux de Gembes, Porcheresse et Daverdisse, sont assez bien préservés. Toutefois, au vu des nouvelles constructions, cette harmonie tend à se réduire, notamment au regard des matériaux utilisés et de l'extension des villages en bordure de voirie, de manière « tentaculaire ».

Afin d'inciter les villageois (actuels et futurs) à respecter la cohérence urbanistique qui caractérise la commune, la CLDR souhaite réaliser un document de référence visant à inciter la population à respecter le caractère traditionnel des villages et à utiliser les matériaux locaux.

Au vu des réalités villageoises diverses, il est proposé de réaliser un document par village avec une partie commune qui reprendrait les éléments caractéristiques de la commune et une partie variable selon les spécificités du village.

De manière générale, les matériaux préconisés seraient le bois, la pierre et le crépi (sur bloc ou pierre). A noter que la couleur de la façade devra également être réfléchie afin de faciliter son intégration.

Par ailleurs, au-delà du bâti en tant que tel, le document pourrait reprendre un chapitre consacré aux abords. La démarche serait similaire.

L'idée est de travailler plutôt au départ de bons exemples que d'un règlement contraignant.

Une attention particulière sera donnée à la communication du document. Il sera destiné aux villageois, aux nouveaux propriétaires (rénovation et nouvelle construction), aux architectes et promoteurs. En fonction des projets développés, d'autres personnes ou organismes pourraient être touchés.

Remarque : le futur code de développement territorial devrait permettre la réalisation de guide urbanistique. Cette démarche pourrait s'y inscrire.

e) **Veiller à la gestion durable de la forêt**

La forêt publique est gérée principalement par le Département Nature et Forêt. Quant à la forêt privée, elle est soumise au code forestier. Afin de faciliter la gestion de la forêt privée, une sensibilisation pourrait être organisée en intégrant notamment la cellule d'appui à la petite forêt privée.

Par ailleurs, la population pourrait être informée sur la manière dont la forêt est gérée et ainsi lui permettre de s'exprimer sur le sujet. Cette information pourrait se faire par divers canaux tels qu'une conférence, des articles dans le bulletin communal,...

Des contacts avec le DNF sont à prendre pour affiner le contenu de ce projet.

4. Programmation des projets

Vu les débats et les résultats issus des précédentes rencontres, la CLDR approuve de manière unanime la programmation triennale développement rural suivante :

1. Rénovation de la maison de village de Gembes
2. Réhabilitation de l'ancien presbytère à Haut-Fays en maison des associations
3. Aménagement du cœur de village de Porcheresse

5. Divers

- La programmation des projets peut-elle évoluer avec le temps ?
Oui, elle est rediscutée chaque année lors du rapport annuel. Elle peut évoluer selon l'apparition ou la modification des besoins, une opportunité qui surviendrait ou autres.
- Qui va porter les projets dits « immatériels » ?
Tout dépend des projets. Certains seront portés par la CLDR, d'autres par des opérateurs plus à même de les mener à bien tels que le syndicat d'initiative, le GAL Semois et Lesse, le DNF,...
- Le groupe d'action locale Semois et Lesse (GAL), regroupant huit communes dont Daverdisse, vient d'être approuvé par le Gouvernement Wallon. Il dispose d'un budget d'1,8 millions d'euros (45% de l'Europe, 45% de la Région wallonne et 10% des communes) pour la programmation 2014-2020 (principalement pour des frais de personnel). Dans son programme stratégique sont repris, entre autres, des actions en lien avec l'environnement, le tourisme, l'économie et l'insertion sociale.

Sophie Orban et Pierre-Yves Muri,
Agents de développement FRW

Participants à la CLDR du 03/11/2015

Présents

Civilité	Nom	Prénom	Adresse postale	N°	CP	Localité
M.	Adam	Jean-Benoît	rue du Pont Gaty	3	6929	Haut-Fays
M.	Bodart	Christophe	rue des Routis	29	6929	Daverdisse
M.	Bosseaux	Michel	chemin de la Rochette,	2	6929	Haut-Fays
M.	Burtomboy	Denis	rue Paul Dubois	36	6929	Daverdisse
M.	Collin	Lucien	rue de Fontenelle	25	6929	Porcheresse
Mme	Cornet	Maryse	Ancien chemin de Wellin	30	6929	Haut-Fays
Mme	Crick	Sandra	rue de la Hauche	74 B	6929	Daverdisse
Mme	Grégoire	Stéphanie	Voie de Gribôle	3	6929	Haut-Fays
M.	Grofils	Firmin	rue de Graide	101	6929	Porcheresse
M.	Incoul	Roland	rue de Redu	35	6929	Porcheresse
Mme	Lambert	Dominique	rue des Routis	29	6929	Daverdisse
M.	Léonet	Nicolas	rue de Vonèche	164	6929	Haut-Fays
M.	Léonet	Maxime	rue de Gedinne	32	6929	Haut-Fays
M.	Merny	André	rue de la Strée	7	6929	Gembes
M.	Pauwels	René	rue de la Chapelle	3	6929	Haut-Fays
Mme	Poncin	Patricia	rue de la Strée	8	6929	Gembes
Mme	Stalmans	Francine	rue de la Hauche	74	6929	Daverdisse
M.	Vanderperre	Francis	Sclassin	215 A	6929	Haut-Fays
M.	Vanommeslaeghe	Luc	Culot de Lahaut	79	6929	Porcheresse
M.	Vincent	Jean-Claude	rue des Buts	3	6929	Haut-Fays

Excusés

Civilité	Nom	Prénom	Adresse postale	N°	CP	Localité
M.	Charlotiaux	André	rue des Routis	27 D	6929	Daverdisse
M.	Jacquet	Johan	Culot de Lahaut	78	6929	Porcheresse
M.	Merny	Jean-Luc	rue de Graide	90	6929	Porcheresse
M.	Verbeek	Pierre	rue de Banet Sart	23	6929	Daverdisse



Tintigny, le 20 novembre 2015

Commune de Daverdisse Compte rendu du groupe de travail du 16 novembre 2015

Réf. : N:\DAVERDISSE\06- CLDR\20151116 Approfondissement 1er projet\CL20151116 Approfondissement 1er projet.docx

Présents et excusés :

Présence : cf. liste ci-après

Bureau d'études Impact : Marjorie Lequeux

FRW : Pierre-Yves Muri, agent de développement

Ordre du jour :

Approfondissement du projet d'aménagement de la maison de village de Gembes et de ses abords

80 08

Accueil par le bourgmestre, M. Maxime Léonet.

Monsieur le bourgmestre remercie tout le monde pour le temps consacré à la réflexion sur le futur de la commune et le projet de rénovation de la maison de village de Gembes en particulier (projet prioritaire du lot 1).

Une série de réunions se sont déroulées depuis 18 mois : des réunions villageoises, des groupes de travail thématiques, des réunions de CLDR (commission locale de développement rural) et des réunions spécifiques à la sécurité routière. Au total, plus de 20 réunions ont été nécessaires (auxquelles s'ajoutent les réunions de travail avec le collège) pour définir un programme.

Désormais, la rédaction du PCDR (programme communal de développement rural) se finalise ; même s'il reste des étapes (principalement administratives) importantes : passage devant le Conseil communal, la Commission Régionale d'Aménagement du Territoire, le Gouvernement wallon.

1. Méthode de travail

Dans un premier temps, il est demandé aux participants de s'exprimer sur les activités qui se déroulent actuellement dans la maison de village et celles qui, grâce à la nouvelle infrastructure, se développeront. Cet élément est essentiel afin de prendre en compte les besoins réels des utilisateurs et inscrire dans le bâtiment les fonctions et surfaces adéquates, sans exagération. Le tout est noté sur de grandes fiches pour mémoire.

Ensuite, le bureau d'étude Impact présente les plans et esquisses du projet de rénovation de la maison de village. Il s'agit d'un premier travail déjà bien abouti, discuté et amendé par le Collège et par la CLDR. Il importe surtout à cette étape de bien connaître les besoins auxquels l'infrastructure doit répondre et les fonctions à inscrire. Les options techniques feront l'objet d'un travail ultérieur par un auteur de projet désigné en conséquence.

Enfin, un échange s'ouvre sur le projet proposé au regard de la réalité des utilisateurs et riverains présents à la séance. Il est demandé, au départ, de laisser s'exprimer les personnes n'ayant pas encore pu réagir sur ce dossier, c'est-à-dire les personnes non membres de la CLDR, afin de ne pas influencer leurs réactions. Il importe d'écouter les habitants et utilisateurs actuels et potentiels afin d'optimiser la réussite de ce futur projet.

2. Les activités au sein de la maison de village

Lors de l'échange, plusieurs activités sont évoquées. Les utilisateurs souhaitent maintenir les activités actuelles et en développer d'autres.

Actuellement, la maison de village est ouverte en moyenne un jour par semaine.

- Activités villageoises (vœux, kermesse, repas divers, fête du printemps, réunions de comité,...)
- Manifestations familiales (anniversaire, baptême, enterrement,...)
- Activités des 3 x 20
- Activités de l'accueil extrascolaire
- Activités du conseil communal des enfants (bal des enfants)
- Spectacles (Noël au théâtre)
- Activités du CPAS (souper, carrefour des générations)
- Autres locations privées et associatives (réunions de l'ADMR, souper de l'école, organisation de la Saint-Nicolas)
- Activités communales (vœux, vente de bois,...)
- Activités du GAC (groupement d'achat commun)

Il est proposé d'ouvrir la maison de village un jour par semaine afin de créer une dynamique supplémentaire dans le village et la commune. Les activités seraient libres.

3. Présentation des esquisses d'aménagement de la maison de village de Gembes et de ses abords

Lors de cette réunion sont présentés les grands principes d'aménagement, nécessaires pour rentrer un dossier de subvention. Il importe surtout de voir si l'ensemble des besoins des utilisateurs sont rencontrés.

Par la suite, un auteur de projet sera désigné, afin de réaliser un avant-projet, puis un projet d'aménagement où les aspects techniques et plus précis seront développés. A chacune de ces étapes, la CLDR sera consultée.

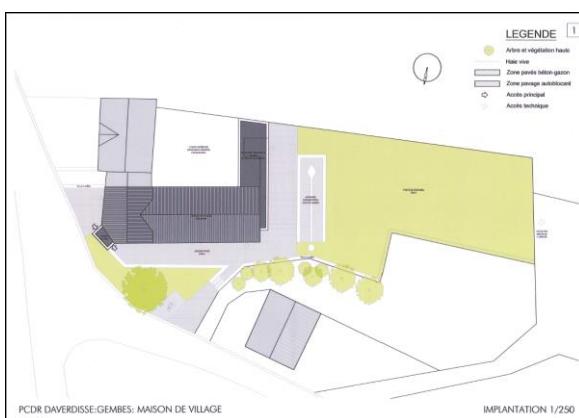
Situation existante

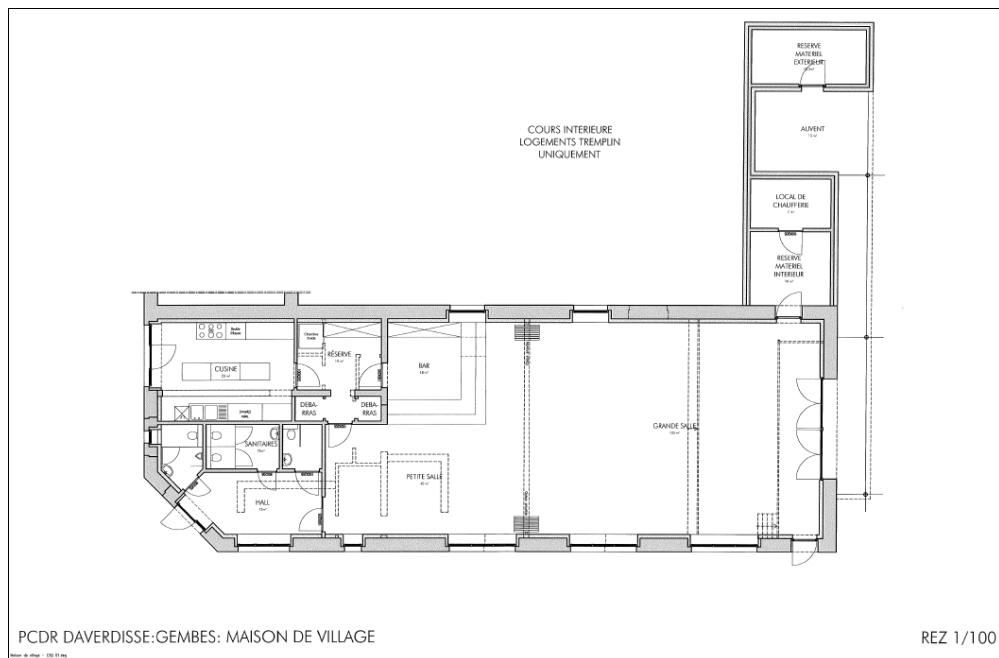
- Sur la vue aérienne, il apparaît clairement que selon les limites cadastrales, le terrain arrière ne profite pas à la maison de village.
- Il faut veiller à gérer la différence de niveaux extérieurs entre la voirie et la maison de village.
- La haie latérale constitue la limite cadastrale. Mais il n'y a pas de limite franche entre l'arrière du logement tremplin et l'espace public dépendant de la maison de village.
- La cuisine est bien aménagée, mais trop étroite pour un plan de travail central.
- Les deux bars séparés par une réserve (chambre froide) occupent une grande place.

- La grande salle est disposée en pente descendante, avec une estrade en bout.
- Les lambris intérieurs sont à supprimer et il faut poser une nouvelle isolation intérieure pour lutter contre l'humidité.

Principes d'aménagement

- Une nouvelle entrée sera créée sur le côté, recouverte d'un auvent.
- Un espace piéton longe le bâtiment (accessible aux PMR) et un escalier permet de rejoindre la voirie au nord et le jardin.
- Le jeu de quilles est déplacé dans le jardin à l'arrière.
- Les fenêtres au nord sont agrandies et une baie vitrée prend place à l'arrière du bâtiment vers le jardin. Les fenêtres au sud, étant orientées vers le voisin, ne peuvent être trop élargies.
- Un volume à toiture plate sépare le jardin de la maison de village de celui du logement tremplin. Il accueillera deux réserves, un local pour la chaufferie et un préau.
- A l'intérieur de la maison de village, la cuisine est maintenue au même endroit, mais agrandie et accessible de l'extérieur pour les livraisons. Elle accueillera aussi une chambre froide.
- Toutes les fonctions techniques sont centralisées à l'avant.
- Le bâtiment est mis de plain-pied : le sol est remis à niveau et l'estrade supprimée.
- La grande salle est conservée. Celle-ci peut être divisée en deux par une cloison amovible (panneaux). La salle a une surface totale de 160m², un bar de 23 m² compris.
- Des panneaux photovoltaïques sont prévus dans le budget. Ils prendront place sur le versant sud du toit.
- Il est prévu d'installer un chauffage au mazout (le combustible peut être revu lors du travail de l'auteur de projet) relié à des radiateurs avec convecteurs permettant la chauffe rapide du bâtiment.
- L'isolation se fera par l'intérieur via des contre-cloisons. Le matériau utilisé sera choisi par le futur auteur de projet.
- Afin de lutter contre l'humidité, un drain périphérique sera posé.
- Un faux-plafond acoustique avec isolation thermique est prévu dans l'aménagement.
- Il est prévu d'installer des pavés à l'extérieur et du carrelage à l'intérieur.
- La toiture avant, en mauvais état, sera rénovée.
- Le prix estimé du projet est de 654 880€. Après déduction du subside « développement rural » escompté, le solde pour la commune sera de 177 400€.





Echanges et remarques

- Il est demandé d'avoir une attention particulière à la luminosité dans le bâtiment. Des propositions sont faites : poser des fenêtres de toit sur le versant sud de la toiture (Cette partie du toit est neuve), créer une fenêtre supplémentaire au sud (dans l'alignement des deux premières), réfléchir à l'opportunité (et à la légalité) d'agrandir les baies existantes.
- L'accès au grenier est-il nécessaire ? oui, afin de disposer d'un espace de rangement supplémentaire. Il s'agit d'une trappe comme actuellement.
- Le plafond présente des angles rendant difficile la pose de la cloison amovible. Il faudra donc réfléchir à, soit faire un plafond plus bas (sans l'angle de la toiture), soit poser des parties fixes afin de résoudre cette difficulté. Remarque : importance de l'esthétique et de la rigidité des cloisons.
- Afin de laisser un espace disponible suffisant à l'arrière du bâtiment sans obscurcir la porte fenêtre, il est demandé de la décaler vers le sud. L'intérêt est de pouvoir y mettre facilement une scène, une sono ou autre.
- Il importe de tenir compte des voisins dans l'aménagement (haies, clôtures,...). Ces éléments seront également utiles pour offrir un espace sécurisé aux enfants (installer une barrière à l'accès du jardin ?).
- Il est demandé de placer le jeu de quilles perpendiculairement au bâtiment afin de conserver un espace plus intéressant pour le développement d'activités diverses.
- Il est proposé d'installer une toilette extérieure.
- Une autre idée est d'installer un barbecue à l'extérieur afin d'accroître les possibilités d'utilisation de cet espace.
- Afin de faciliter toutes les utilisations, il est demandé de pouvoir facilement occulter les fenêtres (via stores ?)
- Selon les possibilités et la prise en compte du relief, un accès « véhicule » peut-il être envisagé à l'arrière afin de faciliter la livraison de matériel plus lourd (ex. chapiteau) ?
- Qu'en est-il du parking ? Il semble que le besoin en parking dans le village n'existe pas actuellement, même lors de manifestations plus importantes. Par ailleurs, Mme Lemense, DGO1, va dans ce sens. Si un besoin se faisait ressentir, Mme Lemense propose de restructurer le carrefour au nord-est de la maison de village afin de créer des places de parking supplémentaires.

- Au vu des contraintes (par exemple, obligation de placer le compteur électrique près d'un accès extérieur), la localisation du local technique doit être repensée.
- Une isolation acoustique est prévue
- Les participants insistent pour que, dans le choix des options techniques, les aspects « énergétiques », soient particulièrement bien réfléchis, avec une attention particulière aux énergies durables.

Pierre-Yves Muri,
Agent de développement FRW

Participants à la CLDR du 16/11/2015

Présents

Civilité	Nom	Prénom	Adresse postale	N°	CP	Localité	CLDR
M.	Bosseaux	Michel	chemin de la Rochette	2	6929	Haut-Fays	Oui
Mme	Bricteux	Dominique	rue de la Chapelle	3	6929	Haut-Fays	
Mme	Cornet	Maryse	Ancien chemin de Wellin	30	6929	Haut-Fays	Oui
Mme	Grégoire	Stéphanie	Voie de Gribôle	3	6929	Haut-Fays	Oui
M.	Grofils	Firmin	rue de Graide	101	6929	Porcheresse	Oui
Mme	Lallemand	Florence	rue de Graide	90	6929	Porcheresse	
Mme	Lebrun	Gaby	rue de la Culée	22	6929	Gembes	
Mme	Lebrun	Marie Thérèse	chemin du Chênelisse	1	6929	Gembes	
M.	Léonet	Nicolas	rue de Vonèche	164	6929	Haut-Fays	Oui
M.	Léonet	Maxime	rue de Gedinne	32	6929	Haut-Fays	Oui
Mme	Lévêque-Derenne	Janine	route d'Ordenne	5	6929	Gembes	
Mme	Merny	Christine	rue des Ecoles	10	6929	Gembes	
M.	Merny	Jean-Luc	rue de Graide	90	6929	Porcheresse	Oui
M.	Merny	André	rue de la Strée	7	6929	Gembes	Oui
Mme	Merny	Anne	rue de la Culée	41 A	6929	Gembes	
M.	Noël	Maarten	rue du Champ du Four	10	6929	Gembes	
M.	Pauwels	René	rue de la Chapelle	3	6929	Haut-Fays	Oui
Mme	Poncin	Patricia	rue de la Strée	8	6929	Gembes	Oui
M.	Vincent	Jean-Claude	rue des Buts	3	6929	Haut-Fays	Oui

Excusés

Civilité	Nom	Prénom	Adresse postale	N°	CP	Localité	CLDR
M.	Adam	Jean-Benoît	rue du Pont Gaty	3	6929	Haut-Fays	Oui
M.	Bodart	Christophe	rue des Routis	29	6929	Daverdisse	Oui
M.	Cariaux	Christian	rue de Burnaifontaine	1	6929	Haut-Fays	Oui
M.	Collin	Lucien	rue de Fontenelle	25	6929	Porcheresse	Oui
Mme	Lambert	Dominique	rue des Routis	29	6929	Daverdisse	Oui